



Secrétariat du Conseil du Trésor

COMPTES PUBLICS --- DE L'ONTARIO

**États financiers
des organismes
du gouvernement**

**VOLUME 2B
2016–2017**

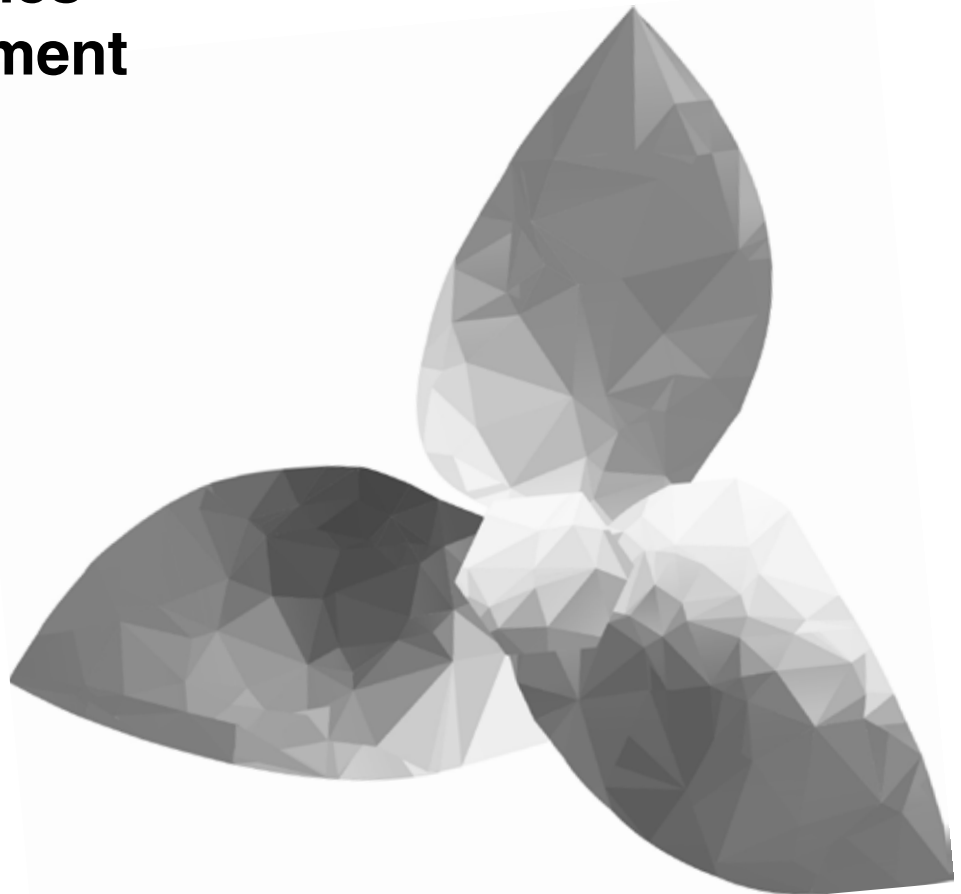


TABLE DES MATIÈRES

Volume 2b

| | Page |
|---|------|
| Généralités | |
| Ministère responsable pour les agences gouvernementales | ii |
| Guide d'interprétation des comptes publics | iv |

ÉTATS FINANCIERS

Section 1 – Organismes du gouvernement – suite

| | | |
|---|-----------------------|-------|
| Ornge..... | 31 mars 2017..... | 1-1 |
| Portefeuille immobilier général..... | 31 mars 2017..... | 1-21 |
| Réseau local d'intégration des services de santé – Centre | 31 mars 2017..... | 1-41 |
| Réseau local d'intégration des services de santé – Centre-Est..... | 31 mars 2017..... | 1-57 |
| Réseau local d'intégration des services de santé – Centre-Ouest | 31 mars 2017..... | 1-73 |
| Réseau local d'intégration des services de santé – Champlain | 31 mars 2017..... | 1-91 |
| Réseau local d'intégration des services de santé – Érié St-Clair..... | 31 mars 2017..... | 1-109 |
| Réseau local d'intégration des services de santé – Hamilton Niagara Haldimand Brant..... | 31 mars 2017..... | 1-125 |
| Réseau local d'intégration des services de santé – Mississauga Halton..... | 31 mars 2017..... | 1-141 |
| Réseau local d'intégration des services de santé – Nord-Est..... | 31 mars 2017..... | 1-159 |
| Réseau local d'intégration des services de santé – Nord-Ouest..... | 31 mars 2017..... | 1-175 |
| Réseau local d'intégration des services de santé – Simcoe Nord Muskoka..... | 31 mars 2017..... | 1-191 |
| Réseau local d'intégration des services de santé – Sud-Est | 31 mars 2017..... | 1-207 |
| Réseau local d'intégration des services de santé – Sud-Ouest..... | 31 mars 2017..... | 1-225 |
| Réseau local d'intégration des services de santé – Toronto-Centre | 31 mars 2017..... | 1-241 |
| Réseau local d'intégration des services de santé – Waterloo Wellington..... | 31 mars 2017..... | 1-263 |
| Société d'exploitation de la Place de l'Ontario..... | 31 décembre 2016..... | 1-279 |
| Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario | 31 mars 2017..... | 1-293 |
| Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto (Toronto Waterfront Revitalization Corporation) | 31 mars 2017..... | 1-309 |
| Société du Centre des Congrès d'Ottawa | 31 mars 2017..... | 1-327 |
| Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto..... | 31 mars 2017..... | 1-343 |
| Société du Partenariat ontarien de marketing touristique | 31 mars 2017..... | 1-365 |
| Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario | 31 mars 2017..... | 1-379 |
| Société ontarienne d'hypothèques et de logement | 31 mars 2017..... | 1-381 |
| Société ontarienne de financement de la croissance..... | 31 mars 2017..... | 1-395 |
| Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants..... | 31 mars 2017..... | 1-417 |
| Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (Infrastructure Ontario)..... | 31 mars 2017..... | 1-429 |

MINISTÈRE RESPONSABLE POUR LES ENTREPRISES PUBLIQUES, ORGANISMES DE SERVICES DU GOUVERNEMENT ET FIDUCIES ET AUTRES ÉTATS FINANCIERS

Ministère des Affaires municipales et du Logement
Société ontarienne d'hypothèques et de logement

Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales
AgriCorp
Institut de recherche agricole de l'Ontario

Ministère du Développement du Nord et des Mines
Commission de transport Ontario Northland
Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario

Ministère du Développement économique, de l'Emploi et de l'Infrastructure/Recherche et de l'Innovation
Portefeuille immobilier général
Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto (Toronto Waterfront Revitalization Corporation)
Société ontarienne de financement de la croissance
Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants
Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (Infrastructure Ontario)

Ministère de l'Éducation
Office de la qualité et de la responsabilité en éducation
Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TV Ontario)
Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario

Ministère de l'Énergie
Brampton Distribution Holdco Inc.
Commission de l'énergie de l'Ontario
Gestionnaire indépendant du réseau électrique (Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité)
Hydro One Limited
Ontario Power Génération Inc.

Ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement
Agence ontarienne des eaux

Ministère des Finances
Caisse de retraite des juges provinciaux
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Fonds de garantie des prestations de retraite
Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles
Office ontarien de financement
Pertes radiées des comptes
Régie des alcools de l'Ontario
Remises de revenus
Société des loteries et des jeux de l'Ontario
Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario
Société ontarienne d'assurance-dépôts

**MINISTÈRE RESPONSABLE POUR LES ENTREPRISES PUBLIQUES, ORGANISMES
DE SERVICES DU GOUVERNEMENT ET FIDUCIES ET AUTRES ÉTATS FINANCIERS**

Ministère du Procureur général
Aide juridique Ontario
Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

Ministère des Richesses naturelles et des Forêts
Agence de foresterie du parc Algonquin
Fonds de reboisement

Ministère de la Santé et des Soins de longue durée
Action Cancer Ontario
Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario)
cyberSanté Ontario
Ornge
Réseau local d'intégration des services de santé – Centre
Réseau local d'intégration des services de santé – Centre-Est
Réseau local d'intégration des services de santé – Centre-Ouest
Réseau local d'intégration des services de santé – Champlain
Réseau local d'intégration des services de santé – Érié St-Clair
Réseau local d'intégration des services de santé – Hamilton Niagara Haldimand Brant
Réseau local d'intégration des services de santé – Mississauga Halton
Réseau local d'intégration des services de santé – Nord-Est
Réseau local d'intégration des services de santé – Nord-Ouest
Réseau local d'intégration des services de santé – Simcoe Nord Muskoka
Réseau local d'intégration des services de santé – Sud-Est
Réseau local d'intégration des services de santé – Sud-Ouest
Réseau local d'intégration des services de santé – Toronto-Centre
Réseau local d'intégration des services de santé – Waterloo Wellington

Ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport
Le Centre Centennial des sciences et de la technologie (Centre des sciences de l'Ontario)
Comité organisateur de Toronto des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 (Toronto 2015)
Commission des parcs du Niagara
Conseil des arts de la province de l'Ontario (Conseil des arts de l'Ontario)
La Fondation Trillium de l'Ontario
Musée royal de l'Ontario
Société d'exploitation de la Place Ontario
Société du Centre des Congrès d'Ottawa
Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto
Société du Partenariat ontarien de marketing touristique

Ministère des Transports
Metrolinx

Ministère du Travail
Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

Secrétariat du Conseil du Trésor
Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario

GUIDE D'INTERPRÉTATION DES COMPTES PUBLICS

1. PRÉSENTATION DES COMPTES PUBLICS

Les *Comptes publics* de la province de l'Ontario pour 2016-2017 comprennent le Rapport annuel et états financiers consolidés et sont présentés en trois volumes :

- Le volume 1** contient les états des ministères et des annexes détaillées sur la dette et d'autres éléments. Les états des ministères portent sur les activités financières de chaque ministère. Ils sont établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice et comparent les crédits autorisés aux dépenses réelles. Les charges des ministères comprennent toutes les charges autorisées par l'Assemblée législative, mais excluent les redressements découlant de la consolidation des organismes publics dont les charges ne sont pas autorisées.
- Le volume 2** contient les états financiers des organismes de services du gouvernement et des entreprises publiques qui font partie du périmètre comptable, ainsi que certains autres états financiers.
- Le volume 3** contient les détails de paiements effectués par les ministères aux fournisseurs (y compris la taxe de vente) et aux bénéficiaires de paiements de transfert, si cette divulgation n'est pas réputée être interdite en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*.

GUIDE D'INTERPRÉTATION DU VOLUME 2 DES COMPTES PUBLICS

Les états financiers des sociétés de la Couronne, des conseils et des commissions qui ont été retenues, ont été établis pour des périodes se terminant dans les limites de l'exercice financier de la province allant du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017. Ces états financiers sont publiés ici de manière aussi détaillée et, autant que possible, suivant la même présentation que les états financiers approuvés après vérification. On trouvera la liste de ces états financiers dans la table des matières. On trouvera de plus, dans ce volume, une liste des sociétés de la Couronne, des conseils et des commissions par domaine de responsabilité ministérielle.

**ORGANISMES DU GOUVERNEMENT
(SUITE)**



Ornge
5310 Explorer Drive
Mississauga, Ontario L4W 5H8

1.800.251.6543
647.428.2005 tel
647.428.20006 fax

Ornge

28 juin 2017

Les états financiers consolidés ci-joints d'Ornge relèvent de la responsabilité de la direction et ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. La préparation d'états financiers requiert l'utilisation d'estimations et d'hypothèses fondées sur le bon jugement de la direction, et celles-ci ont des répercussions sur les montants d'actifs et de passifs inscrits, sur les montants d'actifs et de passifs constatés en date du bilan, et sur les montants de revenus et de dépenses constatés pour la période couverte par le bilan. Les états financiers ont été préparés adéquatement, selon l'importance relative et les données disponibles couvrant la période jusqu'au 28 juin 2017.

La direction est responsable de la préparation et de la présentation juste de ces états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, et des vérifications internes que la direction juge nécessaires dans le cadre de la préparation de ces états financiers pour garantir qu'ils sont exempts d'inexactitudes importantes peu importe la raison, que ce soit une fraude ou une erreur.

Il incombe au Conseil d'administration d'Ornge de garantir que la direction assume ses responsabilités en matière d'états financiers et de vérifications internes. Généralement, le Conseil d'administration rencontre périodiquement la direction pour vérifier que ses responsabilités ont été assumées.

La société MNP LLP (« MNP ») a vérifié les états financiers consolidés de l'exercice qui prend fin le 31 mars 2017. La responsabilité d'MNP est de présenter une opinion sur l'exactitude des états financiers, à tous égards importants, sur leur représentation de la situation financière d'Ornge en date du 31 mars 2017, et sur les résultats de ses activités et ses mouvements de fonds pour l'exercice écoulé, à savoir si ceux-ci sont conformes aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le rapport des vérificateurs daté du 28 juin 2017 décrit l'étendue de la vérification d'MNP et son opinion sur les états financiers consolidés.

Au nom de la direction,

Andrew L. McCallum, MD FRCPC
Président-directeur général

Dan Wright
Directeur financier

Responsabilité de la direction

Au conseil d'administration d'Ornge,

La responsabilité de la préparation et de la présentation des états financiers consolidés ci-joints, y compris des jugements et estimations comptables importants, selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public, incombe à la direction. Cette responsabilité comprend le choix des principes et méthodes comptables appropriés et la prise de décisions ayant une incidence sur l'évaluation des opérations pour lesquelles un jugement objectif est requis.

En s'acquittant de ses responsabilités à l'égard de l'intégrité et de la fidélité des états financiers consolidés, la direction conçoit et maintient les systèmes comptables et les contrôles internes connexes nécessaires pour fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont dûment autorisées, que les actifs sont protégés et que les documents comptables sont maintenus de manière appropriée afin de fournir des informations fiables pour la préparation des états financiers consolidés.

Le conseil d'administration et le comité des finances et d'audit sont principalement composés d'administrateurs qui ne sont ni des membres de la direction ni des membres du personnel de l'Organisation. Le Conseil est responsable de la supervision de la direction dans l'exercice de ses fonctions relatives à l'information financière et de l'approbation des renseignements financiers figurant dans le rapport annuel. Il incombe au comité des finances et d'audit de se réunir avec la direction et les auditeurs pour discuter des contrôles internes sur le processus de présentation de l'information financière ainsi que des questions d'audit et d'information financière. Le comité est aussi responsable de recommander la nomination des auditeurs externes de l'Organisation.

MNP SENCRL, srl a été nommé par le conseil d'administration pour effectuer l'audit des états financiers consolidés et lui faire directement rapport. Son rapport figure à la page suivante. Les auditeurs externes ont un accès complet et illimité au comité et à la direction, et les rencontrent périodiquement et séparément afin de discuter des résultats de leur audit.

28 juin 2017



Chef de la direction



Directeur des finances

Rapport des auditeurs indépendants

Au conseil d'administration d'Ornge,

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints d'Ornge, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2017, et les états consolidés des résultats et des variations de l'actif net, des gains et des pertes de réévaluation et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'Ornge au 31 mars 2017, ainsi que de ses résultats d'exploitation, des variations de l'actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Mississauga (Ontario)

28 juin 2017

MNP SENCRL, s.r.l.

Comptables professionnels agréés

Experts-comptables autorisés

Ornge
État consolidé de la situation financière

Au 31 mars 2017
(en milliers de dollars canadiens)

| | 2017 | 2016 |
|--|-----------------|-----------------|
| Actif | | |
| À court terme | | |
| Trésorerie | 6 145 | 9 973 |
| Débiteurs | 4 703 | 6 259 |
| Charges payées d'avance et dépôts | 2 254 | 1 977 |
| Stocks (note 5) | 6 723 | 5 618 |
| Tranche à court terme du contrat d'entretien (note 7) | 2 479 | – |
| Actifs destinés à la vente | – | 177 |
| | 22 304 | 24 004 |
| Trésorerie affectée (note 4) | 400 | 280 |
| Immobilisations (note 6) | 180 646 | 183 376 |
| Contrat d'entretien (note 7) | 11 214 | – |
| | 214 564 | 207 660 |
| Passif | | |
| À court terme | | |
| Emprunt à court terme (note 8) | 7 100 | – |
| Créditeurs et charges à payer (note 10) | 19 074 | 18 938 |
| Avantages sociaux futurs (note 9) | 1 263 | 1 268 |
| Tranche à court terme de la dette à long terme (note 10) | 8 706 | 8 230 |
| | 36 143 | 28 436 |
| Dette à long terme (note 10) | 254 910 | 263 462 |
| | 291 053 | 291 898 |
| Engagements et éventualités (notes 13 et 14) | | |
| Événement postérieur à la date de clôture (note 16) | | |
| Déficit net | (76 489) | (84 238) |
| | 214 564 | 207 660 |

Approuvé au nom du Conseil,



Administrateur



Administrateur

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Ornge
État consolidé des résultats et des variations du déficit net

Exercice clos le 31 mars 2017
(en milliers de dollars canadiens)

| | 2017 | 2016 |
|---|-----------------|-----------------|
| Produits | | |
| Programme de transport médical du ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario | 167 584 | 158 536 |
| Programme de services d'ambulance terrestre pour patients en phase critique (<i>note 12</i>) | 13 801 | 13 801 |
| Autres produits | 5 603 | 4 364 |
| | 186 988 | 176 701 |
| Charges | | |
| Salaires, avantages sociaux et autres coûts de main-d'œuvre (<i>note 15</i>) | 68 870 | 69 086 |
| Charges liées au transporteur et à la flotte | 54 476 | 51 915 |
| Fournitures, installations et autres | 15 443 | 13 121 |
| Programme de services d'ambulance terrestre pour patients en phase critique (<i>note 12</i>) | 13 801 | 13 801 |
| Intérêts | 15 620 | 16 087 |
| Amortissement des immobilisations | 11 175 | 10 510 |
| | 179 385 | 174 520 |
| | 7 603 | 2 181 |
| Autres produits | | |
| Gain sur sortie d'immobilisations, montant net (<i>note 6</i>) | (146) | (72) |
| Excédent des produits sur les charges | 7 749 | 2 253 |
| Recouvrement de l'impôt sur le revenu | – | (15) |
| Excédent des produits sur les charges | 7 749 | 2 268 |
| Déficit net à l'ouverture de l'exercice | (84 238) | (86 506) |
| Déficit net à la clôture de l'exercice | (76 489) | (84 238) |

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Ornge

État consolidé des gains et des pertes de réévaluation

*Exercice clos le 31 mars 2017
milliers de dollars canadiens)*

| | 2017 | 2016 |
|--|------|-------|
| Pertes de réévaluation cumulées à l'ouverture de l'exercice | – | (980) |
| Gains de réévaluation non réalisés | | |
| Dérivés | – | 33 |
| Gains de réévaluation reclassés à l'état des résultats | | |
| Dérivés | – | 947 |
| Variation des gains de réévaluation pour l'exercice | – | 980 |
| Gains de réévaluation cumulés à la clôture de l'exercice | – | – |

Ornge
État consolidé des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2017
(en milliers de dollars canadiens)

| | 2017 | 2016 |
|--|-----------------|---------|
| Flux de trésorerie liés aux activités suivantes : | | |
| Fonctionnement | | |
| Excédent des produits sur les charges | 7 749 | 2 268 |
| Amortissement | 12 507 | 10 667 |
| Gain sur sortie d'immobilisations, montant net | (97) | (72) |
| | 20 159 | 12 863 |
| Variations des comptes du fonds de roulement | | |
| Débiteurs | 1 556 | (1 404) |
| Charges payées d'avance et dépôts | (277) | (27) |
| Stocks | (1 105) | (1 130) |
| Trésorerie affectée | (120) | (54) |
| Créditeurs et charges à payer | 136 | 1 506 |
| Avantages sociaux futurs | (5) | 145 |
| | 20 344 | 11 899 |
| Financement | | |
| Avances à court terme | 7 100 | - |
| Remboursement de capital sur la dette à long terme | (8 230) | (7 607) |
| | (1 130) | (7 607) |
| Investissement | | |
| Acquisition d'immobilisations | (9 133) | (6 690) |
| Produit de la vente d'immobilisations | 962 | 6 163 |
| Dépôt sur le contrat d'entretien | (14 871) | - |
| | (23 042) | (527) |
| Augmentation (diminution) de la trésorerie | (3 828) | 3 765 |
| Trésorerie à l'ouverture de l'exercice | 9 973 | 6 208 |
| Trésorerie à la clôture de l'exercice | 6 145 | 9 973 |

Ornge
Notes complémentaires
Exercice clos le 31 mars 2017
(en milliers de dollars canadiens)

1. Mission de l'Organisation

Ornge mène ses activités à partir de plusieurs bases situées en Ontario. Elle coordonne, à l'échelle de la province, tous les aspects du système de transport médical aérien, du programme de transport terrestre des patients en phase critique et de l'autorisation des transferts des patients entre les établissements de la province. Les présents états financiers consolidés regroupent les activités du groupe d'entités Ornge (« l'Organisation »). Ces entités comprennent Ornge, Ornge Issuer Trust, Ornge Foundation et les filiales en propriété exclusive d'Ornge que sont Ornge Global Air Inc. et 7506406 Canada Inc.

Au cours de l'exercice, Ornge Corporate Services Inc., Ornge Global Real Estate Inc. et Ornge Real Estate Inc., anciennes filiales d'Ornge, ont été fusionnées avec cette dernière pour former une seule entité juridique. L'entité fusionnée poursuit ses activités sous le nom d'Ornge pour l'exercice clos le 31 mars 2017.

Ornge est une société par actions prorogée en vertu de la *Loi canadienne sur les organismes à but non lucratif*. Ornge est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada (la « Loi ») et, à ce titre, bénéficie d'une exonération d'impôt conformément à l'article 149 de la Loi.

Le 12 février 2009, Ornge Issuer Trust (la « Fiducie ») a été constituée en entité ad hoc sous le régime des lois de la province d'Ontario aux termes d'une déclaration de fiducie. Ornge est l'unique bénéficiaire de la Fiducie. Conformément à la Loi et au *Règlement de l'impôt sur le revenu*, la Fiducie est assujettie à l'impôt sur le revenu. 4495128 Canada Inc. est le nu-fiduciaire de la Fiducie.

Ornge Global Air Inc. (« Ornge Air ») et sa filiale en propriété exclusive 7506406 Canada Inc. (« 7506406 ») sont des entreprises à but lucratif qui ont été constituées sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Les entités fournissent des services de transport par avion à voilure tournante et par avion à voilure fixe pour le compte de l'Organisation. Conformément à la Loi et au *Règlement de l'impôt sur le revenu*, Ornge Air et 7506406 sont assujetties à l'impôt sur le revenu.

Ornge Foundation est un organisme de bienfaisance enregistré, actuellement inactif.

L'Organisation est financée principalement par la province d'Ontario conformément à l'entente de rendement établie par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « ministère »). Cette entente décrit les droits et obligations des deux parties à l'égard du financement fourni par le ministère. Elle décrit également certaines normes et obligations de rendement qui établissent les résultats acceptables quant au rendement de l'Organisation dans un certain nombre de domaines.

2. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers consolidés, lesquels constituent une déclaration de la direction, ont été dressés conformément au *Manuel de comptabilité de Comptables Professionnels Agréés Canada pour le secteur public* qui décrit les principes comptables généralement reconnus pour les organismes à but non lucratif du secteur public au Canada. L'Organisation a choisi d'utiliser les normes relatives aux organismes à but non lucratif qui comprennent les chapitres SP 4200 à SP 4270. Les états financiers consolidés comprennent les principales méthodes comptables qui suivent :

Périmètre de consolidation

Tous les organismes à but non lucratif et à but lucratif contrôlés sont consolidés dans l'Organisation. Les états financiers consolidés comprennent les actifs, les passifs et les activités de ces entités, telles qu'elles sont définies à la note 1. Les opérations et les soldes entre les entités ont été éliminés pour l'établissement des états financiers consolidés.

Trésorerie

La trésorerie comprend les soldes bancaires. La trésorerie grevée d'affectations qui ne peut être utilisée pour les besoins courants est comptabilisée dans la trésorerie affectée.

Ornge
Notes complémentaires
Exercice clos le 31 mars 2017
(en milliers de dollars canadiens)

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers

L'Organisation comptabilise ses instruments financiers lorsqu'elle devient partie à leurs dispositions contractuelles. Tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, et sont ultérieurement évalués à la juste valeur ou au coût amorti.

La juste valeur est déterminée par le montant qui serait payé dans le cadre d'une opération conclue dans des conditions de concurrence normale entre des parties consentantes, ce montant reposant sur le cours du marché, lorsqu'il est disponible. Les opérations d'achat ou de vente visant ces éléments sont comptabilisées à la date de l'opération. Les gains nets et les pertes nettes découlant de la variation de la juste valeur sont comptabilisés à l'état des gains et pertes de réévaluation. À l'exception des instruments désignés à la juste valeur, tous les autres actifs financiers et passifs financiers sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur comprennent la trésorerie et la trésorerie affectée.

Les actifs financiers évalués au coût amorti comprennent les débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût amorti comprennent l'emprunt à court terme, les créditeurs et charges à payer ainsi que la dette à long terme.

Les coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'acquisition, à l'émission ou à la prise en charge d'instruments financiers ultérieurement évalués à la juste valeur sont immédiatement comptabilisés dans l'excédent des produits sur les charges. Autrement, les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des instruments financiers qui sont évalués par la suite au coût ou au coût amorti.

Tous les actifs financiers sont soumis annuellement à un test de dépréciation. Toute dépréciation jugée durable est comptabilisée à l'état des résultats. Les réductions de valeur des actifs financiers évalués au coût ou au coût amorti pour refléter les pertes de valeur pourraient faire l'objet de reprises s'il y a une hausse ultérieure de la valeur. Les reprises de toute réévaluation nette d'actifs financiers évalués à la juste valeur sont comptabilisées dans l'état de la réévaluation des gains et des pertes.

Stocks

Les stocks de l'Organisation comprennent des pièces d'avions et des fournitures médicales, lesquelles sont évaluées au coût ou au coût de remplacement, selon le moins élevé des deux. Ces stocks sont consommés dans le cours normal des activités et ne sont pas destinés à la vente.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé.

Les immobilisations en cours de construction se composent d'immobilisations construites pour le compte de l'Organisation. L'amortissement n'est comptabilisé que lorsque les travaux de construction sont pratiquement achevés et que les immobilisations sont prêtes à être utilisées.

Au moment de la mise hors service d'une immobilisation, la valeur comptable et l'amortissement cumulé de l'immobilisation sont supprimés des comptes d'immobilisations. Toutes les pertes subies au moment de la mise hors service ou de l'abandon sont comptabilisées à titre de charges à l'exercice au cours duquel l'immobilisation a été mise hors service ou abandonnée.

Lorsqu'une immobilisation n'a plus de potentiel de service à long terme pour l'Organisation, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle est comptabilisé à titre de charge à l'état consolidé des résultats et des variations du déficit net.

Les immobilisations sont classées comme destinées à la vente lorsque tous les critères énoncés au paragraphe SP 1201.055 sont remplis. L'Organisation évalue les immobilisations destinées à la vente à leur valeur comptable ou à leur juste valeur diminuée des frais de vente, selon la moins élevée des deux. Les gains ou les pertes sont comptabilisés à l'état consolidé des résultats et des variations de l'actif net.

Ornge
Notes complémentaires
Exercice clos le 31 mars 2017
(en milliers de dollars canadiens)

2. **Principales méthodes comptables** *(suite)*

Immobilisations *(suite)*

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire à des taux visant à amortir le coût des immobilisations sur leur durée de vie utile estimative, comme suit :

| | Méthode | Taux |
|---|----------------|----------------------|
| Immeubles | Linéaire | De 10 à 40 ans |
| Matériel et véhicules | Linéaire | De 3 à 5 ans |
| Matériel informatique et logiciels | Linéaire | 3 ans |
| Améliorations locatives | Linéaire | Sur la durée du bail |
| Cellules d'avion | Linéaire | De 20 à 30 ans |
| Moteurs d'avion | Linéaire | 20 ans |
| Produits avioniques et pièces de rechange d'avion | Linéaire | De 5 à 30 ans |

Entretien et réparations

L'Organisation a conclu des contrats d'entretien à long terme pour les moteurs d'avion à voilure fixe, les cellules d'avion à voilure tournante et les produits avioniques à voilure tournante. Les coûts sont fondés sur un tarif horaire contractuel multiplié par le nombre d'heures de vol (assujetti à un nombre d'heures minimum) ou sur un montant annuel déterminé. Les coûts d'entretien qui ne sont pas couverts par les contrats d'entretien à long terme sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés.

Certains contrats d'entretien à long terme que l'Organisation a conclus comportent des clauses de rachat, lesquelles correspondent au nombre d'heures de vol de l'aéronef avant son inscription au programme d'entretien à long terme. Les paiements liés à la Clause de dépôt sont initialement capitalisés, puis ils sont comptabilisés en charges selon la méthode linéaire sur la durée du contrat.

Comptabilisation des produits

L'Organisation applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les produits de l'Organisation proviennent en majeure partie du ministère, aux termes de son contrat de service avec l'Organisation. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits pour l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son recouvrement est raisonnablement assuré.

Les dons non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus, et les dons affectés sont comptabilisés à titre de produits à l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les autres produits proviennent notamment des transferts d'organes et de la facturation des services non assurés, qui sont comptabilisés à titre de produits lorsque les services sont fournis, que les montants peuvent être estimés de manière raisonnable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Ornge
Notes complémentaires
Exercice clos le 31 mars 2017
(en milliers de dollars canadiens)

2. **Principales méthodes comptables** *(suite)*

Conversion de devises

Les montants des opérations libellées en devises sont convertis en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à la date de l'opération. La valeur comptable des actifs et passifs monétaires ainsi que des éléments non monétaires compris dans la catégorie des éléments évalués à la juste valeur reflète les taux de change à la date de l'état consolidé de la situation financière.

Les gains et les pertes de change non réalisés sont comptabilisés à l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation. Au cours de la période de règlement, le montant cumulé des gains et des pertes de réévaluation fait l'objet d'une écriture de contrepassation à l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation, et les gains et les pertes de change sont reclassés dans l'état consolidé des résultats.

Avantages sociaux futurs

Les programmes d'avantages sociaux futurs des employés de l'Organisation sont composés d'un régime à prestations déterminées interentreprises, d'un régime à cotisations déterminées et d'un programme de congés de maladie sans acquisition de droits.

Certains employés à temps plein de l'Organisation adhèrent au Régime de rentes des hôpitaux de l'Ontario (le « régime »), un régime de retraite à prestations déterminées interentreprises. La comptabilité des cotisations déterminées est appliquée pour comptabiliser la quote-part de l'Organisation dans un régime à prestations déterminées interentreprises.

L'Organisation cotise à un régime de retraite à cotisations déterminées pour certains employés. Les cotisations sont comptabilisées en charges à mesure qu'elles sont engagées.

L'Organisation offre des programmes de congés de maladie sans acquisition de droits aux groupes d'employés syndiqués affectés aux avions à voilure tournante et à voilure fixe, au personnel paramédical et au centre de contrôle des opérations. Elle comptabilise un passif et une charge pour ces programmes de congés de maladie qui s'accumulent dans la période au cours de laquelle les employés fournissent des services à l'Organisation en échange d'indemnités. La période de service correspond à la période allant de la date à laquelle l'employé est admissible aux indemnités (généralement la date d'embauche) à la date prévue du versement des indemnités.

De plus, il existe un programme de congés de maladie pour les employés non syndiqués. Toutefois, ces congés ne s'acquièrent pas ni ne s'accumulent au-delà de 12 mois après leur acquisition. Ainsi, l'Organisation comptabilise une charge lorsque l'obligation (le congé de maladie) de l'Organisation survient.

Ventilation des charges

L'Organisation a mis sur pied un programme de services d'ambulance terrestre pour patients en phase critique. Les coûts liés au programme comprennent les charges de personnel, les frais de locaux et toute autre charge directement attribuable à ce programme. L'Organisation assume également certains frais de soutien généraux qui se rapportent à la fois à l'administration de l'Organisation et à celle du programme de services d'ambulance terrestre pour patients en phase critique.

L'Organisation ventile une partie de ses charges de fonctionnement général en déterminant sur quelle base la répartition de chaque type de charge doit se faire, et elle applique cette même base d'un exercice à l'autre.

Ornge
Notes complémentaires
Exercice clos le 31 mars 2017
(en milliers de dollars canadiens)

2. **Principales méthodes comptables** (suite)

Incertitude relative à la mesure (utilisation d'estimations)

La préparation d'états financiers consolidés en conformité avec les normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur les actifs et passifs éventuels présentés à la date des états financiers consolidés et sur les montants des produits et des charges comptabilisés pendant la période visée par les états financiers. Des estimations importantes sont nécessaires pour déterminer la durée de vie utile des immobilisations, la méthode d'amortissement des immobilisations appropriée, l'existence potentielle d'une dépréciation des actifs, l'évaluation des dérivés et des hypothèses actuarielles relatives au régime de congés de maladie sans acquisition de droits.

L'évaluation du régime de congés de maladie sans acquisition de droits est fondée sur des hypothèses actuarielles. Les hypothèses actuarielles relatives au régime de congés de maladie sans acquisition de droits sont formulées à partir des renseignements sur l'adhésion et de modèles actuariels. L'évaluation des actifs détenus en vue de la vente est fondée sur le produit attendu de la vente.

Ces estimations et hypothèses sont examinées périodiquement et, lorsque des ajustements sont nécessaires, ils sont présentés dans l'excédent des produits et des charges au cours des périodes pendant lesquelles ils deviennent connus.

Le montant des produits comptabilisés provenant du ministère requiert diverses estimations. D'après l'entente de performance conclue entre Ornge et le ministère, si l'Organisation ne respecte pas ses normes ou obligations de rendement, le ministère est en droit d'ajuster le financement qui est versé à l'Organisation. Le ministère n'est pas tenu de communiquer certains ajustements de financement tant que les données de fin d'exercice ne lui ont pas été soumises. Comme ces données ne sont soumises qu'une fois les états financiers consolidés dressés, le montant du financement accordé par le ministère pour l'exercice peut être augmenté ou diminué après la date de clôture. Le montant des produits comptabilisés dans les présents états financiers consolidés repose sur les meilleures estimations faites par la direction au sujet des sommes gagnées au cours de l'exercice.

3. **Changement de méthode comptable**

Le 1^{er} avril 2016, l'Organisation a procédé à l'adoption anticipée du chapitre SP3430, OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION, des normes comptables canadiennes pour le secteur public. Cette norme serait autrement entrée en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2018. Elle établit le traitement comptable des opérations de restructuration. Auparavant, aucune norme ne traitait expressément de ces opérations.

La norme a été appliquée dans la comptabilisation du regroupement d'Ornge Corporate Services Inc., d'Ornge Global Real Estate Inc. et d'Ornge Real Estate Inc. au sein d'Ornge. L'adoption prospective de cette norme n'a eu aucune incidence significative sur les états financiers.

4. **Trésorerie affectée**

La trésorerie affectée comprend les éléments suivants :

| | 2017 | 2016 |
|--|--------------|-------------|
| Dépôt auprès de BNY Trust Company of Canada (le « Fiduciaire ») relativement à une obligation hypothécaire de premier rang, série A, de 23 877 \$ (représentant trois mois de service de la dette) | 400 | 280 |
| | 6 723 | 5 618 |

Ornge
Notes complémentaires
Exercice clos le 31 mars 2017
(en milliers de dollars canadiens)

5. Stocks

Les stocks comprennent les éléments suivants :

| | 2017 | 2016 |
|-----------------------|-------|-------|
| Pièces d'avion | 5 907 | 4 890 |
| Fournitures médicales | 816 | 728 |
| | | |

6. Immobilisations

Les immobilisations se présentent comme suit :

| | Coût | Amortissement cumulé | 2017 Valeur comptable nette |
|---|----------------|-------------------------|--------------------------------------|
| Terrains | 3 243 | – | |
| Immeubles | 21 914 | 8 718 | 13 196 |
| Matériel et véhicules | 17 511 | 11 490 | 6 021 |
| Matériel informatique et logiciels | 8 183 | 5 453 | 2 730 |
| Cellules d'avion | 142 604 | 23 664 | 118 940 |
| Moteurs d'avion | 38 565 | 9 354 | 29 211 |
| Produits avioniques et pièces de rechange d'avion | 11 354 | 5 970 | 5 384 |
| Améliorations locatives | 2 025 | 774 | 1 251 |
| Immobilisations en cours de construction | 670 | – | 670 |
| | | | |
| | 246 069 | 65 423 | 180 646 |

| | Coût | Amortissement cumulé | 2016 Valeur comptable nette |
|---|----------------|-------------------------|--------------------------------------|
| Terrains | 3 243 | – | 3 243 |
| Immeubles | 21 587 | 7 544 | 14 043 |
| Matériel et véhicules | 15 642 | 10 943 | 4 699 |
| Matériel informatique et logiciels | 7 250 | 3 917 | 3 333 |
| Cellules d'avion | 143 445 | 22 788 | 120 657 |
| Moteurs d'avion | 39 427 | 8 526 | 30 901 |
| Produits avioniques et pièces de rechange d'avion | 10 263 | 5 338 | 4 925 |
| Améliorations locatives | 1 386 | 535 | 851 |
| Immobilisations en cours de construction | 724 | – | 724 |
| | | | |
| | 242 967 | 59 591 | 183 376 |

Au cours de l'exercice considéré, il a été établi que certaines immobilisations n'avaient plus de potentiel de service à long terme. Par conséquent, l'Organisation a comptabilisé, en réduction du coût, une dépréciation de 76 \$ (250 \$ en 2016) composée des éléments suivants : 76 \$ (151 \$ en 2016) pour les cellules d'avion, les moteurs d'avion et les produits avioniques, et néant (99 \$ en 2016) pour le matériel et les véhicules.

Ornge
Notes complémentaires
Exercice clos le 31 mars 2017
(en milliers de dollars canadiens)

7. Contrat d'entretien

Au cours de l'exercice, l'Organisation a conclu un contrat d'entretien de six ans pour ses cellules d'avion à voilure tournante. Aux termes de ce contrat, la Clause de dépôt est initialement capitalisée, puis amortie selon la méthode linéaire sur la durée de vie du contrat.

| | 2017 | 2016 |
|-------------------------------|---------|------|
| Clause de dépôt | 14 871 | – |
| Moins l'amortissement | (1 178) | – |
| | 13 693 | – |
| Moins : Tranche à court terme | (2 479) | – |
| | 11 214 | – |

8. Emprunt à court terme

Le 15 décembre 2016, l'Organisation a conclu une facilité de crédit non garantie à court terme pour financer ses besoins généraux. La facilité de crédit permet actuellement d'emprunter jusqu'à 40 000 \$ au taux préférentiel bancaire diminué de 0,50 % par année, aux termes d'une facilité renouvelable. Elle n'est pas garantie et arrive à échéance le 15 décembre 2019, avec possibilité de la prolonger de deux années supplémentaires.

Au 31 mars 2017, le solde à payer était de 7 100 \$ (néant en 2016).

9. Avantages sociaux futurs

L'Organisation accorde aux employés syndiqués un nombre donné de jours par année qu'ils peuvent utiliser comme congés rémunérés en cas de maladie ou de blessure. Ces employés peuvent accumuler les jours de congé de maladie non utilisés chaque année jusqu'à concurrence du maximum prévu dans leur convention collective. Les congés accumulés peuvent être utilisés au cours des années ultérieures si la durée du congé de maladie ou du congé pour blessure dépasse le nombre de jours de congé attribués pour l'année en cours. Les jours de congé de maladie sont rémunérés au taux de salaire en vigueur au moment de leur utilisation.

Tous les calculs et autres informations à fournir se fondent sur le 31 mars 2017 comme date d'évaluation aux fins comptables.

| | 2017 | 2016 |
|--|-------|-------|
| Passifs liés aux avantages sociaux futurs | | |
| Obligations au titre des avantages sociaux futurs constitués | 1 299 | 1 356 |
| Perte actuarielle non amortie à la clôture de l'exercice | (36) | (88) |
| | 1 263 | 1 268 |
| Charges liées aux avantages sociaux futurs | | |
| Coût des avantages sociaux pour l'exercice considéré | 558 | 677 |
| Intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées | 25 | 22 |
| | 583 | 699 |

La principale hypothèse actuarielle adoptée pour évaluer les obligations de l'Organisation au titre des prestations constituées relatives aux congés de maladie sans acquisition de droits est la suivante : un taux d'actualisation de 2,80% (2,50 % en 2016).

Les principales hypothèses actuarielles adoptées pour évaluer les charges de l'Organisation relatives aux congés de maladie sans acquisition de droits se présentent comme suit : un taux d'actualisation de 2,75 % (2,50 % en 2016) et une augmentation du coût des salaires de 3,50 % (3,50 \$ en 2016).

Ornge
Notes complémentaires
Exercice clos le 31 mars 2017
(en milliers de dollars canadiens)

| 10. Dette à long | 2017 | 2016 |
|--|----------------|----------------|
| Débeture non garantie, série A ^{a)} | 242 704 | 250 606 |
| Obligation hypothécaire de premier rang, série A ^{b)} | 23 033 | 23 361 |
| Moins : Coûts de transaction non amortis | (2 121) | (2 275) |
| | 263 616 | 271 692 |
| Moins : Tranche à court terme | (8 706) | (8 230) |
| | 254 910 | 263 462 |

Les remboursements de capital sur la dette à long terme au cours de chacun des cinq prochains exercices et par la suite sont estimés comme suit :

| | |
|--------------|----------------|
| 2018 | 8 706 |
| 2019 | 9 213 |
| 2020 | 9 747 |
| 2021 | 10 360 |
| 2022 | 11 202 |
| Par la suite | 216 509 |
| Total | 265 737 |

Les intérêts courus compris dans les créditeurs et charges à payer se chiffraient à 4 200 \$ (4 353 \$ en 2016).

- a) Le 11 juin 2009, l'Organisation a émis une débeture non garantie de série A (la « débeture ») d'un montant de 275 000 \$ pour financer l'acquisition de certains avions à voilure fixe et à voilure tournante et de l'infrastructure connexe, ainsi que pour financer ses besoins généraux. L'intérêt sur la débeture, qui s'établit à 5,727 % par année, est calculé annuellement et payable deux fois par année. Jusqu'au 11 juin 2012, l'Organisation a versé des intérêts seulement sur la débeture en circulation. Depuis le 11 décembre 2012, l'Organisation effectue des versements de capital et d'intérêts deux fois par année, et elle continuera de le faire jusqu'à l'échéance de la débeture le 11 juin 2034.

Les coûts de transaction liés à l'émission de la débeture, y compris les honoraires, se sont établis à 2 549 \$. Ces coûts ont été portés en réduction du montant de la débeture et sont amortis sur la durée de vie de celle-ci, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Au 31 mars 2017, la juste valeur marchande de la débeture était de 286 356 \$ (301 403 \$ en 2016). Le rendement sur un placement privé similaire serait de 3,57 % (3,43 % en 2016). Puisqu'il n'y a aucun marché secondaire actif pour cette émission, le prix indiqué représente la valeur théorique de la débeture.

L'Organisation est assujettie à certaines clauses restrictives liées à la débeture. Au cours de la période considérée, l'Organisation a respecté toutes les clauses restrictives auxquelles elle était assujettie.

Ornge
Notes complémentaires
Exercice clos le 31 mars 2017
(en milliers de dollars canadiens)

10. Dette à long terme (suite)

- b) Le 31 janvier 2011, l'Organisation a émis une obligation hypothécaire de premier rang de série A (l'« obligation ») de 23 877 \$ afin de financer le bâtiment du siège social. L'intérêt sur l'obligation, qui s'établit à 5,60 % par année, est calculé deux fois par année, et les remboursements du capital et les paiements d'intérêts combinés doivent être faits tous les mois. L'obligation arrive à échéance le 31 janvier 2036. Un prêt hypothécaire et une sûreté réelle visant l'immeuble du siège social de l'Organisation, les terrains et les aménagements connexes d'une valeur comptable de 16 439 \$, et tous les avantages qui seront tirés de ces actifs, y compris de leur location, servent de garantie à l'obligation.

Les coûts de transaction liés à l'émission de l'obligation, y compris les honoraires, se sont établis à 684 \$. Ces coûts ont été portés en réduction du montant de l'obligation et sont amortis sur la durée de vie de l'obligation, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

L'Organisation peut rembourser une partie ou la totalité de l'obligation en tout temps avant son échéance à un prix fondé sur le montant du capital en cours, majoré d'une prime d'indemnisation, et payer les intérêts courus et impayés.

Puisqu'il n'y a aucun marché secondaire actif pour cette émission, le cours de l'obligation sera toujours fixé à la valeur nominale, et son rendement correspondra au taux en vigueur à l'émission, soit 5,60 %.

L'Organisation est assujettie à certaines clauses restrictives associées à l'obligation. Au cours de la période considérée, l'Organisation a respecté toutes les clauses restrictives auxquelles elle était assujettie.

11. Instruments financiers

Dans le cadre de ses activités, l'Organisation détient un certain nombre d'instruments financiers qui l'exposent à un risque de taux d'intérêt, de change, de crédit et d'illiquidité. L'exposition au risque et les objectifs, les politiques et les processus de la direction pour les évaluer et les gérer n'ont pas changé de manière importante au cours de l'exercice.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière que court l'Organisation si une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas ses obligations contractuelles.

La valeur comptable des instruments financiers de l'Organisation représente le mieux l'exposition maximale au risque de crédit.

L'exposition maximale au risque de crédit au 31 mars se présente comme

| | 2017 | 2016 |
|---------------------|---------------|-------------|
| Trésorerie | 6 145 | 9 973 |
| Trésorerie affectée | 400 | 280 |
| Débiteurs | 4 703 | 6 259 |
| | 11 248 | 16 512 |

Risque d'illiquidité

L'Organisation reçoit la majorité de ses produits d'exploitation du ministère. Elle est liée par une entente de rendement conclue avec le ministère, lequel fournit des fonds à l'Organisation pour la prestation des services qui sont prévus dans l'entente de rendement. L'Organisation est exposée au risque lié à la disponibilité des liquidités nécessaires pour pouvoir continuer à fournir les services faisant partie de son mandat, aux termes de l'entente de rendement.

Pour atténuer le risque d'illiquidité, l'Organisation s'assure de bien gérer les liquidités disponibles. Elle dispose d'une facilité de crédit à court terme non garantie qu'elle utilise lorsque le financement ministériel ne suffit pas à couvrir ses dépenses de fonctionnement (se reporter à la note 8).

L'Organisation assure un suivi rigoureux de ses besoins en liquidités d'après les prévisions financières et les flux de trésorerie prévus.

Ornge
Notes complémentaires
Exercice clos le 31 mars 2017
(en milliers de dollars canadiens)

11. **Instruments financiers (suite)**

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs provenant d'un instrument financier fluctue en raison de la variation des taux de change. Dans le but de gérer les risques liés aux fluctuations du taux de change, l'Organisation effectue un suivi des taux de change en vigueur et des fluctuations afin de gérer ses créditeurs et charges à payer.

L'Organisation conclut des opérations d'achat et de demande en garantie libellées en dollars américains, dont les soldes connexes des créditeurs sont assujettis à la variation des taux de change. Au 31 mars 2017, les éléments suivants étaient libellés en dollars américains :

| | 2017 | 2016 |
|-------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| | \$ US | \$ US |
| | <i>(en milliers de dollars)</i> | <i>(en milliers de dollars)</i> |
| Créditeurs et charges à payer | 2 092 | 1 416 |

Une variation de 1 % du taux de change du dollar américain se traduirait par une variation de 28 \$ des créditeurs et charges à payer, laquelle entraînerait une variation de 28 \$ du déficit net non affecté ainsi que des gains et des pertes de réévaluation cumulés.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la valeur d'un instrument financier subisse une incidence défavorable par suite d'une variation des taux d'intérêt. Les fluctuations des taux d'intérêt du marché peuvent avoir une incidence sur les flux de trésorerie liés à certains actifs financiers et passifs financiers, ce qu'il est convenu d'appeler le risque de flux de trésorerie, et sur la juste valeur d'autres actifs financiers ou passifs financiers, c'est-à-dire le risque de prix.

L'Organisation est exposée au risque de taux d'intérêt relativement à sa dette à long terme. Une variation du taux d'intérêt sur la dette à long terme aurait une incidence sur la juste valeur de la dette, mais n'aurait aucune incidence sur les états financiers consolidés étant donné que la dette est évaluée au coût amorti et est assortie d'un taux d'intérêt fixe.

Risque lié aux prix des produits de base

L'Organisation a besoin d'importantes quantités de carburant d'aviation pour l'exploitation de sa flotte d'aéronefs. Elle est donc exposée au risque lié aux prix des produits de base découlant de la variation des prix du carburant d'aviation sur le marché. Le prix du carburant d'aviation est sensible, notamment, au prix du pétrole brut, aux coûts de raffinage et aux coûts de livraison. Au 31 mars 2017, l'Organisation n'avait conclu aucun contrat pour couvrir de risque.

Juste valeur des instruments financiers

Les instruments financiers évalués à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie des évaluations à la juste valeur qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer chaque évaluation. Cette hiérarchie se compose des niveaux suivants :

Niveau 1 : Prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 : Données autres que des prix cotés sur des marchés actifs qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement.

Niveau 3 : Données non observables pour lesquelles il n'existe peu ou pas de données de marché, ce qui oblige l'Organisation à poser ses propres hypothèses.

La hiérarchie des évaluations à la juste valeur nécessite l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel d'importantes données ont été prises en compte dans l'évaluation à la juste valeur.

La trésorerie et la trésorerie affectée que l'Organisation détenait au 31 mars 2017 se classent dans le niveau 1 de la hiérarchie.

Ornge
Notes complémentaires
Exercice clos le 31 mars 2017
(en milliers de dollars canadiens)

12. Charges du programme de services d'ambulance terrestre pour patients en phase critique

Les charges du programme de services d'ambulance terrestre pour patients en phase critique se composent des coûts directs du programme et de la part des frais de soutien généraux, comme suit :

| | 2017 | 2016 |
|---|---------------|---------------|
| Coûts directs du programme – Services d'ambulance terrestre pour patients en phase critique | 12 775 | 12 333 |
| Répartition des frais d'administration – Services d'ambulance terrestre pour patients en phase critique | 1 026 | 1 468 |
| | 13 801 | 13 801 |

13. Engagements

L'Organisation a conclu divers accords d'exploitation en vue de recevoir des services pour l'aider dans ses activités de transport médical. Elle est également liée par des baux à long terme pour des locaux situés dans diverses bases en Ontario. Les paiements annuels minimaux estimatifs se présentent comme suit :

| | |
|---------------------|---------------|
| Moins d'un an | 16 844 |
| De un an à cinq ans | 20 530 |
| Plus de cinq ans | 8 237 |
| | 45 611 |

14. Éventualités

L'Organisation fait l'objet de réclamations et de réclamations éventuelles. Dans les cas où la responsabilité potentielle peut être établie, la direction estime que le règlement final des réclamations ne dépassera pas de beaucoup les montants inscrits dans les comptes. Dans d'autres cas, l'issue des réclamations ne peut être déterminée pour le moment. Toute perte additionnelle liée aux réclamations sera comptabilisée à l'exercice au cours duquel la responsabilité sera établie ou qu'un redressement du montant comptabilisé sera jugé nécessaire.

Un recours en justice a été lancé en 2012 contre l'ancien chef de la direction de l'Organisation relativement au remboursement d'un prêt de 500 \$. L'ancien chef de la direction a intenté une demande reconventionnelle de 3 000 \$ ainsi qu'une réclamation distincte contre l'Organisation de 12 200 \$ en rapport avec la cessation de son emploi. Toutes les réclamations et demandes reconventionnelles effectuées par l'ancien chef de la direction à l'encontre de l'Organisation ont été rejetées. Après la fin de l'exercice, les parties ont convenu de régler le litige qui opposait l'Organisation et l'ancien chef de la direction.

L'Organisation a indemnisé ses ex-administrateurs et ex-dirigeants et ceux actuellement en poste pour les réclamations et les frais juridiques connexes relatifs à l'exercice de leurs fonctions au sein de l'Organisation.

L'Organisation a été désignée défenderesse dans le cadre de poursuites intentées en vertu du Code canadien du travail par suite d'un accident aérien survenu en 2013 et mettant en cause un hélicoptère-ambulance. La responsabilité maximale potentielle est estimée à 3 000 \$. Aucun passif n'a été comptabilisé à l'égard de ces réclamations, car il est peu vraisemblable que le montant maximal devra être payé et aucune estimation fiable ne peut être effectuée.

L'Organisation participe au Healthcare Insurance Reciprocal of Canada (« HIROC »). Le HIROC assure collectivement les risques d'assurance responsabilité civile de ses membres. Tous les membres paient une prime annuelle établie par un actuaire. Ils peuvent devoir payer une prime pour les pertes subies, le cas échéant, par le groupe pendant les années au cours desquelles ils ont été membres. Il y a d'autres poursuites couvertes par le HIROC. La direction est d'avis que leur couverture est adéquate pour couvrir tous les montants à payer en rapport avec ces poursuites.

Ornge
Notes complémentaires
Exercice clos le 31 mars 2017
(en milliers de dollars canadiens)

15. Régimes de retraite

Certains employés à temps plein de l'Organisation sont admissibles au Régime de rentes des hôpitaux de l'Ontario (le « régime »), un régime de retraite contributif interentreprises à prestations déterminées, fondées sur le salaire moyen de fin de carrière. Le régime est considéré comme un régime à cotisations déterminées selon les normes comptables relatives aux régimes interentreprises. La cotisation de l'Organisation au régime au cours de l'exercice a été de 3 541 \$ (3 472 \$ en 2016) et est comprise dans les salaires et charges de personnel et les programmes spécialement financés à l'état consolidé des résultats et des variations du déficit net. Les cotisations faites par l'Organisation correspondent aux besoins de capitalisation du régime. La plus récente évaluation aux fins de présentation de l'information financière effectuée par le régime, en date du 31 décembre 2016, présentait des actifs nets disponibles pour des prestations de 70 359 M\$ avec des obligations de retraite de 54 461 M\$, se traduisant du coup par un excédent de 15 898 M\$.

L'Organisation offre également un régime de retraite à cotisations déterminées aux employés de certains groupes. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017, l'Organisation a versé à ce régime un montant global de 1 825 \$ (1 668 \$ en 2016) qui a été comptabilisé en charges.

16. Événement postérieur à la date de clôture

Le 1^{er} avril 2017, Ornge a conclu un contrat d'entretien à long terme de moteurs pour sa flotte d'avions à voilure tournante. Aux termes de ce contrat, Ornge sera facturé en fonction des tarifs horaires contractuels, multipliés par les heures de vol réelles, sous réserve d'un nombre minimal d'heures requises. Le montant maximum à payer est de 58 500 \$ US sur la durée du contrat, lequel se termine à la fin de la deuxième période de révision générale ou au bout de 20 ans, selon la date la plus rappro



Le 23 juin 2017

Rapport de l'auditeur indépendant

**Au ministre de l'Infrastructure
Portefeuille immobilier général du ministère de l'Infrastructure**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du portefeuille immobilier général du ministère de l'Infrastructure, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017 et les états des résultats et de l'excédent accumulé, de la variation des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

*PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
PwC Tower, 18 York Street, Suite 2600, Toronto (Ontario) Canada M5J 0B2
Tél. : +1 416 863 1133, Téléc. : +1 416 365 8215*

« PwC » s'entend de PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., une société à responsabilité limitée de l'Ontario.



Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du portefeuille immobilier général du ministère de l'Infrastructure au 31 mars 2017, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

**MINISTÈRE DE L'INFRASTRUCTURE
PORTEFEUILLE IMMOBILIER GÉNÉRAL
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE**
Aux 31 mars 2017 et 2016
(en milliers de dollars)

| | Au 31 mars 2017 | Au 31 mars 2016 |
|---|---------------------|---------------------|
| Actifs financiers | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 3) | 234 205 \$ | 227 811 \$ |
| Créances clients et autres créances (note 4) | 93 786 | 104 792 |
| Créances DMFA | 967 646 | 979 046 |
| Montants à recevoir sur des contrats de location-acquisition (note 5) | 364 978 | 373 187 |
| Montants à recevoir d'apparentés (note 6) | 12 066 | 30 279 |
| Créances liées à des projets (note 7) | 30 050 | 28 678 |
| Actifs destinés à la vente (note 8) | 2 144 | 9 523 |
| | 1 704 875 | 1 753 316 |
| Passifs | | |
| Dettes d'exploitation et autres charges à payer | 156 329 | 155 264 |
| Passif au titre des sites contaminés (note 9) | 132 235 | 136 287 |
| Passifs DMFA | 967 646 | 979 046 |
| Acomptes des clients | 800 | 6 470 |
| Obligations en vertu de contrats de location-acquisition (note 5) | 364 978 | 373 187 |
| Montants à payer à des apparentés (note 6) | 78 | 4 672 |
| | 1 622 066 | 1 654 926 |
| Actifs financiers nets | 82 809 | 98 390 |
| Actifs non financiers | | |
| Immobilisations corporelles (note 10) | 5 508 642 | 5 716 251 |
| Frais payés d'avance, acomptes et autres actifs | 3 988 | 4 146 |
| | 5 512 630 | 5 720 397 |
| Excédent accumulé | 5 595 439 \$ | 5 818 787 \$ |

Passifs éventuels (note 13)

Engagements (note 14)

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

**MINISTÈRE DE L'INFRASTRUCTURE
PORTEFEUILLE IMMOBILIER GÉNÉRAL
ÉTAT DES RÉSULTATS**
Pour les exercices clos les 31 mars 2017 et 2016
(en milliers de dollars)

| | Pour les exercices clos les | | |
|---|-----------------------------|----------------------|--|
| | 31 mars 2017 Prévisions | 31 mars 2017 Réel | 31 mars 2016 Réel (retraité [notes 2, 15]) |
| Produits | | | |
| Loyers (notes 6, 11) | 839 321 \$ | 851 015 \$ | 849 912 \$ |
| Recouvrements de coûts liés aux projets des ministères (notes 6, 12) | 194 102 | 171 937 | 139 018 |
| Recouvrements de coûts liés à la rationalisation du portefeuille (note 6) | 20 796 | 18 471 | 14 613 |
| Produit d'intérêts | 1 873 | 1 824 | 1 579 |
| | 1 056 092 | 1 043 247 | 1 005 122 |
| Charges d'exploitation | | | |
| Installations (notes 6, 11) | 746 876 | 730 520 | 740 811 |
| Coûts recouvrables liés aux projets des ministères (notes 6, 12) | 194 102 | 171 777 | 137 024 |
| Coûts de rationalisation du portefeuille (note 6) | 20 796 | 18 310 | 14 551 |
| Frais généraux et administratifs | 1 291 | 918 | 779 |
| Charges d'intérêts | 93 551 | 93 551 | 94 792 |
| | 1 056 616 | 1 015 076 | 987 957 |
| Ajustement du passif au titre des sites contaminés (note 9) | - | (527) | 3 525 |
| Gain sur la cession d'immobilisations corporelles (note 10) | 45 700 | 1 281 | 1 709 |
| Gain sur la cession d'actifs destinés à la vente (note 8) | 27 655 | 9 351 | 9 632 |
| Produits tirés des servitudes (note 10) | 12 000 | 17 101 | 16 495 |
| | 85 355 | 27 733 | 27 836 |
| Excédent d'exploitation avant l'amortissement des immobilisations corporelles et les paiements de transfert | 84 831 | 55 377 | 48 526 |
| Amortissement des immobilisations corporelles | (213 653) | (215 367) | (220 450) |
| Réduction de valeur des immobilisations corporelles | (6 799) | (8 093) | (12 441) |
| Déficit avant éléments ci-après | (135 621) | (168 083) | (184 365) |
| Paiements de transfert | | | |
| Financement du programme de réparation des immobilisations corporelles | 68 313 | 68 313 | 84 186 |
| Transferts d'actifs DMFA et d'actifs acquis hors des ministères | 99 309 | 95 265 | 632 896 |
| Fonds reçus au titre du partage de frais visant le projet Downsview | - | - | 7 079 |
| Autres transferts d'immobilisations | 1 268 | 1 343 | 2 236 |
| Financement du programme d'assainissement de sites contaminés | 15 146 | 4 579 | 1 175 |
| | 184 036 | 169 500 | 727 572 |
| Transfert des bâtiments d'hébergement des Jeux panaméricains vers le SJPP | (158 569) | (156 363) | (419 331) |
| Transferts d'actifs vers les ministères | (10 570) | (12 275) | (48 853) |
| Versement à la province des produits tirés de la vente de biens immobiliers | (106 855) | (31 960) | (43 177) |
| Versement à la province de loyers du secteur privé et des intérêts | (20 604) | (24 167) | (20 337) |
| | (296 598) | (224 765) | (531 698) |
| (Déficit) excédent | (248 183) \$ | (223 348) \$ | 11 509 \$ |

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

**MINISTÈRE DE L'INFRASTRUCTURE
PORTEFEUILLE IMMOBILIER GÉNÉRAL
ÉTAT DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ
Pour les exercices clos les 31 mars 2017 et 2016
(en milliers de dollars)**

| | 31 mars 2017 Réal | 31 mars 2016 Réal (retraité [notes 2, 15]) |
|--|------------------------------|--|
| Excédent accumulé à l'ouverture de l'exercice | 5 818 787 \$ | 5 807 278 \$ |
| (Déficit) excédent | (223 348) | 11 509 |
| Excédent accumulé à la clôture de l'exercice | 5 595 439 \$ | 5 818 787 \$ |

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

**MINISTÈRE DE L'INFRASTRUCTURE
 PORTEFEUILLE IMMOBILIER GÉNÉRAL
 ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS
 Pour les exercices clos les 31 mars 2017 et 2016
 (en milliers de dollars)**

| | 31 mars 2017 Réel | 31 mars 2016 Réel (retraité [notes 2, 15]) |
|--|------------------------------------|--|
| (Déficit) excédent de l'exercice | (223 348) \$ | 11 509 \$ |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | (181 337) | (719 005) |
| Virement d'immobilisations corporelles (hors des actifs destinés à la vente)/vers les actifs destinés à la vente | (3 274) | 9 104 |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 215 367 | 220 450 |
| Gain sur la cession d'immobilisations corporelles | (1 281) | (1 709) |
| Produit de la cession d'immobilisations corporelles | 1 403 | 12 237 |
| Transfert d'immobilisations corporelles vers les ministères | 168 638 | 468 222 |
| Réduction de valeur d'immobilisations corporelles | 8 093 | 12 441 |
| | (15 739) | 13 249 |
| Diminution (augmentation) des frais payés d'avance, acomptes et autres actifs | 158 | (175) |
| (Diminution) augmentation des actifs financiers nets | (15 581) | 13 074 |
| Actifs financiers nets à l'ouverture de l'exercice | 98 390 | 85 316 |
| Actifs financiers nets à la clôture de l'exercice | 82 809 \$ | 98 390 \$ |

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

**MINISTÈRE DE L'INFRASTRUCTURE
PORTEFEUILLE IMMOBILIER GÉNÉRAL
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
Pour les exercices clos les 31 mars 2017 et 2016
(en milliers de dollars)**

| | 31 mars 2017 | 31 mars 2016 (retraité [notes 2, 15]) |
|--|---------------------|---|
| Activités d'exploitation | | |
| (Déficit) excédent de l'exercice | (223 348) \$ | 11 509 \$ |
| Variation des éléments hors trésorerie | | |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 215 367 | 220 450 |
| Gain sur la cession d'immobilisations corporelles | (1 281) | (1 709) |
| Gain sur la cession d'actifs destinés à la vente | (9 351) | (9 632) |
| Réduction de valeur d'immobilisations corporelles | 8 093 | 12 441 |
| Ajustement du passif au titre des sites contaminés | 527 | (3 525) |
| Transfert d'immobilisations corporelles hors des ministères | (95 265) | (632 896) |
| Transfert d'immobilisations corporelles vers les ministères | 168 638 | 468 184 |
| Variation des soldes des éléments hors trésorerie du fonds de roulement | | |
| Diminution (augmentation) des créances clients et autres créances | 11 006 | (6 000) |
| Diminution (augmentation) des montants à recevoir d'apparentés | 18 213 | (4 208) |
| Diminution des créances DMFA | 11 400 | 10 570 |
| (Augmentation) diminution des créances liées à des projets | (1 372) | 5 905 |
| Augmentation des dettes d'exploitation et autres charges à payer | 1 065 | 14 461 |
| Assainissement des sites contaminés | (4 579) | (1 175) |
| (Diminution) des passifs DMFA | (11 400) | (15 282) |
| (Diminution) des acomptes des clients | (5 670) | (8 831) |
| (Diminution) augmentation des montants à payer à des apparentés | (4 594) | 4 672 |
| Diminution (augmentation) des frais payés d'avance, acomptes et autres actifs | 158 | (175) |
| | 77 607 | 64 759 |
| Activités d'investissement en immobilisations | | |
| Produit de la cession d'immobilisations corporelles | 1 403 | 12 237 |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | (86 072) | (86 071) |
| | (84 669) | (73 834) |
| Activités d'investissement | | |
| Produit de la cession d'actifs destinés à la vente | 13 456 | 11 514 |
| Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie | 6 394 | 2 439 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice | 227 811 | 225 372 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice | 234 205 \$ | 227 811 \$ |

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

**MINISTÈRE DE L'INFRASTRUCTURE
PORTEFEUILLE IMMOBILIER GÉNÉRAL
NOTES ANNEXES
Aux 31 mars 2017 et 2016
(en milliers de dollars)**

1. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Nature de l'organisme

Le portefeuille immobilier général du ministère de l'Infrastructure se compose de certains actifs immobiliers détenus en propriété ou loués par Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario, représentée par le ministre de l'Infrastructure, et gérés par la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (« Infrastructure Ontario »). Les autres actifs et passifs immobiliers du portefeuille du ministère de l'Infrastructure ne sont pas pris en compte dans les présents états financiers. Le portefeuille immobilier général, qui relève du ministère de l'Infrastructure, a été mis en place afin de gérer le portefeuille immobilier de ce ministère. Ce n'est pas une entité distincte sur le plan juridique.

Le portefeuille immobilier général tire des produits de la prestation de services de gestion de projets et d'aménagements immobiliers à des ministères, à des organismes de la Couronne et à d'autres organismes gouvernementaux en fonction des besoins des programmes de ces derniers. Ces services sont fournis au moyen de biens immobiliers qui sont soit détenus en propriété par le ministère de l'Infrastructure, soit loués auprès de tiers bailleurs. Les produits générés par le portefeuille immobilier général comprennent aussi des produits indirects tirés de locataires du secteur privé.

Référentiel comptable

Les états financiers ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements, établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public des Comptables professionnels agréés du Canada (les « normes comptables du Canada pour le secteur public »).

Équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont constitués de bons du Trésor assortis d'échéances inférieures à 180 jours. Ils sont détenus en vue de satisfaire aux engagements en trésorerie à court terme. Le risque attribuable aux variations de la valeur de marché est négligeable. Aucun bon du Trésor n'était détenu au 31 mars 2017.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé. Le coût comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, à l'aménagement, à l'amélioration ou à la mise en valeur d'immobilisations corporelles ou de locaux loués, notamment les matériaux, la main-d'œuvre et les intérêts capitalisés.

La capitalisation du coût lié aux immobilisations en cours prend fin lorsque le bien immobilier est prêt à être utilisé ou occupé comme prévu.

Les terrains comprennent les terres acquises pour les infrastructures de transport, les parcs, les immeubles et d'autres fins liées aux programmes, outre les aménagements de terrains qui sont assortis d'une durée de vie indéfinie et ne sont pas amortis. Les terrains excluent les terres de la Couronne acquises de droit.

Les immeubles comprennent des structures administratives et de services. Les locaux loués sont exclus. Les immeubles liés à la diversification des modes de financement et de l'approvisionnement (« DMFA ») correspondent à la valeur des projets DMFA achevés et transférés des ministères commanditaires.

Les immobilisations en cours comprennent les nouveaux immeubles en cours de construction et les modifications aux immeubles existants.

Toutes les immobilisations corporelles, à l'exception des immobilisations en cours, des terrains et des aménagements de terrains, sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative. Les durées de vie utile des immobilisations corporelles du portefeuille immobilier général sont estimées comme suit :

**MINISTÈRE DE L'INFRASTRUCTURE
 PORTEFEUILLE IMMOBILIER GÉNÉRAL
 NOTES ANNEXES
 Aux 31 mars 2017 et 2016
 (en milliers de dollars)**

| | |
|--|--|
| Immeubles, immeubles DMFA et actifs DMFA visés par des contrats de location-acquisition | de 20 à 40 ans |
| Améliorations apportées aux locaux loués auprès de tiers | le moins élevé entre la durée de vie utile de l'actif et la durée du contrat de location |
| Travaux extérieurs, y compris les pistes d'aéroport, les terrains de stationnement et un barrage | de 12 à 40 ans |

La valeur comptable des immobilisations corporelles est ramenée à leur valeur résiduelle si celles-ci ne peuvent plus contribuer à la capacité de la province d'offrir des services et que la perte de valeur est permanente, ou encore si la valeur de l'avantage économique futur de l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable. Les réductions de valeur sont comptabilisées dans l'état des résultats et ne font l'objet d'aucune reprise.

Capitalisation des intérêts

Le coût des immobilisations corporelles construites ou aménagées par la province comprend les frais d'intérêts engagés pendant la période d'aménagement ou de construction.

Tous les intérêts versés par la province en vue de financer les projets d'immobilisations pendant la période de construction sont capitalisés dans les immobilisations corporelles. Il n'y a aucun seuil de capitalisation.

Pour un exercice donné, le taux d'intérêt utilisé pour calculer la charge d'intérêts engagée pendant la construction correspond au coût moyen pondéré du capital (le « CMPC ») de la province. L'Office ontarien de financement (l'« OOF ») fournit le CMPC pertinent. Pour l'exercice 2016-2017, le CMPC est de 3,53 % (4,06 % pour 2015-2016).

Les intérêts cessent d'être capitalisés lorsque l'actif est prêt pour l'utilisation, même s'il est possible qu'il ne soit utilisé qu'à une date ultérieure. Si la construction d'une immobilisation corporelle est arrêtée ou reportée indéfiniment avant d'être terminée, les coûts capitalisés jusqu'alors sont comptabilisés en charges, à moins qu'une autre utilisation de l'immobilisation corporelle puisse être envisagée.

Créances et passifs DMFA

Les créances DMFA représentent les sommes à recevoir des ministères commanditaires pour les coûts de construction et les autres coûts engagés par le consortium dans le cadre des projets achevés et des projets en cours de construction à la date de clôture. Le portefeuille immobilier général facture les montants aux ministères et les recouvre à mesure que les paiements sont versés au consortium aux termes des ententes visant les projets concernés.

Les passifs DMFA représentent les sommes à payer au consortium de construction pour la valeur des projets DMFA achevés et en cours de construction à la date de clôture. Ces sommes sont payées au consortium aux termes des ententes visant les projets concernés qui prévoient le versement d'un acompte lorsque le projet est quasi achevé et des paiements de service mensuels pour le solde.

Les coûts de construction des projets DMFA en cours de construction sont comptabilisés dans les comptes des ministères commanditaires.

Actifs destinés à la vente

Les actifs qui satisfont aux critères ci-après appartiennent à la catégorie des actifs destinés à la vente. L'actif fait l'objet d'une autorisation ou d'un engagement de vente, il est dans un état propice à la vente, il est perçu par le public comme disponible à la vente, il est assorti d'un marché actif et d'un plan de vente et on s'attend raisonnablement à ce qu'il soit vendu à un acquéreur non lié à la province dans les 12 mois suivant la date de clôture.

**MINISTÈRE DE L'INFRASTRUCTURE
PORTEFEUILLE IMMOBILIER GÉNÉRAL
NOTES ANNEXES
Aux 31 mars 2017 et 2016
(en milliers de dollars)**

Les actifs destinés à la vente sont comptabilisés à la valeur comptable ou à la valeur de réalisation nette si cette valeur est inférieure. Le coût comprend tous les coûts d'acquisition et les améliorations inscrites à l'actif, déduction faite de la charge d'amortissement.

Actifs DMFA visés par des contrats de location-acquisition

Le ministère de l'Infrastructure a conclu des ententes contractuelles avec des tiers afin de financer, de concevoir, de construire et de gérer certains actifs pour le compte des ministères commanditaires. Ces projets respectent les critères de classement dans les contrats de location-acquisition et sont classés comme tels. La valeur des actifs acquis en vertu de contrats de location-acquisition est comptabilisée à titre d'immobilisations corporelles et les passifs liés aux contrats sont inscrits à titre d'obligations en vertu de contrats de location-acquisition à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Des paiements de location sont à recevoir des ministères commanditaires et sont inscrits à titre de montants à recevoir sur des contrats de location-acquisition. Les modalités des montants à recevoir des ministères commanditaires sur des contrats de location-acquisition sont identiques à celles régissant les obligations en vertu de contrats de location-acquisition à l'égard du consortium de construction.

Passif au titre des sites contaminés

Les sites contaminés sont le résultat d'une contamination par la présence dans l'air, le sol, l'eau ou les sédiments d'une substance chimique, organique ou radioactive ou d'un organisme vivant qui dépasse une norme environnementale.

Un passif au titre de l'assainissement des sites contaminés est inscrit lorsque tous les critères suivants sont remplis : i) il existe une norme environnementale; ii) la contamination dépasse la norme environnementale; iii) le portefeuille immobilier général est directement responsable ou il accepte la responsabilité; iv) il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés; et v) il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

L'estimation du passif comprend les coûts directement attribuables aux activités d'assainissement, de confinement ou d'atténuation ainsi que le coût de la maintenance et de la surveillance après assainissement qui sont requis pour que le site respecte la norme minimale en vigueur pour son utilisation avant la contamination. Le coût de l'assainissement est calculé d'après les meilleures informations disponibles et il est examiné et révisé chaque année.

Comptabilisation des produits

Les produits sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle survient l'événement générateur connexe.

Les loyers se composent des produits tirés de la location, à des ministères et à des locataires du secteur privé, de biens immobiliers détenus en propriété par le portefeuille immobilier général et de biens immobiliers loués auprès de tiers bailleurs, ainsi que de la majeure partie des fonds affectés à l'exploitation provenant du ministère de l'Infrastructure. Les produits de location comprennent le loyer de base, les recouvrements de coûts au titre des charges d'exploitation, les impôts fonciers et les produits tirés des terrains de stationnement, les coûts au titre des contrats de location-acquisition, les paiements de service mensuels pour les biens immobiliers DMFA ainsi que des recouvrements de coûts auprès des ministères, relatifs à l'égard des besoins particuliers des locataires en sus des services établis aux termes des contrats de location concernés. Les exonérations et augmentations de loyer ainsi que les allocations au titre des agencements relatifs à des biens immobiliers loués auprès de tiers sont comptabilisées selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

Les recouvrements de coûts liés aux projets des ministères s'entendent des coûts recouverts auprès des ministères pour les projets immobiliers entrepris à leur demande. Les produits sont comptabilisés à mesure que les services sont fournis. Les recouvrements de coûts liés aux projets des ministères s'entendent également des recouvrements, auprès du ministère de l'Infrastructure, de coûts précis afférents aux programmes du portefeuille immobilier général, et ils sont comptabilisés lorsque les charges connexes sont engagées.

**MINISTÈRE DE L'INFRASTRUCTURE
PORTEFEUILLE IMMOBILIER GÉNÉRAL
NOTES ANNEXES
Aux 31 mars 2017 et 2016
(en milliers de dollars)**

Le produit d'intérêts correspond aux intérêts gagnés sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie et il est comptabilisé en fonction du temps écoulé.

Le gain sur la cession d'immobilisations corporelles et le gain sur la cession d'actifs destinés à la vente reflètent le produit reçu, déduction faite du coût des actifs connexes cédés au cours de la période.

Les produits tirés des servitudes découlent de l'octroi à un tiers du droit d'utiliser un bien du portefeuille immobilier général dans un but précis pour une durée déterminée ou infinie.

Le 1^{er} avril 2016, le portefeuille immobilier général a adopté le chapitre SP 3420 *Opérations interentités* (SP 3420) et le chapitre SP 3430 *Opérations de restructuration* (SP 3430). En conséquence de l'adoption de SP 3420 et de SP 3430, les apports du ministère de l'Infrastructure ainsi que la valeur des actifs reçus, les améliorations et mises en valeur d'actifs qui sont financées par d'autres ministères ou d'autres organismes gouvernementaux qui sont capitalisés au coût du bien immobilier inscrit au portefeuille immobilier général sont comptabilisés à l'état des résultats. De même, le transfert d'immobilisations corporelles à des ministères ou à d'autres organismes d'État ainsi que le paiement des fonds recouverts par le portefeuille immobilier général auprès du secteur privé au Trésor conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, sont comptabilisés à l'état des résultats.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation sont comptabilisées à mesure qu'elles sont engagées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les charges d'exploitation liées aux installations comprennent les charges engagées au titre de l'exploitation et de l'entretien de biens immobiliers détenus en propriété, notamment les impôts fonciers ainsi que les honoraires de gestion d'installations versés à Infrastructure Ontario, ainsi que les frais de réparation et d'entretien non recouvrables et les charges de location recouvrables payées à des tiers bailleurs.

Les coûts recouvrables liés aux projets des ministères comprennent les coûts engagés dans le cadre de projets immobiliers entrepris à la demande de ministères. Tous les coûts sont recouvrables auprès des ministères concernés et sont comptabilisés en fonction de la valeur des travaux achevés. Les coûts recouvrables liés aux projets des ministères comprennent aussi des coûts de programme précis qui sont intégralement recouverts auprès du ministère de l'Infrastructure.

Les coûts liés à la rationalisation du portefeuille correspondent aux coûts engagés en vue de rendre vendables des actifs. Ils sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont engagés. Ces coûts comprennent les frais liés notamment à la planification immobilière, à la commercialisation, aux évaluations environnementales, au zonage, aux permis et aux règlements.

La charge d'intérêts a trait aux intérêts sur l'encours des passifs DMFA, notamment les actifs DMFA visés par des contrats de location-acquisition, lesquels sont recouverts intégralement auprès des ministères commanditaires.

Ces montants sont comptabilisés à l'état des résultats.

Utilisation d'estimations

Les présentes méthodes exigent que la direction effectue des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date de l'état de la situation financière et sur les montants présentés au titre des produits et des charges pour la période visée. Les principaux éléments exigeant que la direction effectue des estimations subjectives concernent notamment la durée de vie utile des immobilisations corporelles, les ajustements liés à la valeur des travaux achevés des projets en cours, les provisions pour créances douteuses, les passifs au titre des sites contaminés et les charges à payer. Par conséquent, les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

**MINISTÈRE DE L'INFRASTRUCTURE
PORTEFEUILLE IMMOBILIER GÉNÉRAL
NOTES ANNEXES
Aux 31 mars 2017 et 2016
(en milliers de dollars)**

2. CHANGEMENTS TOUCHANT LES MÉTHODES COMPTABLES

Au cours de l'exercice, le portefeuille immobilier général a adopté le chapitre SP 3420 *Opérations interentités* (SP 3420) et le chapitre SP 3430 *Opérations de restructuration* (SP 3430). En conséquence de l'adoption de ces deux chapitres, le portefeuille immobilier général a changé sa méthode de comptabilisation des transferts avec les ministères et les autres organismes gouvernementaux, ainsi que des transferts à la province d'Ontario.

Le 1^{er} avril 2015, les paiements de transfert ont commencé à être comptabilisés à l'état des résultats de l'exercice au cours duquel ils sont reçus ou à recevoir. Ils étaient auparavant comptabilisés directement dans l'excédent accumulé, à titre d'augmentation ou de diminution.

La modification a été comptabilisée sur une base rétroactive avec retraitement des chiffres des périodes antérieures. Par conséquent, l'excédent pour l'exercice clos le 31 mars 2016 a été augmenté de 195 874 \$. Il n'y a eu aucune incidence sur l'excédent accumulé au 31 mars 2016.

3. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de la trésorerie détenue dans les comptes de fonctionnement. Les soldes au 31 mars 2016 comprennent des bons du Trésor à court terme d'une valeur de 100 852 \$ émis par l'OOF et assortis d'un taux d'intérêt effectif moyen pondéré de 0,61 %. Aucun placement à court terme n'est détenu au 31 mars 2017.

4. CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

Les créances clients et autres créances comprennent les sommes à recevoir de locataires du secteur public et du secteur privé au titre des frais d'aménagement, les paiements de service mensuels DMFA, les montants à recevoir pour des services liés aux projets se rapportant aux recouvrements de coûts auprès des ministères, les remboursements de la TVH, des montants à recevoir au titre des incitatifs à la location liés à l'amortissement des exonérations de location sur la durée du bail ainsi que d'autres sommes à recevoir, y compris de la part de locataires du secteur privé. Des provisions pour créances douteuses sont comptabilisées à l'égard de soldes auprès de tiers jugés irrécouvrables afin de ramener leur valeur au montant jugé recouvrable. Le solde se ventile comme suit :

| | Au 31 mars 2017 | Au 31 mars 2016 |
|--|----------------------------|--------------------|
| Frais d'aménagement à recevoir | 17 519 \$ | 61 384 \$ |
| Paiements de service mensuels DMFA à recevoir | 15 307 | 5 026 |
| Montants à recevoir pour des services liés aux projets | 25 234 | 19 825 |
| Créances du secteur privé et autres créances | 3 597 | 2 404 |
| Provision pour créances douteuses | (931) | (1 245) |
| TVH à recevoir | 12 380 | 11 370 |
| Créances sur incitatifs à la location | 20 680 | 6 028 |
| | 93 786 \$ | 104 792 \$ |

**MINISTÈRE DE L'INFRASTRUCTURE
PORTEFEUILLE IMMOBILIER GÉNÉRAL
NOTES ANNEXES
Aux 31 mars 2017 et 2016
(en milliers de dollars)**

5. MONTANTS À RECEVOIR SUR DES CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION ET OBLIGATIONS EN VERTU DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

| | Au 31 mars 2017 | Au 31 mars 2016 |
|---|--------------------|--------------------|
| Échéance en mars 2040, remboursable par versements mensuels de principal et d'intérêts de 1 026 \$, portant intérêt au taux de 5,19 % et garanti par les immobilisations corporelles du projet DMFA | 164 876 \$ | 168 516 \$ |
| Échéance en novembre 2039, remboursable par versements mensuels de principal et d'intérêts de 1 244 \$, portant intérêt au taux de 5,11 % et garanti par les immobilisations corporelles du projet DMFA | 200 102 | 204 671 |
| | 364 978 \$ | 373 187 \$ |

Les paiements minimaux futurs au titre de la location aux termes de contrats de location-acquisition s'établissent comme suit :

| | Montant |
|--|-------------------|
| 2017-18 | 27 233 \$ |
| 2018-19 | 27 233 |
| 2019-20 | 27 233 |
| 2020-21 | 27 233 |
| 2021-22 | 27 233 |
| Par la suite | 484 794 |
| Total des paiements minimaux au titre de la location | 620 959 |
| Moins les intérêts théoriques | (255 981) |
| | 364 978 \$ |

6. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les deux apparentés du portefeuille immobilier général sont le ministère de l'Infrastructure et Infrastructure Ontario. Infrastructure Ontario, organisme du ministère de l'Infrastructure, gère le portefeuille immobilier en contrepartie d'honoraires de gestion.

Le ministère de l'Infrastructure finance les besoins en matière d'exploitation et d'immobilisations du portefeuille immobilier général que celui-ci ne peut financer à même les produits que génèrent ses activités. Le financement affecté à l'exploitation obtenu comprend les fonds affectés aux honoraires de conseils stratégiques et aux frais de gestion de projet, les fonds affectés à l'exploitation et à l'entretien des locaux de tiers inoccupés, les locaux de sociétés, le paiement tenant lieu de taxe pour les terrains ne pouvant être loués, etc.

Les fonds affectés aux immobilisations comprennent le financement de divers programmes immobiliers comme le programme de réparations d'immobilisations et la planification du portefeuille immobilier.

**MINISTÈRE DE L'INFRASTRUCTURE
PORTEFEUILLE IMMOBILIER GÉNÉRAL
NOTES ANNEXES
Aux 31 mars 2017 et 2016
(en milliers de dollars)**

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017, le portefeuille immobilier général a reçu les sommes suivantes du ministère de l'Infrastructure à titre de fonds affectés à l'exploitation et aux immobilisations. Ces sommes ont été comptabilisées dans les produits et dans les paiements de transfert.

| | 31 mars 2017 | 31 mars 2016 |
|---|-------------------------|-----------------|
| Fonds du ministère de l'Infrastructure affectés à l'exploitation | 45 641 \$ | 45 440 \$ |
| Fonds du ministère de l'Infrastructure affectés aux immobilisations | 94 380 | 103 612 |
| | 140 021 \$ | 149 052 \$ |

Les montants à recevoir d'apparentés se composent d'un montant de 12 066 \$ (30 279 \$ au 31 mars 2016) à recevoir du ministère de l'Infrastructure relativement à des frais d'aménagement, à des services liés aux projets et aux allocations de fonds affectés à l'exploitation et aux immobilisations, déduction faite des produits tirés des loyers du secteur privé et des ventes de biens immobiliers payables au ministère de l'Infrastructure. Les sommes sont exigibles à vue, ne sont pas garanties et ne portent pas intérêt.

Les montants à payer à des apparentés se composent d'un montant de 78 \$ (4 672 \$ au 31 mars 2016) à payer à Infrastructure Ontario au titre de certains frais payés pour le compte du portefeuille immobilier général relativement à la gestion de ce dernier.

Infrastructure Ontario gère le portefeuille immobilier et fournit des services d'administration et de gestion de projets en contrepartie d'honoraires de gestion. Les honoraires versés à Infrastructure Ontario pour l'exercice comprennent des honoraires de gestion des installations qui correspondent à 15 % du budget d'exploitation et d'entretien du portefeuille de biens immobiliers détenus en propriété, des frais de gestion d'exploitation des actifs DMFA en service, et des frais d'administration et de gestion de projets, tous comptabilisés à titre de charges d'exploitation des installations. En outre, Infrastructure Ontario facture le portefeuille immobilier général des honoraires de gestion d'actifs stratégiques calculés en fonction de la valeur comptable nette des actifs sous gestion et comptabilisés à titre de coûts de rationalisation du portefeuille.

| | 31 mars 2017 | 31 mars 2016 |
|--|-------------------------|-----------------|
| Honoraires de gestion des installations | 32 166 \$ | 31 979 \$ |
| Frais de gestion de l'exploitation des actifs DMFA | 713 | 788 |
| Frais d'administration et de gestion de projets | 7 808 | 8 348 |
| Honoraires de gestion d'actifs stratégiques | 10 936 | 10 396 |
| | 51 623 \$ | 51 511 \$ |

7. CRÉANCES LIÉES À DES PROJETS

Les créances liées à des projets totalisent 30 050 \$ (28 678 \$ au 31 mars 2016) et se composent des coûts recouvrables relativement à des projets, qui ont été engagés jusqu'au 31 mars 2017 mais n'ont pas encore été facturés. Tous les montants ont été facturés aux ministères après la clôture de l'exercice.

**MINISTÈRE DE L'INFRASTRUCTURE
PORTEFEUILLE IMMOBILIER GÉNÉRAL
NOTES ANNEXES
Aux 31 mars 2017 et 2016
(en milliers de dollars)**

8. ACTIFS DESTINÉS À LA VENTE

Les actifs destinés à la vente sont les actifs immobiliers qui ont été déclarés excédentaires en regard des besoins de la province et dont la vente a été approuvée par décret. Il est raisonnable de prévoir que les actifs destinés à la vente seront vendus à une entité ne faisant pas partie de l'entité comptable dans les 12 mois suivant la date de clôture. Les actifs destinés à la vente sont résumés ci-après :

| | Au 31 mars 2017 | Au 31 mars 2016 |
|------------------------|----------------------------|--------------------|
| Terrains | 1 946 \$ | 5 156 \$ |
| Travaux extérieurs | 49 | 131 |
| Immeubles | 5 804 | 14 501 |
| | 7 799 | 19 788 |
| Amortissement cumulé | (5 655) | (10 265) |
| Valeur comptable nette | 2 144 \$ | 9 523 \$ |

Onze biens immobiliers (huit biens immobiliers au 31 mars 2016) d'une valeur comptable de 4 105 \$ (1 882 \$ au 31 mars 2016) ont été vendus pour un produit net de 13 456 \$ (11 514 \$ au 31 mars 2016), ce qui a donné lieu à un gain net sur la cession de 9 351 \$ (9 632 \$ au 31 mars 2016).

9. PASSIF AU TITRE DES SITES CONTAMINÉS

Un passif au titre de l'assainissement des sites contaminés est inscrit lorsque tous les critères suivants sont remplis : i) il existe une norme environnementale; ii) la contamination dépasse la norme environnementale; iii) le portefeuille immobilier général est directement responsable ou il accepte la responsabilité; iv) il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés; et v) il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

Les sources de contamination des sites pris individuellement peuvent comprendre des hydrocarbures pétroliers, des composés organiques volatils, des métaux, des substances inorganiques, des herbicides, des pesticides, des déchets industriels, des débris de construction, etc. La contamination a été évaluée principalement d'après des évaluations environnementales de sites de phase I et de phase II en vertu de la réglementation de l'Ontario. De plus, le portefeuille immobilier général a pris en compte un éventail de facteurs de risque clés pour chaque site, notamment l'habitation ou l'activité humaine passée ou potentielle, la possibilité d'une contamination hors du site, les milieux touchés, les activités potentiellement contaminantes, les secteurs risquant de soulever des préoccupations environnementales et les contaminants à surveiller.

L'assainissement s'entend des améliorations apportées à un site contaminé dans le but de prévenir, de réduire au minimum ou d'atténuer les dommages pour la santé humaine ou l'environnement. L'assainissement comporte l'élaboration et la mise en application d'une approche planifiée visant à éliminer, à détruire, à confiner les contaminants ou à réduire de toute autre façon leur disponibilité pour les récepteurs menacés.

Le portefeuille immobilier général gère une base de données de sites contaminés ou susceptibles de l'être alimentée par des informations historiques relatives à ses biens recueillies lors d'enquêtes et d'aménagements passés. La base de données est régulièrement mise à jour avec de nouvelles informations et des faits nouveaux. À la lumière des dernières informations disponibles, 79 sites contaminés ou susceptibles de l'être ont été détectés (80 sites au 31 mars 2016), dont 38 sites (39 au 31 mars 2016) qui satisfont aux critères de comptabilisation de passifs.

Des 38 sites détectés qui satisfont aux critères de comptabilisation de passifs, cinq n'appartiennent pas au ministère de l'Infrastructure, mais la responsabilité de leur assainissement incombe au ministère puisqu'ils ont

MINISTÈRE DE L'INFRASTRUCTURE
PORTEFEUILLE IMMOBILIER GÉNÉRAL
NOTES ANNEXES
Aux 31 mars 2017 et 2016
(en milliers de dollars)

été cédés à la Couronne. Le ministère de l'Infrastructure a ordonné au portefeuille immobilier général d'assumer la responsabilité de l'assainissement de ces sites.

Des estimations et des jugements significatifs ont été nécessaires pour déterminer si les biens remplissaient les critères de comptabilisation selon cette norme, notamment le point de vue de la direction sur les prévisions relatives à la question de savoir si des avantages économiques seront abandonnés. Pour évaluer les biens en fonction des critères, la direction a pris en compte plusieurs facteurs, dont la nature, l'étendue et l'emplacement de la contamination. De plus, la direction a fait des estimations et posé des jugements significatifs pour déterminer le montant du passif lié aux biens qui remplissaient les critères de comptabilisation selon la norme, notamment le type de travaux d'assainissement requis et les coûts connexes.

Les hypothèses ayant servi à estimer le passif au titre de l'assainissement comprennent des scénarios d'utilisation des terrains, l'incidence écologique et le risque pour la santé humaine. Le passif est établi d'après les coûts estimatifs minimaux qui doivent être engagés pour que le site respecte la norme minimale qui était en vigueur pour son utilisation immédiatement avant la contamination, ainsi que pour la surveillance et la gestion continues du site. Pour l'exercice clos le 31 mars 2017, le portefeuille immobilier général a engagé des coûts d'assainissement de 4 579 \$ (1 175 \$ au 31 mars 2016) et, en conséquence, a réduit le passif lié aux sites contaminés concernés. À la lumière de nouvelles informations obtenues pendant l'examen régulier des sites, le passif lié à deux sites a été augmenté d'un montant net de 656 \$. En outre, un site, pour lequel un passif de 129 \$ avait été comptabilisé, a été cédé au cours de l'exercice. Ces deux éléments se sont traduits par un ajustement du passif connexe. Selon la meilleure estimation de la direction, le montant requis pour régler ou autrement éteindre le passif non actualisé pour les 38 sites (39 au 31 mars 2016) s'élève à 132 235 \$ (136 287 \$ au 31 mars 2016).

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

| | Terrains | Travaux extérieurs | Immeubles | Immobilisations en cours | Immeubles DMFA | Actifs DMFA visés par des contrats de location-acquisition | Total |
|--|----------------|--------------------|------------------|--------------------------|------------------|--|------------------|
| Coût | | | | | | | |
| Solde au 1 ^{er} avril 2016 | 819 499 | 50 684 | 4 027 891 | 403 266 | 2 040 494 | 502 297 | 7 844 131 |
| Ajouts | 3 713 | 8 818 | 134 934 | 175 208 | 1 606 | 85 | 324 364 |
| Virements hors des immobilisations en cours | - | - | - | (143 027) | - | - | (143 027) |
| Cessions | (46) | - | (208) | - | - | - | (254) |
| Transferts vers les ministères | (40 309) | - | (26 552) | (117 759) | - | - | (184 620) |
| Mises hors service et réductions de valeur | (560) | - | (23 012) | - | - | - | (23 572) |
| Virement vers les actifs destinés à la vente/hors des actifs destinés à la vente | (895) | 82 | 8 697 | - | - | - | 7 884 |
| Solde au 31 mars 2017 | 781 402 | 59 584 | 4 121 750 | 317 688 | 2 042 100 | 502 382 | 7 824 906 |
| Amortissement cumulé | | | | | | | |
| Solde au 1 ^{er} avril 2016 | - | 12 575 | 1 874 778 | - | 156 777 | 83 750 | 2 127 880 |
| Ajouts | - | 3 270 | 147 936 | - | 51 566 | 12 595 | 215 367 |
| Cessions | - | - | (132) | - | - | - | (132) |
| Transferts vers les ministères | - | - | (15 982) | - | - | - | (15 982) |
| Mises hors service et réductions de valeur | - | - | (15 479) | - | - | - | (15 479) |
| Virement vers les actifs destinés à la vente/hors des actifs destinés à la vente | - | 20 | 4 590 | - | - | - | 4 610 |
| Solde au 31 mars 2017 | - | 15 865 | 1 995 711 | - | 208 343 | 96 345 | 2 316 264 |
| Valeur comptable nette au 31 mars 2017 | 781 402 | 43 719 | 2 126 039 | 317 688 | 1 833 757 | 406 037 | 5 508 642 |

**MINISTÈRE DE L'INFRASTRUCTURE
PORTEFEUILLE IMMOBILIER GÉNÉRAL
NOTES ANNEXES
Aux 31 mars 2017 et 2016
(en milliers de dollars)**

| | Terrains | Travaux extérieurs | Immeubles | Immobi- lisations en cours | Immeubles DMFA | Actifs DMFA visés par des contrats de location- acquisition | Total |
|--|----------------|-----------------------|------------------|----------------------------------|-------------------|--|------------------|
| Coût | | | | | | | |
| Solde au 1 ^{er} avril 2015 | 589 658 | 46 703 | 4 055 719 | 466 527 | 2 022 097 | 502 090 | 7 682 794 |
| Ajouts | 245 719 | 4 646 | 93 966 | 690 801 | 18 397 | 207 | 1 053 736 |
| Virement hors des immobilisations en cours | - | - | - | (334 731) | - | - | (334 731) |
| Cessions | (10 519) | - | (176) | - | - | - | (10 695) |
| Transferts vers les ministères | (528) | - | (92 572) | (419 331) | - | - | (512 431) |
| Mises hors service et réductions de valeur | (1) | (534) | (14 936) | - | - | - | (15 471) |
| Virement vers les actifs destinés à la vente/hors des actifs destinés à la vente | (4 830) | (131) | (14 110) | - | - | - | (19 071) |
| Solde au 31 mars 2016 | 819 499 | 50 684 | 4 027 891 | 403 266 | 2 040 494 | 502 297 | 7 844 131 |
| Amortissement cumulé | | | | | | | |
| Solde au 1 ^{er} avril 2015 | - | 9 877 | 1 777 996 | - | 105 766 | 71 164 | 1 964 803 |
| Ajouts | - | 2 746 | 154 107 | - | 51 011 | 12 586 | 220 450 |
| Cessions | - | - | (167) | - | - | - | (167) |
| Transferts vers les ministères | - | - | (44 209) | - | - | - | (44 209) |
| Mises hors service et réductions de valeur | - | (12) | (3 018) | - | - | - | (3 030) |
| Virement vers les actifs destinés à la vente/hors des actifs destinés à la vente | - | (36) | (9 931) | - | - | - | (9 967) |
| Solde au 31 mars 2016 | - | 12 575 | 1 874 778 | - | 156 777 | 83 750 | 2 127 880 |
| Valeur comptable nette au 31 mars 2016 | 819 499 | 38 109 | 2 153 113 | 403 266 | 1 883 717 | 418 547 | 5 716 251 |

Douze biens immobiliers (six au 31 mars 2016) d'une valeur comptable de 122 \$ (10 528 \$ au 31 mars 2016) ont été cédés, pour un produit net de 1 403 \$ (12 237 \$ au 31 mars 2016), ce qui a donné lieu à un gain net sur la cession de 1 281 \$ (1 709 \$ au 31 mars 2016). Les opérations portant sur les servitudes pour l'exercice ont généré 17 101 \$ (16 495 \$ au 31 mars 2016).

11. LOYERS ET CHARGES D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS

Les loyers comprennent les loyers de base, les recouvrements de coûts au titre de charges d'exploitation et d'entretien, les impôts fonciers, les produits tirés des terrains de stationnement pour les locataires du secteur public et du secteur privé, ainsi que les paiements de service mensuels pour les biens immobiliers DMFA, lesquels sont recouverts auprès des locataires du secteur public. Les fonds reçus du ministère de l'Infrastructure et affectés à l'exploitation et les recouvrements de coûts auprès des ministères pour tenir compte de changements de niveau de service par rapport aux contrats de location sont aussi inclus dans les loyers.

Les charges d'exploitation liées aux installations sont des charges engagées au titre de l'exploitation et de l'entretien et comprennent les services publics, les impôts fonciers, les frais de gestion des installations, les loyers payés à des tiers bailleurs et les paiements de service mensuels pour les biens immobiliers DMFA. Les charges d'exploitation comprennent aussi les charges d'entretien et de réinvestissement majeurs visant les immeubles et composantes de base, qui ne sont pas recouvrables auprès des locataires qui sont des ministères.

MINISTÈRE DE L'INFRASTRUCTURE
PORTEFEUILLE IMMOBILIER GÉNÉRAL
NOTES ANNEXES
Aux 31 mars 2017 et 2016
(en milliers de dollars)

| | 31 mars 2017 | 31 mars 2016 |
|---|-------------------------|-----------------|
| Loyers | | |
| Charges d'exploitation recouvrables relatives aux loyers de base - public | 636 575 \$ | 636 075 \$ |
| Biens immobiliers DMFA – locataires publics | 163 258 | 163 944 |
| Produits du secteur privé | 21 495 | 19 888 |
| Fonds affectés par le ministère de l'Infrastructure aux fins des charges d'exploitation | 21 879 | 21 657 |
| Fonds affectés par le ministère de l'Infrastructure aux fins des frais de projets | 7 808 | 8 348 |
| | 851 015 \$ | 849 912 \$ |
| Charges d'exploitation liées aux installations | | |
| Charges d'exploitation et d'entretien | 137 198 \$ | 141 635 \$ |
| Services publics | 80 103 | 73 976 |
| Impôts fonciers | 33 013 | 55 364 |
| Frais de gestion des installations à Infrastructure Ontario | 32 166 | 31 979 |
| Loyers payés à des tiers bailleurs | 281 394 | 278 734 |
| Coût d'exploitation – installations DMFA | 69 707 | 69 152 |
| Coûts de projet non recouvrables | 89 131 | 81 623 |
| Frais d'administration de projets à Infrastructure Ontario | 7 808 | 8 348 |
| | 730 520 \$ | 740 811 \$ |

12. RECOUVREMENTS DE COÛTS LIÉS AUX PROJETS DES MINISTÈRES ET COÛTS RECOUVRABLES LIÉS AUX PROJETS DES MINISTÈRES

Les coûts recouvrables liés aux projets des ministères se rapportent à des projets qui portent ou non sur des immobilisations liées aux actifs du portefeuille immobilier général et qui s'inscrivent dans les exigences des programmes des ministères. Les coûts de ces projets sont intégralement recouvrables auprès du ministère qui les entreprend et n'ont pas d'incidence sur les résultats d'exploitation du portefeuille immobilier général. Les recouvrements des coûts liés aux projets des ministères comprennent aussi les recouvrements auprès du ministère de l'Infrastructure de coûts précis du programme du portefeuille immobilier général.

13. PASSIFS ÉVENTUELS

Avant la fusion de Stadium Corporation of Ontario Limited (« STADCO ») avec Infrastructure Ontario et la Société immobilière de l'Ontario, laquelle a eu lieu le 6 juin 2011, l'ensemble des actifs, passifs et activités de STADCO ont été transférés au portefeuille immobilier général, y compris les baux fonciers conclus en date du 3 juin 1989 avec la Société immobilière du Canada pour les terrains occupés par le SkyDome et le contrat de sous-location conclu avec Rogers Stadium Limited Partnership (sous-locataire). Aux termes du bail foncier, le portefeuille immobilier général est responsable du loyer de base, des impôts fonciers, des frais de services publics et de certains coûts d'exploitation, qui sont pris en charge par le sous-locataire aux termes du contrat de sous-location. En cas de défaut de la part du sous-locataire, il est estimé que l'incidence financière potentielle pour le portefeuille immobilier général correspond au loyer de base, soit entre 300 \$ et 400 \$ par an, en sus des impôts fonciers, des frais de services publics et de certains coûts d'exploitation.

En lien avec l'adoption du chapitre SP 3260 *Passif au titre des sites contaminés* du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public, la direction a fait des estimations et posé des jugements significatifs pour déterminer les sites qui satisfont aux critères de comptabilisation et estimer les coûts associés à l'assainissement. Certains sites contaminés qui appartiennent au portefeuille immobilier général ou certains sites détectés par celui-ci comme étant contaminés au-delà d'une norme environnementale peuvent aussi présenter une contamination qui dépasse

**MINISTÈRE DE L'INFRASTRUCTURE
PORTEFEUILLE IMMOBILIER GÉNÉRAL
NOTES ANNEXES
Aux 31 mars 2017 et 2016
(en milliers de dollars)**

les limites du bien appartenant au portefeuille immobilier général (contamination hors du site). Aucun passif n'a été comptabilisé dans les présents états financiers au titre de ces sites, puisque la direction ne dispose pas d'informations suffisantes pour établir si les critères de comptabilisation sont remplis selon la nouvelle norme et qu'elle ne peut pas estimer le montant du passif, le cas échéant, à ce moment.

La direction continue de surveiller étroitement ces sites et d'améliorer la connaissance qu'elle a de ceux-ci, et elle comptabilisera un passif lorsqu'elle disposera d'informations supplémentaires leur permettant de satisfaire aux critères de comptabilisation.

14. ENGAGEMENTS

Le portefeuille immobilier général contracte continuellement des obligations contractuelles pour la location d'immeubles, les contrats de construction et la gestion de la construction et de l'exploitation d'actifs DMFA. Les contrats de location d'immeubles sont des contrats de location conclus avec des tiers bailleurs pour répondre aux besoins des ministères et des organismes gouvernementaux. Les engagements relatifs à des contrats de construction sont déterminés à partir de l'estimation faite par la direction des frais qui seront engagés au cours de la période de construction. Les obligations contractuelles à l'égard des actifs DMFA comprennent les intérêts sur le solde impayé, les coûts d'exploitation et d'entretien ainsi que les coûts liés au cycle de vie. Au 31 mars 2017, les obligations contractuelles s'établissaient comme suit :

| | Contrats de location d'immeubles | Contrats de construction | Paiements de service annuels DMFA |
|--------------|----------------------------------|--------------------------|-----------------------------------|
| 2017-18 | 272 325 \$ | 310 445 \$ | 133 813 \$ |
| 2018-19 | 263 652 | 177 495 | 133 943 |
| 2019-20 | 235 601 | 46 626 | 136 017 |
| 2020-21 | 197 624 | 22 053 | 135 058 |
| 2021-22 | 143 315 | 39 648 | 133 948 |
| Par la suite | 578 104 | - | 2 583 283 |
| | <u>1 690 621 \$</u> | <u>596 267 \$</u> | <u>3 256 062 \$</u> |

15. SOLDES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres comparatifs de l'exercice précédent ont été reclassés selon la présentation de l'exercice écoulé.

60 Renfrew Drive, Suite 300
Markham, ON L3R 0E1
Tel: 905 948-1872 • Fax: 905 948-8011
Toll Free: 1 866 392-5446
www.centrollhin.on.ca

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

Le 30 mai 2017

L'intégrité et l'objectivité des états financiers et des notes afférentes incombent à la direction du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre. La direction estime que les états financiers présentent fidèlement la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre en date du 31 mars 2017 de même que les états des résultats financiers, les variations de la dette nette et les flux monétaires actualisés pour l'exercice terminé à cette date.

La direction a préparé les états financiers conformément à la loi, aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) et aux normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

Pour s'acquitter de ses responsabilités et reconnaissant les limites inhérentes à tous les systèmes, la direction a élaboré et tient à jour un système de mécanismes de contrôle interne pour donner une assurance raisonnable que les éléments d'actif du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre sont protégés et que les livres comptables constituent un fondement fiable pour la préparation des états financiers.

Le conseil d'administration s'acquitte de sa responsabilité de passer en revue les états financiers par le truchement de son comité de vérification. Ce comité rencontre la direction et les vérificateurs externes pour discuter des résultats des vérifications et des questions se rapportant à l'information financière. Les vérificateurs externes ont plein accès au comité de vérification, en présence et en l'absence de la direction. Le conseil d'administration du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre a approuvé les états financiers.

Les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2017 ont été vérifiés et communiqués par Deloitte LLP, vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration.



Karin Dschankilic
Directrice principale, Rendement,
contrats, affections et chef des finances
Réseau local d'intégration des services de
santé du Centre



Kim L. Baker
Directrice Générale
Réseau local d'intégration des services de
santé du Centre



Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
400 Applewood Crescent
Suite 500
Vaughan (Ontario) L4K 0C3
Canada

Tél. : 416-601-6150
Télec. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres du conseil d'administration du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre (le « RLISS »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017 et les états des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du RLIS au 31 mars 2017, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Deloitte S.É.N.C.R.L./s.r.l

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Le 30 mai 2017

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

État de la situation financière

au 31 mars 2017

| | 2017 | 2016 |
|---|------------------|------------------|
| | \$ | \$ |
| Actifs financiers | | |
| Trésorerie | 343 604 | 380 753 |
| Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») | 2 624 828 | 8 526 855 |
| Débiteurs | 43 704 | 81 147 |
| | 3 012 136 | 8 988 755 |
| Passifs | | |
| Créditeurs et charges à payer | 396 174 | 470 241 |
| Montant à verser aux fournisseurs de services de santé | 2 624 828 | 8 526 855 |
| Montant à verser au ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») (note 3) | 56 107 | 36 158 |
| Montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS (note 4) | - | 5 856 |
| Apports de capital reportés (note 5) | 109 388 | 81 579 |
| | 3 186 497 | 9 120 689 |
| Dette nette | (174 361) | (131 934) |
| Engagements (note 6) | | |
| Actifs non financiers | | |
| Charges payées d'avance | 64 973 | 50 355 |
| Immobilisations corporelles (note 7) | 109 388 | 81 579 |
| | 174 361 | 131 934 |
| Surplus accumulé | - | - |

Approuvé par le conseil


Warren Jestin, président du conseil d'administration


David Lai, administrateur

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

État des résultats

pour l'exercice clos le 31 mars 2017

| | Budget (note 8) | 2017 Montant réel | 2016 Montant réel |
|---|--------------------|-------------------------|-------------------------|
| | \$ | \$ | \$ |
| Produits | | | |
| Financement fourni par le Ministère | | | |
| Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9) | 2 024 497 300 | 2 113 639 000 | 2 043 334 690 |
| Activités et initiatives du RLISS | | | |
| Frais généraux et administratifs | 4 189 100 | 4 091 994 | 4 252 574 |
| Financement du projet Urgences – Autre niveau de soins (« Urgences – ANS ») | 100 000 | 100 000 | 100 000 |
| Chef des soins primaires | – | 68 655 | 72 000 |
| Initiative autochtone | 10 000 | 10 000 | 10 000 |
| Chef de service des urgences | – | 72 000 | 72 000 |
| Services de santé en français | 106 000 | 106 000 | 106 000 |
| Chef des soins aux malades en phase critique | – | 72 000 | 72 000 |
| Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration | – | 423 000 | 406 000 |
| Stratégie de lutte contre le diabète (note 10) | 891 700 | 857 559 | 891 710 |
| Priorité aux patients (note 10) | – | 180 000 | – |
| Amortissement des apports de capital reportés (note 5) | – | 37 513 | 55 829 |
| Total des activités et initiatives du RLISS | 5 296 800 | 6 018 721 | 6 038 113 |
| | 2 029 794 100 | 2 119 657 721 | 2 049 372 803 |
| Charges | | | |
| Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9) | 2 024 497 300 | 2 113 639 000 | 2 043 334 690 |
| Fonctionnement | | | |
| Frais généraux et administratifs (note 11) | 4 189 100 | 4 091 994 | 4 252 574 |
| Financement du projet Urgences – ANS (note 10) | 100 000 | 100 000 | 100 000 |
| Chef des soins primaires (note 10) | – | 68 655 | 72 000 |
| Initiative autochtone (note 10) | 10 000 | 10 000 | 10 000 |
| Chef de service des urgences (note 10) | – | 72 000 | 72 000 |
| Services de santé en français (note 10) | 106 000 | 106 000 | 106 000 |
| Chef des soins aux malades en phase critique (note 10) | – | 72 000 | 72 000 |
| Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration (note 10) | – | 423 000 | 406 000 |
| Stratégie de lutte contre le diabète (note 10) | 891 700 | 857 559 | 891 710 |
| Priorité aux patients (note 10) | – | 180 000 | – |
| Amortissement des immobilisations corporelles (note 5) | – | 37 513 | 55 829 |
| | 2 029 794 100 | 2 119 657 721 | 2 049 372 803 |
| Surplus de l'exercice | – | – | – |
| Surplus accumulé au début de l'exercice | – | – | – |
| Surplus accumulé à la fin de l'exercice | – | – | – |

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

État de la variation de la dette nette
pour l'exercice clos le 31 mars 2017

| | 2017 | 2016 |
|---|-----------------|----------|
| | Montant | Montant |
| | réel | réel |
| | \$ | \$ |
| Surplus de l'exercice | - | - |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | 65 322 | 20 938 |
| Amortissement des immobilisations corporelles | (37 513) | (55 829) |
| Variation des autres actifs non financiers | 14 618 | (8 539) |
| Augmentation (diminution) de la dette nette | 42 427 | (43 430) |
| Dette nette au début de l'exercice | 131 934 | 175 364 |
| Dette nette à la fin de l'exercice | 174 361 | 131 934 |

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

État des flux de trésorerie

pour l'exercice clos le 31 mars 2017

| | 2017 | 2016 |
|---|----------------|----------------|
| | \$ | \$ |
| Activités de fonctionnement | | |
| Surplus de l'exercice | - | - |
| Moins : éléments sans effet sur la trésorerie | | |
| Amortissement des immobilisations | (37 513) | (55 829) |
| Amortissement des apports de capital reportés (note 5) | 37 513 | 55 829 |
| | - | - |
| Variation des éléments hors trésorerie liés aux activités de fonctionnement | | |
| Montant à recevoir du Ministère | 5 902 027 | 2 846 798 |
| Débiteurs | 37 443 | 12 916 |
| Créditeurs et charges à payer | (74 066) | 98 009 |
| Montant à verser au RLISS du Centre-Ouest | - | (16 882) |
| Montant à verser au Ministère | 19 948 | 9 610 |
| Montant à verser aux fournisseurs de services de santé | (5 902 027) | (2 846 798) |
| Montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS | (5 856) | 3 688 |
| Charges payées d'avance | (14 618) | 8 539 |
| | (37 149) | 115 880 |
| Activités d'investissement en immobilisations | | |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | (65 322) | (20 938) |
| Activités de financement | | |
| Apports de capital reportés reçus (note 5) | 65 322 | 20 938 |
| (Diminution) augmentation nette de la trésorerie | (37 149) | 115 880 |
| Trésorerie au début de l'exercice | 380 753 | 264 873 |
| Trésorerie à la fin de l'exercice | 343 604 | 380 753 |

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

Notes complémentaires

31 mars 2017

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé du Centre a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), sous l'appellation Réseau local d'intégration des services de santé (le « RLISS ») du Centre, et ses lettres patentes ont été dissoutes. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la Loi.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend la majeure partie de North York, la région de York et le sud de Simcoe. Le RLISS conclut des ententes de responsabilisation avec des fournisseurs de services de santé.

Le RLISS a également conclu une entente de responsabilisation avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») établissant le cadre des responsabilités et des activités du RLISS.

Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région desservie par le RLISS ont été imputés aux états financiers de ce dernier. Au cours des différents exercices, les versements aux fournisseurs de services de santé autorisés par le RLISS sont comptabilisés dans les états financiers de celui-ci à titre de produits provenant du Ministère et de charges au titre des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les principales méthodes comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits et les charges sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits ou aux charges surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés ou engagés et peuvent être déterminés. En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments sans effet sur la trésorerie comme l'amortissement des immobilisations corporelles.

Financement du ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Le RLISS est financé par la province de l'Ontario, en vertu d'une entente de responsabilisation des RLISS (l'« entente de responsabilisation ») conclue avec le Ministère décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère. Les états financiers reflètent les arrangements budgétaires approuvés par le Ministère. Le RLISS ne peut approuver de paiements excédant le budget consenti par le Ministère. En raison de la nature de l'entente de responsabilisation, le RLISS est dépendant, sur le plan économique, du Ministère.

Les montants des paiements de transfert à verser aux fournisseurs de services de santé sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilisation conclues entre les fournisseurs de services de santé et le RLISS, incluant les modifications apportées en cours d'exercice. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le transfert de trésorerie aux fournisseurs de services de santé. La trésorerie liée au paiement de transfert est versée directement par le Ministère et ne transite pas par le compte bancaire du RLISS.

Les montants des paiements de transfert qui ne sont pas prévus dans l'entente de responsabilisation conclue entre le Ministère et le RLISS ne sont pas inclus dans les états financiers du RLISS.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

Notes complémentaires

31 mars 2017

2. Principales méthodes comptables (suite)

Transferts gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel le transfert est autorisé et tous les critères d'admissibilité sont respectés.

Les paiements de transfert versés par le Ministère sont reçus conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisés aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis.

Apports de capital reportés

Les sommes reçues et utilisées pour financer l'achat d'immobilisations sont constatées à titre d'apports de capital reportés et amorties à titre de produits sur la durée de vie utile de l'actif. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des résultats est conforme à la charge d'amortissement relative aux immobilisations connexes.

Immobilisations corporelles

Les charges supérieures à 3 000 \$ dont la durée de vie utile dépasse un an seront inscrites à l'actif et amorties. La valeur de l'actif est déterminée sur une base individuelle, par exemple pour chaque licence d'utilisation d'un logiciel, et non pas en fonction de la valeur totale de la facture. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, qui comprend le prix d'acquisition de l'actif, ainsi que d'autres coûts d'acquisition comme ceux liés à la conception, à la construction et aux taxes. Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'une immobilisation corporelle de façon considérable sont inscrites à l'actif.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

| | |
|--|----------------------------------|
| Matériel et développement informatique | 3 ans (méthode linéaire) |
| Améliorations locatives | Durée du bail (méthode linéaire) |
| Mobilier et agencements de bureau | 5 ans (méthode linéaire) |

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges au cours de la période. Les éléments importants assujettis à ces estimations et hypothèses comprennent l'évaluation des charges à payer et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

Informations sectorielles

Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des résultats et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter d'information additionnelle.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

Notes complémentaires

31 mars 2017

3. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de responsabilisation, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Les produits sont uniquement comptabilisés lorsque des charges admissibles ont été engagées. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

Le financement remboursable au Ministère s'établit comme suit :

| | 2017 | | | | | | 2016 |
|--|---------------------|--|---------------------------|--|---|---------------------------|-------------------------|
| | Financement reçu | Transféré aux apports de capital reportés | Produits comptabilisés | Montant à rembourser pour l'exercice | Montant remboursé au cours de l'exercice | Solde net remboursable | Montant remboursable |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Solde au début de l'exercice | - | - | - | - | - | 36 158 | 26 548 |
| Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé | 2 113 639 000 | - | 2 113 639 000 | - | - | - | - |
| Fonctionnement | 4 156 682 | 65 322 | 4 091 994 | - | 634 | (634) | 610 |
| Projets | 1 486 796 | - | 1 466 214 | 46 496 | 25 914 | 20 583 | 9 000 |
| Apports de capital reportés | - | - | 37 513 | - | - | - | - |
| Technologies habilitantes (note 4) | 423 000 | - | 423 000 | - | - | - | - |
| | 2 119 705 478 | 65 322 | 2 119 657 721 | 46 496 | 26 548 | 56 107 | 36 158 |

4. Opérations entre apparentés

Bureau des services partagés des RLISS, Partenariat des RLISS et Services communs pour la santé Ontario

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») était une division du RLISS du Centre-Toronto et était assujéti aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS du Centre-Toronto. Le BSPR était responsable, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services était facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges de fonctionnement du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS au 28 février 2017 a été comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités étaient prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

Le Partenariat des RLISS (le « PRLISS ») a été créé au cours de l'exercice 2010 afin de renforcer les liens entre les fournisseurs de services de santé, les associations et les RLISS, et de favoriser un alignement entre les différents systèmes. Le PRLISS avait pour objectif de soutenir les RLISS dans leur démarche visant à obtenir la participation de la communauté des fournisseurs de services de santé afin que ceux-ci soutiennent une intégration efficace et réalisée en coopération avec les systèmes de soins de santé, de les appuyer dans leur rôle de gestionnaire de système et, quand il y a lieu, de favoriser l'implantation harmonieuse des stratégies et initiatives provinciales, ainsi que de permettre la détermination et la communication des pratiques exemplaires. Le PRLISS était un organisme dirigé par les RLISS et était responsable devant ces derniers. Le financement du PRLISS était assuré par les RLISS, avec une participation du Ministère.

Au cours de l'exercice, le RLISS a effectué des paiements totalisant 383 073 \$ au BSPR et au PRLISS (429 164 \$ en 2016).

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

Notes complémentaires

31 mars 2017

4. Opérations entre apparentés (suite)

Bureau des services partagés des RLISS, Partenariat des RLISS et Services communs pour la santé Ontario (suite)

Le 28 février 2017, aux termes d'un accord de transfert conclu entre le RLISS du Centre-Toronto et Services communs pour la santé Ontario (« SCSO »), la responsabilité de la prestation des services partagés, alors assurée par le BSPR et le PRLISS, a été transférée à SCSO. SCSO est un organisme provincial créé le 1^{er} janvier 2017 ayant pour mandat de fournir des services partagés aux RLISS, notamment des services de gestion des ressources humaines, de logistique, de financement et d'administration, ainsi que d'approvisionnement. À titre d'organisme provincial, SCSO est assujéti aux lois, aux politiques et aux directives du gouvernement de l'Ontario, ainsi qu'au protocole d'entente conclu entre le ministre de la Santé et des Soins de longue durée et SCSO.

Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration

En date du 1^{er} février 2012, le RLISS du Centre a conclu une entente avec les RLISS du Centre-Ouest, du Centre-Est, du Centre-Toronto, de Mississauga Halton et de Simcoe Nord Muskoka (le « groupement ») afin d'assurer une mise en œuvre efficace et efficiente des programmes et des initiatives de cybersanté sur le territoire du groupement. En vertu de cette entente, les décisions relatives aux activités financières et aux activités de fonctionnement du bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration sont prises en commun. Aucun RLISS n'est en mesure d'exercer un contrôle unilatéral.

Les états financiers du RLISS reflètent la partie qui lui revient du financement fourni par le Ministère au groupement en ce qui a trait au bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration et aux charges connexes. Au cours de l'exercice, le RLISS a reçu du RLISS du Centre-Ouest un financement de 423 000 \$ (406 000 \$ en 2016).

5. Apports de capital reportés

| | 2017 | 2016 |
|---|----------------|---------------|
| | \$ | \$ |
| Solde au début de l'exercice | 81 579 | 116 470 |
| Apports de capital reçus au cours de l'exercice | 65 322 | 20 938 |
| Amortissement pour l'exercice | (37 513) | (55 829) |
| | 109 388 | 81 579 |

6. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation comme suit :

| | Locaux pour bureaux | Matériel | Total |
|------|------------------------|----------|---------|
| | \$ | \$ | \$ |
| 2018 | 398 201 | 988 | 399 189 |
| 2019 | 412 878 | — | 412 878 |
| 2020 | 34 493 | — | 34 493 |

Le RLISS conclut également des ententes de responsabilisation avec les fournisseurs de soins de santé, qui comprennent des objectifs de financement planifiés. Le financement réel fourni par le RLISS est conditionnel à la réception du financement du Ministère.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

Notes complémentaires

31 mars 2017

7. Immobilisations corporelles

| | | | 2017 | 2016 |
|-----------------------------------|----------------|----------------------|------------------------|------------------------|
| | Coût | Amortissement cumulé | Valeur comptable nette | Valeur comptable nette |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Mobilier et agencements de bureau | 536 345 | 435 603 | 100 742 | 76 672 |
| Matériel informatique | 23 126 | 22 610 | 516 | 1 547 |
| Améliorations locatives | 77 710 | 69 580 | 8 130 | 3 360 |
| | 637 181 | 527 793 | 109 388 | 81 579 |

8. Chiffres du budget

Les chiffres du budget ont été présentés à l'état des résultats afin de respecter les exigences de communication d'information du CCSP et ils reflètent le budget initial au 1^{er} avril 2016. Les budgets ont été approuvés par le gouvernement de l'Ontario.

| | 2017 | 2016 |
|---|------------------|------------------|
| | \$ | \$ |
| Budget total du RLISS | 2 029 794 100 | 1 933 591 400 |
| Moins : budget des fournisseurs de services de santé a) | (2 024 497 300) | (1 928 276 400) |
| Budget de fonctionnement du RLISS b) | 5 296 800 | 5 315 000 |

a) Budget des fournisseurs de services de santé

| | \$ |
|---|----------------------|
| Budget initial des fournisseurs de services de santé | 2 024 497 300 |
| Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice | 91 714 646 |
| | 2 116 211 946 |

Le budget total par secteur se détaille comme suit :

| | |
|---|----------------------|
| Gestion d'hôpitaux | 1 260 963 136 |
| Centres de soins de longue durée | 348 667 356 |
| Centres d'accès aux soins communautaires | 318 492 455 |
| Services de soutien communautaires | 92 142 149 |
| Centres de soins de santé communautaires | 12 947 162 |
| Programmes communautaires de soins de santé mentale et de toxicomanie | 82 791 022 |
| Projets | 208 666 |
| Budget total | 2 116 211 946 |

b) Budget de fonctionnement du RLISS

| | \$ |
|--|------------------|
| Budget initial présenté à l'état des résultats | 5 296 800 |
| Financement additionnel reçu au cours de l'exercice | 833 739 |
| Financement relatif aux immobilisations acquises transféré aux apports de capital reportés | (65 322) |
| Budget à la fin | 6 065 217 |

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

Notes complémentaires

31 mars 2017

9. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS a approuvé des paiements de transfert totalisant 2 113 639 000 \$ (2 043 334 690 \$ en 2016) aux secteurs suivants :

| | 2017 | 2016 |
|---|----------------------|---------------|
| | \$ | \$ |
| Gestion d'hôpitaux | 1 259 701 164 | 1 218 995 581 |
| Centres de soins de longue durée | 347 927 561 | 342 124 263 |
| Centres d'accès aux soins communautaires | 318 610 800 | 297 796 041 |
| Services de soutien communautaires | 92 076 075 | 86 646 598 |
| Programmes communautaires de soins de santé mentale et de toxicomanie | 82 431 488 | 85 446 137 |
| Centres de soins de santé communautaires | 12 891 912 | 12 326 070 |
| | 2 113 639 000 | 2 043 334 690 |

10. Projets

Le RLISS a reçu du financement aux fins de diverses initiatives énumérées dans l'état des résultats. Le tableau suivant présente les charges par objet :

| | 2017 | 2016 |
|---|------------------|-----------|
| | \$ | \$ |
| Salaires et charges sociales | 1 502 923 | 1 224 287 |
| Services professionnels | 221 540 | 256 924 |
| Services partagés | 26 719 | 102 572 |
| Charges locatives | 91 379 | 94 615 |
| Relations publiques et engagement auprès de la communauté | 15 300 | 12 143 |
| Fournitures | 9 905 | 22 560 |
| Frais de poste, de messagerie et de télécommunications | 6 072 | 11 300 |
| Autres | 15 376 | 5 309 |
| | 1 889 214 | 1 729 710 |

Les charges relatives à la stratégie de lutte contre le diabète qui sont comprises dans le tableau précédent s'établissent comme suit :

| | 2017 | 2016 |
|------------------------------|----------------|---------|
| | \$ | \$ |
| Salaires et charges sociales | 783 783 | 697 928 |
| Autres | 73 776 | 193 782 |
| | 857 559 | 891 710 |

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

Notes complémentaires

31 mars 2017

11. Frais généraux et administratifs

Alors que l'état des résultats présente les charges par fonction, le tableau suivant présente les frais généraux et administratifs par objet :

| | 2017 | 2016 |
|--|------------------|------------------|
| | \$ | \$ |
| Salaires et charges sociales | 3 083 917 | 3 330 211 |
| Services partagés | 356 354 | 326 592 |
| Charges locatives | 240 307 | 240 414 |
| Fournitures | 171 476 | 109 591 |
| Charges du conseil (se reporter à la note ci-après) | 98 624 | 82 216 |
| Engagement auprès de la communauté | 24 173 | 38 912 |
| Services professionnels | 16 875 | 25 123 |
| Frais de poste, de messagerie et de télécommunications | 20 085 | 13 892 |
| Autres | 80 182 | 85 623 |
| | 4 091 994 | 4 252 574 |

Les charges du conseil incluses dans les charges de fonctionnement générales ci-dessus comprennent les charges au titre des indemnités quotidiennes et les autres charges du conseil comme suit :

| | 2017 | 2016 |
|---|---------------|---------------|
| | \$ | \$ |
| Charge au titre des indemnités quotidiennes du président du conseil | 18 725 | 15 925 |
| Charge au titre des indemnités quotidiennes des autres membres du conseil | 38 775 | 30 725 |
| Frais de gouvernance et de déplacement | 41 124 | 35 566 |
| | 98 624 | 82 216 |

12. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Healthcare of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime multiemployeurs, pour le compte d'environ 35 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2017 a totalisé 418 654 \$ (374 241 \$ en 2016), et ce montant a été passé en charges dans l'état des résultats de 2017. La dernière évaluation actuarielle du régime a été effectuée au 31 décembre 2016. À ce moment, le régime était entièrement capitalisé.

13. Garanties

Le RLISS est assujéti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

Notes complémentaires

31 mars 2017

14. Événement postérieur

Le 3 avril 2017, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a pris un arrêté en vertu des dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local*, dans sa version modifiée par la *Loi de 2016 donnant la priorité aux patients*, ordonnant le transfert de l'ensemble des actifs, des passifs, des droits et des obligations du Centre d'accès aux services communautaires (le « CASC ») du Centre au RLISS du Centre, y compris la mutation de tous les employés du CASC du Centre.

À compter du 7 juin 2017, le RLISS sera responsable de fournir des services de santé et des services sociaux connexes ainsi que des fournitures et de l'équipement pour soigner des personnes à domicile, dans la collectivité et ailleurs, et de fournir des biens et des services pour aider les fournisseurs de soins à fournir des soins à ces personnes; de gérer le placement de personnes dans des foyers de soins de longue durée, des programmes de logement avec services de soutien, des lits de malades chroniques et des lits de réadaptation d'hôpitaux, et d'autres programmes et endroits où des services communautaires sont fournis dans le cadre de la *Loi de 1994 sur les services de soins à domicile et les services communautaires*; et de fournir des renseignements au public sur les services de santé et les services sociaux, et de faire des renvois vers ces services.

Central East LHIN | RLISS du Centre-Est

Harwood Plaza
314 Harwood Avenue South,
Suite 204A
Ajax, ON L1S 2J1
Tel: 905 427-5497
Fax: 905 427-9659
Toll Free: 1 866 804-5446
www.centraleastlin.on.ca

Harwood Plaza
314, avenue Harwood Sud
Bureau 204A
Ajax, ON L1S 2J1
Téléphone : 905 427-5497
Sans frais : 1 866 804-5446
Télécopieur : 905 427-9659
www.centraleastlin.on.ca

Le 31 mars 2017

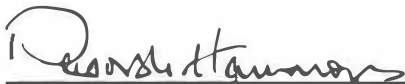
Responsabilité de la direction relativement aux états financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité de ces états financiers incombe à la direction du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est. Ces états financiers ont été dressés conformément à la législation, aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) au Canada et, le cas échéant, aux prévisions fondées sur le jugement de la direction.

La direction est également responsable de tenir un système de contrôles internes conçu pour offrir une garantie raisonnable selon laquelle l'actif est protégé, que les opérations sont autorisées et comptabilisées et que des renseignements d'ordre financier fiables sont disponibles afin de permettre de dresser des états financiers. Ces systèmes sont contrôlés et évalués par la direction, par le comité de la vérification et par le conseil d'administration.

La direction a rencontré les vérificateurs externes et le conseil d'administration afin d'étudier les états financiers et de discuter des questions importantes de présentation des données financières ou de contrôle interne avant l'approbation des états financiers.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte s.r.l. vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration.



Deborah Hammons,
Chef de la direction



Marco Aguila, CHRP, CHRL
Directeur, Services Corporatifs/Contrôleur



Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
400 Applewood Crescent
Suite 500
Vaughan (Ontario) L4K 0C3
Canada

Tél. : 416-601-6150
Télec. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres du conseil d'administration du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est (le « RLISS »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017 et les états des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du RLIS au 31 mars 2017, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Le 24 mai 2017

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est
 État des flux de trésorerie
 pour l'exercice clos le 31 mars 2017

| | 2017 | 2016 |
|---|----------------|----------------|
| | \$ | \$ |
| Activités de fonctionnement | | |
| Surplus de l'exercice | - | - |
| Moins : éléments sans effet sur la trésorerie | | |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 74 826 | 81 943 |
| Amortissement des apports de capital reportés (note 5) | (74 826) | (81 943) |
| | - | - |
| Variation des éléments hors trésorerie liés aux activités de fonctionnement | | |
| Montant à recevoir du Ministère | (852 552) | 3 505 382 |
| Débiteurs | (39 120) | 28 097 |
| Créditeurs et charges à payer | (130 919) | 2 844 |
| Montant à verser au BSPR | (7 801) | 2 685 |
| Montant à verser à SCSO | 3 338 | - |
| Montant à verser aux fournisseurs de services de santé | 852 552 | (3 505 382) |
| Montant à verser au Ministère | (52 840) | 55 393 |
| Montant à verser au RLISS du Centre-Ouest | 51 584 | (25 892) |
| Charges payées d'avance | 8 806 | 5 292 |
| | (166 952) | 68 419 |
| Activités d'investissement en immobilisations | | |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | (46 247) | (24 796) |
| Activités de financement | | |
| Apports de capital reçus (note 5) | 46 247 | 24 796 |
| (Diminution) augmentation nette de la trésorerie | (166 952) | 68 419 |
| Trésorerie au début de l'exercice | 521 950 | 453 531 |
| Trésorerie à la fin de l'exercice | 354 998 | 521 950 |

Approuvé par le conseil



Louis O'Brien, Board Chair



Amorell Saunders N'Daw, Vice Chair

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est
État des résultats
pour l'exercice clos le 31 mars 2017

| | Budget (note 8) | 2017 Montant réel | 2016 Montant réel |
|--|----------------------|-------------------------|-------------------------|
| | \$ | \$ | \$ |
| Produits | | | |
| Financement fourni par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») | | | |
| Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9) | 2 233 203 950 | 2 288 396 677 | 2 228 309 856 |
| Activités du RLISS | 4 534 130 | 4 487 883 | 4 491 739 |
| Projets | | | |
| Chef de service des urgences | 75 000 | 75 000 | 75 000 |
| Urgences – Autre niveau de soins | 100 000 | 100 000 | 100 000 |
| Planification et mise en œuvre de la transition au plan Priorité aux patients | – | 180 000 | – |
| Planification autochtone | 20 000 | 20 000 | 20 000 |
| Technologies habilitantes | 383 000 | 383 000 | 406 892 |
| Soins aux malades en phase critique | 75 000 | 75 000 | 75 000 |
| Services en français | 106 000 | 106 000 | 106 000 |
| Diabète et santé cardiovasculaire | 824 475 | 824 475 | 842 070 |
| Soins primaires | 75 000 | 75 000 | 75 000 |
| Amortissement des apports de capital reportés (note 5) | – | 74 826 | 81 943 |
| | 2 239 396 555 | 2 294 797 861 | 2 234 583 500 |
| Financement remboursable au Ministère (note 3a) | – | (80 459) | (55 393) |
| | 2 239 396 555 | 2 294 717 402 | 2 234 528 107 |
| Charges | | | |
| Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9) | 2 233 203 950 | 2 288 396 677 | 2 228 309 856 |
| Frais généraux et administratifs (note 11) | 4 534 130 | 4 552 834 | 4 564 544 |
| Projets (note 10) | | | |
| Chef de service des urgences | 75 000 | 72 000 | 72 000 |
| Urgences – ANS | 100 000 | 100 000 | 74 745 |
| Planification et mise en œuvre de la transition au plan Priorité aux patients | – | 180 000 | – |
| Planification autochtone | 20 000 | 20 000 | 20 000 |
| Technologies habilitantes | 383 000 | 331 416 | 406 892 |
| Soins aux malades en phase critique | 75 000 | 72 000 | 72 000 |
| Services en français | 106 000 | 96 000 | 106 000 |
| Diabète et santé cardiovasculaire | 824 475 | 824 475 | 842 070 |
| Soins primaires | 75 000 | 72 000 | 60 000 |
| | 2 239 396 555 | 2 294 717 402 | 2 234 528 107 |
| Surplus de l'exercice et surplus accumulé à la fin de l'exercice | – | – | – |

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est
 État de la variation de la dette nette
 pour l'exercice clos le 31 mars 2017

| | Budget | 2017 Montant réel | 2016 Montant réel |
|---|--------|-------------------------|-------------------------|
| | \$ | \$ | \$ |
| Surplus de l'exercice | — | — | — |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | — | (46 247) | (24 796) |
| Amortissement des immobilisations corporelles | — | 74 826 | 81 943 |
| Variation des autres actifs non financiers | — | 8 806 | 5 292 |
| Diminution de la dette nette | — | 37 385 | 62 439 |
| Dette nette au début de l'exercice | — | (146 711) | (209 150) |
| Dette nette à la fin de l'exercice | — | (109 326) | (146 711) |

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est
 État des flux de trésorerie
 pour l'exercice clos le 31 mars 2017

| | 2017 | 2016 |
|--|----------------|----------------|
| | \$ | \$ |
| Activités de fonctionnement | | |
| Surplus de l'exercice | - | - |
| Moins : éléments sans effet sur la trésorerie | | |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 74 826 | 81 943 |
| Amortissement des apports de capital reportés (note 5) | (74 826) | (81 943) |
| | - | - |
| Variation des éléments hors trésorerie liés aux activités de fonctionnement | | |
| Montant à recevoir du Ministère | (852 552) | 3 505 382 |
| Débiteurs | (39 120) | 28 097 |
| Créditeurs et charges à payer | (130 919) | 2 844 |
| Montant à verser au BSPR | (7 801) | 2 685 |
| Montant à verser à SCSO | 3 338 | - |
| Montant à verser aux fournisseurs de services de santé | 852 552 | (3 505 382) |
| Montant à verser au Ministère | (52 840) | 55 393 |
| Montant à verser au RLISS du Centre-Ouest | 51 584 | (25 892) |
| Charges payées d'avance | 8 806 | 5 292 |
| | (166 952) | 68 419 |
| Activités d'investissement en immobilisations | | |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | (46 247) | (24 796) |
| Activités de financement | | |
| Apports de capital reçus (note 5) | 46 247 | 24 796 |
| (Diminution) augmentation nette de la trésorerie | (166 952) | 68 419 |
| Trésorerie au début de l'exercice | 521 950 | 453 531 |
| Trésorerie à la fin de l'exercice | 354 998 | 521 950 |

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

Notes complémentaires

31 mars 2017

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), sous l'appellation Réseau local d'intégration des services de santé (le « RLISS ») du Centre-Est, et ses lettres patentes ont été dissoutes. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la Loi.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS du Centre-Est, qui comprend des régions rurales et urbaines, est le sixième plus grand RLISS en Ontario pour ce qui est du territoire (16 673 km²). Présent dans des villes densément peuplées, dans des banlieues, dans des régions rurales agricoles, dans des régions de chalets et dans des régions plus éloignées, le RLISS du Centre-Est s'étend du parc Victoria au parc Algonquin. La population de nos zones de planification est riche en différentes valeurs communautaires, origines ethniques, langues et caractéristiques sociodémographiques. Le RLISS a également conclu une entente de responsabilisation avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») établissant le cadre des responsabilités et des activités du RLISS.

Le RLISS est financé par la province de l'Ontario, en vertu d'une entente de responsabilisation des RLISS (l'« entente de responsabilisation ») conclue avec le Ministère décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère. Le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère. Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé, avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilisation conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert et en informe le Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. La trésorerie liée au paiement de transfert ne transite pas par le compte bancaire du RLISS.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

Le RLISS du Centre-Est est également financé par cyberSanté Ontario, en vertu d'une entente de paiement de transfert des RLISS (l'« entente de paiement de transfert ») conclue avec cyberSanté Ontario décrivant des arrangements budgétaires pris par cyberSanté Ontario. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par cyberSanté Ontario. Le RLISS du Centre-Est ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par cyberSanté Ontario.

Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS ont été imputés aux états financiers de ce dernier. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers du RLISS.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

Notes complémentaires

31 mars 2017

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les principales méthodes comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées.

En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments sans effet sur la trésorerie comme l'amortissement des immobilisations corporelles.

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est constaté à titre de produits seulement dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des charges relatives à des services n'ayant pas encore été fournis. Ces sommes sont comptabilisées à la clôture de la période au titre des montants à verser au Ministère.

Les paiements de financement octroyés aux fournisseurs de services de santé situés dans la zone géographique du RLISS sont comptabilisés dans les états financiers du RLISS. Le financement octroyé par le Ministère est reflété à titre de produits, et un montant équivalent au titre des paiements de transfert versés aux fournisseurs de services de santé autorisés est passé en charges dans les états financiers du RLISS pour l'exercice clos le 31 mars 2017.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de charges comptabilisées à titre d'immobilisations corporelles est constatée à titre d'apports de capital reportés et amortie à titre de produits sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des résultats est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations corporelles.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations corporelles. Les apports sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur juste valeur estimative en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations corporelles est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de ce qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations corporelles, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'une immobilisation de façon considérable sont inscrites à l'actif. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

Notes complémentaires

31 mars 2017

2. Principales méthodes comptables (suite)

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations sont amorties sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

| | |
|-----------------------------------|----------------------------------|
| Matériel informatique | 3 ans (méthode linéaire) |
| Améliorations locatives | Durée du bail (méthode linéaire) |
| Mobilier et agencements de bureau | 5 ans (méthode linéaire) |

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est comptabilisé pour un exercice complet.

Informations sectorielles

Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des résultats et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter d'information additionnelle.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges au cours de la période. Les éléments importants assujettis à ces estimations et hypothèses comprennent l'évaluation des charges à payer et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de paiement de transfert, le RLISS du Centre-Est doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère ou à cyberSanté Ontario, respectivement.

- a) Le montant remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé se compose des éléments suivants :

| | | | 2017 | 2016 |
|---|---------------------|------------------------|---------|----------|
| | Financement reçu | Charges admissibles | Surplus | Surplus |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé | 2 288 396 677 | 2 288 396 677 | — | — |
| Activités du RLISS | 4 562 709 | 4 552 834 | 9 875 | 26 733 |
| Urgences – ANS | 100 000 | 100 000 | — | 25 255 |
| Chef de service des urgences | 75 000 | 72 000 | 3 000 | 3 000 |
| Soins aux malades en phase critique | 75 000 | 72 000 | 3 000 | 3 000 |
| Planification et mise en œuvre de la transition au plan Priorité aux patients | 180 000 | 180 000 | — | — |
| Planification autochtone | 20 000 | 20 000 | — | — |
| Services en français | 106 000 | 96 000 | 10 000 | — |
| Diabète et santé cardiovasculaire | 824 475 | 824 475 | — | (17 595) |
| Chef des soins primaires | 75 000 | 72 000 | 3 000 | 15 000 |
| Montant directement remboursable au Ministère | 2 294 414 861 | 2 294 385 986 | 28 875 | 55 393 |
| Montant au titre des technologies habitantes à rembourser au Ministère par l'entremise du RLISS du Centre-Ouest | 383 000 | 331 416 | 51 584 | — |
| | 2 294 797 861 | 2 294 717 402 | 80 459 | 55 393 |

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

Notes complémentaires

31 mars 2017

3. Financement remboursable au Ministère (suite)

b) Le montant à verser au Ministère aux 31 mars se détaille comme suit :

| | 2017 | 2016 |
|---|---------------|----------------|
| | \$ | \$ |
| Montant à verser au Ministère au début de l'exercice | 137 108 | 81 715 |
| Recouvrement auprès du Ministère au cours de l'exercice | (81 715) | — |
| Financement remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé (note 3a) | 28 875 | 55 393 |
| Montant à verser au Ministère à la fin de l'exercice | 84 268 | 137 108 |

c) Les états financiers du RLISS reflètent la part qui lui revient du financement fourni par le Ministère au groupement en ce qui a trait au bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration et aux charges connexes.

Le tableau suivant présente de l'information financière résumée :

| | 2017 | 2016 |
|---|---------------|----------|
| | \$ | \$ |
| Produits | 383 000 | 406 892 |
| Charges | 331 416 | 406 892 |
| Surplus accumulé à verser au RLISS du Centre-Ouest | 51 584 | — |

4. Opérations entre apparentés

Bureau des services partagés des RLISS, Partenariat des RLISS et Services communs pour la santé Ontario

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») était une division du RLISS du Centre-Toronto et était assujéti aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS du Centre-Toronto. Le BSPR était responsable, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services était facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges de fonctionnement du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS au 28 février 2017 a été comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités étaient prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

Le Partenariat des RLISS (le « PRLISS ») a été créé au cours de l'exercice 2010 afin de renforcer les liens entre les fournisseurs de services de santé, les associations et les RLISS, et de favoriser un alignement entre les différents systèmes. Le PRLISS avait pour objectif de soutenir les RLISS dans leur démarche visant à obtenir la participation de la communauté des fournisseurs de services de santé afin que ceux-ci soutiennent une intégration efficace et réalisée en coopération avec les systèmes de soins de santé, de les appuyer dans leur rôle de gestionnaire de système et, quand il y a lieu, de favoriser l'implantation harmonieuse des stratégies et initiatives provinciales, ainsi que de permettre la détermination et la communication des pratiques exemplaires. Le PRLISS était un organisme dirigé par les RLISS et était responsable devant ces derniers. Le financement du PRLISS était assuré par les RLISS, avec une participation du Ministère.

Le 28 février 2017, aux termes d'un accord de transfert conclu entre le RLISS du Centre-Toronto et Services communs pour la santé Ontario (« SCSO »), la responsabilité de la prestation des services partagés, alors assurée par le BSPR et le PRLISS, a été transférée à SCSO. SCSO est un organisme provincial créé le 1^{er} janvier 2017 par le Règlement de l'Ontario 456/16 pris en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local*, ayant pour mandat de fournir des services partagés aux RLISS, notamment des services de gestion des ressources humaines, de logistique, de financement et d'administration, ainsi que d'approvisionnement. À titre d'organisme provincial, SCSO est assujéti aux lois, aux politiques et aux directives du gouvernement de l'Ontario, ainsi qu'au protocole d'entente conclu entre le ministre de la Santé et des Soins de longue durée et SCSO.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

Notes complémentaires

31 mars 2017

4. Opérations entre apparentés (suite)

Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration

En date du 1^{er} février 2012, le RLISS a conclu une entente avec les RLISS du Centre, du Centre-Ouest, du Centre-Toronto, de Mississauga Halton et de Simcoe Nord Muskoka (le « groupement ») afin d'assurer une mise en œuvre efficace et efficiente des programmes et des initiatives de cybersanté sur le territoire du groupement. En vertu de cette entente, les décisions relatives aux activités financières et aux activités de fonctionnement du bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration sont prises en commun. Aucun RLISS n'est en mesure d'exercer un contrôle unilatéral.

Les états financiers du RLISS reflètent la partie qui lui revient du financement fourni par le Ministère au groupement en ce qui a trait au bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration et aux dépenses connexes. Au cours de l'exercice, le RLISS a reçu du RLISS du Centre-Ouest un financement de 383 000 \$ (406 892 \$ en 2016).

5. Apports de capital reportés

| | 2017 | 2016 |
|-------------------------------------|---------------|----------------|
| | \$ | \$ |
| Solde au début de l'exercice | 112 366 | 169 513 |
| Apports de capital reçus | 46 247 | 24 796 |
| Amortissement | (74 826) | (81 943) |
| Solde à la fin de l'exercice | 83 787 | 112 366 |

6. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel. Les contrats seront probablement renouvelés. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location jusqu'au 31 octobre 2020 s'établissent comme suit :

| | \$ |
|------|----------------|
| 2018 | 257 948 |
| 2019 | 260 254 |
| 2020 | 263 481 |
| 2021 | 153 698 |
| | 935 381 |

Le RLISS a également des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilisation. Les cibles en matière de planification des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé en vertu des ententes de responsabilisation actuellement en vigueur s'établissent comme suit :

| | \$ |
|------|---------------|
| 2018 | 2 268 310 703 |
| 2019 | 2 267 805 995 |

Les montants réels qui seront ultimement versés dépendent du financement réel du RLISS par le Ministère.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

Notes complémentaires
31 mars 2017

7. Immobilisations corporelles

| | | | 2017 | 2016 |
|-----------------------------------|------------------|----------------------|------------------------|------------------------|
| | Coût | Amortissement cumulé | Valeur comptable nette | Valeur comptable nette |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Mobilier et agencements de bureau | 757 176 | (729 650) | 27 526 | 74 691 |
| Matériel informatique | 413 989 | (370 884) | 43 105 | 28 904 |
| Améliorations locatives | 668 028 | (654 872) | 13 156 | 8 771 |
| | 1 839 193 | (1 755 406) | 83 787 | 112 366 |

8. Chiffres du budget

Les budgets ont été approuvés par le gouvernement de l'Ontario. Les chiffres du budget présentés à l'état des résultats reflètent le budget initial au 1^{er} avril 2016. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux exigences de communication d'information du CCSP. Le gouvernement a approuvé des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Le tableau suivant présente les ajustements apportés au budget du RLISS au cours de l'exercice.

Le budget de financement total des fournisseurs de services de santé de 2 288 396 677 \$ se compose des éléments suivants :

| | |
|---|----------------------|
| | \$ |
| Budget de financement initial des fournisseurs de services de santé | 2 233 203 950 |
| Financement supplémentaire par suite d'annonces faites au cours de l'exercice | 55 192 727 |
| Budget de financement total des fournisseurs de services de santé | 2 288 396 677 |

Le budget de fonctionnement total révisé de 6 372 605 \$ se compose des éléments suivants :

| | |
|---|------------------|
| | \$ |
| Budget initial présenté à l'état des résultats | 6 192 605 |
| Financement additionnel reçu relativement à des initiatives non récurrentes : | |
| Planification et mise en œuvre de la transition au plan Priorité aux patients | 180 000 |
| Budget total | 6 372 605 |

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

Notes complémentaires

31 mars 2017

9. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS a l'autorisation d'accorder un financement total de 2 288 396 677 \$ (2 228 309 856 \$ en 2016) aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit pour 2017 :

| | 2017 | 2016 |
|--|----------------------|----------------------|
| | \$ | \$ |
| Gestion d'hôpitaux | 1 232 517 651 | 1 214 275 231 |
| Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics | 280 275 | 280 275 |
| Centres de soins de longue durée | 453 784 761 | 444 462 828 |
| Centres d'accès aux soins communautaires | 311 112 562 | 290 035 602 |
| Services de soutien communautaires | 55 845 293 | 51 361 299 |
| Soins à domicile dans des logements avec services de soutien | 15 968 925 | 15 446 254 |
| Centres de soins de santé communautaires | 30 520 928 | 29 799 929 |
| Programmes communautaires de soins de santé mentale et de toxicomanie | 66 738 936 | 63 353 629 |
| Hôpitaux psychiatriques spécialisés | 120 003 326 | 117 692 037 |
| Lésion cérébrale acquise | 1 597 695 | 1 576 447 |
| Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux psychiatriques | 26 325 | 26 325 |
| | 2 288 396 677 | 2 228 309 856 |

Le RLISS a également reçu un financement de base de 323 438 \$ (323 438 \$ en 2016) afin de soutenir le Service d'accueil central en matière de diabète, dans le cadre de la fonction de coordination régionale des services liés au diabète, et a affecté le montant intégral au Centre d'accès aux soins communautaires (CASC) du Centre-Est.

Le RLISS reçoit du Ministère de l'argent qu'il répartit à son tour entre les fournisseurs de services de santé. Au 31 mars 2017, un montant de 2 458 900 \$ (1 606 348 \$ en 2016) devait être reçu du Ministère et versé aux fournisseurs de services de santé. Ces montants ont été comptabilisés à titre de produits et de charges dans l'état des résultats et sont présentés dans le tableau précédent.

10. Projets

Le RLISS a reçu du financement aux fins de divers projets énumérés dans l'état des résultats. Le tableau suivant présente les charges relatives aux initiatives engagées par objet :

a) Charges relatives aux initiatives

| | 2017 | 2016 |
|---|------------------|------------------|
| | \$ | \$ |
| Services-conseils | 288 000 | 276 000 |
| Salaires et charges sociales | 1 306 519 | 1 037 608 |
| Relations publiques et engagement auprès de la communauté | – | 1 500 |
| Frais liés aux réunions | 3 528 | 1 213 |
| Fournitures et autres | – | – |
| Frais de poste, de messagerie et de télécommunications | – | – |
| Autres | 169 844 | 337 386 |
| | 1 767 891 | 1 653 707 |

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

Notes complémentaires

31 mars 2017

10. Projets (suite)

b) Diabète et santé cardiovasculaire

Le RLISS a reçu un financement de 824 475 \$ (financement de base de 824 475 \$ en 2016). Les charges engagées de 824 070 \$ qui sont incluses dans le tableau précédent se présentent comme suit :

| | Budget 2017 | Montant réel 2017 | Montant réel 2016 |
|------------------------------|----------------|----------------------|----------------------|
| | \$ | \$ | \$ |
| Salaires et charges sociales | 704 000 | 705 684 | 702 909 |
| Autres | 120 475 | 118 791 | 139 161 |
| | 824 475 | 824 475 | 842 070 |

11. Frais généraux et administratifs

Alors que l'état des résultats présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente ces mêmes charges par objet :

| | 2017 | 2016 |
|--|------------------|------------------|
| | \$ | \$ |
| Salaires et charges sociales | 3 417 881 | 3 372 126 |
| Charges locatives | 301 426 | 266 604 |
| Amortissement | 74 828 | 81 943 |
| Services partagés | 411 366 | 426 342 |
| Engagement auprès de la communauté | 11 792 | 11 490 |
| Services-conseils | 43 031 | 53 730 |
| Fournitures | 74 506 | 69 523 |
| Charges des membres du conseil | 116 976 | 94 175 |
| Frais de poste, de messagerie et de télécommunications | 2 065 | 1 514 |
| Autres | 98 963 | 187 097 |
| | 4 552 834 | 4 564 544 |

Les charges des membres du conseil incluent les indemnités quotidiennes et les charges liées au conseil suivantes :

| | Budget 2017 | Montant réel 2017 | Montant réel 2016 |
|--|----------------|----------------------|----------------------|
| | \$ | \$ | \$ |
| Charge au titre des indemnités quotidiennes du président du conseil | 50 000 | 35 050 | 28 000 |
| Charges au titre des indemnités quotidiennes des autres membres du conseil | 74 000 | 50 675 | 44 650 |
| Frais de gouvernance et de déplacement | 35 000 | 31 251 | 21 525 |
| Charges totales | 159 000 | 116 976 | 94 175 |

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

Notes complémentaires

31 mars 2017

12. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Healthcare of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime multiemployeurs, pour le compte d'environ 42 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2017 s'est établi à 354 366 \$ (319 691 \$ en 2016), et ce montant a été passé en charges dans l'état des résultats. La dernière évaluation actuarielle du régime a été effectuée au 31 décembre 2016. À ce moment, le régime était entièrement capitalisé.

13. Garanties

Le RLISS est assujéti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

14. Événement postérieur

Le 3 avril 2017, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a pris un arrêté en vertu des dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local*, dans sa version modifiée par la *Loi de 2016 donnant la priorité aux patients*, ordonnant le transfert de l'ensemble des actifs, des passifs, des droits et des obligations du Centre d'accès aux services communautaires (le « CASC ») du Centre-Est au RLISS, y compris la mutation de tous les employés du CASC.

À compter du 21 juin 2017, le RLISS sera responsable de fournir des services de santé et des services sociaux connexes ainsi que des fournitures et de l'équipement pour soigner des personnes à domicile, dans la collectivité et ailleurs, et de fournir des biens et des services pour aider les fournisseurs de soins à fournir des soins à ces personnes; de gérer le placement de personnes dans des foyers de soins de longue durée, des programmes de logement avec services de soutien, des lits de malades chroniques et des lits de réadaptation d'hôpitaux, et d'autres programmes et endroits où des services communautaires sont fournis dans le cadre de la *Loi de 1994 sur les services de soins à domicile et les services communautaires*; et de fournir des renseignements au public sur les services de santé et les services sociaux, et de faire des renvois vers ces services.

Central West LHIN | RLISS du Centre-Ouest



8 Nelson Street West, Suite 300
Brampton, ON L6X 4J2
Tel: 905 455-1281 • Fax: 905
455-0427
Toll Free: 1 866 370-5446
www.centralwesthin.on.ca



8, rue Nelson Ouest, bureau 300
Brampton, ON L6X 4J2
Téléphone : 905 455-1281
Sans frais : 1 866 370-5446
Télécopieur : 905 455-0427
www.rliisscentre-ouest.on.ca

Le 24 mai 2017

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest (RLISS du Centre-Ouest)

Responsabilité de la direction en matière d'information financière

La direction et le conseil d'administration sont responsables des états financiers présentés dans le rapport annuel. Les états financiers ont été rédigés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, et, le cas échéant, présentent des sommes estimées par les membres de la direction au meilleur de leurs connaissances et de leur jugement. La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de ces états financiers. L'information financière contenue par les autres parties de ce rapport annuel est en accord avec les états financiers dans tous leurs aspects significatifs.

Le Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest respecte des normes d'intégrité des plus sévères dans ses activités. Pour protéger ses actifs et garantir la fiabilité de l'information financière, le RLISS du Centre-Ouest applique des méthodes et des procédures de gestion saines, et utilise des systèmes d'information et des contrôles financiers internes adaptés.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction respecte ses obligations en matière d'information financière et de contrôle interne. Les états financiers ont été examinés par le comité de vérification du RLISS du Centre-Ouest et approuvés par le conseil d'administration.

La firme de vérificateurs indépendants Deloitte a été engagée par le conseil d'administration pour précéder à l'examen des états financiers en conformité avec les normes de vérification canadiennes généralement reconnues, et a émis son avis sur ces états. Au cours de la vérification, la firme Deloitte a examiné les mécanismes de contrôle interne du RLISS aux seuls fins de donner son opinion sur les états financiers. Le rapport des vérificateurs précise la portée de l'examen et donne l'avis du vérificateur.

Brock Hovey
Directeur principal – performance du système de santé

Scott McLeod
Directeur général



Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
400 Applewood Crescent
Suite 500
Vaughan (Ontario) L4K 0C3
Canada

Tél. : 416-601-6150
Télec. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres du conseil d'administration du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017 et les états des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest au 31 mars 2017, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Le 24 mai 2017

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

État de la situation financière
au 31 mars 2017

| | 2017 | 2016 |
|--|------------------|------------------|
| | \$ | \$ |
| Actifs financiers | | |
| Trésorerie | 1 617 589 | 1 251 774 |
| Débiteurs | | |
| Ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») – Fournisseurs de services de santé | 3 937 890 | 439 533 |
| Montant à recevoir d'autres RLISS – Technologies habilitantes d'intégration (note 3b) | 63 414 | 8 666 |
| Montant à recevoir du Bureau des services partagés des RLISS (note 4) | – | 31 237 |
| Autres | 102 730 | 105 905 |
| | 5 721 623 | 1 837 115 |
| Passifs | | |
| Créditeurs et charges à payer | 746 523 | 770 676 |
| Montant à verser au Ministère (note 3c) | 974 005 | 624 171 |
| Montant à verser aux fournisseurs de services de santé | 3 937 890 | 439 533 |
| Montant à verser à Services communs pour la santé Ontario (note 4) | 3 632 | – |
| Montant à verser aux autres RLISS | 147 557 | 11 339 |
| Apports de capital reportés (note 5) | 16 538 | 17 012 |
| | 5 826 145 | 1 862 731 |
| Dette nette | (104 522) | (25 616) |
| Engagements (note 6) | | |
| Actifs non financiers | | |
| Charges payées d'avance | 87 984 | 8 604 |
| Immobilisations corporelles (note 7) | 16 538 | 17 012 |
| | 104 522 | 25 616 |
| Surplus accumulé | – | – |

Approuvé par le conseil



_____, administratrice
(Maria Britto)



_____, administrateur
(Adrian Bitá)

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

État des résultats

pour l'exercice clos le 31 mars 2017

| | Budget (note 8) | 2017 Montant réel | 2016 Montant réel |
|---|--------------------|----------------------|----------------------|
| | \$ | \$ | \$ |
| Produits | | | |
| Financement fourni par le Ministère | | | |
| Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9) | 879 449 275 | 926 396 097 | 883 716 367 |
| Activités du RLISS | 4 181 828 | 4 128 349 | 4 141 827 |
| Projets | | | |
| Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies | | | |
| habilitantes d'intégration | - | 3 060 000 | 3 060 000 |
| Services en français | 106 000 | 106 000 | 106 000 |
| Chef de la performance du projet Urgences – Autre niveau de soins | 100 000 | 100 000 | 100 000 |
| Chef de service des urgences | - | 75 000 | 75 000 |
| Soins de santé aux autochtones | 7 500 | 7 500 | 7 500 |
| Chef des soins primaires | - | 75 000 | 75 000 |
| Chef des soins aux malades en phase critique | - | 75 000 | 75 000 |
| Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète | 839 175 | 839 175 | 839 175 |
| Planification et mise en œuvre de la transition au plan | | | |
| Priorité aux patients | - | 180 000 | - |
| Soutien à l'ensemble des RLISS pour la planification et la mise | | | |
| en œuvre de la transition au plan Priorité aux patients | - | 178 680 | - |
| Amortissement des apports de capital reportés (note 5) | - | 22 149 | 21 336 |
| | 884 683 778 | 935 242 950 | 892 217 205 |
| Montant affecté aux RLISS au titre des services de cybersanté – | | | |
| Technologies habilitantes d'intégration (note 3b) | - | (1 915 863) | (1 877 630) |
| Financement remboursable au Ministère (note 3a) | - | (564 664) | (409 341) |
| | 884 683 778 | 932 762 423 | 889 930 234 |
| Charges | | | |
| Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9) | 879 449 275 | 926 396 097 | 883 716 367 |
| Frais généraux et administratifs (note 11) | 4 181 828 | 4 149 761 | 4 128 891 |
| Projets (note 10) | | | |
| Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies | | | |
| habilitantes d'intégration | - | 914 033 | 912 074 |
| Services en français | 106 000 | 106 000 | 106 000 |
| Chef de la performance du projet Urgences – Autre niveau de soins | 100 000 | 100 000 | 100 000 |
| Chef de service des urgences | - | 72 000 | 72 000 |
| Soins de santé aux autochtones | 7 500 | 7 003 | 5 278 |
| Chef des soins primaires | - | 72 000 | 69 769 |
| Chef des soins aux malades en phase critique | - | 72 000 | 72 000 |
| Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète | 839 175 | 693 098 | 747 855 |
| Planification et mise en œuvre de la transition au plan | | | |
| Priorité aux patients | - | 125 318 | - |
| Soutien à l'ensemble des RLISS pour la planification et la mise | | | |
| en œuvre de la transition au plan Priorité aux patients | - | 55 113 | - |
| | 884 683 778 | 932 762 423 | 889 930 234 |
| Surplus de l'exercice | - | - | - |
| Surplus accumulé au début de l'exercice | - | - | - |
| Surplus accumulé à la fin de l'exercice | - | - | - |

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

État de la variation de la dette nette
pour l'exercice clos le 31 mars 2017

| | 2017 | 2016 |
|---|------------------|-----------------|
| | \$ | \$ |
| Surplus de l'exercice | - | - |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | (21 675) | - |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 22 149 | 21 336 |
| Variation des autres actifs non financiers | (79 380) | 5 553 |
| (Augmentation) diminution de la dette nette | (78 906) | 26 889 |
| Dette nette au début de l'exercice | (25 616) | (52 505) |
| Dette nette à la fin de l'exercice | (104 522) | (25 616) |

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

État des flux de trésorerie
pour l'exercice clos le 31 mars 2017

| | 2017 | 2016 |
|---|------------------|------------------|
| | \$ | \$ |
| Activités de fonctionnement | | |
| Surplus de l'exercice | - | - |
| Moins : éléments sans effet sur la trésorerie | | |
| Amortissement des immobilisations | 22 149 | 21 335 |
| Amortissement des apports de capital reportés (note 5) | (22 149) | (21 335) |
| Variation des éléments hors trésorerie liés aux activités de fonctionnement | | |
| Débiteurs – Ministère | (3 498 357) | 6 341 726 |
| Montant à verser au Ministère | 349 832 | 409 341 |
| Montant à verser aux fournisseurs de services de santé | 3 498 357 | (6 341 726) |
| Montant à recevoir d'autres RLISS | (23 511) | 80 852 |
| Montant à recevoir du Bureau des services partagés des RLISS | - | (31 237) |
| Débiteurs – Autres | 3 176 | (27 549) |
| Charges payées d'avance | (79 379) | 5 553 |
| Créditeurs et charges à payer | (24 153) | 98 756 |
| Montant à verser aux autres RLISS | 136 218 | 11 339 |
| Montant à verser à Services communs pour la santé Ontario | 3 632 | - |
| Montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS | - | (1 426) |
| | 365 815 | 545 629 |
| Activités d'investissement en immobilisations | | |
| Acquisition d'immobilisations | (21 675) | - |
| Activités de financement | | |
| Apports de capital reportés (note 5) | 21 675 | - |
| Augmentation nette de la trésorerie | 365 815 | 545 629 |
| Trésorerie au début de l'exercice | 1 251 774 | 706 145 |
| Trésorerie à la fin de l'exercice | 1 617 589 | 1 251 774 |

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2017

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest a été constitué par lettres patentes le 9 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), sous l'appellation Réseau local d'intégration des services de santé (le « RLISS ») du Centre-Ouest, et ses lettres patentes ont été dissoutes. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la Loi.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend le comté de Dufferin, la zone nord de la région de Peel, une partie de la région de York et une petite partie de la ville de Toronto. Le RLISS conclut des ententes de responsabilisation avec des fournisseurs de services.

Le RLISS est financé par la province de l'Ontario, en vertu d'une entente de responsabilisation des RLISS (l'« entente de responsabilisation ») conclue avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère et établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère. Le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilisation conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert et en informe le Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. La trésorerie liée au paiement de transfert ne transite pas par le compte bancaire du RLISS. Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS ont été imputés aux états financiers de ce dernier. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers du RLISS pour l'exercice clos le 31 mars 2017.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les principales méthodes comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées et qu'elles peuvent être mesurées. En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments sans effet sur la trésorerie comme l'amortissement des immobilisations corporelles.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2017

2. Principales méthodes comptables (suite)

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est constaté à titre de produits seulement dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des charges relatives à des services n'ayant pas encore été fournis. Ces sommes sont comptabilisées à la clôture de la période au titre des montants à verser au Ministère.

Tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLSS ont été imputés aux états financiers de celui-ci. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers du RLSS pour l'exercice clos le 31 mars 2017.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de charges comptabilisées à titre d'immobilisations corporelles est constatée à titre d'apports de capital reportés et amortie à titre de produits sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des résultats est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations corporelles.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations corporelles. Les apports sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur juste valeur estimative en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations corporelles est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de ce qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations corporelles, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'une immobilisation corporelle de façon considérable sont inscrites à l'actif. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

| | |
|-----------------------------------|----------------------------------|
| Mobilier et agencements de bureau | 5 ans (méthode linéaire) |
| Matériel informatique | 3 ans (méthode linéaire) |
| Améliorations locatives | Durée du bail (méthode linéaire) |

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est comptabilisé pour un exercice complet.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2017

2. Principales méthodes comptables (suite)

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges au cours de la période. Les éléments importants assujettis à ces estimations et hypothèses comprennent l'évaluation des charges à payer et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

Informations sectorielles

Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des résultats et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter d'information additionnelle.

3. Financement remboursable au Ministère et à cyberSanté Ontario

En vertu de l'entente de responsabilisation et de l'entente de paiement de transfert, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

- a) Le montant remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé se compose des éléments suivants :

| | | | 2017 | 2016 |
|---|---------------------|------------------------|----------------|----------------|
| | Financement reçu | Charges admissibles | Surplus | Surplus |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé | 926 396 097 | 926 396 097 | – | – |
| Activités du RLISS | 4 128 349 | 4 127 612 | 737 | 34 272 |
| Services de cybersanté – Technologies habilitantes d'intégration (note 10) | 3 060 000 | 2 829 896 | 230 104 | 270 296 |
| Services en français (note 10) | 106 000 | 106 000 | – | – |
| Chef de la performance du projet Urgences – Autre niveau de soins (note 10) | 100 000 | 100 000 | – | – |
| Chef de service des urgences (note 10) | 75 000 | 72 000 | 3 000 | 3 000 |
| Soins de santé aux autochtones (note 10) | 7 500 | 7 003 | 497 | 2 222 |
| Chef des soins primaires (note 10) | 75 000 | 72 000 | 3 000 | 5 231 |
| Chef des soins aux malades en phase critique (note 10) | 75 000 | 72 000 | 3 000 | 3 000 |
| Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète (note 10) | 839 175 | 693 098 | 146 077 | 91 320 |
| Planification et mise en œuvre de la transition au plan Priorité aux patients (note 10) | 180 000 | 125 318 | 54 682 | – |
| Soutien à l'ensemble des RLISS pour la planification et la mise en œuvre de la transition au plan Priorité aux patients (note 10) | 178 680 | 55 113 | 123 567 | – |
| | 935 220 801 | 934 656 137 | 564 664 | 409 341 |

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2017

3. Financement remboursable au Ministère et à cyberSanté Ontario (suite)

b) Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration

En date du 1^{er} avril 2013, le RLISS a conclu une entente avec les RLISS du Centre, du Centre-Ouest, du Centre-Est, du Centre-Toronto, de Mississauga Halton et de Simcoe Nord Muskoka (le « groupement ») afin d'assurer une mise en œuvre efficace et efficiente des programmes et des initiatives de cybersanté sur le territoire du groupement. En vertu de cette entente, les décisions relatives aux activités financières et aux activités de fonctionnement du bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration sont prises en commun. Aucun RLISS n'est en mesure d'exercer un contrôle unilatéral.

Le RLISS du Centre-Ouest a été désigné comme RLISS responsable des projets aux termes de cette entente et, par conséquent, il est responsable de la distribution des fonds et doit assurer la direction du bureau de gestion des projets partagé. Dans l'éventualité où le groupement enregistre un surplus, il incombe au RLISS responsable des projets de remettre ces fonds au Ministère. Le montant total du financement reçu par le groupement pour l'exercice clos le 31 mars 2017 s'est chiffré à 3 060 000 \$ (3 060 000 \$ en 2016).

Un financement de 1 979 277 \$ (1 886 296 \$ en 2016) a été accordé à d'autres RLISS au sein du groupement, qui ont engagé des charges admissibles de 1 915 863 \$ (1 877 630 \$ en 2016). Le tableau ci-après présente un sommaire du financement et des charges du groupement au titre des services de cybersanté – technologies habilitantes d'intégration.

Le surplus provenant des autres RLISS s'établit comme suit :

| | | | 2017 | 2016 |
|----------------------------------|------------------------|------------------------|---------|---------|
| | Financement accordé | Charges admissibles | Surplus | Surplus |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| RLISS du Centre-Ouest | 1 080 723 | 914 033 | 166 690 | 261 630 |
| Montant accordé à d'autres RLISS | | | | |
| RLISS du Centre | 423 000 | 423 000 | – | – |
| RLISS du Centre-Est | 383 000 | 331 416 | 51 584 | – |
| RLISS du Centre-Toronto | 423 000 | 423 000 | – | – |
| RLISS de Mississauga Halton | 327 277 | 327 277 | – | – |
| RLISS de Simcoe Nord Muskoka | 423 000 | 411 170 | 11 830 | 8 666 |
| Total pour les autres RLISS | 1 979 277 | 1 915 863 | 63 414 | 8 666 |
| Total pour l'ensemble des RLISS | 3 060 000 | 2 829 896 | 230 104 | 270 296 |

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2017

3. Financement remboursable au Ministère et à cyberSanté Ontario (suite)

c) Le montant à verser au Ministère au 31 mars se détaille comme suit :

| | 2017 | 2016 |
|--|-----------|---------|
| | \$ | \$ |
| Montant à verser au Ministère au début de l'exercice | 624 171 | 214 830 |
| Montant du financement remboursé au Ministère pour les exercices précédents | (214 830) | – |
| Financement remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé (notes 3a et 3b) | 564 664 | 409 341 |
| Montant à verser au Ministère à la fin de l'exercice | 974 005 | 624 171 |

4. Opérations entre apparentés

Bureau des services partagés des RLISS, Partenariat des RLISS et Services communs pour la santé Ontario

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») était une division du RLISS du Centre-Toronto et était assujéti aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS du Centre-Toronto. Le BSPR était responsable, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services était facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges de fonctionnement du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS au 28 février 2017 a été comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités étaient prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

Le Partenariat des RLISS (le « PRLISS ») a été créé au cours de l'exercice 2010 afin de renforcer les liens entre les fournisseurs de services de santé, les associations et les RLISS, et de favoriser un alignement entre les différents systèmes. Le PRLISS avait pour objectif de soutenir les RLISS dans leur démarche visant à obtenir la participation de la communauté des fournisseurs de services de santé afin que ceux-ci soutiennent une intégration efficace et réalisée en coopération avec les systèmes de soins de santé, de les appuyer dans leur rôle de gestionnaire de système et, quand il y a lieu, de favoriser l'implantation harmonieuse des stratégies et initiatives provinciales, ainsi que de permettre la détermination et la communication des pratiques exemplaires. Le PRLISS était un organisme dirigé par les RLISS et était responsable devant ces derniers. Le financement du PRLISS était assuré par les RLISS, avec une participation du Ministère.

Le 28 février 2017, aux termes d'un accord de transfert conclu entre le RLISS du Centre-Toronto et Services communs pour la santé Ontario (« SCSO »), la responsabilité de la prestation des services partagés, alors assurée par le BSPR et le PRLISS, a été transférée à SCSO. SCSO est un organisme provincial créé le 1^{er} janvier 2017 par le Règlement de l'Ontario 456/16 pris en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local*, ayant pour mandat de fournir des services partagés aux RLISS, notamment des services de gestion des ressources humaines, de logistique, de financement et d'administration, ainsi que d'approvisionnement. À titre d'organisme provincial, SCSO est assujéti aux lois, aux politiques et aux directives du gouvernement de l'Ontario, ainsi qu'au protocole d'entente conclu entre le ministre de la Santé et des Soins de longue durée et SCSO.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2017

4. Opérations entre apparentés (suite)

Soutien à l'ensemble des RLISS pour la planification et la mise en œuvre de la transition au plan Priorité aux patients

Le 13 juin 2016, une modification apportée à l'entente de responsabilisation conclue entre le RLISS du Centre-Toronto et le Ministère a permis au RLISS du Centre-Toronto d'attribuer à divers RLISS un financement supplémentaire de 1 080 000 \$ qui devait être affecté aux salaires et aux charges sociales liés aux activités de soutien pour le processus de transition et la mise en œuvre du mandat élargi des RLISS. De ce financement, le RLISS du Centre-Ouest a reçu un montant de 178 680 \$, dont une tranche de 55 113 \$ a été affectée à des charges admissibles au cours de l'exercice. Les fonds inutilisés de 123 567 \$ sont comptabilisés au poste Montant à verser au Ministère.

5. Apports de capital reportés

| | 2017 | 2016 |
|---|----------|----------|
| | \$ | \$ |
| Solde au début de l'exercice | 17 012 | 38 348 |
| Apports de capital reçus au cours de l'exercice | 21 675 | – |
| Amortissement pour l'exercice | (22 149) | (21 336) |
| Solde à la fin de l'exercice | 16 538 | 17 012 |

6. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel et arrivant à expiration en 2019. Les contrats seront probablement renouvelés. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location sur la durée restante des contrats de location existants s'établissent comme suit :

| | \$ |
|------|---------|
| 2018 | 247 610 |
| 2019 | 244 204 |

Le RLISS a également des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilisation pour l'exercice 2016. Les engagements minimaux envers les fournisseurs de services de santé pour les deux prochains exercices en vertu des ententes de responsabilisation de 2016 s'établissent comme suit :

| | \$ |
|------|-------------|
| 2017 | 748 463 576 |
| 2018 | 748 463 576 |

Les montants réels qui seront ultimement versés dépendent du financement réel du RLISS par le Ministère.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2017

7. Immobilisations corporelles

| | | | 2017 | 2016 |
|-----------------------------------|------------------|----------------------|------------------------|------------------------|
| | Coût | Amortissement cumulé | Valeur comptable nette | Valeur comptable nette |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Mobilier et agencements de bureau | 299 889 | 287 361 | 12 528 | – |
| Matériel informatique | 117 228 | 113 218 | 4 010 | 17 012 |
| Améliorations locatives | 712 468 | 712 468 | – | – |
| | 1 129 585 | 1 113 047 | 16 538 | 17 012 |

8. Chiffres du budget

Les budgets ont été approuvés par le gouvernement de l'Ontario. Les chiffres du budget présentés à l'état des résultats reflètent le budget final au 30 avril 2016. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux normes de communication d'information du CCSP. Le gouvernement a approuvé des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Le tableau suivant présente les ajustements apportés au budget du RLISS au cours de l'exercice.

Le budget de financement total des fournisseurs de services de santé de 926 526 341 \$ se compose des éléments suivants :

| | |
|---|--------------------|
| | \$ |
| Budget de financement initial des fournisseurs de services de santé | 879 449 275 |
| Financement supplémentaire par suite d'annonces faites au cours de l'exercice | 47 077 066 |
| Budget de financement total des fournisseurs de services de santé | 926 526 341 |

Le budget final de fonctionnement, excluant le financement des fournisseurs de services de santé, se compose des éléments suivants :

| | |
|---|------------------|
| | \$ |
| Budget initial | |
| Activités du RLISS | 4 181 828 |
| Financement des soins de santé aux autochtones | 7 500 |
| Services en français | 106 000 |
| Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète | 839 175 |
| Chef de la performance du projet Urgences – Autre niveau de soins | 100 000 |
| Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice | |
| Chef de service des urgences du RLISS | 75 000 |
| Chef des soins aux malades en phase critique | 75 000 |
| Services de cybersanté – Technologies habilitantes d'intégration | 3 060 000 |
| Réduction du financement de base | (31 804) |
| Priorité aux patients – Directeur principal | 180 000 |
| Priorité aux patients – Réaménagement de l'ensemble des RLISS | 178 680 |
| Chef des soins primaires | 75 000 |
| Budget total | 8 846 379 |

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2017

9. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit pour 2017 :

| | 2017 | 2016 |
|---|--------------------|--------------------|
| | \$ | \$ |
| Gestion d'hôpitaux | 563 812 751 | 533 150 756 |
| Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics | 96 975 | 96 975 |
| Centres de soins de longue durée | 160 057 019 | 158 625 567 |
| Centres d'accès aux soins communautaires | 123 234 690 | 115 820 159 |
| Services de soutien communautaires | 15 701 088 | 15 348 273 |
| Soins à domicile dans des logements avec services de soutien | 10 999 045 | 10 608 350 |
| Centres de soins de santé communautaires | 12 639 799 | 12 182 882 |
| Programmes communautaires de soins de santé mentale et de toxicomanie | 39 854 730 | 37 883 405 |
| | 926 396 097 | 883 716 367 |

10. Projets

Le RLISS du Centre-Ouest a reçu du financement aux fins de divers projets énumérés dans l'état des résultats. Le tableau suivant présente les charges relatives aux projets par objet :

| | 2017 | 2016 |
|---|------------------|------------------|
| | \$ | \$ |
| Salaires et charges sociales | 1 581 789 | 1 322 555 |
| Services professionnels | 287 380 | 463 746 |
| Services partagés | 102 060 | 110 756 |
| Charges locatives | 55 806 | 46 232 |
| Relations publiques et engagement auprès de la communauté | 30 927 | 7 154 |
| Fournitures | 39 906 | 47 460 |
| Autres | 118 697 | 87 073 |
| | 2 216 565 | 2 084 976 |

Les charges de fonctionnement relatives à la stratégie de lutte contre le diabète qui sont comprises dans les charges liées au financement des projets présentées ci-dessus s'établissent comme suit :

| | Montant réel 2017 | Montant réel 2016 |
|------------------------------|----------------------|----------------------|
| | \$ | \$ |
| Salaires et charges sociales | 469 808 | 572 255 |
| Autres | 223 290 | 175 600 |
| | 693 098 | 747 855 |

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2017

10. Projets (suite)

Les charges relatives au bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration qui sont comprises dans les montants ci-dessus comprennent les charges liées au bureau de gestion de projets et les charges liées au RLISS du Centre-Ouest, comme on le voit ci-après.

Les charges liées au bureau de gestion de projets se présentent comme suit :

| | Montant réel 2017 | Montant réel 2016 |
|------------------------------|------------------------------------|----------------------|
| | \$ | \$ |
| Salaires et charges sociales | 521 110 | 479 542 |
| Autres | 63 700 | 75 848 |
| | 584 810 | 555 390 |

Le tableau suivant présente les charges liées au projet de services de cybersanté – technologies habilitantes du RLISS du Centre-Ouest :

| | Montant réel 2017 | Montant réel 2016 |
|---|------------------------------------|----------------------|
| | \$ | \$ |
| Salaires et charges sociales | 254 397 | 153 768 |
| Autres | 74 826 | 202 916 |
| | 329 223 | 356 684 |
| Total des charges au titre des services de cybersanté – technologies habilitantes pour le RLISS du Centre-Ouest | 914 033 | 912 074 |

11. Frais généraux et administratifs

Alors que l'état des résultats présente les charges par fonction, le tableau suivant présente ces mêmes charges par objet :

| | 2017 | 2016 |
|--|------------------|-----------|
| | \$ | \$ |
| Salaires et charges sociales | 3 025 862 | 2 997 096 |
| Charges locatives | 202 724 | 170 816 |
| Amortissement | 22 149 | 21 335 |
| Services partagés | 259 858 | 283 166 |
| Partenariat des RLISS | 23 865 | 35 242 |
| Services-conseils | 22 812 | 152 875 |
| Honoraires | 21 555 | 21 592 |
| Fournitures | 108 328 | 107 681 |
| Rémunération du président du conseil | 41 328 | 33 925 |
| Rémunération des membres du conseil | 48 222 | 54 089 |
| Charges du conseil | 29 166 | 36 661 |
| Frais de poste, de messagerie et de télécommunications | 74 869 | 43 681 |
| Autres | 269 023 | 170 732 |
| | 4 149 761 | 4 128 891 |

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2017

12. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Healthcare of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime multiemployeurs, pour le compte d'environ 33 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2017 s'est établi à 372 398 \$ (356 706 \$ en 2016), et ce montant a été passé en charges dans l'état des résultats. La dernière évaluation actuarielle du régime a été effectuée au 31 décembre 2016. À ce moment, le régime était entièrement capitalisé.

13. Garanties

Le RLISS est assujéti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

14. Événement postérieur

Le 3 avril 2017, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a pris un arrêté en vertu des dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local*, dans sa version modifiée par la *Loi de 2016 donnant la priorité aux patients*, ordonnant le transfert de l'ensemble des actifs, des passifs, des droits et des obligations du Centre d'accès aux services communautaires (le « CASC ») du Centre-Ouest au RLISS, y compris la mutation de tous les employés du CASC.

À compter du 31 mai 2017, le RLISS sera responsable de fournir des services de santé et des services sociaux connexes ainsi que des fournitures et de l'équipement pour soigner des personnes à domicile, dans la collectivité et ailleurs, et de fournir des biens et des services pour aider les fournisseurs de soins à fournir des soins à ces personnes; de gérer le placement de personnes dans des foyers de soins de longue durée, des programmes de logement avec services de soutien, des lits de malades chroniques et des lits de réadaptation d'hôpitaux, et d'autres programmes et endroits où des services communautaires sont fournis dans le cadre de la *Loi de 1994 sur les services de soins à domicile et les services communautaires*; et de fournir des renseignements au public sur les services de santé et les services sociaux, et de faire des renvois vers ces services.

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Rapport de la direction

La direction du Réseau local d'intégration des services de santé (RLISS) de Champlain est responsable de la préparation et de la présentation des états financiers ci-joints conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Lors de la préparation de ces états financiers, la direction choisit les politiques comptables appropriées et a recours à son jugement et à ses meilleures estimations pour s'assurer que les états financiers sont présentés de façon acceptable, à tous égards importants.

Le RLISS maintient un système de contrôle comptable interne conçu pour fournir une garantie raisonnable, à un coût raisonnable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont effectuées et enregistrées conformément aux politiques d'exploitation du RLISS. Ce système est appuyé par des politiques et procédures écrites pour les principales activités économiques ; et par l'embauche de personnel qualifié et compétent ainsi que par un programme continu de planification et de contrôle.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., l'auditeur indépendant nommé par le conseil d'administration, a été embauché pour effectuer l'audit des états financiers en fonction des normes d'audit généralement reconnues du Canada, et a exprimé son opinion au sujet de ces états financiers. Au cours de son audit, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. a examiné le système de contrôle interne des RLISS dans la mesure nécessaire pour avancer son opinion sur les états financiers.

Le conseil d'administration est responsable de veiller à ce que la direction exerce ses responsabilités en matière de communication de l'information financière et de contrôle interne, et a également la responsabilité ultime d'examiner et d'approuver les états financiers. Le conseil assume cette responsabilité principalement par l'entremise de son Comité de finances et de la vérification. Ce comité se réunit au moins quatre fois par année pour examiner l'information financière vérifiée et non vérifiée. Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. a librement et entièrement accès au Comité de finances et de la vérification.

La direction reconnaît sa responsabilité de fournir de l'information financière représentative des opérations des RLISS, cohérente et fiable, et pertinente à l'évaluation éclairée des activités des RLISS.



Chantale LeClerc
Chef de la direction



Eric Partington
*Directeur principal
de la performance du système de santé*

Le 23 mai 2017



Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
400 Applewood Crescent
Suite 500
Vaughan (Ontario) L4K 0C3
Canada

Tél. : 416-601-6150
Télec. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres du conseil d'administration du Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain (le « RLISS »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017 et les états des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du RLISS au 31 mars 2017, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Le 24 mai 2017

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

État de la situation financière

au 31 mars 2017

| | 2017 | 2016 |
|--|-------------------|-------------------|
| | \$ | \$ |
| Actifs financiers | | |
| Trésorerie | 745 088 | 562 817 |
| Débiteurs | | |
| Paiements de transfert du Ministère aux fournisseurs de services de soins de santé | 12 791 240 | 9 770 942 |
| Montant à recevoir du RLISS (note 4) | - | 30 735 |
| Autres | 42 741 | 67 455 |
| | 13 579 069 | 10 431 949 |
| Passifs | | |
| Créditeurs et charges à payer | 607 843 | 515 929 |
| Montant à verser au RLISS (note 4) | - | 9 446 |
| Montant à verser aux fournisseurs de services de santé | 12 791 240 | 9 770 942 |
| Montant à verser au Ministère (note 3b) | 186 517 | 145 204 |
| Montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS (note 4) | - | 4 547 |
| Montant à verser à Services communs pour la santé Ontario (note 4) | 5 215 | - |
| Apports de capital reportés (note 5) | 25 576 | 94 034 |
| | 13 616 391 | 10 540 102 |
| Dette nette | (37 322) | (108 153) |
| Engagements (note 15) | | |
| Actifs non financiers | | |
| Charges payées d'avance | 11 746 | 14 119 |
| Immobilisations corporelles (note 6) | 25 576 | 94 034 |
| | 37 322 | 108 153 |
| Surplus accumulé | - | - |

Approuvé par le conseil



Jean-Pierre Boisclair, président du conseil d'administration



Marie Biron, présidente du comité de vérification

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

État des résultats

pour l'exercice clos le 31 mars 2017

| | Budget (note 7) | 2017 Montant réel | 2016 Montant réel |
|--|----------------------|-------------------------|-------------------------|
| | \$ | \$ | \$ |
| Produits | | | |
| Financement fourni par le Ministère | | | |
| Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 8) | 2 586 660 300 | 2 632 357 165 | 2 557 158 981 |
| Activités du RLISS | 5 004 290 | 4 972 484 | 5 004 290 |
| Technologies habilitantes (note 10) | 2 040 000 | 2 040 000 | 2 040 000 |
| Coordination régionale des services liés au diabète | 824 475 | 824 475 | 824 475 |
| Projets | | | |
| Médecin chef de service des urgences | - | 75 000 | 75 000 |
| Engagement autochtone | 35 000 | 35 000 | 35 000 |
| Urgences – Autre niveau de soins | 100 000 | 100 000 | 100 000 |
| Services en français | 106 000 | 106 000 | 106 000 |
| Entité de planification des services de santé en français – Réseau des services de santé en français de l'Est de l'Ontario | 993 837 | 993 837 | 993 837 |
| Chef des soins primaires du RLISS | - | 75 000 | 75 000 |
| Chef des soins aux malades en phase critique du RLISS | - | 75 000 | 75 000 |
| Planification et mise en œuvre de la transition au plan Priorité aux patients | - | 180 000 | - |
| Amortissement des apports de capital reportés (note 5) | - | 68 458 | 73 699 |
| | 2 595 763 902 | 2 641 902 419 | 2 566 561 282 |
| Financement aux titre des technologies habilitantes accordé à d'autres RLISS | (1 530 000) | (1 530 000) | (1 530 000) |
| Financement remboursable au Ministère (note 3b) | - | (138 384) | (48 133) |
| | 2 594 233 902 | 2 640 234 035 | 2 564 983 149 |
| Charges | | | |
| Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 8) | 2 586 660 300 | 2 632 357 165 | 2 557 158 981 |
| Activités du RLISS (note 9) | 5 004 290 | 4 925 236 | 5 000 623 |
| Technologies habilitantes (note 10) | 510 000 | 510 000 | 486 206 |
| Coordination régionale des services liés au diabète (note 11) | 824 475 | 739 113 | 822 237 |
| Projets | | | |
| Médecin chef de service des urgences | - | 75 000 | 72 618 |
| Engagement autochtone (note 12) | 35 000 | 33 829 | 22 306 |
| Urgences – Autre niveau de soins (note 12) | 100 000 | 100 000 | 100 000 |
| Services en français | 106 000 | 106 000 | 106 000 |
| Entité de planification des services de santé en français – Réseau des services de santé en français de l'Est de l'Ontario (note 12) | 993 837 | 993 837 | 993 837 |
| Chef des soins primaires du RLISS (note 12) | - | 72 000 | 72 182 |
| Chef des soins aux malades en phase critique du RLISS (note 12) | - | 73 397 | 74 460 |
| Planification et mise en œuvre de la transition au plan Priorité aux patients | - | 180 000 | - |
| Amortissement | - | 68 458 | 73 699 |
| | 2 594 233 902 | 2 640 234 035 | 2 564 983 149 |
| Surplus de l'exercice et surplus accumulé à la fin de l'exercice | - | - | - |

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

État de la variation de la dette nette
pour l'exercice clos le 31 mars 2017

| | 2017 Montant réel | 2016 Montant réel |
|---|-------------------------|-------------------------|
| | \$ | \$ |
| Surplus de l'exercice | - | - |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | - | - |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 68 458 | 73 699 |
| Diminution des charges payées d'avance, montant net | 2 373 | 41 790 |
| Diminution de la dette nette | 70 831 | 115 489 |
| Dette nette au début de l'exercice | (108 153) | (223 642) |
| Dette nette à la fin de l'exercice | (37 322) | (108 153) |

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

État des flux de trésorerie

pour l'exercice clos le 31 mars 2017

| | 2017 | 2016 |
|--|----------------|----------------|
| | \$ | \$ |
| Activités de fonctionnement | | |
| Surplus de l'exercice | - | - |
| Éléments sans effet sur la trésorerie | | |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 68 458 | 73 699 |
| Amortissement des apports de capital reportés (note 5) | (68 458) | (73 699) |
| Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement | | |
| Montant à recevoir du Ministère relativement aux fournisseurs de services de santé | (3 020 298) | 7 255 381 |
| Montant à recevoir du RLISS | 30 735 | (25 660) |
| Débiteurs – Autres | 24 714 | 4 536 |
| Créditeurs et charges à payer | 91 914 | (72 035) |
| Montant à verser au RLISS | (9 446) | 9 446 |
| Montant à verser aux fournisseurs de services de santé | 3 020 298 | (7 255 381) |
| Montant à verser au Ministère | 41 313 | 48 133 |
| Montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS | (4 547) | (5 974) |
| Montant à verser à Services communs pour la santé Ontario | 5 215 | - |
| Charges payées d'avance | 2 373 | 41 790 |
| | 182 271 | 236 |
| Activités d'investissement en immobilisations | | |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | - | - |
| Activités de financement | | |
| Apports de capital reçus (note 5) | - | - |
| Variation nette de la trésorerie | 182 271 | 236 |
| Trésorerie au début de l'exercice | 562 817 | 562 581 |
| Trésorerie à la fin de l'exercice | 745 088 | 562 817 |

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Notes complémentaires

31 mars 2017

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), sous l'appellation Réseau local d'intégration des services de santé (le « RLISS ») de Champlain, et ses lettres patentes ont été dissoutes.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées à la fois dans la Loi et dans le protocole d'entente entre le RLISS et le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère »).

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend le comté de Renfrew, la ville d'Ottawa, Prescott et Russell, Stormont, Dundas et Glengarry, North Grenville et quatre secteurs de North Lanark. La plupart des patients du RLISS vivent dans la région d'Ottawa. Les communautés de Cornwall, de Clarence-Rockland et de Pembroke/Petawawa sont également importantes. Pour obtenir plus d'information, veuillez visiter notre site Web au www.champlainhin.on.ca.

Le RLISS a également conclu une entente de responsabilisation avec le Ministère établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS.

Le RLISS est financé par la province de l'Ontario, en vertu d'une entente de responsabilisation des RLISS (l'« entente de responsabilisation ») conclue avec le Ministère décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007.

Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilisation conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert et en informe le Ministère, qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. La trésorerie liée au paiement de transfert ne transite pas par le compte bancaire du RLISS. Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS ont été imputés aux états financiers de ce dernier. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers du RLISS.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les principales méthodes comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées.

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Notes complémentaires

31 mars 2017

2. Principales méthodes comptables (suite)

En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments sans effet sur la trésorerie comme l'amortissement des immobilisations corporelles.

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est constaté à titre de produits seulement dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Certaines sommes reçues en outre à payer des charges relatives à des services n'ayant pas encore été fournis. Ces sommes sont comptabilisées à la clôture de l'exercice au titre des montants à verser au Ministère.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de charges comptabilisées à titre d'immobilisations corporelles est également constatée à titre d'apports de capital reportés et amortie à titre de produits sur la durée de vie utile estimative de l'actif reflétant la prestation des services connexes. La constatation de l'amortissement de ces produits est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations corporelles.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations corporelles. Les apports sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur juste valeur estimative en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations corporelles est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de ce qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des apports sous forme d'immobilisations corporelles, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'une immobilisation de façon considérable sont inscrites à l'actif. Les achats de logiciels, ainsi que les frais de réparation et d'entretien sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

| | |
|-----------------------------------|---------------|
| Matériel informatique | 3 ans |
| Logiciels | 3 ans |
| Mobilier et agencements de bureau | 5 ans |
| Améliorations locatives | Durée du bail |

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est comptabilisé pour un exercice complet.

Informations sectorielles

Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des résultats et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter d'information additionnelle.

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Notes complémentaires

31 mars 2017

2. Principales méthodes comptables (suite)

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges au cours de la période. Les éléments importants assujettis à ces estimations et hypothèses comprennent l'évaluation des charges à payer et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de responsabilisation, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

a) Le montant remboursable au Ministère se rapporte aux activités de l'exercice visé pour les programmes suivants :

| | Financement reçu | Charges admissibles | Surplus |
|--|----------------------|------------------------|----------------|
| | \$ | \$ | \$ |
| Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé | 2 632 357 165 | 2 632 357 165 | - |
| Activités du RLISS | 4 972 484 | 4 925 236 | 47 248 |
| Amortissement | 68 458 | 68 458 | - |
| Technologies habilitantes | 2 040 000 | 2 040 000 | - |
| Coordination régionale des services liés au diabète | 824 475 | 739 113 | 85 362 |
| Médecin chef de service des urgences | 75 000 | 75 000 | - |
| Engagement autochtone | 35 000 | 33 829 | 1 171 |
| Urgences – Autre niveau de soins | 100 000 | 100 000 | - |
| Services en français | 106 000 | 106 000 | - |
| Entité de planification des services de santé en français – Réseau des services de santé en français de l'Est de l'Ontario | 993 837 | 993 837 | - |
| Planification et mise en œuvre de la transition au plan Priorité aux patients | 180 000 | 180 000 | - |
| Chef des soins primaires du RLISS | 75 000 | 72 000 | 3 000 |
| Chef des soins aux malades en phase critique du RLISS | 75 000 | 73 397 | 1 603 |
| | 2 641 902 419 | 2 641 764 035 | 138 384 |

b) Le montant à verser au Ministère aux 31 mars se détaille comme suit :

| | 2017 | 2016 |
|--|----------------|---------|
| | \$ | \$ |
| Montant à verser au Ministère au début de l'exercice | 145 204 | 97 071 |
| Montant recouvré au cours de l'exercice | (97 071) | - |
| Montant du financement remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé | 138 384 | 48 133 |
| Montant du financement remboursable au Ministère au nom du groupement de RLISS aux fins des technologies habilitantes (les autres RLISS) | - | - |
| Montant à verser au Ministère à la fin de l'exercice | 186 517 | 145 204 |

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Notes complémentaires

31 mars 2017

4. Opérations entre apparentés

Bureau des services partagés des RLISS, Partenariat des RLISS et Services communs pour la santé Ontario

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») était une division du RLISS du Centre-Toronto et était assujéti aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS du Centre-Toronto. Le BSPR était responsable, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS jusqu'au 28 février 2017. Le coût lié à la prestation de ces services était facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges de fonctionnement du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS au 28 février 2017 a été comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités étaient prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS. Le BSPR a également engagé des charges supplémentaires sur une base périodique au nom des RLISS et a facturé ces charges aux RLISS concernés afin de les recouvrer. Le montant de l'apport fourni au BSPR par le RLISS pour l'exercice 2017 s'est établi à 335 573 \$ (381 664 \$ en 2016). Ces coûts ont été répartis entre les activités du RLISS, les technologies habilitantes et les programmes de coordination régionale des services liés au diabète pour l'exercice 2017.

Le Partenariat des RLISS (« PRLISS »), établi au cours de l'exercice 2010, avait pour objectif de soutenir les RLISS dans leur démarche visant à obtenir la participation de la communauté des fournisseurs de services de santé afin que ceux-ci soutiennent une intégration efficace et réalisée en coopération avec les systèmes de soins de santé, de les appuyer dans leur rôle de gestionnaire de système et, quand il y a lieu, de favoriser l'implantation harmonieuse des stratégies et initiatives provinciales, ainsi que de permettre la détermination et la communication des pratiques exemplaires. Le PRLISS était un organisme dirigé par les RLISS et était responsable devant ces derniers. Le financement du PRLISS était assuré par les RLISS, avec une participation du Ministère, jusqu'au 28 février 2017. Le montant de l'apport fourni au PRLISS par le RLISS pour l'exercice 2017 s'est établi à 47 500 \$ (47 500 \$ en 2016). Ces coûts ont été répartis entre les activités du RLISS, les technologies habilitantes et les programmes de coordination régionale des services liés au diabète pour l'exercice 2017.

Le 1^{er} mars 2017, aux termes d'un accord de transfert conclu entre le RLISS du Centre-Toronto et Services communs pour la santé Ontario (« SCSO »), la responsabilité de la prestation des services partagés, alors assurée par le BSPR et le PRLISS, a été transférée à SCSO. SCSO est un organisme provincial créé le 1^{er} janvier 2017 par le Règlement de l'Ontario 456/16 pris en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local*, ayant pour mandat de fournir des services partagés aux RLISS, notamment des services de gestion des ressources humaines, de logistique, de financement et d'administration, ainsi que d'approvisionnement. À titre d'organisme provincial, SCSO est assujéti aux lois, aux politiques et aux directives du gouvernement de l'Ontario, ainsi qu'au protocole d'entente conclu entre le ministre de la Santé et des Soins de longue durée et SCSO. Le montant de l'apport fourni à SCSO par le RLISS pour l'exercice 2017 s'est établi à 5 215 \$ (0 \$ en 2016). Un financement supplémentaire de 31 806 \$ pour l'exercice 2017 (0 \$ en 2016) a été retiré du budget du RLISS et réattribué à SCSO. Ces coûts ont été répartis entre les activités du RLISS, les technologies habilitantes et les programmes de coordination régionale des services liés au diabète pour l'exercice 2017.

Depuis l'exercice 2013-2014, le RLISS de Champlain met en œuvre un programme de traduction régional pour l'ensemble des RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges de fonctionnement du programme de traduction payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du RLISS de Champlain (à verser au RLISS de Champlain). Ces modalités sont prévues aux termes de la convention de services partagés conclue avec tous les RLISS.

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Notes complémentaires

31 mars 2017

5. Apports de capital reportés

| | 2017 | 2016 |
|---------------------------------|----------|----------|
| | \$ | \$ |
| Solde au début de l'exercice | 94 034 | 167 733 |
| Apports de capital du Ministère | - | - |
| Amortissement pour l'exercice | (68 458) | (73 699) |
| Solde à la fin de l'exercice | 25 576 | 94 034 |

6. Immobilisations corporelles

| | | | 2017 | 2016 |
|-------------------------|-----------|----------------------|------------------------|------------------------|
| | Coût | Amortissement cumulé | Valeur comptable nette | Valeur comptable nette |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Matériel informatique | 128 202 | 128 202 | - | - |
| Logiciels | 58 832 | 58 832 | - | 8 357 |
| Matériel de bureau | 259 183 | 244 201 | 14 982 | 36 376 |
| Mobilier et agencements | 426 055 | 420 430 | 5 625 | 12 640 |
| Améliorations locatives | 1 351 908 | 1 346 939 | 4 969 | 36 661 |
| | 2 224 180 | 2 198 604 | 25 576 | 94 034 |

7. Budget

Les chiffres du budget présentés dans l'état des résultats sont conformes aux exigences de communication d'information du CCSP et reflètent le budget initial approuvé par le gouvernement de l'Ontario qui figure dans l'entente de responsabilisation.

Le gouvernement approuve des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Le budget de financement total se compose des éléments suivants :

| | | | 2017 | 2016 |
|--|----------------|------------|---------------|---------------|
| | Budget initial | Annonces | Total | Total |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé | 2 586 660 300 | 45 696 865 | 2 632 357 165 | 2 557 158 981 |
| Activités du RLISS | 5 004 290 | (31 806) | 4 972 484 | 5 004 290 |
| Programmes liés aux technologies habilitantes | 510 000 | - | 510 000 | 510 000 |
| Coordination régionale des services liés au diabète | 824 475 | - | 824 475 | 824 475 |
| Autres programmes | 1 234 837 | 405 000 | 1 639 837 | 1 459 837 |
| | 2 594 233 902 | 46 070 059 | 2 640 303 961 | 2 564 957 583 |

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Notes complémentaires

31 mars 2017

8. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS a l'autorisation d'accorder un financement aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit pour les exercices 2017 et 2016 :

| | 2017 | 2016 |
|--|----------------------|----------------------|
| | \$ | \$ |
| Gestion d'hôpitaux | 1 675 913 304 | 1 638 542 984 |
| Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics | 355 650 | 355 650 |
| Centres de soins de longue durée | 354 206 854 | 348 124 798 |
| Centres d'accès aux soins communautaires | 257 788 280 | 236 484 027 |
| Services de soutien communautaires | 47 954 385 | 45 677 863 |
| Lésion cérébrale acquise | 2 599 537 | 2 584 076 |
| Soins à domicile dans des logements avec services de soutien | 24 163 783 | 23 266 386 |
| Centres de soins de santé communautaires | 65 762 807 | 62 432 199 |
| Programmes communautaires de soins de santé mentale | 72 873 302 | 71 194 900 |
| Programmes de toxicomanie | 24 932 329 | 25 169 111 |
| Hôpitaux psychiatriques spécialisés | 104 477 162 | 102 418 141 |
| Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux psychiatriques | 27 975 | 28 425 |
| | 2 631 055 368 | 2 556 278 560 |
| Règlements de l'exercice précédent relativement aux centres de soins de longue durée | 1 301 797 | 880 421 |
| | 2 632 357 165 | 2 557 158 981 |

9. Activités du RLISS

Le Ministère fournit du financement au RLISS pour couvrir les frais de personnel et les frais liés aux projets et aux programmes ainsi qu'aux baux et aux bureaux. Les fonds servent aussi à subventionner le Bureau des services partagés des RLISS, Services communs pour la santé Ontario et le Partenariat des RLISS (se reporter à la note 4). Les charges engagées se présentent comme suit :

| | 2017 | 2016 |
|--|------------------|------------------|
| | \$ | \$ |
| Éléments liés aux programmes | | |
| Salaires et charges sociales | 3 780 594 | 3 760 955 |
| Consultation et projets relatifs au RLISS | 25 667 | 36 019 |
| Autres coûts liés au programme | 221 686 | 240 366 |
| | 4 027 947 | 4 037 340 |
| Charges locatives | 427 166 | 420 094 |
| Bureau des services partagés des RLISS | 233 100 | 328 612 |
| Services communs pour la santé Ontario | 25 109 | – |
| Partenariat des RLISS | 37 500 | 40 897 |
| Indemnités quotidiennes liées à la gouvernance | 114 725 | 106 400 |
| Matériel et fournitures de bureau | 47 244 | 55 424 |
| Autres | 12 445 | 11 856 |
| | 4 925 236 | 5 000 623 |
| Amortissement | 52 264 | 53 133 |
| | 4 977 500 | 5 053 756 |

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Notes complémentaires

31 mars 2017

9. Activités du RLISS (suite)

Coûts liés à la gouvernance

Les résultats des activités du RLISS ci-dessus incluent les coûts liés au soutien des activités du conseil d'administration comme les coûts de soutien administratif, les frais de déplacement, les réunions relatives à l'engagement auprès de la communauté et les autres frais généraux. Les charges engagées se présentent comme suit :

| | 2017 | 2016 |
|---|----------------|----------------|
| | \$ | \$ |
| Indemnités quotidiennes du président du conseil | 66 150 | 59 500 |
| Indemnités quotidiennes des autres membres du conseil | 48 575 | 46 900 |
| Autres | 21 280 | 18 744 |
| | 136 005 | 125 144 |

10. Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration et programmes connexes

Technologies habilitantes

Au cours de l'exercice 2016, le RLISS a conclu une entente avec les RLISS du Sud-Est, du Nord-Est et du Nord-Ouest (le « groupement ») afin d'assurer une mise en œuvre efficace et efficiente des programmes et des initiatives de cybersanté sur le territoire du groupement. Les bureaux de gestion de projets du groupement des RLISS ont reçu un financement afin de promouvoir les initiatives liées à la cybersanté, à la gestion de l'information et aux technologies de l'information, comme il est expliqué dans la boîte à outils du dossier de décision du bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration qui a été approuvée par le Ministère.

Le RLISS de Champlain a été désigné comme RLISS responsable des projets aux termes de cette entente et, par conséquent, il est responsable de la distribution des fonds et doit assurer la direction du bureau de gestion des projets partagé. Dans l'éventualité où le groupement enregistre un surplus, il incombe au RLISS responsable des projets de remettre ces fonds au Ministère. Le montant total du financement reçu par le groupement pour l'exercice clos le 31 mars 2017 s'est chiffré à 2 040 000 \$ (2 040 000 \$ en 2016).

Un financement de 1 530 000 \$ (1 530 000 \$ en 2016) a été accordé à d'autres RLISS au sein du groupement, qui ont engagé des charges admissibles de 1 530 000 \$ (1 530 000 \$ en 2016). Le tableau ci-après présente un sommaire du financement et des charges au titre des technologies habilitantes aux fins de l'intégration.

| | 2017 | | 2016 | |
|---------------------|------------------------|------------------------|----------|---------------|
| | Financement accordé | Charges admissibles | Surplus | Surplus |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| RLISS de Champlain | 510 000 | 510 000 | - | 23 794 |
| RLISS du Sud-Est | 510 000 | 510 000 | - | - |
| RLISS du Nord-Est | 510 000 | 510 000 | - | - |
| RLISS du Nord-Ouest | 510 000 | 510 000 | - | - |
| | 2 040 000 | 2 040 000 | - | 23 794 |

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Notes complémentaires

31 mars 2017

10. Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration et programmes connexes (suite)

Les charges engagées par le RLISS sont les suivantes :

| | 2017 | 2016 |
|--------------------------------|----------------|---------|
| | \$ | \$ |
| Salaires et charges sociales | 465 896 | 465 595 |
| Autres coûts liés au programme | 44 104 | 20 611 |
| | 510 000 | 486 206 |
| Amortissement | 1 102 | 1 313 |
| | 511 102 | 487 519 |

11. Coordination régionale des services liés au diabète

En 2009, le Ministère a créé un centre régional de coordination de la lutte contre le diabète dans chaque RLISS afin de soutenir les objectifs de la Stratégie ontarienne de lutte contre le diabète. Ces objectifs comprennent la détermination des besoins en matière de services à l'échelle locale et régionale, l'engagement de fournisseurs de services de soins primaires et d'autres services liés au diabète dans la région afin de favoriser l'adoption de normes et de meilleures pratiques, ainsi que la coordination des services régionaux offerts aux adultes qui sont diabétiques ou qui risquent de le devenir dans le but de soutenir un système plus intégré. En février 2013, le mandat opérationnel, les responsabilités et le financement liés à la mise en œuvre de ce programme ont été transférés au RLISS. Les charges engagées se présentent comme suit :

| | 2017 | 2016 |
|--------------------------------|----------------|---------|
| | \$ | \$ |
| Salaires et charges sociales | 488 784 | 608 438 |
| Autres coûts liés au programme | 250 329 | 213 799 |
| | 739 113 | 822 237 |
| Amortissement | 15 092 | 19 253 |
| | 754 205 | 841 490 |

12. Activités du RLISS – Projets

Médecin chef de service des urgences

Depuis l'exercice 2008, le Ministère travaille de concert avec les RLISS, les hôpitaux de l'Ontario et les professionnels du secteur des soins de santé afin de mettre en œuvre une stratégie globale pour le service des urgences. En vue de faciliter la mise en place des améliorations nécessaires en vertu de cette stratégie, le Ministère et le RLISS ont décidé de retenir les services d'un médecin chef de service des urgences. Le financement reçu a servi à couvrir la rémunération du médecin chef de service des urgences et les charges liées au programme.

Engagement autochtone

Le Ministère a fourni au RLISS du financement relativement au projet d'engagement autochtone. Le RLISS a utilisé ces fonds pour financer le Forum du cercle de santé autochtone ainsi que les activités liées à l'engagement auprès des communautés afin d'améliorer la santé des autochtones dans la région.

Chef de la performance du projet Urgences – Autre niveau de soins (« Urgences – ANS »)

La réduction du temps d'attente aux urgences et la réduction de jours d'hospitalisation des patients en attente d'un autre niveau de soins sont des priorités provinciales importantes. Le RLISS a reçu des fonds pour embaucher le personnel nécessaire à la mise en œuvre du projet Urgences – ANS et du plan d'action de rémunération au rendement pour les urgences, ainsi que pour poursuivre la mise en place d'une norme de gestion de la performance.

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Notes complémentaires

31 mars 2017

12. Activités du RLISS – Projets (suite)

Programme de services de santé en français

Le programme de services de santé en français vise à améliorer l'accès équitable aux services de santé de qualité pour les francophones de la région de Champlain, ainsi qu'à aider le RLISS à respecter ses obligations juridiques (en vertu de la *Loi sur les services en français* [la LSF] et de la *Loi sur l'intégration du système de santé local* [la LISSL]) et à mettre en œuvre les priorités provinciales à l'égard des services de santé en français à l'échelle régionale et locale.

Entité de planification des services de santé en français – Réseau des services de santé en français de l'Est de l'Ontario

À la suite de l'adoption de la LISSL en 2006, le Ministère a nommé le Réseau des services de santé en français de l'Est de l'Ontario à titre d'entité de planification des services de santé en français des RLISS de Champlain et du Sud-Est. En mars 2011, une entente de financement et de responsabilisation de cinq ans a été conclue entre le RLISS de Champlain, le RLISS du Sud-Est et le Réseau. Cette entente définit le rôle et les responsabilités des trois parties à l'égard de la prestation de conseils par l'entité au sujet de l'engagement de la communauté francophone en matière de planification et d'intégration de services de santé qui reflètent les besoins et les priorités des communautés francophones en matière de santé. Le 5 décembre 2015, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a de nouveau sélectionné le Réseau des services de santé en français de l'Est de l'Ontario à titre d'entité de planification des services en français pour le Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain et le Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est. Une nouvelle entente de financement et de responsabilisation de cinq ans a été conclue entre le RLISS de Champlain, le RLISS du Sud-Est et le Réseau.

Chef des soins primaires du RLISS

Le RLISS a reçu un financement relativement à un médecin chef des soins primaires dont le mandat consiste à faciliter la relation entre le secteur des soins primaires et le RLISS et à diriger des initiatives précises visant les soins primaires afin d'améliorer les résultats du système de santé dans la région de Champlain. Ces initiatives permettront de faire progresser l'intégration du système de santé et d'améliorer le rendement du RLISS.

Chef des soins aux malades en phase critique du RLISS

Le projet des soins aux malades en phase critique, qui a été mis en œuvre à l'exercice 2011-2012, comprend l'examen des besoins des programmes ruraux, communautaires et tertiaires de soins de santé aux malades en phase critique de notre région. Ce projet comprend également la participation du RLISS à titre de responsable auprès du Secrétariat des soins aux malades en phase critique ainsi qu'un examen des processus opérationnels de liaison avec d'autres programmes tels que les services médicaux d'urgence (services paramédicaux) et CritiCall. Jusqu'à maintenant, nous avons mis l'accent sur la planification de la mise à jour de la trousse de prévention de la pneumonie sous ventilation assistée et des infections liées à un cathéter central, la mise à jour du protocole de la capacité de surtension, l'équipe d'intervention en matière de soins aux malades en phase critique extramuros, la politique de vie ou de mort, y compris le rapatriement, les stocks de ventilateurs, les feuilles de pointage et les paramètres de qualité.

Planification et mise en œuvre de la transition au plan Priorité aux patients

En prévision de la mise en œuvre de la *Loi de 2016 donnant la priorité aux patients*, au cours de l'exercice 2017-2018, le RLISS a reçu un financement non-récurrent pour l'exercice 2016-2017. Ce financement a été affecté aux charges liées au personnel associées avec le travail requis pour la préparation du RLISS à la transition.

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Notes complémentaires

31 mars 2017

12. Activités du RLISS – Projets (suite)

Le RLISS a reçu du financement aux fins de divers projets énumérés dans l'état des résultats. Le tableau suivant présente les charges relatives aux initiatives par objet :

| | 2017 | 2016 |
|--|------------------|------------------|
| | \$ | \$ |
| Salaires et charges sociales | 392 827 | 201 913 |
| Services professionnels | 1 209 837 | 1 210 318 |
| Frais de poste, de messagerie et de télécommunications | 1 580 | 1 208 |
| Autres | 29 819 | 27 964 |
| | 1 634 063 | 1 441 403 |

13. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Healthcare of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime multiemployeurs, pour le compte de 50 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP par le RLISS relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2017 a totalisé 395 820 \$ (418 135 \$ en 2016) et ce montant a été passé en charges dans l'état des résultats. La dernière évaluation actuarielle du régime a été effectuée au 31 décembre 2016. À ce moment, le régime était entièrement capitalisé.

14. Garanties

Le RLISS est assujéti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

15. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et arrivant à expiration à diverses dates jusqu'en 2021 ainsi qu'en vertu de divers contrats de location-exploitation visant du matériel et arrivant à expiration à diverses dates jusqu'en 2018. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location s'établissent comme suit :

| | \$ |
|------|---------|
| 2018 | 495 045 |
| 2019 | 494 266 |
| 2020 | 494 266 |
| 2021 | 247 133 |

Le RLISS a également des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilisation. L'engagement minimal envers les fournisseurs de services de santé en vertu des ententes de responsabilisation actuellement en vigueur s'établit comme suit :

| | \$ |
|------|---------------|
| 2017 | 2 700 116 822 |
| 2018 | 356 004 188 |

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Notes complémentaires

31 mars 2017

15. Engagements (suite)

Les montants réels qui seront ultimement versés aux fournisseurs de soins de santé sont conditionnels à l'octroi des niveaux de financement prévus par le Ministère. À l'heure actuelle, les ententes conclues entre le RLISS de Champlain et les fournisseurs de soins de longue durée ont été renouvelées jusqu'au 31 mars 2019. Les ententes conclues avec les hôpitaux et les fournisseurs du secteur communautaire viennent à expiration le 31 mars 2018, respectivement. L'on prévoit que tous les fournisseurs renouvelleront les ententes de responsabilisation.

16. Événement postérieur

Le 7 avril 2017, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a pris un arrêté en vertu des dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local*, dans sa version modifiée par la *Loi de 2016 donnant la priorité aux patients*, ordonnant le transfert de l'ensemble des actifs, des passifs, des droits et des obligations du Centre d'accès aux services communautaires (le « CASC ») de Champlain au RLISS, y compris la mutation de tous les employés du CASC.

À compter du 24 mai 2017, le RLISS sera responsable de fournir des services de santé et des services sociaux connexes ainsi que des fournitures et de l'équipement pour soigner des personnes à domicile, dans la collectivité et ailleurs, et de fournir des biens et des services pour aider les fournisseurs de soins à fournir des soins à ces personnes; de gérer le placement de personnes dans des foyers de soins de longue durée, des programmes de logement avec services de soutien, des lits de malades chroniques et des lits de réadaptation d'hôpitaux, et d'autres programmes et endroits où des services communautaires sont fournis dans le cadre de la *Loi de 1994 sur les services de soins à domicile et les services communautaires*; et de fournir des renseignements au public sur les services de santé et les services sociaux, et de faire des renvois vers ces services.

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

Déclaration de responsabilité de la direction

Les états financiers ci-joints du RLISS d'Érié St-Clair ont été préparés par la direction en conformité avec les normes comptables canadiennes pour le secteur public. L'intégrité et l'objectivité de ces états relèvent de la responsabilité de la direction.

La direction est également responsable de la mise en œuvre et du maintien d'un système de contrôle interne pour fournir l'assurance raisonnable que des informations fiables sont produites.

Le conseil d'administration est chargé de faire en sorte que la direction s'acquitte de sa responsabilité de produire des rapports financiers et d'assurer le contrôle interne. Le conseil d'administration remplit cette fonction par l'entremise du Comité des finances et de la vérification du conseil. Le comité de vérification se réunit avec les vérificateurs externes et la direction au moins deux fois par année.

Les vérificateurs externes, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., ont entrepris un examen indépendant de façon conforme aux principes comptables généralement reconnus au Canada, et ont émis leur opinion concernant les états financiers. Cet examen comprend une analyse et une évaluation du système hospitalier de contrôle interne, ainsi que des tests et des procédures nécessaires pour fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont présentés fidèlement et de façon conforme aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les vérificateurs externes ont libre accès au Comité des finances et de la vérification du conseil d'administration et se réunissent avec les membres régulièrement.

Au nom du RLISS d'Érié St-Clair



Ralph Ganter
Chef de la direction



Brady Birkin
Gestionnaire du soutien opérationnel

Le 23 mai 2017



Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
400 Applewood Crescent
Suite 500
Vaughan (Ontario) L4K 0C3
Canada

Tél. : 416-601-6150
Télec. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017 et les états des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair au 31 mars 2017, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Le 23 mai 2017

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

État de la situation financière
au 31 mars 2017

| | 2017 | 2016 |
|---|------------------|------------------|
| | \$ | \$ |
| Actifs financiers | | |
| Trésorerie | 915 602 | 566 842 |
| Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») (note 7) | 4 253 500 | 1 700 855 |
| Débiteurs | 62 391 | 48 935 |
| | 5 231 493 | 2 316 632 |
| Passifs | | |
| Créditeurs et charges à payer | 969 671 | 548 326 |
| Montant à verser au Ministère (note 10b) | 45 627 | 93 318 |
| Montant à verser aux fournisseurs de services de santé (note 7) | 4 253 500 | 1 700 855 |
| Montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS (note 3) | - | 5 474 |
| Apports de capital reportés (note 4) | 142 369 | 287 662 |
| | 5 411 167 | 2 635 635 |
| Dette nette | (179 674) | (319 003) |
| Engagements (note 13) | | |
| Actifs non financiers | | |
| Charges payées d'avance | 37 305 | 31 341 |
| Immobilisations corporelles (note 5) | 142 369 | 287 662 |
| Surplus accumulé | - | - |

Approuvé par le conseil

 _____, administrateur

 _____, administrateur

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

État des résultats

pour l'exercice clos le 31 mars 2017

| | Budget (note 6) | 2017 Montant réel | 2016 Montant réel |
|--|--------------------|----------------------|----------------------|
| | \$ | \$ | \$ |
| Produits | | | |
| Financement fourni par le Ministère | | | |
| Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 7) | 1 152 325 441 | 1 170 767 983 | 1 141 071 593 |
| Projets | | | |
| Activités du RLISS | 4 348 039 | 4 312 467 | 4 160 760 |
| Chef de service des urgences | 75 000 | 75 000 | 75 000 |
| Chef des soins aux malades en phase critique | 75 000 | 75 000 | 75 000 |
| Chef des soins primaires | 75 000 | 75 000 | 75 000 |
| Fonds pour les entités de planification des services de santé en français | 425 533 | 425 533 | 425 533 |
| Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration | 510 000 | 510 000 | 510 000 |
| Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète | 870 561 | 870 561 | 870 561 |
| Planification et mise en œuvre de la transition au plan | | | |
| Priorité aux patients | – | 180 000 | – |
| Amortissement des apports de capital reportés (note 4) | – | 149 193 | 197 063 |
| | 1 158 704 574 | 1 177 440 737 | 1 147 460 510 |
| Financement remboursable au Ministère (note 10) | – | (8 287) | (37 340) |
| | 1 158 704 574 | 1 177 432 450 | 1 147 423 170 |
| Charges | | | |
| Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 7) | | | |
| | 1 152 325 441 | 1 170 767 983 | 1 141 071 593 |
| Frais généraux et administratifs (note 8) | 4 348 039 | 4 454 770 | 4 357 227 |
| Projets (note 9) | | | |
| Chef de service des urgences | 75 000 | 75 000 | 73 716 |
| Chef des soins aux malades en phase critique | 75 000 | 73 603 | 75 000 |
| Chef des soins primaires | 75 000 | 75 000 | 75 000 |
| Fonds pour les entités de planification des services de santé en français | 425 533 | 425 533 | 390 073 |
| Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète | 870 561 | 870 561 | 870 561 |
| Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration (note 3) | 510 000 | 510 000 | 510 000 |
| Planification et mise en œuvre de la transition au plan | | | |
| Priorité aux patients | – | 180 000 | – |
| | 1 158 704 574 | 1 177 432 450 | 1 147 423 170 |
| Surplus de l'exercice et surplus accumulé à la fin de l'exercice | | | |
| | – | – | – |

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

État de la variation de la dette nette
pour l'exercice clos le 31 mars 2017

| | Budget (note 6) | 2017 Montant réel | 2016 Montant réel |
|---|--------------------|----------------------|----------------------|
| | \$ | \$ | \$ |
| Surplus de l'exercice | - | - | - |
| Charges payées d'avance engagées | - | (37 305) | (31 341) |
| Utilisation de charges payées d'avance | - | 31 341 | 28 299 |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | - | (3 900) | (98 776) |
| Amortissement des immobilisations corporelles | - | 149 193 | 197 063 |
| Augmentation de la dette nette | - | 139 329 | 95 245 |
| Dette nette au début de l'exercice | - | (319 003) | (414 248) |
| Dette nette à la fin de l'exercice | - | (179 674) | (319 003) |

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

État des flux de trésorerie

pour l'exercice clos le 31 mars 2017

| | 2017 | 2016 |
|---|----------------|------------------|
| | \$ | \$ |
| Activités de fonctionnement | | |
| Surplus de l'exercice | - | - |
| Moins : éléments sans effet sur la trésorerie | | |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 149 193 | 197 063 |
| Amortissement des apports de capital reportés (note 4) | (149 193) | (197 063) |
| Variation des éléments hors trésorerie liés aux activités de fonctionnement | | |
| Montant à recevoir du Ministère | (2 552 645) | 3 869 645 |
| Débiteurs | (13 456) | 19 274 |
| Créditeurs et charges à payer | 421 345 | (182 333) |
| Montant à verser au Ministère | (47 691) | 37 340 |
| Montant à verser aux fournisseurs de services de santé | 2 552 645 | (3 869 645) |
| Montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS | (5 474) | 1 772 |
| Charges payées d'avance | (5 964) | (3 042) |
| | 348 760 | (126 989) |
| Activités d'investissement en immobilisations | | |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | 3 900 | 98 776 |
| Activités de financement | | |
| Apports de capital reportés reçus (note 4) | (3 900) | (98 776) |
| Augmentation (diminution) nette de la trésorerie | 348 760 | (126 989) |
| Trésorerie au début de l'exercice | 566 842 | 693 831 |
| Trésorerie à la fin de l'exercice | 915 602 | 566 842 |

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

Notes complémentaires

31 mars 2017

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), sous l'appellation Réseau local d'intégration des services de santé (le « RLISS ») d'Érié St-Clair, et ses lettres patentes ont été dissoutes. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la Loi.

Le RLISS a également conclu une entente de responsabilisation avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS.

Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS sont imputés aux états financiers de ce dernier. Le financement octroyé par le Ministère est reflété à titre de produits, et un montant équivalent au titre des paiements de transfert versés aux fournisseurs de services de santé autorisés est passé en charges dans les états financiers du RLISS pour l'exercice clos le 31 mars 2017.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend les municipalités d'Essex, de Lambton et de Chatham-Kent. Le RLISS conclut des ententes de responsabilisation avec des fournisseurs de services.

Le RLISS est financé par la province de l'Ontario, en vertu d'une entente de responsabilisation des RLISS (l'« entente de responsabilisation ») conclue avec le Ministère décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère. Le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé, avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilisation conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert et en informe le Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. La trésorerie liée au paiement de transfert ne transite pas par le compte bancaire du RLISS.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements, tels qu'ils sont établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP ») des Comptables professionnels agréés du Canada (« CPA »). Les principales méthodes comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées. En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments sans effet sur la trésorerie comme l'amortissement des immobilisations corporelles.

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

Notes complémentaires

31 mars 2017

2. Principales méthodes comptables (suite)

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est constaté à titre de produits seulement dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Les sommes non dépensées sont comptabilisées à la fin de la période au titre des montants à verser au Ministère. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des charges relatives à des services n'ayant pas encore été fournis.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de charges comptabilisées à titre d'immobilisations corporelles est constatée à titre d'apports de capital reportés et amortie à titre de produits sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des résultats est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations.

Informations sectorielles

Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des résultats et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter d'information additionnelle.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges au cours de la période. Les éléments importants assujettis à ces estimations et hypothèses comprennent l'évaluation des charges à payer et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations. Les apports sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur juste valeur estimative en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations corporelles est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de ce qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations corporelles, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'une immobilisation corporelle de façon considérable sont inscrites à l'actif. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

Notes complémentaires

31 mars 2017

2. Principales méthodes comptables (suite)

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Immobilisations corporelles

| | |
|-------------------------|--------------------------|
| Matériel de bureau | 5 ans (méthode linéaire) |
| Matériel informatique | 3 ans (méthode linéaire) |
| Améliorations locatives | 5 ans (méthode linéaire) |

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est comptabilisé pour un exercice complet.

3. Opérations entre apparentés

Bureau des services partagés des RLISS, Partenariat des RLISS et Services communs pour la santé Ontario

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») était une division du RLISS du Centre-Toronto et était assujéti aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS du Centre-Toronto. Le BSPR était responsable, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services était facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges de fonctionnement du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS au 28 février 2017 a été comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités étaient prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

Le Partenariat des RLISS (le « PRLISS ») a été créé au cours de l'exercice 2010 afin de renforcer les liens entre les fournisseurs de services de santé, les associations et les RLISS, et de favoriser un alignement entre les différents systèmes. Le PRLISS avait pour objectif de soutenir les RLISS dans leur démarche visant à obtenir la participation de la communauté des fournisseurs de services de santé afin que ceux-ci soutiennent une intégration efficace et réalisée en coopération avec les systèmes de soins de santé, de les appuyer dans leur rôle de gestionnaire de système et, quand il y a lieu, de favoriser l'implantation harmonieuse des stratégies et initiatives provinciales, ainsi que de permettre la détermination et la communication des pratiques exemplaires. Le PRLISS était un organisme dirigé par les RLISS et était responsable devant ces derniers. Le financement du PRLISS était assuré par les RLISS, avec une participation du Ministère.

Le 28 février 2017, aux termes d'un accord de transfert conclu entre le RLISS du Centre-Toronto et Services communs pour la santé Ontario (« SCSO »), la responsabilité de la prestation des services partagés, alors assurée par le BSPR et le PRLISS, a été transférée à SCSO. SCSO est un organisme provincial créé le 1^{er} janvier 2017 par le Règlement de l'Ontario 456/16 pris en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local*, ayant pour mandat de fournir des services partagés aux RLISS, notamment des services de gestion des ressources humaines, de logistique, de financement et d'administration, ainsi que d'approvisionnement. À titre d'organisme provincial, SCSO est assujéti aux lois, aux politiques et aux directives du gouvernement de l'Ontario, ainsi qu'au protocole d'entente conclu entre le ministre de la Santé et des Soins de longue durée et SCSO.

Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration

En date du 1^{er} février 2012, une entente a été conclue entre les RLISS d'Érié St-Clair, du Sud-Ouest, de Waterloo Wellington et de Hamilton Niagara Haldimand Brant (le « groupement ») afin d'assurer une mise en œuvre efficace et efficiente des programmes et des initiatives de cybersanté sur le territoire du groupement. En vertu de cette entente, les décisions relatives aux activités financières et aux activités de fonctionnement du bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration sont prises en commun. Aucun RLISS n'est en mesure d'exercer un contrôle unilatéral.

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

Notes complémentaires

31 mars 2017

3. Opérations entre apparentés (suite)

Les états financiers du RLISS reflètent la partie qui lui revient du financement fourni par le Ministère au groupement en ce qui a trait au bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration et aux charges connexes. Au cours de l'exercice, le RLISS a reçu du RLISS du Sud-Ouest un financement de 510 000 \$ (510 000 \$ en 2016). Le RLISS a conclu un contrat en vertu duquel il a retenu les services de la Transform Shared Service Organization (« Transform »). Tous les fonds ont été dépensés.

4. Apports de capital reportés

| | 2017 | 2016 |
|---|----------------|----------------|
| | \$ | \$ |
| Solde au début de l'exercice | 287 662 | 385 949 |
| Apports de capital reçus au cours de l'exercice | 3 900 | 98 776 |
| Amortissement pour l'exercice | (149 193) | (197 063) |
| Solde à la fin de l'exercice | 142 369 | 287 662 |

5. Immobilisations corporelles

| | | | 2017 | 2016 |
|-------------------------|------------------|----------------------|------------------------|------------------------|
| | Coût | Amortissement cumulé | Valeur comptable nette | Valeur comptable nette |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Matériel de bureau | 858 911 | 783 129 | 75 782 | 149 199 |
| Améliorations locatives | 955 933 | 889 346 | 66 587 | 138 463 |
| | 1 814 844 | 1 672 475 | 142 369 | 287 662 |

6. Chiffres du budget

Le budget a été approuvé par le gouvernement de l'Ontario. Les chiffres du budget présentés dans l'état des résultats reflètent le budget initial au 1^{er} avril 2016. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux exigences de communication d'information du CCSP. Le gouvernement a approuvé des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Le tableau suivant présente les ajustements apportés au budget du RLISS au cours de l'exercice.

Le budget final du financement des fournisseurs de services de santé de 1 170 767 983 \$ se compose des éléments suivants :

| | \$ |
|---|----------------------|
| Budget initial | 1 152 325 441 |
| Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice | 18 442 542 |
| | 1 170 767 983 |

Le budget final du RLISS de 6 523 561 \$, excluant le financement des fournisseurs de services de santé, se compose des éléments suivants :

| | \$ |
|---|------------------|
| Budget initial | 6 379 133 |
| Variation du financement reçu du Ministère au cours de l'exercice | 180 134 |
| Montant considéré comme des apports de capital au cours de l'exercice | (3 900) |
| Recouvrements par le Ministère au cours de l'exercice | (31 806) |
| | 6 523 561 |

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

Notes complémentaires

31 mars 2017

7. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS a l'autorisation d'accorder un financement total de 1 170 767 983 \$ (1 141 071 593 \$ en 2016) aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit pour 2017 :

| | 2017 | 2016 |
|---|----------------------|----------------------|
| | \$ | \$ |
| Gestion d'hôpitaux | 676 437 991 | 660 071 256 |
| Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics | 172 500 | 172 500 |
| Centres de soins de longue durée | 220 720 033 | 220 699 564 |
| Centres d'accès aux soins communautaires | 148 779 255 | 140 525 653 |
| Services de soutien communautaires | 22 826 637 | 22 103 369 |
| Soins à domicile dans des logements avec services de soutien | 12 322 437 | 11 685 084 |
| Centres de soins de santé communautaires | 35 250 458 | 32 171 091 |
| Programmes communautaires de soins de santé mentale et de toxicomanie | 12 213 804 | 12 065 046 |
| Programmes communautaires de soins de santé mentale | 42 044 868 | 41 578 030 |
| | 1 170 767 983 | 1 141 071 593 |

Le RLISS reçoit du Ministère de l'argent qu'il répartit à son tour entre les fournisseurs de services de santé. Au 31 mars 2017, un montant de 4 253 500 \$ (1 700 855 \$ en 2016) devait être reçu du Ministère et versé aux fournisseurs de services de santé. Ces montants ont été comptabilisés à titre de produits et de charges dans l'état des résultats et sont présentés dans le tableau précédent.

8. Frais généraux et administratifs

Alors que l'état des résultats présente les charges par fonction, le tableau suivant présente les frais généraux et administratifs par objet :

| | 2017 | 2016 |
|--|------------------|------------------|
| | \$ | \$ |
| Salaires et charges sociales | 3 250 923 | 2 930 366 |
| Charges locatives | 333 878 | 358 425 |
| Amortissement | 149 194 | 197 063 |
| Services partagés | 268 769 | 313 194 |
| Relations publiques | 17 265 | 53 680 |
| Services-conseils | 44 866 | 54 584 |
| Fournitures | 17 391 | 28 001 |
| Indemnités quotidiennes du président du conseil | 41 650 | 43 925 |
| Indemnités quotidiennes des membres du conseil | 40 100 | 46 550 |
| Charges des membres du conseil | 59 218 | 49 260 |
| Comité d'experts en obstétrique | – | 4 785 |
| Frais de poste, de messagerie et de télécommunications | 37 206 | 37 004 |
| Partenariat des RLISS | 38 000 | 38 000 |
| Autres | 156 310 | 202 390 |
| | 4 454 770 | 4 357 227 |

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

Notes complémentaires

31 mars 2017

9. Projets

Le RLISS a reçu du financement aux fins de divers projets énumérés dans l'état des résultats. Les charges engagées relativement aux centres régionaux de coordination de la lutte contre le diabète se détaillent comme suit :

| | Budget | 2017 | 2016 |
|----------------------------------|---------|---------|---------|
| | \$ | \$ | \$ |
| Salaires et charges sociales | 681 330 | 701 487 | 666 710 |
| Charges de fonctionnement | 189 231 | 169 074 | 203 851 |
| Frais généraux et administratifs | 870 561 | 870 561 | 870 561 |

Les charges engagées relativement à l'ensemble des autres projets se composent d'honoraires versés pour des services professionnels.

10. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de responsabilisation, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

En vertu de l'entente de paiement de transfert, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

a) Le montant remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé se compose des éléments suivants :

| | Financement reçu | Charges admissibles | 2017 Surplus | 2016 Surplus |
|---|---------------------|------------------------|-----------------|-----------------|
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé | 1 170 767 983 | 1 170 767 983 | — | — |
| Activités du RLISS | 4 312 467 | 4 305 577 | 6 890 | 596 |
| Projets | | | | |
| Fonds pour les entités de planification des services de santé en français | 425 533 | 425 533 | — | 35 460 |
| Fonds pour le chef des soins aux malades en phase critique | 75 000 | 73 603 | 1 397 | — |
| Fonds pour le chef des soins primaires | 75 000 | 75 000 | — | — |
| Chef de service des urgences | 75 000 | 75 000 | — | 1 284 |
| Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète | 870 561 | 870 561 | — | — |
| Technologies habilitantes | 510 000 | 510 000 | — | — |
| Planification de la transition des RLISS | 180 000 | 180 000 | — | — |
| | 1 177 291 544 | 1 177 283 257 | 8 287 | 37 340 |

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

Notes complémentaires

31 mars 2017

10. Financement remboursable au Ministère (suite)

b) L'historique du montant à verser au Ministère au 31 mars se présente comme suit :

| | 2017 | 2016 |
|--|----------|--------|
| | \$ | \$ |
| Montant à verser au Ministère au début de l'exercice | 93 318 | 55 978 |
| Financement remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé (note 10a) | 8 287 | 37 340 |
| Montant remboursé au Ministère au cours de l'exercice | (55 978) | – |
| Montant à verser au Ministère à la fin de l'exercice | 45 627 | 93 318 |

11. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Healthcare of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime multiemployeurs, pour le compte d'environ 33 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2017 s'est établi à 314 335 \$ (283 144 \$ en 2016), et ce montant a été passé en charges dans l'état des résultats. La dernière évaluation actuarielle du régime a été effectuée en décembre 2016. À l'heure actuelle, le régime est entièrement capitalisé.

12. Garanties

Le RLISS est assujéti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

Notes complémentaires

31 mars 2017

13. Engagements

Le RLISS a des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilisation. Au 31 mars 2017, le RLISS avait les engagements de financement suivants :

| | |
|------|-------------|
| | \$ |
| 2018 | 808 599 254 |

Le RLISS a également des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel, lesquels seront renouvelés conformément aux modalités habituelles en matière de location. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location pour chacun des cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

| | |
|------|-----------|
| | \$ |
| 2018 | 345 898 |
| 2019 | 336 098 |
| 2020 | 327 974 |
| 2021 | 326 401 |
| 2022 | 326 401 |
| | 1 662 772 |

14. Événements postérieurs

Le 3 avril 2017, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a pris un arrêté en vertu des dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local*, dans sa version modifiée par la *Loi de 2016 donnant la priorité aux patients*, ordonnant le transfert de l'ensemble des actifs, des passifs, des droits et des obligations du Centre d'accès aux services communautaires (le « CASC ») d'Érié St-Clair au RLISS, y compris la mutation de tous les employés du CASC.

À compter du 21 juin 2017, le RLISS sera responsable de fournir des services de santé et des services sociaux connexes ainsi que des fournitures et de l'équipement pour soigner des personnes à domicile, dans la collectivité et ailleurs, et de fournir des biens et des services pour aider les fournisseurs de soins à fournir des soins à ces personnes; de gérer le placement de personnes dans des foyers de soins de longue durée, des programmes de logement avec services de soutien, des lits de malades chroniques et des lits de réadaptation d'hôpitaux, et d'autres programmes et endroits où des services communautaires sont fournis dans le cadre de la *Loi de 1994 sur les services de soins à domicile et les services communautaires*; et de fournir des renseignements au public sur les services de santé et les services sociaux, et de faire des renvois vers ces services.

Hamilton Niagara Haldimand Brant **LHIN** | **RLISS** de Hamilton Niagara Haldimand Brant

264 Main Street East
Grimsby, ON L3M 1P8
Tel: 905 945-4930
Toll Free: 1 866 363-5446
Fax: 905 945-1992
www.hnhblhin.on.ca

264, rue Main Est
Grimsby, ON L3M 1P8
Téléphone : 905 945-4930
Sans frais : 1 866 363-5446
Télécopieur : 905 945-1992
www.hnhblhin.on.ca

Responsabilité de la direction concernant les états financiers
31 mars 2017

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant (RLISS de HNHB). Ces états financiers ont été préparés conformément à la loi et aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) et selon les exigences du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

La direction est aussi responsable d'assurer un système de contrôles internes visant à fournir une assurance raisonnable que l'actif est protégé, que les transactions sont correctement autorisées et enregistrées, et que des informations financières fiables sont disponibles, en temps opportun, en vue de la préparation des états financiers. Ces systèmes sont suivis et évalués par la direction, le Comité de vérification et le Conseil d'administration.

Les vérificateurs externes rencontrent la direction et le Comité de vérification pour passer en revue les états financiers et discuter de toute question importante concernant la communication de l'information financière ou le contrôle interne. Cette rencontre a lieu avant l'approbation des états financiers par le Conseil d'administration.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte & Touche LP, vérificateurs externes indépendants nommés par le Conseil d'administration.



Donna Cripps
Directrice générale



Derek Bodden
Directeur des finances



Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
400 Applewood Crescent
Suite 500
Vaughan (Ontario) L4K 0C3
Canada

Tél. : 416-601-6150
Télééc. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé
de Hamilton Niagara Haldimand Brant

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017 et les états des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant au 31 mars 2017, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Le 31 mai 2017

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

État de la situation financière
au 31 mars 2017

| | 2017 | 2016 |
|--|-------------------|-------------------|
| | \$ | \$ |
| Actifs financiers | | |
| Trésorerie | 960 321 | 1 062 371 |
| Montant à recevoir au titre de la TVH | 56 985 | 21 831 |
| Débiteurs – Autres | 21 534 | 85 256 |
| Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») relativement aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9) | 26 181 852 | 31 249 618 |
| | 27 220 692 | 32 419 076 |
| Passifs | | |
| Créditeurs et charges à payer | 337 072 | 262 301 |
| Montant à verser au Ministère (note 3b) | 709 094 | 913 720 |
| Montant à verser aux fournisseurs de services de santé (note 9) | 26 181 852 | 31 249 618 |
| Montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS (note 4) | – | 2 601 |
| Apports de capital reportés (note 5) | 73 636 | 21 659 |
| | 27 301 655 | 32 449 899 |
| Engagements (note 6) | | |
| Dette nette | (80 963) | (30 823) |
| Actifs non financiers | | |
| Charges payées d'avance | 7 327 | 9 164 |
| Immobilisations corporelles (note 7) | 73 636 | 21 659 |
| Surplus accumulé | – | – |

Approuvé par le conseil



_____, administrateur



_____, administrateur

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

État des résultats
pour l'exercice clos le 31 mars 2017

| | Budget (note 8) | 2017 Montant réel | 2016 Montant réel |
|--|----------------------|-------------------------|-------------------------|
| | \$ | \$ | \$ |
| Produits | | | |
| Financement fourni par le Ministère | | | |
| Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9) | 2 932 446 000 | 3 019 516 021 | 2 941 067 069 |
| Activités du RLISS | 4 884 366 | 4 793 539 | 4 599 809 |
| Projets | | | |
| Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration (note 4) | 510 000 | 510 000 | 510 000 |
| Chef de la performance du projet Urgences – Autre niveau de soins (« Urgences – ANS ») | – | 100 000 | 100 000 |
| Services en français | – | 106 000 | 106 000 |
| Entité de planification des services en français | – | 411 693 | 411 693 |
| Chef de service des urgences du RLISS | – | 75 000 | 75 000 |
| Chef des soins aux malades en phase critique du RLISS | – | 75 000 | 75 000 |
| Planification autochtone | 37 500 | 37 500 | 37 500 |
| Chef des soins primaires du RLISS | – | 75 000 | 75 000 |
| Éducation sur le diabète | – | 824 475 | 824 475 |
| Planification et mise en œuvre de la transition au plan Priorité aux patients | – | 180 000 | – |
| Amortissement des apports de capital reportés (note 5) | – | 38 850 | 38 662 |
| | 2 937 877 866 | 3 026 743 077 | 2 947 920 208 |
| Financement remboursable au Ministère (note 3a) | – | (521 005) | (188 089) |
| | 2 937 877 866 | 3 026 222 072 | 2 947 732 119 |
| Charges | | | |
| Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9) | 2 932 446 000 | 3 019 516 021 | 2 941 067 069 |
| Frais généraux et administratifs (note 11) | 4 884 366 | 4 313 067 | 4 452 413 |
| Projets (note 10) | | | |
| Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration | 510 000 | 510 000 | 510 000 |
| Chef de la performance du projet Urgences – ANS | – | 100 000 | 100 000 |
| Services en français | – | 106 000 | 106 000 |
| Entité de planification des services en français | – | 411 693 | 411 693 |
| Chef de service des urgences du RLISS | – | 73 316 | 72 969 |
| Chef des soins aux malades en phase critique du RLISS | – | 75 000 | 75 000 |
| Planification autochtone | 37 500 | 37 500 | 37 500 |
| Chef des soins primaires du RLISS | – | 75 000 | 75 000 |
| Éducation sur le diabète | – | 824 475 | 824 475 |
| Planification et mise en œuvre de la transition au plan Priorité aux patients | – | 180 000 | – |
| | 2 937 877 866 | 3 026 222 072 | 2 947 732 119 |
| Surplus de l'exercice et surplus accumulé de clôture à la fin de l'exercice | – | – | – |

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

État de la variation de la dette nette
pour l'exercice clos le 31 mars 2017

| | Budget (note 8) | 2017 Montant réel | 2016 Montant réel |
|---|--------------------|-------------------------|-------------------------|
| | \$ | \$ | \$ |
| Surplus de l'exercice | - | - | - |
| Variation des charges payées d'avance | - | 1 837 | 36 045 |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | - | (90 827) | (16 363) |
| Amortissement des immobilisations corporelles | - | 38 850 | 38 662 |
| Augmentation de la dette nette | - | (50 140) | 58 344 |
| Dette nette au début de l'exercice | - | (30 823) | (89 167) |
| Dette nette à la fin de l'exercice | - | (80 963) | (30 823) |

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

État des flux de trésorerie
pour l'exercice clos le 31 mars 2017

| | 2017 | 2016 |
|--|------------------|------------------|
| | \$ | \$ |
| Activités de fonctionnement | | |
| Surplus de l'exercice | - | - |
| Ajouter : éléments sans effet sur la trésorerie | | |
| Amortissement des immobilisations | 38 850 | 38 662 |
| Moins : éléments sans effet sur la trésorerie | | |
| Amortissement des apports de capital reportés | (38 850) | (38 662) |
| Variation des éléments hors trésorerie liés aux activités de fonctionnement | | |
| Débiteurs – Autres | 63 722 | (85 076) |
| Montant à recevoir au titre de la TVH | (35 154) | 3 535 |
| Montant à recevoir du Ministère relativement aux fournisseurs de services de santé | 5 067 766 | (8 795 774) |
| Créditeurs et charges à payer | 74 772 | 48 345 |
| Montant à verser au Ministère | (204 626) | 188 089 |
| Montant à verser aux fournisseurs de services de santé provenant du Ministère | (5 067 766) | 8 795 774 |
| Bureau des services partagés des RLISS | (2 601) | 2 520 |
| Charges payées d'avance | 1 837 | 36 045 |
| | (102 050) | 193 458 |
| Activités d'investissement en immobilisations | | |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | (90 827) | (16 363) |
| Activités de financement | | |
| Apports de capital reçus | 90 827 | 16 363 |
| Variation nette de la trésorerie | (102 050) | 193 458 |
| Trésorerie au début de l'exercice | 1 062 371 | 868 913 |
| Trésorerie à la fin de l'exercice | 960 321 | 1 062 371 |

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

Notes complémentaires

31 mars 2017

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), sous l'appellation Réseau local d'intégration des services de santé (le « RLISS ») de Hamilton Niagara Haldimand Brant, et ses lettres patentes ont été dissoutes. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la Loi.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend les comtés de Hamilton, de Niagara, de Haldimand, de Brant, la majeure partie du comté de Norfolk et la ville de Burlington. Le RLISS conclut des ententes de responsabilisation avec des fournisseurs de services.

Le RLISS est financé par la province de l'Ontario, en vertu d'une entente de responsabilisation des RLISS (l'« entente de responsabilisation ») conclue avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère. Le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé, avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilisation conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert et en informe le Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. La trésorerie liée au paiement de transfert ne transite pas par le compte bancaire du RLISS. Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS ont été imputés aux états financiers de ce dernier. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers du RLISS pour l'exercice clos le 31 mars 2017.

Le RLISS a également conclu une entente de responsabilisation avec le Ministère établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les principales méthodes comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées.

En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments sans effet sur la trésorerie comme l'amortissement des immobilisations corporelles.

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

Notes complémentaires

31 mars 2017

2. Principales méthodes comptables (suite)

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est constaté à titre de produits seulement dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des charges relatives à des services n'ayant pas encore été fournis. Ces sommes sont comptabilisées à la clôture de la période au titre des montants à verser au Ministère.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de charges comptabilisées à titre d'immobilisations corporelles est constatée à titre d'apports de capital reportés et amortie sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des résultats est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations corporelles.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations corporelles. Les apports sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur juste valeur estimative en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations corporelles est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de ce qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations corporelles, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'une immobilisation corporelle de façon considérable sont inscrites à l'actif. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

| | |
|---|----------------------------------|
| Matériel informatique | 3 ans (méthode linéaire) |
| Améliorations locatives | Durée du bail (méthode linéaire) |
| Matériel, mobilier et agencements de bureau | 5 ans (méthode linéaire) |

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est comptabilisé pour un exercice complet. Les coûts liés au développement de l'infrastructure et au développement Web sont inclus au titre du matériel informatique aux fins de la comptabilité et de la présentation d'information.

Informations sectorielles

Le RLISS devait adopter le chapitre SP 2700, intitulé « Informations sectorielles », pour son exercice ouvert le 1^{er} avril 2007. Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des résultats et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter d'information additionnelle.

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

Notes complémentaires

31 mars 2017

2. Principales méthodes comptables (suite)

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges au cours de la période. Les éléments importants assujettis à ces estimations et hypothèses comprennent l'évaluation des charges à payer et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de responsabilisation, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

- a) Le montant remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé se compose des éléments suivants :

| | | | 2017 | 2016 |
|---|----------------------|------------------------|----------------|----------------|
| | Financement reçu | Charges admissibles | Surplus | Surplus |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé | 3 019 516 021 | 3 019 516 021 | – | – |
| Activités du RLISS | 4 832 388 | 4 313 067 | 519 321 | 186 058 |
| Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration | 510 000 | 510 000 | – | – |
| Entité de planification des services en français | 411 693 | 411 693 | – | – |
| Services en français | 106 000 | 106 000 | – | – |
| Chef de la performance du projet Urgences – ANS | 100 000 | 100 000 | – | – |
| Chef de service des urgences du RLISS | 75 000 | 73 316 | 1 684 | 2 031 |
| Chef des soins aux malades en phase critique du RLISS | 75 000 | 75 000 | – | – |
| Chef des soins primaires | 75 000 | 75 000 | – | – |
| Planification autochtone | 37 500 | 37 500 | – | – |
| Éducation sur le diabète | 824 475 | 824 475 | – | – |
| Planification et mise en œuvre de la transition au plan Priorité aux patients | 180 000 | 180 000 | – | – |
| | 3 026 743 077 | 3 026 222 072 | 521 005 | 188 089 |

- b) Le montant à verser au Ministère au 31 mars 2017 se détaille comme suit :

| | 2017 | 2016 |
|---|----------------|----------------|
| | \$ | \$ |
| Montant à verser au Ministère au début de l'exercice | 913 720 | 725 631 |
| Montant du financement remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé (note 3a) | 521 005 | 188 089 |
| Montant remboursé au Ministère au cours de l'exercice | (725 631) | – |
| Montant à verser au Ministère à la fin de l'exercice | 709 094 | 913 720 |

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

Notes complémentaires

31 mars 2017

4. Opérations entre apparentés

Bureau des services partagés des RLISS, Partenariat des RLISS et Services communs pour la santé Ontario

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») était une division du RLISS du Centre-Toronto et était assujéti aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS du Centre-Toronto. Le BSPR était responsable, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services était facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges de fonctionnement du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS au 28 février 2017 a été comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités étaient prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

Le Partenariat des RLISS (le « PRLISS ») a été créé au cours de l'exercice 2010 afin de renforcer les liens entre les fournisseurs de services de santé, les associations et les RLISS, et de favoriser un alignement entre les différents systèmes. Le PRLISS avait pour objectif de soutenir les RLISS dans leur démarche visant à obtenir la participation de la communauté des fournisseurs de services de santé afin que ceux-ci soutiennent une intégration efficace et réalisée en coopération avec les systèmes de soins de santé, de les appuyer dans leur rôle de gestionnaire de système et, quand il y a lieu, de favoriser l'implantation harmonieuse des stratégies et initiatives provinciales, ainsi que de permettre la détermination et la communication des pratiques exemplaires. Le PRLISS était un organisme dirigé par les RLISS et était responsable devant ces derniers. Le financement du PRLISS était assuré par les RLISS, avec une participation du Ministère.

Le 28 février 2017, aux termes d'un accord de transfert conclu entre le RLISS du Centre-Toronto et Services communs pour la santé Ontario (« SCSO »), la responsabilité de la prestation des services partagés, alors assurée par le BSPR et le PRLISS, a été transférée à SCSO. SCSO est un organisme provincial créé le 1^{er} janvier 2017 par le Règlement de l'Ontario 456/16 pris en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local*, ayant pour mandat de fournir des services partagés aux RLISS, notamment des services de gestion des ressources humaines, de logistique, de financement et d'administration, ainsi que d'approvisionnement. À titre d'organisme provincial, SCSO est assujéti aux lois, aux politiques et aux directives du gouvernement de l'Ontario, ainsi qu'au protocole d'entente conclu entre le ministre de la Santé et des Soins de longue durée et SCSO.

Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration

En date du 31 janvier 2014, le RLISS a conclu une entente avec les RLISS du Sud-Ouest, d'Érié St-Clair et de Waterloo Wellington (le « groupement ») afin d'assurer une mise en œuvre efficace et efficiente des programmes et des initiatives de cybersanté sur le territoire du groupement. En vertu de cette entente, les décisions relatives aux activités financières et aux activités de fonctionnement du bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration sont prises en commun. Aucun RLISS n'est en mesure d'exercer un contrôle unilatéral.

Les états financiers du RLISS reflètent la partie qui lui revient du financement fourni par le Ministère au groupement en ce qui a trait au bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration et aux charges connexes. Au cours de l'exercice, le RLISS a reçu du RLISS du Sud-Ouest un financement de 510 000 \$.

5. Apports de capital reportés

| | 2017 | 2016 |
|---|----------|----------|
| | \$ | \$ |
| Solde au début de l'exercice | 21 659 | 43 958 |
| Apports de capital reçus au cours de l'exercice | 90 827 | 16 363 |
| Amortissement pour l'exercice | (38 850) | (38 662) |
| Solde à la fin de l'exercice | 73 636 | 21 659 |

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

Notes complémentaires

31 mars 2017

6. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel. Les contrats seront probablement renouvelés. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location en vertu des contrats de location existants s'établissent comme suit :

| | |
|------|---------|
| | \$ |
| 2018 | 172 786 |
| 2019 | 71 786 |

Le RLISS a également des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilisation. Les montants réels qui seront ultimement versés dépendent du financement du RLISS par le Ministère.

7. Immobilisations corporelles

| | 2017 | 2016 |
|--|------------------------------|------------------------------|
| | Valeur comptable nette | Valeur comptable nette |
| | Coût | Amortissement cumulé |
| | \$ | \$ |
| Matériel, mobilier et agencements de bureau | 494 740 | 482 884 |
| Matériel informatique | 339 734 | 277 954 |
| | 834 474 | 760 838 |
| | 11 856 | 61 780 |
| | 73 636 | 16 516 |
| | 21 659 | 5 143 |

8. Chiffres du budget

Les budgets ont été approuvés par le gouvernement de l'Ontario. Les chiffres du budget présentés à l'état des résultats reflètent le budget initial au 1^{er} avril 2016. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux exigences de communication d'information du CCSP. Le gouvernement a approuvé des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Le tableau suivant présente les ajustements apportés au budget du RLISS au cours de l'exercice.

Le budget final du financement des fournisseurs de services de santé de 3 019 516 021 \$ se compose des éléments suivants :

| | |
|---|----------------------|
| | \$ |
| Budget initial | 2 932 446 000 |
| Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice | 87 070 021 |
| Budget final | 3 019 516 021 |

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

Notes complémentaires

31 mars 2017

8. Chiffres du budget (suite)

Le budget des frais généraux et administratifs final du RLISS de 7 279 434 \$ est calculé comme suit :

| | \$ |
|---|------------------|
| Budget initial | |
| Activités du RLISS | 4 884 366 |
| Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration | 510 000 |
| Planification autochtone | 37 500 |
| Financement additionnel reçu au cours de l'exercice pour les éléments suivants : | |
| Entité de planification des services en français | 411 693 |
| Coordonnateur des services en français | 106 000 |
| Chef de la performance du projet Urgences – ANS | 100 000 |
| Chef de service des urgences du RLISS | 75 000 |
| Chef des soins aux malades en phase critique du RLISS | 75 000 |
| Chef des soins primaires | 75 000 |
| Éducation sur le diabète | 824 875 |
| Priorité aux patients | 180 000 |
| Budget final | 7 279 434 |

9. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS a l'autorisation d'accorder un financement total de 3 019 516 021 \$ (2 941 067 069 \$ en 2016) aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit pour 2017 :

| | 2017 | 2016 |
|---|----------------------|---------------|
| | \$ | \$ |
| Gestion d'hôpitaux | 1 979 076 717 | 1 933 929 144 |
| Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics | 462 750 | 462 000 |
| Centres de soins de longue durée | 497 028 368 | 487 760 279 |
| Centres d'accès aux soins communautaires | 328 666 580 | 311 792 567 |
| Services de soutien communautaires | 56 659 208 | 52 497 726 |
| Lésion cérébrale acquise | 7 655 039 | 7 549 178 |
| Soins à domicile dans des logements avec services de soutien | 35 983 893 | 35 752 550 |
| Centres de soins de santé communautaires | 29 545 184 | 29 277 055 |
| Programmes communautaires de soins de santé mentale et de toxicomanie | 84 438 282 | 82 046 570 |
| | 3 019 516 021 | 2 941 067 069 |

Le RLISS reçoit du Ministère un montant qu'il répartit ensuite entre les fournisseurs de services de santé. Au 31 mars 2017, le RLISS devait verser un montant de 26 181 852 \$ (31 249 618 \$ en 2016) aux fournisseurs de services de santé. Ce montant a été comptabilisé à titre de produits et de charges au titre des activités du RLISS et est présenté dans le tableau précédent.

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

Notes complémentaires

31 mars 2017

10. Projets

Le RLISS a reçu du financement aux fins de divers projets énumérés dans l'état des résultats. Le tableau suivant présente les charges relatives aux initiatives par objet :

| | 2017 | 2016 |
|--|------------------|------------------|
| | \$ | \$ |
| Salaires et charges sociales | 1 045 859 | 902 803 |
| Services professionnels | 1 246 750 | 1 206 825 |
| Services partagés | 34 000 | 36 000 |
| Charges locatives | 33 000 | 37 000 |
| Fournitures | 10 173 | 10 790 |
| Frais de poste, de messagerie et de télécommunications | 15 888 | 10 438 |
| Autres | 7 315 | 8 781 |
| | 2 392 984 | 2 212 637 |

Les charges de fonctionnement relatives à la stratégie de lutte contre le diabète qui sont comprises dans les charges liées aux projets présentées ci-dessus s'établissent comme suit :

| | Montant réel 2017 | Montant réel 2016 |
|------------------------------|----------------------|----------------------|
| | \$ | \$ |
| Salaires et charges sociales | 753 060 | 717 701 |
| Autres | 71 415 | 106 774 |
| | 824 475 | 824 475 |

11. Charges classées par objet

Alors que l'état des résultats présente les charges par fonction, le tableau suivant présente les frais généraux et administratifs par objet :

| | 2017 | 2016 |
|---|------------------|------------------|
| | \$ | \$ |
| Salaires et charges sociales | 3 323 135 | 3 421 040 |
| Indemnités quotidiennes du président du conseil | 33 250 | 26 425 |
| Indemnités quotidiennes des membres du conseil | 45 400 | 32 559 |
| Charges du conseil | 19 595 | 9 654 |
| Frais de déplacement | 16 428 | 19 164 |
| Services-conseils | 68 482 | 127 301 |
| Consultations publiques et communications | 55 586 | 43 340 |
| Fournitures, matériel, entretien et autres | 64 225 | 56 942 |
| Charges locatives | 299 044 | 284 162 |
| Amortissement | 38 850 | 38 662 |
| Services partagés | 349 073 | 393 164 |
| | 4 313 067 | 4 452 413 |

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

Notes complémentaires

31 mars 2017

12. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Healthcare of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime multiemployeurs, pour le compte de 40 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2017 s'est établi à 348 047 \$ (330 651 \$ en 2016), et ce montant a été passé en charges dans l'état des résultats. La dernière évaluation actuarielle du régime a été effectuée au 31 décembre 2016. À ce moment, le régime était entièrement capitalisé.

13. Garanties

Le RLISS est assujéti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

14. Événement postérieur

Le 3 avril 2017, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a pris un arrêté en vertu des dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local*, dans sa version modifiée par la *Loi de 2016 donnant la priorité aux patients*, ordonnant le transfert de l'ensemble des actifs, des passifs, des droits et des obligations du Centre d'accès aux services communautaires (le « CASC ») de Hamilton Niagara Haldimand Brant au RLISS, y compris la mutation de tous les employés du CASC.

Depuis le 10 mai 2017, le RLISS est responsable de fournir des services de santé et des services sociaux connexes ainsi que des fournitures et de l'équipement pour soigner des personnes à domicile, dans la collectivité et ailleurs, et de fournir des biens et des services pour aider les fournisseurs de soins à fournir des soins à ces personnes; de gérer le placement de personnes dans des foyers de soins de longue durée, des programmes de logement avec services de soutien, des lits de malades chroniques et des lits de réadaptation d'hôpitaux, et d'autres programmes et endroits où des services communautaires sont fournis dans le cadre de la *Loi de 1994 sur les services de soins à domicile et les services communautaires*; et de fournir des renseignements au public sur les services de santé et les services sociaux, et de faire des renvois vers ces services.

L'incidence financière réelle de la transition n'est pas encore connue; toutefois, l'on prévoit que les actifs pris en charge seront équivalents aux passifs pris en charge. Par ailleurs, aucun engagement important n'est pris en charge dans le cadre de la transition.

Mississauga Halton **LHIN** | **RLISS** de Mississauga Halton

700 Dorval Drive, Suite 500
Oakville, ON L6K 3V3
Tel: 905 337-7131 • Fax: 905 337-8330
Toll Free: 1 866 371-5446
www.mississaugahaltonlhin.on.ca

700 Dorval Drive, bureau 500
Oakville, ON L6K 3V3
Téléphone : 905 337-7131
Sans frais : 1 866 371-5446
Télécopieur : 905 337-8330
www.mississaugahaltonlhin.on.ca

Rapport sur les responsabilités de la direction

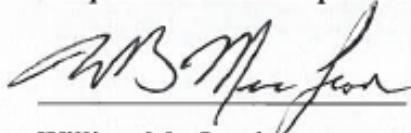
Le 31 mars 2017

L'intégrité et l'objectivité des états financiers afférents incombent à la direction du Réseau local d'intégration des services de santé (RLISS) de Mississauga Halton. La direction prépare les états financiers conformément à la loi, aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) et aux normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

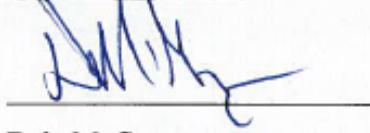
La direction tient à jour un système de mécanismes de contrôle interne pour donner une assurance raisonnable que les éléments d'actif sont protégés, que les transactions sont autorisées et enregistrées comme il se doit et que des données financières fiables sont disponibles en temps opportun pour la préparation des états financiers. La surveillance et l'évaluation de ce système reviennent à la direction, au comité de vérification et au conseil d'administration.

La direction rencontre les vérificateurs externes et le conseil d'administration pour passer en revue les états financiers et discuter des questions importantes se rapportant à l'information financière ou au contrôle interne avant l'approbation des états financiers.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte & Touche LP, vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration.



William MacLeod
Chef de la Direction



Dale McGregor
Directeur principal, Finances et chef de la direction
financière



Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
400 Applewood Crescent
Suite 500
Vaughan (Ontario) L4K 0C3
Canada

Tél. : 416-601-6150
Télec. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017 et les états des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton au 31 mars 2017, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Le 1^{er} juin 2017

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

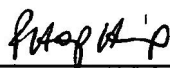
État de la situation financière
au 31 mars 2017

| | 2017 | 2016 |
|--|------------------|------------------|
| | \$ | \$ |
| Actifs financiers | | |
| Trésorerie | 605 714 | 637 682 |
| Débiteurs | | |
| Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») relativement aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 3) | 534 600 | 6 866 104 |
| Montant à recevoir d'autres RLISS | 124 948 | 10 448 |
| Autres | 49 536 | 30 575 |
| | 1 314 798 | 7 544 809 |
| Passifs | | |
| Créditeurs et charges à payer | 740 719 | 525 540 |
| Montant à verser relativement aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 3) | 534 600 | 6 866 104 |
| Montant à verser au Ministère (note 4b) | 121 430 | 181 681 |
| Montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS (note 5) | - | 5 168 |
| Apports de capital reportés (note 6) | 26 190 | 57 465 |
| | 1 422 939 | 7 635 958 |
| Dette nette | (108 141) | (91 149) |
| Engagements (note 7) | | |
| Actifs non financiers | | |
| Charges payées d'avance | 81 951 | 33 684 |
| Immobilisations corporelles (note 8) | 26 190 | 57 465 |
| | 108 141 | 91 149 |
| Surplus accumulé | - | - |

Approuvé par le conseil



Neil Skelding
Président



Patrick Hop Hing, CPA, CA
Président du comité de vérification et des finances

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

État des résultats
pour l'exercice clos le 31 mars 2017

| | 2016 Budget (note 9) | 2017 Montant réel | 2016 Montant réel |
|---|----------------------------|-------------------------|-------------------------|
| | \$ | \$ | \$ |
| Produits | | | |
| Financement fourni par le Ministère | | | |
| Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 3) | 1 446 532 825 | 1 530 939 575 | 1 458 106 534 |
| Activités du RLISS | 4 115 693 | 4 076 904 | 4 115 693 |
| Projets | | | |
| Coordination régionale des services liés au diabète | 1 262 853 | 1 262 853 | 1 262 853 |
| Services de santé en français | 106 000 | 106 000 | 106 000 |
| Engagement autochtone | 5 000 | 5 000 | 5 000 |
| Chef de la performance du projet Urgences – ANS | 100 000 | 100 000 | 100 000 |
| Chef des soins aux malades en phase critique | – | 75 000 | 75 000 |
| Chef de service des urgences | – | 75 000 | 75 000 |
| Chef des soins primaires | – | 75 000 | 75 000 |
| Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration du RLISS | – | 327 277 | 239 935 |
| Planification et mise en œuvre de la transition au plan Priorité aux patients | – | 180 000 | – |
| Soutien à l'ensemble des RLISS pour la planification et la mise en œuvre de la transition au plan Priorité aux patients | – | 105 471 | – |
| Amortissement des apports de capital reportés (note 6) | – | 38 258 | 38 531 |
| | 1 452 122 371 | 1 537 366 338 | 1 464 199 546 |
| Financement remboursable au Ministère (note 4a) | – | (106 574) | (14 856) |
| | 1 452 122 371 | 1 537 259 764 | 1 464 184 690 |
| Charges | | | |
| Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 3) | 1 446 532 825 | 1 530 939 575 | 1 458 106 534 |
| Frais généraux et administratifs relatifs aux activités du RLISS (note 10) | 4 115 693 | 4 106 385 | 4 153 911 |
| Projets (note 11) | | | |
| Coordination régionale des services liés au diabète | 1 262 853 | 1 195 763 | 1 262 853 |
| Services de santé en français | 106 000 | 92 335 | 100 651 |
| Engagement autochtone | 5 000 | 4 037 | 4 375 |
| Chef de la performance du projet Urgences – ANS | 100 000 | 99 966 | 99 701 |
| Chef des soins aux malades en phase critique | – | 72 000 | 72 000 |
| Chef de service des urgences | – | 72 064 | 72 083 |
| Chef des soins primaires | – | 66 923 | 72 647 |
| Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration | – | 327 277 | 239 935 |
| Planification et mise en œuvre de la transition au plan Priorité aux patients | – | 177 968 | – |
| Soutien à l'ensemble des RLISS pour la planification et la mise en œuvre de la transition au plan Priorité aux patients | – | 105 471 | – |
| | 1 452 122 371 | 1 537 259 764 | 1 464 184 690 |
| Surplus de l'exercice et surplus accumulé à la fin de l'exercice | – | – | – |

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

État de la variation de la dette nette
pour l'exercice clos le 31 mars 2017

| | 2017 | 2016 | 2016 Montant réel |
|---|------|------------------|-------------------------|
| | \$ | \$ | \$ |
| Surplus de l'exercice | - | - | - |
| Variation des charges payées d'avance | - | (48 267) | 19 771 |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | - | (6 983) | - |
| Amortissement des immobilisations corporelles | - | 38 258 | 38 531 |
| Augmentation de la dette nette | - | (16 992) | 58 302 |
| Dette nette au début de l'exercice | - | (91 149) | (149 451) |
| Dette nette à la fin de l'exercice | - | (108 141) | (91 149) |

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

État des flux de trésorerie
pour l'exercice clos le 31 mars 2017

| | 2017 | 2016 |
|--|-----------------|----------------|
| | \$ | \$ |
| Activités de fonctionnement | | |
| Surplus de l'exercice | - | - |
| Ajouter : élément sans effet sur la trésorerie | | |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 38 258 | 38 531 |
| Moins : élément sans effet sur la trésorerie | | |
| Amortissement des apports de capital reportés | (38 258) | (38 531) |
| Variation des éléments hors trésorerie liés aux activités de fonctionnement | | |
| Débiteurs – Autres | (18 961) | 34 415 |
| Montant à recevoir d'autres RLISS | (114 500) | (10 448) |
| Montant à recevoir du Ministère relativement aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé | 6 331 504 | (574 204) |
| Créditeurs et charges à payer | 215 179 | 103 123 |
| Montant à verser relativement aux paiements de transfert aux fournisseurs | (6 331 504) | 574 204 |
| Montant à verser au Ministère | (60 251) | 14 856 |
| Montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS | (5 168) | (958) |
| Montant à verser aux autres RLISS | - | (47 635) |
| Charges payées d'avance | (48 267) | 19 771 |
| | (31 968) | 113 124 |
| Activités d'investissement en immobilisations | | |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | (6 983) | - |
| Activités de financement | | |
| Apports de capital reçus (note 6) | 6 983 | - |
| Augmentation (diminution) nette de la trésorerie | (31 968) | 113 124 |
| Trésorerie au début de l'exercice | 637 682 | 524 558 |
| Trésorerie à la fin de l'exercice | 605 714 | 637 682 |

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

Notes complémentaires

31 mars 2017

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton a été constitué par lettres patentes le 9 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), sous l'appellation Réseau local d'intégration des services de santé (le « RLISS ») de Mississauga Halton, et ses lettres patentes ont été dissoutes. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la Loi.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend une partie du sud-ouest de la ville de Toronto, la partie sud de la région de Peel et la totalité de la région de Halton, excepté la ville de Burlington. Le RLISS conclut des ententes de responsabilisation avec des fournisseurs de services.

Le RLISS est financé par la province de l'Ontario, en vertu d'une entente de responsabilisation des RLISS (l'« entente de responsabilisation ») conclue avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère et établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère. Le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé, avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilisation conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert et en informe le Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. La trésorerie liée au paiement de transfert ne transite pas par le compte bancaire du RLISS. Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS ont été imputés aux états financiers de ce dernier. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers du RLISS pour l'exercice clos le 31 mars 2017.

Le RLISS a également conclu une entente de responsabilisation avec le Ministère établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les principales méthodes comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées.

En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments sans effet sur la trésorerie comme l'amortissement des immobilisations corporelles.

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

Notes complémentaires

31 mars 2017

2. Principales méthodes comptables (suite)

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est constaté à titre de produits seulement dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Comme le prescrit le Ministère, le financement reçu par le fournisseur de services de santé peut servir, dans certaines circonstances, à payer des charges relatives à des services n'ayant pas encore été fournis. Ces sommes sont comptabilisées par le fournisseur de services de santé à la fin de la période au titre des montants à verser au Ministère ou au RLISS.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de dépenses comptabilisées à titre d'immobilisations corporelles dans les activités du RLISS est constatée à titre d'apports de capital reportés et amortie à titre de produits sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des résultats est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations corporelles.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations corporelles. Les apports sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur juste valeur estimative en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations corporelles est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de ce qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations corporelles, celles-ci sont comptabilisées à leur valeur symbolique.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'une immobilisation corporelle de façon considérable sont inscrites à l'actif. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

| | |
|---|----------------------------------|
| Matériel informatique | 3 ans (méthode linéaire) |
| Développement Web | 3 ans (méthode linéaire) |
| Améliorations locatives | Durée du bail (méthode linéaire) |
| Matériel, mobilier et agencements de bureau | 5 ans (méthode linéaire) |

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est comptabilisé pour un exercice complet.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges au cours de la période. Les éléments importants assujettis à ces estimations et hypothèses comprennent l'évaluation des charges à payer et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

Notes complémentaires

31 mars 2017

3. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Au cours de l'exercice 2017, le RLISS avait l'autorisation d'accorder un financement de 1 530 939 575 \$ aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit pour l'exercice 2017 :

| | 2017 | 2016 |
|--|----------------------|----------------------|
| | \$ | \$ |
| Gestion d'hôpitaux | 1 013 175 181 | 958 676 890 |
| Centres de soins de longue durée | 202 724 637 | 199 446 779 |
| Centres d'accès aux soins communautaires | 176 279 459 | 165 232 001 |
| Services de soutien communautaires | 47 743 303 | 47 045 682 |
| Soins à domicile dans des logements avec services de soutien | 39 962 439 | 38 647 831 |
| Programmes communautaires de soins de santé mentale | 34 777 191 | 33 375 109 |
| Programmes de toxicomanie | 7 735 785 | 7 242 873 |
| Lésion cérébrale acquise | 6 102 724 | 5 988 872 |
| Centres de soins de santé communautaires | 2 438 856 | 2 450 497 |
| | 1 530 939 575 | 1 458 106 534 |

Le RLISS reçoit du Ministère un montant qu'il répartit ensuite entre les fournisseurs de services de santé. Au 31 mars 2017, le RLISS devait recevoir du Ministère un montant de 534 600 \$ (6 866 104 \$ en 2016) et verser aux fournisseurs de services de santé un montant de 534 600 \$ (6 866 104 \$ en 2016). Ces montants ont été comptabilisés à titre de produits et de charges au titre des activités du RLISS et sont présentés dans le tableau précédent.

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

Notes complémentaires

31 mars 2017

4. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de responsabilisation, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

- a) Le montant remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé se compose des éléments suivants :

| | | | 2017 | 2016 |
|--|---------------------|------------------------|---------|---------|
| | Financement reçu | Charges admissibles | Surplus | Surplus |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé | 1 530 939 575 | 1 530 939 575 | – | – |
| Activités du RLISS | 4 115 162 | 4 106 385 | 8 777 | 313 |
| Financement spécial relatif aux activités du RLISS | | | | |
| Coordination régionale des services liés au diabète | 1 262 853 | 1 195 763 | 67 090 | – |
| Services de santé en français | 106 000 | 92 335 | 13 665 | 5 349 |
| Engagement autochtone | 5 000 | 4 037 | 963 | 625 |
| Chef de la performance du projet Urgences – ANS | 100 000 | 99 966 | 34 | 299 |
| Chef des soins aux malades en phase critique | 75 000 | 72 000 | 3 000 | 3 000 |
| Chef de service des urgences | 75 000 | 72 064 | 2 936 | 2 917 |
| Chef des soins primaires | 75 000 | 66 923 | 8 077 | 2 353 |
| Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration | 327 277 | 327 277 | – | – |
| Planification et mise en œuvre de la transition au plan Priorité aux patients | 180 000 | 177 968 | 2 032 | – |
| Soutien à l'ensemble des RLISS pour la planification et la mise en œuvre de la transition au plan Priorité aux patients | 105 471 | 105 471 | – | – |
| | 2 311 601 | 2 213 804 | 97 797 | 14 543 |
| | 1 537 366 338 | 1 537 259 764 | 106 574 | 14 856 |

- b) Le montant à verser au Ministère au 31 mars se détaille comme suit :

| | 2017 | 2016 |
|---|-----------|---------|
| | \$ | \$ |
| Montant à verser au Ministère au début de l'exercice | 181 681 | 166 825 |
| Montant remboursé au Ministère au cours de l'exercice | (166 825) | – |
| Financement remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé (note 4 a) | 106 574 | 14 856 |
| Montant à verser au Ministère à la fin de l'exercice | 121 430 | 181 681 |

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

Notes complémentaires

31 mars 2017

5. Opérations entre apparentés

Bureau des services partagés des RLISS, Partenariat des RLISS et Services communs pour la santé Ontario

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») était une division du RLISS du Centre-Toronto et était assujéti aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS du Centre-Toronto. Le BSPR était responsable, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services était facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges de fonctionnement du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS au 28 février 2017 a été comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités étaient prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

Le Partenariat des RLISS (le « PRLISS ») a été créé au cours de l'exercice 2010 afin de renforcer les liens entre les fournisseurs de services de santé, les associations et les RLISS, et de favoriser un alignement entre les différents systèmes. Le PRLISS avait pour objectif de soutenir les RLISS dans leur démarche visant à obtenir la participation de la communauté des fournisseurs de services de santé afin que ceux-ci soutiennent une intégration efficace et réalisée en coopération avec les systèmes de soins de santé, de les appuyer dans leur rôle de gestionnaire de système et, quand il y a lieu, de favoriser l'implantation harmonieuse des stratégies et initiatives provinciales, ainsi que de permettre la détermination et la communication des pratiques exemplaires. Le PRLISS était un organisme dirigé par les RLISS et était responsable devant ces derniers. Le financement du PRLISS était assuré par les RLISS, avec une participation du Ministère.

Le 28 février 2017, aux termes d'un accord de transfert conclu entre le RLISS du Centre-Toronto et Services communs pour la santé Ontario (« SCSO »), la responsabilité de la prestation des services partagés, alors assurée par le BSPR et le PRLISS, a été transférée à SCSO. SCSO est un organisme provincial créé le 1^{er} janvier 2017 par le Règlement de l'Ontario 456/16 pris en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local*, ayant pour mandat de fournir des services partagés aux RLISS, notamment des services de gestion des ressources humaines, de logistique, de financement et d'administration, ainsi que d'approvisionnement. À titre d'organisme provincial, SCSO est assujéti aux lois, aux politiques et aux directives du gouvernement de l'Ontario, ainsi qu'au protocole d'entente conclu entre le ministre de la Santé et des Soins de longue durée et SCSO.

Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration

En date du 1^{er} février 2012, une entente a été conclue entre les RLISS du Centre, du Centre-Ouest, du Centre-Est, du Centre-Toronto, de Mississauga Halton et de Simcoe Nord Muskoka (le « groupement ») afin d'assurer une mise en œuvre efficace et efficiente des programmes et des initiatives de cybersanté sur le territoire du groupement. En vertu de cette entente, les décisions relatives aux activités financières et aux activités de fonctionnement du bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration sont prises en commun. Aucun RLISS n'est en mesure d'exercer un contrôle unilatéral.

Les états financiers du RLISS reflètent la partie qui lui revient du financement fourni par le Ministère au groupement en ce qui a trait au bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration et aux charges connexes. Au cours de l'exercice, le RLISS a reçu du RLISS du Centre-Ouest un financement non récurrent de 327 277 \$ (239 935 \$ en 2016).

Soutien à l'ensemble des RLISS pour la planification et la mise en œuvre de la transition au plan Priorité aux patients

Le 13 juin 2016, une modification apportée à l'entente de responsabilisation conclue entre le RLISS du Centre-Toronto et le Ministère a permis au RLISS du Centre-Toronto d'attribuer à divers RLISS un financement supplémentaire de 1 080 000 \$ qui devait être affecté aux salaires et aux charges sociales liés aux activités de soutien pour le processus de transition et la mise en œuvre du mandat élargi des RLISS. De ce financement, le RLISS de Mississauga Halton a reçu un montant de 105 471 \$ qui a été affecté à des charges admissibles au cours de l'exercice.

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

Notes complémentaires

31 mars 2017

6. Apports de capital reportés

| | 2017 | 2016 |
|---|----------|----------|
| | \$ | \$ |
| Solde au début de l'exercice | 57 465 | 95 996 |
| Apports de capital reçus au cours de l'exercice | 6 983 | – |
| Amortissement pour l'exercice | (38 258) | (38 531) |
| Solde à la fin de l'exercice | 26 190 | 57 465 |

7. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel. Le contrat de location de locaux en cours du RLISS a été renégocié et reconduit jusqu'au 31 décembre 2020. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location pour chacun des quatre prochains exercices s'établissent comme suit :

| | \$ |
|------|-----------|
| 2018 | 341 969 |
| 2019 | 334 937 |
| 2020 | 331 198 |
| 2021 | 247 823 |
| | 1 255 927 |

Le RLISS a également des engagements de financement envers tous les fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilisation qui prévoient des objectifs de planification pour les exercices futurs. Les montants réels qui seront ultimement versés dépendent du financement réel du RLISS par le Ministère.

8. Immobilisations corporelles

| | 2017 | | | 2016 |
|---|-----------|----------------------|------------------------|------------------------|
| | Coût | Amortissement cumulé | Valeur comptable nette | Valeur comptable nette |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Matériel, mobilier et agencements de bureau | 331 642 | 306 888 | 24 754 | 54 593 |
| Améliorations locatives | 887 344 | 885 908 | 1 436 | 2 872 |
| Matériel informatique | 41 683 | 41 683 | – | – |
| | 1 260 669 | 1 234 479 | 26 190 | 57 465 |

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

Notes complémentaires

31 mars 2017

9. Chiffres du budget

Fournisseurs de services de santé

Les chiffres du budget de financement initial présentés à l'état des résultats reflètent le budget initial au 1^{er} avril 2016. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux exigences de communication d'information du CCSP. Le gouvernement a approuvé des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Le tableau suivant présente les ajustements apportés au budget du RLISS au cours de l'exercice.

Le budget final du financement des fournisseurs de services de santé de 1 530 939 575 \$ au 31 mars 2017 se compose des éléments suivants :

| | |
|---|----------------------|
| | \$ |
| Budget de financement initial des fournisseurs de services de santé au 1 ^{er} avril 2016 | 1 446 532 825 |
| Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice | 84 406 750 |
| Budget de financement final des fournisseurs de services de santé | 1 530 939 575 |

Activités du RLISS

Le budget final de fonctionnement accordé par le Ministère de 6 395 488 \$ au 31 mars 2017 se compose des éléments suivants :

| | |
|---|------------------|
| | \$ |
| Budget initial au 1 ^{er} avril 2016 | |
| Activités du RLISS | 4 115 693 |
| Coordination régionale des services liés au diabète | 1 262 853 |
| Services en français | 106 000 |
| Engagement autochtone | 5 000 |
| Chef de la performance du projet Urgences – ANS | 100 000 |
| Financement additionnel reçu au cours de l'exercice pour les éléments suivants : | |
| Chef des soins aux malades en phase critique | 75 000 |
| Chef de service des urgences | 75 000 |
| Chef des soins primaires | 75 000 |
| Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration | 327 277 |
| Planification et mise en œuvre de la transition au plan Priorité aux patients | 180 000 |
| Soutien à l'ensemble des RLISS pour la planification et la mise en œuvre de la transition au plan Priorité aux patients | 105 471 |
| Réduction au Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») | (31 806) |
| Budget final | 6 395 488 |

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

Notes complémentaires

31 mars 2017

10. Frais généraux et administratifs

Alors que l'état des résultats présente les charges par fonction, le tableau suivant présente les frais généraux et administratifs par objet :

| | 2017 | 2016 |
|--|------------------|-----------|
| | \$ | \$ |
| Salaires et charges sociales | 3 046 948 | 3 023 776 |
| Services partagés | 320 685 | 372 259 |
| Partenariat des RLISS | 47 500 | 47 500 |
| Frais de déplacement du personnel | 28 404 | 21 429 |
| Communications | 35 146 | 33 384 |
| Hébergement | 161 616 | 223 024 |
| Publicité | 1 900 | 5 792 |
| Honoraires et services professionnels médicaux | 30 128 | 16 800 |
| Services-conseils | 8 764 | 41 822 |
| Location de matériel | 12 068 | 10 547 |
| Assurances | 7 900 | 7 900 |
| Autres charges liées aux réunions | 31 584 | 24 816 |
| Charges au titre des indemnités quotidiennes du président du conseil | 38 850 | 49 875 |
| Charges au titre des indemnités quotidiennes des autres membres du conseil | 72 800 | 57 175 |
| Autres frais de gouvernance et de déplacement | 24 570 | 23 989 |
| Frais d'impression et de traduction | 44 806 | 35 528 |
| Formation du personnel | 8 776 | 18 983 |
| Matériel de technologies de l'information | 61 492 | 51 458 |
| Autres fournitures et matériel acheté | 67 127 | 28 694 |
| Amortissement | 38 258 | 38 531 |
| Autres services | 17 063 | 20 629 |
| | 4 106 385 | 4 153 911 |

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

Notes complémentaires

31 mars 2017

11. Projets

Le RLISS a reçu du financement aux fins de divers projets énumérés dans l'état des résultats. Le tableau suivant présente les projets du RLISS par objet :

| | 2017 | 2016 |
|--|------------------|------------------|
| | \$ | \$ |
| Salaires et charges sociales | 1 615 892 | 1 393 419 |
| Services partagés | 14 888 | 9 405 |
| Frais de déplacement du personnel | 3 744 | 3 512 |
| Communications | 1 675 | 1 250 |
| Hébergement | 66 374 | 73 797 |
| Publicité | 2 146 | – |
| Honoraires et services professionnels médicaux | 348 569 | 380 969 |
| Services-conseils | 13 274 | – |
| Location de matériel | 267 | 1 602 |
| Frais d'impression et de traduction | 14 185 | 15 964 |
| Autres charges liées aux réunions | 7 058 | 4 407 |
| Formation du personnel | – | 4 096 |
| Matériel de technologies de l'information | 119 513 | 33 627 |
| Autres fournitures et matériel acheté | 6 017 | 1 951 |
| Autres services | 202 | 246 |
| | 2 213 804 | 1 924 245 |

Les charges de fonctionnement relatives à la stratégie de lutte contre le diabète qui sont comprises dans les projets présentés ci-dessus s'établissent comme suit :

| | Montant réel 2017 | Montant réel 2016 |
|------------------------------|----------------------|----------------------|
| | \$ | \$ |
| Salaires et charges sociales | 996 877 | 1 038 814 |
| Autres | 198 886 | 224 039 |
| | 1 195 763 | 1 262 853 |

12. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Healthcare of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime multiemployeurs, pour le compte d'environ 37 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2017 s'est établi à 376 251 \$ (380 196 \$ en 2016), et ce montant a été passé en charges dans l'état des résultats. La dernière évaluation actuarielle du régime a été effectuée au 31 décembre 2016. À ce moment, le régime était entièrement capitalisé.

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

Notes complémentaires

31 mars 2017

13. Garanties

Le RLISS est assujéti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

14. Événement postérieur

Le 3 avril 2017, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a pris un arrêté en vertu des dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local*, dans sa version modifiée par la *Loi de 2016 donnant la priorité aux patients*, ordonnant le transfert de l'ensemble des actifs, des passifs, des droits et des obligations du Centre d'accès aux services communautaires (le « CASC ») de Mississauga Halton au RLISS, y compris la mutation de tous les employés du CASC.

Depuis le 31 mai 2017, le RLISS est responsable de fournir des services de santé et des services sociaux connexes ainsi que des fournitures et de l'équipement pour soigner des personnes à domicile, dans la collectivité et ailleurs, et de fournir des biens et des services pour aider les fournisseurs de soins à fournir des soins à ces personnes; de gérer le placement de personnes dans des foyers de soins de longue durée, des programmes de logement avec services de soutien, des lits de malades chroniques et des lits de réadaptation d'hôpitaux, et d'autres programmes et endroits où des services communautaires sont fournis dans le cadre de la *Loi de 1994 sur les services de soins à domicile et les services communautaires*; et de fournir des renseignements au public sur les services de santé et les services sociaux, et de faire des renvois vers ces services.

L'incidence financière réelle de la transition n'est pas encore connue; toutefois, l'on prévoit que les actifs pris en charge seront équivalents aux passifs pris en charge. Par ailleurs, aucun engagement important n'est pris en charge dans le cadre de la transition.

North East LHIN | RLISS du Nord-Est

555 Oak Street East, 3rd Floor
North Bay, ON P1B 8E3
Tel: 705 840-2872 • Fax: 705 840-0142
Toll Free: 1 866 906-5446
www.nelhin.on.ca

555, rue Oak Est, 3e étage
North Bay, ON P1B 8E3
Téléphone : 705 840-2872
Sans frais : 1 866 906-5446
Télécopieur : 705 840-0142
www.nelhin.on.ca

Rapport sur les responsabilités de la direction

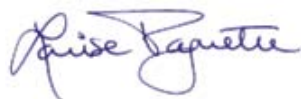
Le 31 mars 2017

L'intégrité et l'objectivité des états financiers afférents incombent à la direction du Réseau local d'intégration des services de santé (RLISS) du Nord-Est. La direction prépare les états financiers conformément à la loi, aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) et aux normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

La direction tient à jour un système de mécanismes de contrôle interne pour donner une assurance raisonnable que les éléments d'actif sont protégés, que les transactions sont autorisées et enregistrées comme il se doit et que des données financières fiables sont disponibles en temps opportun pour la préparation des états financiers. La surveillance et l'évaluation de ce système reviennent à la direction, au comité de vérification et au conseil d'administration.

La direction rencontre les vérificateurs externes et le conseil d'administration pour passer en revue les états financiers et discuter des questions importantes se rapportant à l'information financière ou au contrôle interne avant l'approbation des états financiers.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte & Touche LP, vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration.



Louise Paquette
Directrice général



Kate Fyfe
Directrice principale, Rendement du
Système et directrice financière



Ontario

Local Health Integration
Network

Réseau local d'intégration
des services de santé



Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
400 Applewood Crescent
Suite 500
Vaughan (Ontario) L4K 0C3
Canada

Tél. : 416-601-6150
Télec. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est (le « RLISS »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017 et les états des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du RLISS au 31 mars 2017, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Le 30 mai 2017

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

État de la situation financière

au 31 mars 2017

| | 2017 | 2016 |
|--|-------------------|-------------------|
| | \$ | \$ |
| Actifs financiers | | |
| Trésorerie | 565,035 | 418,629 |
| Débiteurs | 27,533 | 24,166 |
| Montant à recevoir au titre de la TVH | 67,536 | 26,496 |
| Montant à recevoir du Ministère – fournisseurs de services de santé (note 7) | 15,757,699 | 24,187,382 |
| | 16,417,803 | 24,656,673 |
| Passifs | | |
| Créditeurs et charges à payer | 700,017 | 483,268 |
| Montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS (note 3) | - | 37 |
| Montant à verser aux fournisseurs de services de santé (note 7) | 15,757,699 | 24,187,382 |
| Apports de capital reportés (note 4) | 155,347 | 209,231 |
| | 16,613,063 | 24,879,918 |
| Dette nette | (195,260) | (223,245) |
| Engagements (note 13) | | |
| Actifs non financiers | | |
| Charges payées d'avance | 39,913 | 14,014 |
| Immobilisations corporelles (note 5) | 155,347 | 209,231 |
| | 195,260 | 223,245 |
| Surplus accumulé | - | - |

Approuvé par le conseil


 _____, administrateur


 _____, administrateur

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

État des résultats

pour l'exercice clos le 31 mars 2017

| | Budget (note 6) | 2017 Montant réel | 2016 Montant réel |
|--|----------------------|----------------------|----------------------|
| | \$ | \$ | \$ |
| Produits | | | |
| Financement fourni par le Ministère | | | |
| Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 7) | 1,440,484,300 | 1,503,092,882 | 1,475,183,814 |
| Activités du RLISS | 4,737,866 | 4,743,741 | 5,070,965 |
| Projets | | | |
| Technologies habilitantes | 510,000 | 510,000 | 510,000 |
| Services de santé en français | 296,800 | 296,800 | 296,800 |
| Réseau du mieux-être francophone du Nord de l'Ontario | 796,159 | 796,159 | 796,159 |
| Chef de service des urgences | 75,000 | 75,000 | 75,000 |
| Chef des soins aux malades en phase critique | 75,000 | 75,000 | 75,000 |
| Engagement autochtone | 100,000 | 100,000 | 100,000 |
| Urgences – Autre niveau de soins | 100,000 | 100,000 | 100,000 |
| Chef des soins primaires | 75,000 | 75,000 | 75,000 |
| Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète | 1,065,809 | 1,065,809 | 1,065,809 |
| Planification et mise en œuvre de la transition au plan Priorité aux patients | - | 180,000 | - |
| Soutien à l'ensemble des RLISS pour la planification et la mise en œuvre de la transition au plan Priorité aux patients | - | 111,720 | - |
| Amortissement des apports de capital reportés (note 4) | 67,708 | 74,619 | 102,869 |
| | 1,448,383,642 | 1,511,296,730 | 1,483,451,416 |
| Charges | | | |
| Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 7) | 1,440,484,300 | 1,503,092,882 | 1,475,183,814 |
| Frais généraux et administratifs (note 8) | 4,737,866 | 4,743,741 | 5,070,965 |
| Projets (note 9) | | | |
| Technologies habilitantes | 510,000 | 510,000 | 510,000 |
| Services de santé en français | 296,800 | 296,800 | 296,800 |
| Réseau du mieux-être francophone du Nord de l'Ontario | 796,159 | 796,159 | 796,159 |
| Chef de service des urgences | 75,000 | 75,000 | 75,000 |
| Chef des soins aux malades en phase critique | 75,000 | 75,000 | 75,000 |
| Engagement autochtone | 100,000 | 100,000 | 100,000 |
| Urgences – Autre niveau de soins | 100,000 | 100,000 | 100,000 |
| Chef des soins primaires | 75,000 | 75,000 | 75,000 |
| Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète | 1,065,809 | 1,065,809 | 1,065,809 |
| Planification et mise en œuvre de la transition au plan Priorité aux patients | - | 180,000 | - |
| Soutien à l'ensemble des RLISS pour la planification et la mise en œuvre de la transition au plan Priorité aux patients | - | 111,720 | - |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 67,708 | 74,619 | 102,869 |
| | 1,448,383,642 | 1,511,296,730 | 1,483,451,416 |
| Surplus de l'exercice et surplus accumulé à la fin de l'exercice | - | - | - |

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

État de la variation de la dette nette
pour l'exercice clos le 31 mars 2017

| | Budget | 2017 | 2016 |
|--|------------------|------------------|------------------|
| | \$ | \$ | \$ |
| Surplus de l'exercice | - | - | - |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | - | (20,735) | (125,693) |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 67,708 | 74,619 | 102,869 |
| (Augmentation) diminution des charges payées d'avance, montant net | - | (25,899) | 24,561 |
| Diminution de la dette nette | 67,708 | 27,985 | 1,737 |
| Dette nette au début de l'exercice | (223,245) | (223,245) | (224,982) |
| Dette nette à la fin de l'exercice | (155,537) | (195,260) | (223,245) |

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

État des flux de trésorerie

pour l'exercice clos le 31 mars 2017

| | 2017 | 2016 |
|---|----------------|----------------|
| | \$ | \$ |
| Activités de fonctionnement | | |
| Surplus de l'exercice | - | - |
| Éléments sans effet sur la trésorerie | | |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 74,619 | 102,869 |
| Amortissement des apports de capital reportés (note 4) | (74,619) | (102,869) |
| Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement | | |
| Débiteurs | | |
| Montant à recevoir au titre de la TVH | (41,040) | 8,641 |
| Montant à recevoir du Ministère – fournisseurs de services de santé | 8,429,683 | (20,702,143) |
| Créditeurs et charges à payer | | |
| Montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS | (37) | (7,401) |
| Montant à verser aux fournisseurs de services de santé | (8,429,683) | 20,702,143 |
| Charges payées d'avance | (25,899) | 24,561 |
| | 189,473 | 56,538 |
| Activités d'investissement en immobilisations | | |
| Acquisition d'immobilisations corporelles, déduction faite des créanciers liés aux acquisitions d'immobilisations | (63,802) | (82,626) |
| Activités de financement | | |
| Augmentation des apports de capital reportés (note 4) | 20,735 | 125,693 |
| Augmentation nette de la trésorerie | 146,406 | 99,605 |
| Trésorerie au début de l'exercice | 418,629 | 319,024 |
| Trésorerie à la fin de l'exercice | 565,035 | 418,629 |

(Se reporter à la note 5 pour plus d'information.)

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

Notes complémentaires

31 mars 2017

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), sous l'appellation Réseau local d'intégration des services de santé (le « RLISS ») du Nord-Est, et ses lettres patentes ont été dissoutes. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la Loi.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend la région du nord-est de l'Ontario. Le RLISS conclut des ententes de responsabilisation avec des fournisseurs de services.

Le RLISS est financé par la province de l'Ontario, en vertu d'une entente de responsabilisation des RLISS (l'« entente de responsabilisation ») conclue avec le Ministère décrivant des arrangements budgétaires pris par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») et établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère. Le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé, avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilisation conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert et en informe le Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. La trésorerie liée au paiement de transfert ne transite pas par le compte bancaire du RLISS. Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS ont été imputés aux états financiers de ce dernier. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers du RLISS pour l'exercice clos le 31 mars 2017.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les principales méthodes comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées.

En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments sans effet sur la trésorerie comme l'amortissement des immobilisations corporelles.

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

Notes complémentaires

31 mars 2017

2. Principales méthodes comptables (suite)

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est constaté à titre de produits seulement dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des charges relatives à des services n'ayant pas encore été fournis. Ces sommes sont comptabilisées à la clôture de la période au titre des montants à verser au Ministère.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de charges comptabilisées à titre d'immobilisations corporelles est constatée à titre d'apports de capital reportés et amortie à titre de produits sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des résultats est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations corporelles.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations corporelles. Les apports sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur juste valeur estimative en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations corporelles est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de ce qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations corporelles, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'une immobilisation corporelle de façon considérable sont inscrites à l'actif.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

| | |
|-------------------------|----------------------------------|
| Mobilier et agencements | 5 ans (méthode linéaire) |
| Matériel informatique | 3 ans (méthode linéaire) |
| Améliorations locatives | Durée du bail (méthode linéaire) |

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises et qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est comptabilisé pour un exercice complet.

Informations sectorielles

Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des résultats et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter d'information additionnelle.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges au cours de la période. Les éléments importants assujettis à ces estimations et hypothèses comprennent l'évaluation des charges à payer et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

Notes complémentaires

31 mars 2017

3. Opérations entre apparentés

Bureau des services partagés des RLISS, Partenariat des RLISS et Services communs pour la santé Ontario

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») était une division du RLISS du Centre-Toronto et était assujéti aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS du Centre-Toronto. Le BSPR était responsable, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services était facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges de fonctionnement du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS au 28 février 2017 a été comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités étaient prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

Le Partenariat des RLISS (le « PRLISS ») a été créé au cours de l'exercice 2010 afin de renforcer les liens entre les fournisseurs de services de santé, les associations et les RLISS, et de favoriser un alignement entre les différents systèmes. Le PRLISS avait pour objectif de soutenir les RLISS dans leur démarche visant à obtenir la participation de la communauté des fournisseurs de services de santé afin que ceux-ci soutiennent une intégration efficace et réalisée en coopération avec les systèmes de soins de santé, de les appuyer dans leur rôle de gestionnaire de système et, quand il y a lieu, de favoriser l'implantation harmonieuse des stratégies et initiatives provinciales, ainsi que de permettre la détermination et la communication des pratiques exemplaires. Le PRLISS était un organisme dirigé par les RLISS et était responsable devant ces derniers. Le financement du PRLISS était assuré par les RLISS, avec une participation du Ministère.

Le 28 février 2017, aux termes d'un accord de transfert conclu entre le RLISS du Centre-Toronto et Services communs pour la santé Ontario (« SCSO »), la responsabilité de la prestation des services partagés, alors assurée par le BSPR et le PRLISS, a été transférée à SCSO. SCSO est un organisme provincial créé le 1^{er} janvier 2017 par le Règlement de l'Ontario 456/16 pris en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local*, ayant pour mandat de fournir des services partagés aux RLISS, notamment des services de gestion des ressources humaines, de logistique, de financement et d'administration, ainsi que d'approvisionnement. À titre d'organisme provincial, SCSO est assujéti aux lois, aux politiques et aux directives du gouvernement de l'Ontario, ainsi qu'au protocole d'entente conclu entre le ministre de la Santé et des Soins de longue durée et SCSO.

Soutien à l'ensemble des RLISS pour la planification et la mise en œuvre de la transition au plan Priorité aux patients

Le 13 juin 2016, une modification apportée à l'entente de responsabilisation conclue entre le RLISS du Centre-Toronto et le Ministère a permis au RLISS du Centre-Toronto d'attribuer à divers RLISS un financement supplémentaire de 1 080 000 \$ qui devait être affecté aux salaires et aux charges sociales liés aux activités de soutien pour le processus de transition et la mise en œuvre du mandat élargi des RLISS. De ce financement, le RLISS du Nord-Est a reçu un montant de 111 720 \$ qui a été affecté à des charges admissibles au cours de l'exercice.

Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration

Au cours de l'exercice 2014, le RLISS a conclu une entente avec les RLISS de Champlain, du Sud-Est et du Nord-Ouest (le « groupement ») afin d'assurer une mise en œuvre efficace et efficiente des programmes et des initiatives de cybersanté sur le territoire du groupement. Les bureaux de gestion de projets du groupement des RLISS ont reçu un financement afin de promouvoir les initiatives liées à la cybersanté, à la gestion de l'information et aux technologies de l'information, comme il est expliqué dans la boîte à outils du dossier de décision du bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration qui a été approuvée par le Ministère.

Les états financiers du RLISS reflètent la partie qui lui revient du financement fourni par le Ministère au groupement en ce qui a trait au bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration et aux charges connexes. Au cours de l'exercice, le RLISS a reçu un montant de 510 000 \$ (510 000 \$ en 2016).

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

Notes complémentaires

31 mars 2017

4. Apports de capital reportés

| | 2017 | 2016 |
|------------------------------|----------|-----------|
| | \$ | \$ |
| Solde au début de l'exercice | 209 231 | 186 407 |
| Apports de capital reçus | 20 735 | 125 693 |
| Amortissement | (74 619) | (102 869) |
| Solde à la fin de l'exercice | 155 347 | 209 231 |

5. Immobilisations corporelles

| | 2017 | | 2016 | |
|-------------------------|-----------|----------------------|------------------------|------------------------|
| | Coût | Amortissement cumulé | Valeur comptable nette | Valeur comptable nette |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Mobilier et agencements | 215 060 | 202 710 | 12 350 | 51 734 |
| Matériel informatique | 287 963 | 249 154 | 38 809 | 28 413 |
| Améliorations locatives | 1 235 980 | 1 131 792 | 104 188 | 129 084 |
| | 1 739 003 | 1 583 656 | 155 347 | 209 231 |

Transactions sans effet sur la trésorerie

Au cours de l'exercice, des immobilisations corporelles ont été acquises à un coût global de 20 735 \$ (125 693 \$ en 2016), dont une tranche de néant (43 067 \$ en 2016) et une tranche de 20 735 \$ (82 626 \$ en 2016) ont été payées après la fin de l'exercice et au cours de l'exercice, respectivement.

6. Chiffres du budget

Les budgets ont été approuvés par le gouvernement de l'Ontario. Les chiffres du budget présentés à l'état des résultats reflètent le budget initial au 1^{er} avril 2016. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux principes de communication d'information du CCSP. Le gouvernement a approuvé des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Le tableau suivant présente les ajustements apportés au budget du RLISS au cours de l'exercice.

Le budget de financement total des fournisseurs de services de santé de 1 503 092 882 \$ se compose des éléments suivants :

| | |
|---|---------------|
| | \$ |
| Budget de financement initial des fournisseurs de services de santé | 1 440 484 300 |
| Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice | 62 608 582 |
| | 1 503 092 882 |

Le budget de fonctionnement total de 8 129 229 \$ se compose des éléments suivants :

| | |
|---|-----------|
| Budget initial | 7 831 634 |
| Financement additionnel reçu au cours de l'exercice | 318 330 |
| Montant considéré comme un apport en capital | (20 735) |
| Budget total | 8 129 229 |

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

Notes complémentaires

31 mars 2017

7. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS a l'autorisation d'accorder un financement total de 1 503 092 882 \$ aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit :

| | 2017 | 2016 |
|---|----------------------|----------------------|
| | \$ | \$ |
| Gestion d'hôpitaux | 957 015 404 | 950 979 622 |
| Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics | 211 725 | 211 725 |
| Centres de soins de longue durée | 227 563 522 | 223 277 091 |
| Centres d'accès aux soins communautaires | 145 532 336 | 135 563 964 |
| Services de soutien communautaires | 39 525 889 | 37 623 196 |
| Lésion cérébrale acquise | 3 770 183 | 3 028 649 |
| Soins à domicile dans des logements avec services de soutien | 23 439 912 | 22 892 242 |
| Centres de soins de santé communautaires | 19 144 535 | 18 384 080 |
| Programmes communautaires de soins de santé mentale | 63 725 937 | 60 754 003 |
| Programmes de lutte à la toxicomanie et au jeu compulsif | 23 163 439 | 22 469 242 |
| | 1 503 092 882 | 1 475 183 814 |

Le RLISS reçoit du Ministère un financement qu'il verse à son tour aux fournisseurs de services de santé. Au 31 mars 2017, un montant de 15 757 699 \$ (24 187 382 \$ en 2016) devait être reçu du Ministère et versé aux fournisseurs de services de santé. Ces montants ont été comptabilisés à titre de produits et de charges dans l'état des résultats et sont présentés dans le tableau précédent.

8. Frais généraux et administratifs

Alors que l'état des résultats présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente ces mêmes charges par objet :

| | 2017 | 2016 |
|---|------------------|------------------|
| | \$ | \$ |
| Salaires | 3 011 276 | 3 256 005 |
| HOOPP | 263 635 | 295 501 |
| Autres avantages sociaux | 302 378 | 403 421 |
| Frais de déplacement du personnel | 151 262 | 135 273 |
| Frais de déplacement des membres du conseil | 25 191 | 24 693 |
| Communications | 118 127 | 135 160 |
| Hébergement | 208 160 | 216 846 |
| Publicité | 5 053 | 6 051 |
| Services-conseils | 52 959 | 45 795 |
| Location de matériel | 9 475 | 9 792 |
| Indemnités quotidiennes du président du conseil | 12 810 | 17 500 |
| Indemnités quotidiennes des autres membres du conseil | 36 745 | 20 637 |
| Assurances | 6 719 | 6 287 |
| Bureau des services partagés des RLISS | 251 579 | 260 956 |
| Partenariat des RLISS | 47 500 | 47 500 |
| Autres charges liées aux réunions | 33 117 | 35 643 |
| Autres charges liées à la gouvernance | 6 890 | 7 095 |
| Frais d'impression et de traduction | 80 857 | 80 739 |
| Formation du personnel | 53 212 | 18 123 |
| Matériel de technologies de l'information | 43 943 | 15 267 |
| Fournitures et matériel de bureau | 15 904 | 30 055 |
| Autres | 6 949 | 2 626 |
| | 4 743 741 | 5 070 965 |

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

Notes complémentaires

31 mars 2017

9. Projets

Le RLISS a reçu du financement aux fins de divers projets énumérés dans l'état des résultats. Le tableau suivant présente les charges relatives aux initiatives par objet :

| | 2017 | 2016 |
|---|------------------|------------------|
| | \$ | \$ |
| Salaires et charges sociales | 2 105 628 | 1 814 477 |
| Services professionnels | 224 014 | 223 871 |
| Services partagés | 115 800 | 120 708 |
| Charges locatives | 74 040 | 77 568 |
| Relations publiques et engagement auprès de la communauté | 20 111 | 29 367 |
| Fournitures | 11 394 | 9 541 |
| Frais de poste, de messagerie et de télécommunications | 8 415 | 10 937 |
| Réseau du mieux-être francophone du Nord de l'Ontario | 796 159 | 796 159 |
| Autres charges de fonctionnement | 29 927 | 11 140 |
| | 3 385 488 | 3 093 768 |

Les charges de fonctionnement relatives à la stratégie de lutte contre le diabète qui sont comprises dans les charges liées aux projets présentées ci-dessus s'établissent comme suit :

| | Budget 2017 | Montant réel 2017 | Montant réel 2016 |
|----------------------------------|------------------|----------------------|----------------------|
| | \$ | \$ | \$ |
| Salaires et charges sociales | 877 620 | 877 613 | 877 620 |
| Autres charges de fonctionnement | 188 189 | 188 196 | 188 189 |
| | 1 065 809 | 1 065 809 | 1 065 809 |

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

Notes complémentaires

31 mars 2017

10. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de responsabilisation, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

a) Le montant remboursable au Ministère se compose des éléments suivants :

| | | | 2017 | 2016 |
|---|----------------------|------------------------|----------|----------|
| | Financement reçu | Charges admissibles | Surplus | Surplus |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé | 1 503 092 882 | 1 503 092 882 | – | – |
| Activités du RLISS | 4 743 741 | 4 743 741 | – | – |
| Amortissement des immobilisations | 74 619 | 74 619 | – | – |
| Technologies habilitantes | 510 000 | 510 000 | – | – |
| Services de santé en français | 296 800 | 296 800 | – | – |
| Réseau du mieux-être francophone du Nord de l'Ontario | 796 159 | 796 159 | – | – |
| Chef de service des urgences | 75 000 | 75 000 | – | – |
| Chef des soins aux malades en phase critique | 75 000 | 75 000 | – | – |
| Engagement autochtone | 100 000 | 100 000 | – | – |
| Urgences – Autre niveau de soins | 100 000 | 100 000 | – | – |
| Chef des soins primaires | 75 000 | 75 000 | – | – |
| Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète | 1 065 809 | 1 065 809 | – | – |
| Planification et mise en œuvre de la transition au plan Priorité aux patients | 180 000 | 180 000 | – | – |
| Soutien à l'ensemble des RLISS pour la planification et la mise en œuvre de la transition au plan Priorité aux patients | 111 720 | 111 720 | – | – |
| | 1 511 296 730 | 1 511 296 730 | – | – |

11. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Healthcare of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime multiemployeurs, pour le compte d'environ 56 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2017 s'est établi à 417 246 \$ (432 307 \$ en 2016), et ce montant a été passé en charges dans l'état des résultats. La dernière évaluation actuarielle du régime a été effectuée au 31 décembre 2016. À ce moment, le régime était entièrement capitalisé.

12. Garanties

Le RLISS est assujéti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

Notes complémentaires

31 mars 2017

13. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel. Les paiements minimaux exigibles en vertu de ces contrats s'établissent comme suit :

| | \$ |
|--------------|---------|
| 2018 | 242 201 |
| 2019 | 179 792 |
| 2020 | 179 792 |
| 2021 | 95 948 |
| 2022 | 68 000 |
| Par la suite | 68 000 |
| | 833 733 |

Le RLISS a également des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilisation. Au 31 mars 2017, le RLISS avait conclu des ententes de responsabilisation avec tous les hôpitaux, les centres de soins de longue durée et les organismes communautaires. Les montants réels qui seront ultimement versés dépendent du financement réel du RLISS par le Ministère.

14. Événements postérieurs

Le 3 avril 2017, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a pris un arrêté en vertu des dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local*, dans sa version modifiée par la *Loi de 2016 donnant la priorité aux patients*, ordonnant le transfert de l'ensemble des actifs, des passifs, des droits et des obligations du Centre d'accès aux services communautaires (le « CASC ») du Nord-Est au RLISS, y compris la mutation de tous les employés du CASC.

À compter du 31 mai 2017, le RLISS sera responsable de fournir des services de santé et des services sociaux connexes ainsi que des fournitures et de l'équipement pour soigner des personnes à domicile, dans la collectivité et ailleurs, et de fournir des biens et des services pour aider les fournisseurs de soins à fournir des soins à ces personnes; de gérer le placement de personnes dans des foyers de soins de longue durée, des programmes de logement avec services de soutien, des lits de malades chroniques et des lits de réadaptation d'hôpitaux, et d'autres programmes et endroits où des services communautaires sont fournis dans le cadre de la *Loi de 1994 sur les services de soins à domicile et les services communautaires*; et de fournir des renseignements au public sur les services de santé et les services sociaux, et de faire des renvois vers ces services.

North West LHIN | RLISS du Nord-Ouest

975 Alloy Drive, Suite 201
Thunder Bay, ON P7B 5Z8
Tel: 807 684-9425 • Fax: 807 684-9533
Toll Free: 1 866 907-5446
www.northwestlhin.on.ca

975, promenade Alloy, bureau 2
Thunder Bay, ON P7B 5Z8
Téléphone : 807 684-9425
Sans frais : 1 866 907-5446
Télécopieur : 807 684-9533
www.northwestlhin.on.ca

Rapport sur les responsabilités de la direction

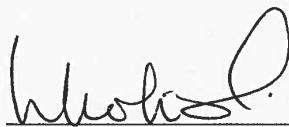
Le 31 mars 2017

L'intégrité et l'objectivité des états financiers afférents incombent à la direction du réseau local d'intégration des services de santé (RLISS) du Nord-Ouest. La direction prépare les états financiers conformément à la loi, aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) et aux normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

La direction tient à jour un système de mécanismes de contrôle interne pour donner une assurance raisonnable que les éléments d'actif sont protégés, que les transactions sont autorisées et enregistrées comme il se doit et que des données financières fiables sont disponibles en temps opportun pour la préparation des états financiers. La surveillance et l'évaluation de ce système reviennent à la direction, au comité de vérification et au conseil d'administration.

La direction rencontre les vérificateurs externes et le conseil d'administration pour passer en revue les états financiers et discuter des questions importantes se rapportant à l'information financière ou au contrôle interne avant l'approbation des états financiers.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte LLP, vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration.



Laura Kokocinski
Directrice Générale



Chris Weislo
Contrôleur



Ontario

Local Health Integration
Network

Réseau local d'intégration
des services de santé



Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
400 Applewood Crescent
Suite 500
Vaughan (Ontario) L4K 0C3
Canada

Tél. : 416-601-6150
Télec. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres du conseil d'administration du Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017 et les états des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest au 31 mars 2017, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

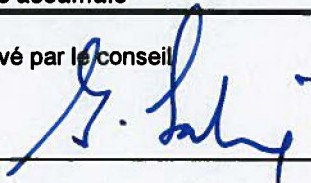
Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l

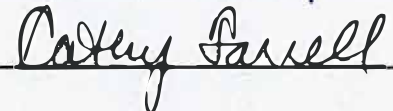
Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Le 30 mai 2017

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest
État de la situation financière
au 31 mars 2017

| | 2017 | 2016 |
|--|------------------|------------------|
| | \$ | \$ |
| Actifs financiers | | |
| Trésorerie | 444 497 | 409 994 |
| Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») | | |
| Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9) | 4 869 393 | 9 261 071 |
| Débiteurs | 84 767 | 101 786 |
| | 5 398 657 | 9 772 851 |
| Passifs | | |
| Créditeurs et charges à payer | 428 318 | 369 031 |
| Montant à verser aux fournisseurs de services de santé (note 9) | 4 869 393 | 9 261 071 |
| Montant à verser au Ministère (note 3) | 95 247 | 137 920 |
| Montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS (note 4) | - | 15 919 |
| Montant à verser à SCSO (note 4) | 12 309 | - |
| Apports de capital reportés (note 5) | 80 215 | 117 344 |
| | 5 485 482 | 9 901 285 |
| Dette nette | (86 825) | (128 434) |
| Engagements (note 6) | | |
| Actifs non financiers | | |
| Immobilisations corporelles (note 7) | 80 215 | 117 344 |
| Charges payées d'avance | 6 610 | 11 090 |
| | 86 825 | 128 434 |
| Surplus accumulé | - | - |

Approuvé par le conseil


 _____, administrateur


 _____, administrateur

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

État des résultats

pour l'exercice clos le 31 mars 2017

| État des résultats | Budget (note 8) | 2017 Montant réel | 2016 Montant réel |
|--|--------------------|-------------------------|-------------------------|
| | \$ | \$ | \$ |
| Produits | | | |
| Financement fourni par le Ministère | | | |
| Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9) | 651 036 692 | 674 545 363 | 665 422 964 |
| Activités du RLISS | 4 779 592 | 4 717 506 | 4 771 417 |
| Projets | | | |
| Engagement auprès de la communauté autochtone | 160 000 | 160 000 | 160 000 |
| Chef de service des urgences du RLISS | – | 75 000 | 75 000 |
| Chef des soins aux malades en phase critique du RLISS | – | 75 000 | 75 000 |
| Chef de la performance du projet Urgences – Autre niveau de soins (« Urgences – ANS ») | 100 000 | 100 000 | 100 000 |
| Chef des soins primaires du RLISS | – | 75 000 | 75 000 |
| Services de santé en français | 106 000 | 106 000 | 106 000 |
| Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète | 1 042 299 | 1 042 299 | 1 042 299 |
| Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration | 510 000 | 510 000 | 510 000 |
| Planification et mise en œuvre de la transition au plan Priorité aux patients | – | 180 000 | – |
| Amortissement des apports de capital reportés | – | 63 451 | 61 612 |
| | 657 734 583 | 681 649 619 | 672 399 292 |
| Financement remboursable au Ministère (note 3) | – | (84 116) | (11 130) |
| | 657 734 583 | 681 565 503 | 672 388 162 |
| Charges | | | |
| Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9) | | | |
| | 651 036 692 | 674 545 363 | 665 422 964 |
| Frais généraux et administratifs (note 10) | | | |
| | 4 779 592 | 4 775 694 | 4 832 446 |
| Projets (note 11) | | | |
| Engagement auprès de la communauté autochtone | 160 000 | 160 000 | 160 000 |
| Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration (note 4) | 510 000 | 510 000 | 510 000 |
| Chef de service des urgences du RLISS | – | 75 000 | 75 000 |
| Chef des soins aux malades en phase critique du RLISS | – | 72 000 | 72 000 |
| Chef de la performance du projet Urgences – Autre niveau de soins (« Urgences – ANS ») | 100 000 | 100 000 | 100 000 |
| Chef des soins primaires du RLISS | – | 72 731 | 67 453 |
| Services de santé en français | 106 000 | 106 000 | 106 000 |
| Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète | 1 042 299 | 968 715 | 1 042 299 |
| Planification et mise en œuvre de la transition au plan Priorité aux patients | – | 180 000 | – |
| | 657 734 583 | 681 565 503 | 672 388 162 |
| Surplus de l'exercice et surplus accumulé | | | |
| Surplus de l'exercice et surplus accumulé à la fin de l'exercice | – | – | – |

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest
État de la variation de la dette nette
pour l'exercice clos le 31 mars 2017

| | 2017 | 2016 |
|---|-----------------|------------------|
| | \$ | \$ |
| Surplus de l'exercice | — | — |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | (26 322) | (8 175) |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 63 451 | 61 612 |
| Diminution des charges payées d'avance | 4 480 | 17 154 |
| Diminution de la dette nette | 41 609 | 70 591 |
| Dette nette au début de l'exercice | (128 434) | (199 025) |
| Dette nette à la fin de l'exercice | (86 825) | (128 434) |

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest
État des flux de trésorerie
pour l'exercice clos le 31 mars 2017

| | 2017 | 2016 |
|--|----------------|------------------|
| | \$ | \$ |
| Activités de fonctionnement | | |
| Surplus de l'exercice | - | - |
| Moins : éléments sans effet sur la trésorerie | | |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 63 451 | 61 612 |
| Amortissement des apports de capital reportés (note 5) | (63 451) | (61 612) |
| Variation des éléments hors trésorerie liés aux activités de fonctionnement | | |
| Charges payées d'avance | 4 480 | 17 154 |
| Montant à recevoir du Ministère relativement aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé | 4 391 678 | (6 855 313) |
| Débiteurs | 17 019 | 5 488 |
| Créditeurs et charges à payer | 59 287 | (141 832) |
| Montant à verser aux fournisseurs de services de santé | (4 391 678) | 6 855 313 |
| Montant à verser au Ministère | (42 673) | 11 130 |
| Montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS | (15 919) | 3 144 |
| Montant à verser à SCSO | 12 309 | - |
| | 34 503 | (104 916) |
| Activités d'investissement en immobilisations | | |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | (26 322) | (8 175) |
| Activités de financement | | |
| Augmentation des apports de capital reportés (note 5) | 26 322 | 8 175 |
| Augmentation (diminution) nette de la trésorerie | 34 503 | (104 916) |
| Trésorerie au début de l'exercice | 409 994 | 514 910 |
| Trésorerie à la fin de l'exercice | 444 497 | 409 994 |

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2017

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest a été constitué par lettres patentes le 16 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), sous l'appellation Réseau local d'intégration des services de santé (le « RLISS ») du Nord-Ouest, et ses lettres patentes ont été dissoutes. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la Loi.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend les circonscriptions de Thunder Bay, de Rainy River et la majeure partie de Kenora. Le RLISS conclut des ententes de responsabilisation avec des fournisseurs de services.

Le RLISS est financé par la province de l'Ontario, en vertu d'une entente de responsabilisation des RLISS (l'« entente de responsabilisation ») conclue avec le Ministère décrivant des arrangements budgétaires pris par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») et établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère. Le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé, avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilisation conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert et en informe le Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. La trésorerie liée au paiement de transfert ne transite pas par le compte bancaire du RLISS. Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS ont été imputés aux états financiers de ce dernier. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers du RLISS pour l'exercice clos le 31 mars 2017.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les principales méthodes comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées. En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments sans effet sur la trésorerie comme l'amortissement des immobilisations corporelles.

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2017

2. Principales méthodes comptables (suite)

Paiements de transfert gouvernementaux (suite)

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est constaté à titre de produits seulement dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des charges relatives à des services n'ayant pas encore été fournis. Ces sommes sont comptabilisées à la clôture de la période au titre des montants à verser au Ministère.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de charges comptabilisées à titre d'immobilisations corporelles est constatée à titre d'apports de capital reportés et amortie à titre de produits sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des résultats est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations corporelles.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations corporelles. Les apports sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur juste valeur estimative en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations corporelles est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de ce qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations corporelles, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'une immobilisation corporelle de façon considérable sont inscrites à l'actif. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

| | |
|-----------------------------------|----------------------------------|
| Mobilier et agencements de bureau | 5 ans (méthode linéaire) |
| Matériel informatique | 3 ans (méthode linéaire) |
| Améliorations locatives | Durée du bail (méthode linéaire) |
| Développement Web | 3 ans (méthode linéaire) |

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est comptabilisé pour un exercice complet.

Information sectorielle

Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des résultats et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter d'information additionnelle.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges au cours de la période. Les éléments importants assujettis à ces estimations et hypothèses comprennent l'évaluation des charges à payer et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2017

3. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de responsabilisation conclue avec le Ministère, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

Le montant remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé se compose des éléments suivants :

| | | | 2017 | 2016 |
|---|------------------|---------------------|---------------|---------------|
| | Financement | Charges admissibles | Surplus | Surplus |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Activités du RLISS | 4 717 506 | 4 712 243 | 5 263 | 583 |
| Engagement auprès de la communauté autochtone | 160 000 | 160 000 | – | – |
| Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration | 510 000 | 510 000 | – | – |
| Chef de service des urgences du RLISS | 75 000 | 75 000 | – | – |
| Chef des soins aux malades en phase critique du RLISS | 75 000 | 72 000 | 3 000 | 3 000 |
| Chef de la performance du projet Urgences – ANS | 100 000 | 100 000 | – | – |
| Chef des soins primaires du RLISS | 75 000 | 72 731 | 2 269 | 7 547 |
| Services de santé en français | 106 000 | 106 000 | – | – |
| Éducation sur le diabète | 1 042 299 | 968 715 | 73 584 | – |
| Planification et mise en œuvre de la transition au plan Priorité aux patients | 180 000 | 180 000 | – | – |
| | 7 040 805 | 6 776 689 | 84 116 | 11 130 |

L'historique du montant à verser au Ministère au 31 mars se présente comme suit :

| | 2017 | 2016 |
|--|---------------|----------------|
| | \$ | \$ |
| Montant à verser au Ministère au début de l'exercice | 137 920 | 126 790 |
| Montant du financement remboursé au Ministère | (126 789) | – |
| Montant du financement remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé | 84 116 | 11 130 |
| Montant à verser au Ministère à la fin de l'exercice | 95 247 | 137 920 |

4. Opérations entre apparentés

Bureau des services partagés des RLISS, Partenariat des RLISS et Services communs pour la santé Ontario

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») était une division du RLISS du Centre-Toronto et était assujéti aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS du Centre-Toronto. Le BSPR était responsable, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services était facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges de fonctionnement du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS au 28 février 2017 a été comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités étaient prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2017

4. Opérations entre apparentés (suite)

Le Partenariat des RLISS (le « PRLISS ») a été créé au cours de l'exercice 2010 afin de renforcer les liens entre les fournisseurs de services de santé, les associations et les RLISS, et de favoriser un alignement entre les différents systèmes. Le PRLISS avait pour objectif de soutenir les RLISS dans leur démarche visant à obtenir la participation de la communauté des fournisseurs de services de santé afin que ceux-ci soutiennent une intégration efficace et réalisée en coopération avec les systèmes de soins de santé, de les appuyer dans leur rôle de gestionnaire de système et, quand il y a lieu, de favoriser l'implantation harmonieuse des stratégies et initiatives provinciales, ainsi que de permettre la détermination et la communication des pratiques exemplaires. Le PRLISS était un organisme dirigé par les RLISS et était responsable devant ces derniers. Le financement du PRLISS était assuré par les RLISS, avec une participation du Ministère.

Le 28 février 2017, aux termes d'un accord de transfert conclu entre le RLISS du Centre-Toronto et Services communs pour la santé Ontario (« SCSO »), la responsabilité de la prestation des services partagés, alors assurée par le BSPR et le PRLISS, a été transférée à SCSO. SCSO est un organisme provincial créé le 1^{er} janvier 2017 par le Règlement de l'Ontario 456/16 pris en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local*, ayant pour mandat de fournir des services partagés aux RLISS, notamment des services de gestion des ressources humaines, de logistique, de financement et d'administration, ainsi que d'approvisionnement. À titre d'organisme provincial, SCSO est assujéti aux lois, aux politiques et aux directives du gouvernement de l'Ontario, ainsi qu'au protocole d'entente conclu entre le ministre de la Santé et des Soins de longue durée et SCSO.

Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration

En date du 1^{er} février 2012, le RLISS a conclu une entente avec les RLISS du Sud-Est, du Nord-Est et de Champlain (le « groupement ») afin d'assurer une mise en œuvre efficace et efficiente des programmes et des initiatives de cybersanté sur le territoire du groupement. En vertu de cette entente, les décisions relatives aux activités financières et aux activités de fonctionnement du bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration sont prises en commun. Aucun RLISS n'est en mesure d'exercer un contrôle unilatéral.

Les états financiers du RLISS reflètent la partie qui lui revient du financement fourni par le Ministère au groupement en ce qui a trait au bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration et aux charges connexes. Au cours de l'exercice, le RLISS a reçu du RLISS de Champlain un financement de 510 000 \$ (510 000 \$ en 2016).

5. Apports de capital reportés

| | 2017 | 2016 |
|---|-----------------|----------|
| | \$ | \$ |
| Solde au début de l'exercice | 117 344 | 170 781 |
| Apports de capital reçus au cours de l'exercice | 26 322 | 8 175 |
| Amortissement pour l'exercice | (63 451) | (61 612) |
| Solde à la fin de l'exercice | 80 215 | 117 344 |

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2017

6. Engagements

Le RLISS a des engagements allant jusqu'en 2022 en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel. Les contrats seront probablement renouvelés. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location pour chacun des cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

| | |
|------|-----------|
| | \$ |
| 2018 | 363 094 |
| 2019 | 362 368 |
| 2020 | 358 738 |
| 2021 | 97 678 |
| 2022 | 6 362 |
| | 1 188 240 |

Le RLISS a également des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilisation. Au 31 mars 2017, le RLISS avait les engagements de financement suivants :

| | |
|------|-------------|
| | \$ |
| 2018 | 648 095 070 |
| 2019 | 214 569 034 |
| | 862 664 104 |

Les montants réels qui seront ultimement versés dépendent du financement réel du RLISS par le Ministère.

7. Immobilisations corporelles

| | | | 2017 | 2016 |
|--------------------------------|-----------|----------------------|------------------------|------------------------|
| | Coût | Amortissement cumulé | Valeur comptable nette | Valeur comptable nette |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Matériel et mobilier de bureau | 412 070 | 388 366 | 23 704 | 23 275 |
| Matériel informatique | 94 557 | 89 332 | 5 225 | 15 081 |
| Améliorations locatives | 838 499 | 787 213 | 51 286 | 78 988 |
| | 1 345 126 | 1 264 911 | 80 215 | 117 344 |

8. Chiffres du budget

Le budget a été approuvé par le gouvernement de l'Ontario. Les chiffres du budget présentés à l'état des résultats reflètent le budget initial. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux principes de communication d'information du CCSP. Le gouvernement a approuvé des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Le tableau suivant présente les ajustements apportés au budget du RLISS au cours de l'exercice.

Le budget final du financement des fournisseurs de services de santé de 674 545 363 \$ se compose des éléments suivants :

| | |
|---|-------------|
| | \$ |
| Budget de financement initial des fournisseurs de services de santé | 651 036 692 |
| Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice | 23 508 671 |
| Budget de financement final des fournisseurs de services de santé | 674 545 363 |

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2017

8. Chiffres du budget (suite)

Le budget final du RLISS de 7 102 891 \$, excluant le financement des fournisseurs de services de santé, se compose des éléments suivants :

| | \$ |
|---|------------------|
| Budget initial | 6 697 891 |
| Financement additionnel reçu au cours de l'exercice | |
| Planification de la transition | 180 000 |
| Chef des soins aux malades en phase critique | 75 000 |
| Chef de service des urgences du RLISS | 75 000 |
| Chef des soins primaires | 75 000 |
| Budget final | 7 102 891 |

9. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS a l'autorisation d'accorder un financement total de 674 545 363 \$ aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit :

| | 2017 | 2016 |
|---|--------------------|--------------------|
| | \$ | \$ |
| Gestion d'hôpitaux | 450 138 937 | 446 290 899 |
| Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics | 105 375 | 105 375 |
| Centres de soins de longue durée | 77 181 486 | 75 276 603 |
| Centres d'accès aux soins communautaires | 57 079 225 | 55 897 643 |
| Services de soutien communautaires | 15 806 326 | 15 822 655 |
| Lésion cérébrale acquise | 1 038 082 | 1 038 082 |
| Soins à domicile dans des logements avec services de soutien | 13 488 520 | 13 567 753 |
| Centres de soins de santé communautaires | 10 147 480 | 9 783 414 |
| Programmes communautaires de soins de santé mentale | 33 463 391 | 31 747 914 |
| Programmes de toxicomanie | 16 096 541 | 15 892 626 |
| | 674 545 363 | 665 422 964 |

Le RLISS reçoit du Ministère un financement qu'il verse à son tour aux fournisseurs de services de santé. Au 31 mars 2017, le RLISS devait recevoir du Ministère un montant de 4 869 393 \$ (9 261 071 \$ en 2016) et verser aux fournisseurs de services de santé un montant de 4 869 393 \$ (9 261 071 \$ en 2016). Ces montants ont été comptabilisés à titre de produits et de charges dans l'état des résultats et sont présentés dans le tableau précédent.

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2017

10. Frais généraux et administratifs

Alors que l'état des résultats présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente les frais généraux et administratifs par objet :

| | 2017 | 2016 |
|---|------------------|------------------|
| | \$ | \$ |
| Salaires et charges sociales | 3 399 846 | 3 436 289 |
| Charges locatives | 271 599 | 258 249 |
| Amortissement | 63 451 | 61 612 |
| Matériel et entretien | 47 323 | 46 178 |
| Services partagés | 326 421 | 371 680 |
| Relations et consultations publiques | 35 256 | 37 782 |
| Honoraires | 15 100 | 15 100 |
| Frais de déplacement | 116 760 | 147 937 |
| Perfectionnement et recrutement du personnel | 118 154 | 68 789 |
| Services-conseils | 21 039 | 36 673 |
| Partenariat des RLISS | 43 542 | 47 500 |
| Frais liés aux fournitures et à l'impression et frais de bureau | 99 623 | 88 957 |
| Indemnités quotidiennes des autres membres du conseil | 52 931 | 58 064 |
| Indemnités quotidiennes du président du conseil | 31 325 | 19 775 |
| Autres frais de gouvernance et de déplacement | 85 584 | 92 731 |
| Frais de poste, de messagerie et de télécommunications | 47 740 | 45 131 |
| | 4 775 694 | 4 832 447 |

11. Projets

Alors que l'état des résultats présente les charges liées aux projets en fonction de chaque initiative, le tableau suivant présente ces charges par objet :

| | 2017 | 2016 |
|---|------------------|------------------|
| | \$ | \$ |
| Salaires et charges sociales | 1 698 474 | 1 497 402 |
| Services professionnels | 291 731 | 335 084 |
| Frais de déplacement | 44 509 | 71 494 |
| Hébergement | 85 538 | 83 585 |
| Matériel informatique | 31 117 | 58 955 |
| Réunions et relations publiques | 15 901 | 13 644 |
| Perfectionnement et recrutement du personnel | 18 873 | 14 641 |
| Services de traduction | 15 561 | 14 468 |
| Frais liés aux fournitures et à l'impression et frais de bureau | 22 580 | 22 363 |
| Frais de poste, de messagerie et de télécommunications | 11 010 | 11 132 |
| Services partagés | 9 152 | 9 984 |
| | 2 244 446 | 2 132 752 |

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2017

11. Projets (suite)

Les charges de fonctionnement relatives à la stratégie de lutte contre le diabète qui sont comprises dans les charges liées aux projets présentées ci-dessus s'établissent comme suit :

| | Budget 2017 | Montant réel 2017 | Montant réel 2016 |
|------------------------------|------------------|----------------------|----------------------|
| | \$ | \$ | \$ |
| Salaires et charges sociales | 855 000 | 848 474 | 874 865 |
| Autres charges | 187 299 | 120 241 | 167 434 |
| | 1 042 299 | 968 715 | 1 042 299 |

12. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Healthcare of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime multiemployeurs, pour le compte d'environ 44 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2017 s'est établi à 399 085 \$ (379 786 \$ en 2016), et ce montant a été passé en charges dans l'état des résultats. La dernière évaluation actuarielle du régime a été effectuée au 31 décembre 2016. À ce moment, le régime était entièrement capitalisé.

13. Garanties

Le RLISS est assujéti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

14. Événements postérieurs

Le 7 avril 2017, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a pris un arrêté en vertu des dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local*, dans sa version modifiée par la *Loi de 2016 donnant la priorité aux patients*, ordonnant le transfert de l'ensemble des actifs, des passifs, des droits et des obligations du Centre d'accès aux services communautaires (le « CASC ») du Nord-Ouest au RLISS du Nord-Ouest, y compris la mutation de tous les employés du CASC du Nord-Ouest.

À compter du 21 juin 2017, le RLISS du Nord-Ouest sera responsable de fournir des services de santé et des services sociaux connexes ainsi que des fournitures et de l'équipement pour soigner des personnes à domicile, dans la collectivité et ailleurs, et de fournir des biens et des services pour aider les fournisseurs de soins à fournir des soins à ces personnes; de gérer le placement de personnes dans des foyers de soins de longue durée, des programmes de logement avec services de soutien, des lits de malades chroniques et des lits de réadaptation d'hôpitaux, et d'autres programmes et endroits où des services communautaires sont fournis dans le cadre de la *Loi de 1994 sur les services de soins à domicile et les services communautaires*; et de fournir des renseignements au public sur les services de santé et les services sociaux, et de faire des renvois vers ces services.

RLISS de Simcoe Nord Muskoka

210, avenue Memorial,
bureau 128
Orillia, ON L3V 7V1
Téléphone : 705 326-7750
Sans frais : 1 866 903-5446
Télécopieur : 705 326-1392
www.nsmhln.on.ca

Responsabilité de la direction relativement aux états financiers

Le 31 mars 2017.

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité de ces états financiers incombe à la direction du Réseau local d'intégration des services de santé de North Simcoe Muskoka. Ces états financiers ont été dressés conformément à la législation, aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) et par les critères du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

La direction est également responsable de tenir un système de contrôles internes conçu pour offrir une garantie raisonnable selon laquelle l'actif est protégé, que les opérations sont autorisées et comptabilisées et que des renseignements d'ordre financier fiables sont disponibles afin de permettre de dresser des états financiers. Ces systèmes sont contrôlés et évalués par la direction, par le comité des finances et de la vérification, et par le conseil d'administration.

La direction a rencontré les vérificateurs externes et le conseil d'administration afin d'étudier les états financiers et de discuter des questions importantes de présentation des données financières ou de contrôle interne avant l'approbation des états financiers.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte S.E.N.C.R.L/ s.r.l. vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration.



Jill Tettmann,

Chef de la direction



Archibald Outar,

Contrôleur

June 7, 2017

Date

May-31-2017.

Date



Ontario

Réseau local d'intégration
des services de santé

Deloitte.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
400 Applewood Crescent
Sulte 500
Vaughan (Ontario) L4K 0C3
Canada

Tél. : 416-601-6150
Télec. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres du conseil d'administration du Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka (le « RLISS »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017 et les états des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du RLISS de Simcoe Nord Muskoka au 31 mars 2017, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l

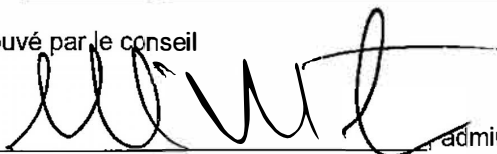
Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Le 29 mai 2017

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

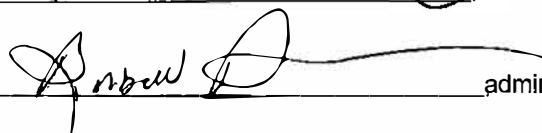
État de la situation financière
au 31 mars 2017

| | 2017 | 2016 |
|---|------------------|------------------|
| | \$ | \$ |
| Actifs financiers | | |
| Trésorerie | 583 210 | 574 738 |
| Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») (note 9) | 151 000 | 422 741 |
| Montant à recevoir au titre de la TVH et autres montants | 69 165 | 58 970 |
| | 803 375 | 1 056 449 |
| Passifs | | |
| Créditeurs et charges à payer | 587 602 | 536 780 |
| Montant à verser au Ministère (note 3b) | 119 762 | 169 959 |
| Montant à verser aux fournisseurs de services de santé (note 9) | 151 000 | 422 741 |
| Montant à verser au RLISS du Centre-Ouest (note 4) | 11 830 | 8 666 |
| Apports de capital reportés (note 5) | 125 705 | 239 827 |
| | 995 899 | 1 377 973 |
| Dette nette | (192 524) | (321 524) |
| Engagements (note 6) | | |
| Actifs non financiers | | |
| Charges payées d'avance | 66 819 | 81 697 |
| Immobilisations corporelles (note 7) | 125 705 | 239 827 |
| | 192 524 | 321 524 |
| Surplus accumulé | - | - |

Approuvé par le conseil



administrateur



administrateur

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

État des résultats

pour l'exercice clos le 31 mars 2017

| | Budget (note 8) | 2017 Montant réel | 2016 Montant réel |
|--|--------------------|-------------------------|-------------------------|
| | \$ | \$ | \$ |
| Produits | | | |
| Financement fourni par le Ministère | | | |
| Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9) | 872 661 140 | 892 323 214 | 872 661 140 |
| Activités du RLISS | 4 151 655 | 4 109 900 | 4 011 655 |
| Projets | | | |
| Planification autochtone | 30 000 | 30 000 | 30 000 |
| Chef des soins aux malades en phase critique | 75 000 | 75 000 | 75 000 |
| Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration | – | 411 170 | 384 803 |
| Chef de service des urgences du RLISS | 75 000 | 75 000 | 75 000 |
| Entité de planification des services de santé en français n° 4 Centre Sud-Ouest | 654 064 | 654 064 | 654 060 |
| Chef de la performance du projet Urgences – Autre niveau de soins | 100 000 | 100 000 | 100 000 |
| Services de santé en français | 106 000 | 106 000 | 106 000 |
| Chef des soins primaires du RLISS | 75 000 | 75 000 | 75 000 |
| Planification et mise en œuvre de la transition au plan Priorité aux patients | – | 180 000 | – |
| Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète | 837 731 | 837 731 | 837 731 |
| Amortissement des apports de capital reportés (note 5) | – | 124 071 | 143 268 |
| | 878 765 590 | 899 101 150 | 879 153 657 |
| Financement remboursable au Ministère (note 3a) | – | (26 192) | (93 570) |
| | 878 765 590 | 899 074 958 | 879 060 087 |
| Charges | | | |
| Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9) | 872 661 140 | 892 323 214 | 872 661 140 |
| Charges de fonctionnement générales (note 10) | 4 151 655 | 4 210 088 | 4 104 502 |
| Projets (note 11) | | | |
| Planification autochtone | 30 000 | 30 000 | 30 000 |
| Chef des soins aux malades en phase critique | 75 000 | 75 000 | 75 000 |
| Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration | – | 411 170 | 384 803 |
| Chef de service des urgences du RLISS | 75 000 | 75 000 | 75 000 |
| Entité de planification des services de santé en français n° 4 Centre Sud-Ouest | 654 064 | 654 064 | 654 060 |
| Chef de la performance du projet Urgences – Autre niveau de soins | 100 000 | 100 000 | 100 000 |
| Services de santé en français | 106 000 | 103 691 | 102 204 |
| Chef des soins primaires du RLISS | 75 000 | 75 000 | 75 000 |
| Planification et mise en œuvre de la transition au plan Priorité aux patients | – | 180 000 | – |
| Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète | 837 731 | 837 731 | 798 378 |
| | 878 765 590 | 899 074 958 | 879 060 087 |
| Surplus de l'exercice | – | – | – |
| Surplus accumulé au début de l'exercice | – | – | – |
| Surplus accumulé à la fin de l'exercice | – | – | – |

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

État de la variation de la dette nette
pour l'exercice clos le 31 mars 2017

| | Budget (note 8) | 2017 Montant réel | 2016 Montant réel |
|---|--------------------|-------------------------|-------------------------|
| | \$ | \$ | \$ |
| Surplus de l'exercice | — | — | — |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | — | (9 949) | — |
| Amortissement des immobilisations corporelles | — | 124 071 | 143 268 |
| Variation des autres actifs non financiers | — | 14 878 | 17 919 |
| Augmentation de la dette nette | — | 129 000 | 161 187 |
| Dette nette au début de l'exercice | — | (321 524) | (482 711) |
| Dette nette à la fin de l'exercice | — | (192 524) | (321 524) |

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

État des flux de trésorerie
pour l'exercice clos le 31 mars 2017

| | 2017 | 2016 |
|---|----------------|----------------|
| | \$ | \$ |
| Activités de fonctionnement | | |
| Surplus de l'exercice | - | - |
| Moins : éléments sans effet sur la trésorerie | | |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 124 071 | 143 268 |
| Amortissement des apports de capital reportés (note 5) | (124 071) | (143 268) |
| | - | - |
| Variation des éléments hors trésorerie liés aux activités de fonctionnement | | |
| Charges payées d'avance | 14 878 | 17 919 |
| Montant à recevoir du Ministère relativement aux fournisseurs de services de santé | 271 741 | 6 586 333 |
| Montant à recevoir au titre de la TVH | (10 195) | 35 116 |
| Créditeurs et charges à payer | 50 822 | (46 415) |
| Montant à verser au Ministère | (50 197) | 93 570 |
| Montant à verser aux fournisseurs de services de santé | (271 741) | (6 586 333) |
| Montant à verser au RLISS du Centre-Ouest | 3 164 | 8 666 |
| Produits reportés | - | (6 210) |
| | 8 472 | 102 646 |
| Activités d'investissement en immobilisations | | |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | (9 949) | - |
| Activités de financement | | |
| Apports de capital reçus (note 5) | 9 949 | - |
| Augmentation nette de la trésorerie | 8 472 | 102 646 |
| Trésorerie au début de l'exercice | 574 738 | 472 092 |
| Trésorerie à la fin de l'exercice | 583 210 | 574 738 |

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

Notes complémentaires

31 mars 2017

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), sous l'appellation Réseau local d'intégration des services de santé (le « RLISS ») de Simcoe Nord Muskoka, et ses lettres patentes ont été dissoutes. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la Loi.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend les municipalités de Muskoka, la plus grande partie du comté de Simcoe et une partie du comté de Grey. Le RLISS conclut des ententes de responsabilisation avec des fournisseurs de services.

Le RLISS est financé par la province de l'Ontario, en vertu d'une entente de responsabilisation des RLISS (l'« entente de responsabilisation ») conclue avec le Ministère décrivant des arrangements budgétaires pris par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») et établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère. Le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilisation conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert et en informe le Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. La trésorerie liée au paiement de transfert ne transite pas par le compte bancaire du RLISS. Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS ont été imputés aux états financiers de ce dernier. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers du RLISS pour l'exercice clos le 31 mars 2017.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les principales méthodes comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées et qu'elles peuvent être mesurées. En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments sans effet sur la trésorerie comme l'amortissement des immobilisations corporelles.

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

Notes complémentaires

31 mars 2017

2. Principales méthodes comptables (suite)

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est constaté à titre de produits seulement dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des charges relatives à des services n'ayant pas encore été fournis. Ces sommes sont comptabilisées à la clôture de la période au titre des montants à verser au Ministère.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement d'acquisitions d'immobilisations corporelles est constatée à titre d'apports de capital reportés et amortie sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des résultats est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations corporelles.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations corporelles. Les apports sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur juste valeur estimative en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations corporelles est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de ce qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations corporelles, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'une immobilisation corporelle de façon considérable sont inscrites à l'actif. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

| | |
|--------------------------------|----------------------------------|
| Améliorations locatives | Durée du bail (méthode linéaire) |
| Matériel et mobilier de bureau | 5 ans (méthode linéaire) |

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est comptabilisé pour un exercice complet.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges au cours de la période. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

Informations sectorielles

La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des résultats et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter d'information additionnelle.

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

Notes complémentaires

31 mars 2017

3. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de responsabilisation, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

- a) Le montant remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé se compose des éléments suivants :

| | | | 2017 | 2016 |
|---|---------------------|------------------------|---------|---------|
| | Financement reçu | Charges admissibles | Surplus | Surplus |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Activités générales du RLISS | 4 109 900 | 4 086 017 | 23 883 | 50 421 |
| Financement spécial relatif aux activités du RLISS | | | | |
| Planification autochtone | 30 000 | 30 000 | — | — |
| Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète | 837 731 | 837 731 | — | 39 353 |
| Chef des soins aux malades en phase critique | 75 000 | 75 000 | — | — |
| Technologies habilitantes | 411 170 | 411 170 | — | — |
| Chef de service des urgences du RLISS | 75 000 | 75 000 | — | — |
| Entité de planification des services de santé en français n° 4 Centre Sud-Ouest | 654 064 | 654 064 | — | — |
| Chef de la performance du projet Urgences – Autre niveau de soins | 100 000 | 100 000 | — | — |
| Services de santé en français | 106 000 | 103 691 | 2 309 | 3 796 |
| Planification et mise en œuvre de la transition au plan Priorité aux patients | 180 000 | 180 000 | — | — |
| Chef des soins primaires du RLISS | 75 000 | 75 000 | — | — |
| Total du financement spécial relatif aux activités du RLISS | 2 543 965 | 2 541 656 | 2 309 | 43 149 |
| | 6 653 865 | 6 627 673 | 26 192 | 93 570 |

- b) Le montant à verser au Ministère aux 31 mars se détaille comme suit :

| | 2017 | 2016 |
|---|----------|---------|
| | \$ | \$ |
| Montant à verser au Ministère au début de l'exercice | 169 959 | 76 389 |
| Montant du financement remboursé au Ministère au cours de l'exercice visé | (76 389) | — |
| Financement remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé (note 3a) | 26 192 | 93 570 |
| Montant à verser au Ministère à la fin de l'exercice | 119 762 | 169 959 |

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

Notes complémentaires

31 mars 2017

4. Opérations entre apparentés

Bureau des services partagés des RLISS, Partenariat des RLISS et Services communs pour la santé Ontario

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») était une division du RLISS du Centre-Toronto et était assujéti aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS du Centre-Toronto. Le BSPR était responsable, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services était facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges de fonctionnement du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS au 28 février 2017 a été comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités étaient prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

Le Partenariat des RLISS (le « PRLISS ») a été créé au cours de l'exercice 2010 afin de renforcer les liens entre les fournisseurs de services de santé, les associations et les RLISS, et de favoriser un alignement entre les différents systèmes. Le PRLISS avait pour objectif de soutenir les RLISS dans leur démarche visant à obtenir la participation de la communauté des fournisseurs de services de santé afin que ceux-ci soutiennent une intégration efficace et réalisée en coopération avec les systèmes de soins de santé, de les appuyer dans leur rôle de gestionnaire de système et, quand il y a lieu, de favoriser l'implantation harmonieuse des stratégies et initiatives provinciales, ainsi que de permettre la détermination et la communication des pratiques exemplaires. Le PRLISS était un organisme dirigé par les RLISS et était responsable devant ces derniers. Le financement du PRLISS était assuré par les RLISS, avec une participation du Ministère.

Le 28 février 2017, aux termes d'un accord de transfert conclu entre le RLISS du Centre-Toronto et Services communs pour la santé Ontario (« SCSO »), la responsabilité de la prestation des services partagés, alors assurée par le BSPR et le PRLISS, a été transférée à SCSO. SCSO est un organisme provincial créé le 1^{er} janvier 2017 par le Règlement de l'Ontario 456/16 pris en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local*, ayant pour mandat de fournir des services partagés aux RLISS, notamment des services de gestion des ressources humaines, de logistique, de financement et d'administration, ainsi que d'approvisionnement. À titre d'organisme provincial, SCSO est assujéti aux lois, aux politiques et aux directives du gouvernement de l'Ontario, ainsi qu'au protocole d'entente conclu entre le ministre de la Santé et des Soins de longue durée et SCSO.

Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration

En date du 1^{er} février 2012, le RLISS a conclu une entente avec les RLISS du Centre, du Centre-Ouest, du Centre-Est, du Centre-Toronto et de Mississauga Halton (le « groupement ») afin d'assurer une mise en œuvre efficace et efficiente des programmes et des initiatives de cybersanté sur le territoire du groupement. En vertu de cette entente, les décisions relatives aux activités financières et aux activités de fonctionnement du bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration sont prises en commun. Aucun RLISS n'est en mesure d'exercer un contrôle unilatéral.

Les états financiers du RLISS reflètent la partie qui lui revient du financement fourni par le Ministère au groupement en ce qui a trait au bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration et aux charges connexes. Au cours de l'exercice, le RLISS a reçu du RLISS du Centre-Ouest un financement de 423 000 \$ (406 000 \$ en 2016). Le RLISS a engagé des dépenses admissibles d'un total de 411 170 \$ relativement à ce financement (384 803 \$ en 2016). Au cours de l'exercice, le RLISS a remboursé un montant de néant (12 531 \$ en 2016) au RLISS du Centre-Ouest. Les fonds inutilisés restants de 11 830 \$ (8 666 \$ en 2016) sont présentés au poste Montant à verser au RLISS du Centre-Ouest, dans l'état de la situation financière.

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

Notes complémentaires

31 mars 2017

5. Apports de capital reportés

| | 2017 | 2016 |
|---|----------------|----------------|
| | \$ | \$ |
| Solde au début de l'exercice | 239 827 | 383 095 |
| Apports de capital reçus au cours de l'exercice | 9 949 | — |
| Amortissement pour l'exercice | (124 071) | (143 268) |
| Solde à la fin de l'exercice | 125 705 | 239 827 |

6. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation qui expirent à des dates allant jusqu'en 2020 et qui visent des locaux et du matériel. Les contrats seront probablement renouvelés. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location sur la durée restante de ces contrats de location s'établissent comme suit :

| | \$ |
|------|---------|
| 2018 | 268 547 |
| 2019 | 268 547 |
| 2020 | 111 712 |

Le RLISS a également des engagements de financement envers tous les fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilisation qui prévoient des objectifs de planification pour les exercices futurs. Les montants réels qui seront ultimement versés dépendent du financement réel du RLISS par le Ministère.

7. Immobilisations corporelles

| | 2017 | | 2016 | |
|--------------------------------|------------------|----------------------|------------------------|------------------------|
| | Coût | Amortissement cumulé | Valeur comptable nette | Valeur comptable nette |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Matériel et mobilier de bureau | 893 575 | 803 646 | 89 929 | 168 275 |
| Améliorations locatives | 1 180 907 | 1 145 131 | 35 776 | 71 552 |
| Total | 2 074 482 | 1 948 777 | 125 705 | 239 827 |

8. Chiffres du budget

Les budgets ont été approuvés par le gouvernement de l'Ontario. Les chiffres du budget présentés à l'état des résultats reflètent le budget initial au 1^{er} avril 2016. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux exigences de communication d'information du CCSP. Le gouvernement a approuvé des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Le tableau suivant présente les ajustements apportés au budget du RLISS au cours de l'exercice.

Le budget de financement total des fournisseurs de services de santé de 892 323 214 \$ se compose des éléments suivants :

| | \$ |
|---|--------------------|
| Budget initial | 872 661 140 |
| Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice | 19 662 074 |
| Total | 892 323 214 |

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

Notes complémentaires

31 mars 2017

8. Chiffres du budget (suite)

Le budget de fonctionnement total révisé de 6 707 450 \$ se compose des éléments suivants :

| | \$ |
|--|------------------|
| Budget de fonctionnement initial présenté à l'état des résultats | 6 104 450 |
| Ajustement lié aux modifications apportées au financement au cours de l'exercice : | |
| Technologies habilitantes | 423 000 |
| Planification et mise en œuvre de la transition au plan <u>Priorité aux patients</u> | 180 000 |
| Budget de fonctionnement révisé | 6 707 450 |

9. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLSS a l'autorisation d'accorder un financement total de 892 323 214 \$ (872 661 140 \$ en 2016) aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLSS à divers secteurs s'établissent comme suit pour l'exercice 2017 :

| | 2017 | 2016 |
|--|--------------------|--------------------|
| | \$ | \$ |
| Gestion d'hôpitaux | 445 797 205 | 436 879 064 |
| Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics | 77 625 | 77 625 |
| Centres de soins de longue durée | 146 841 685 | 144 103 019 |
| Centres d'accès aux soins communautaires | 105 707 993 | 101 664 352 |
| Services de soutien communautaires | 15 537 085 | 15 213 671 |
| Soins à domicile dans des logements avec services de soutien | 8 991 978 | 8 437 968 |
| Centres de soins de santé communautaires | 11 828 900 | 11 627 492 |
| Programmes communautaires de soins de santé mentale | 27 844 391 | 27 446 349 |
| Programmes de toxicomanie | 5 309 334 | 5 265 334 |
| Hôpitaux psychiatriques spécialisés | 123 177 528 | 120 750 514 |
| Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux psychiatriques | 23 400 | 23 400 |
| <u>Lésion cérébrale acquise</u> | <u>1 186 090</u> | <u>1 172 352</u> |
| | 892 323 214 | 872 661 140 |

Le RLSS reçoit du Ministère de l'argent qu'il répartit à son tour entre les fournisseurs de services de santé. Au 31 mars 2017, un montant de 151 000 \$ (422 741 \$ en 2016) devait être reçu du Ministère et versé aux fournisseurs de services de santé. Ces montants ont été comptabilisés à titre de produits et de charges dans l'état des résultats et sont présentés dans le tableau précédent.

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

Notes complémentaires

31 mars 2017

10. Charges de fonctionnement générales

Alors que l'état des résultats présente les charges de fonctionnement générales selon leur fonction, le tableau suivant présente les charges de fonctionnement générales par objet :

| | 2017 | 2016 |
|--|------------------|------------------|
| | \$ | \$ |
| Salaires et charges sociales | 2 800 851 | 2 764 678 |
| Charges locatives | 224 952 | 198 089 |
| Amortissement | 124 071 | 143 268 |
| Services partagés | 281 486 | 318 990 |
| Publicité et relations publiques | 196 788 | 50 978 |
| Services-conseils | 171 389 | 186 102 |
| Autres services | 105 627 | 103 203 |
| Fournitures, matériel et permis | 71 311 | 78 384 |
| Indemnités quotidiennes du président du conseil | 60 200 | 57 525 |
| Indemnités quotidiennes des autres membres du conseil | 58 975 | 45 350 |
| Charges du conseil | 38 931 | 32 677 |
| Frais de déplacement | 33 780 | 33 254 |
| Frais de poste, de messagerie et de télécommunications | 41 727 | 92 004 |
| | 4 210 088 | 4 104 502 |

11. Projets

Alors que l'état des résultats présente le total des charges en fonction de chaque projet, le tableau suivant présente les charges relatives aux initiatives par objet :

| | 2017 | 2016 |
|--|------------------|------------------|
| | \$ | \$ |
| Salaires et charges sociales | 1 423 129 | 1 150 772 |
| Charges locatives | 145 820 | 106 921 |
| Services partagés | 101 587 | 110 174 |
| Publicité et relations publiques | 42 706 | 10 002 |
| Services-conseils | 10 602 | 10 750 |
| Autres services | 46 150 | 38 603 |
| Fournitures, matériel et permis | 8 438 | 9 445 |
| Services médicaux professionnels | 78 271 | 174 596 |
| Frais de déplacement | 16 895 | 18 051 |
| Frais de poste, de messagerie et de télécommunications | 13 994 | 11 069 |
| Dépenses liées à des projets spéciaux | 654 064 | 654 060 |
| | 2 541 656 | 2 294 445 |

Les charges engagées relativement à la coordination de la lutte contre le diabète, comprises dans le tableau précédent, se détaillent comme suit :

| | 2017 | 2016 |
|------------------------------|----------------|----------------|
| | \$ | \$ |
| Salaires et charges sociales | 611 867 | 560 535 |
| Charges de fonctionnement | 225 864 | 237 843 |
| | 837 731 | 798 378 |

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

Notes complémentaires

31 mars 2017

12. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Healthcare of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime multiemployeurs, pour le compte d'environ 35 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2017 s'est établi à 354 986 \$ (315 009 \$ en 2016), et ce montant a été passé en charges dans l'état des résultats. La dernière évaluation actuarielle du régime a été effectuée au 31 décembre 2016. À ce moment, le régime était entièrement capitalisé.

13. Garanties

Le RLISS est assujéti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

14. Événement postérieur

Le 3 avril 2017, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a pris un arrêté en vertu des dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local*, dans sa version modifiée par la *Loi de 2016 donnant la priorité aux patients*, ordonnant le transfert de l'ensemble des actifs, des passifs, des droits et des obligations du Centre d'accès aux services communautaires (le « CASC ») de Simcoe Nord Muskoka au RLISS, y compris la mutation de tous les employés du CASC.

Depuis le 3 mai 2017, le RLISS est responsable de fournir des services de santé et des services sociaux connexes ainsi que des fournitures et de l'équipement pour soigner des personnes à domicile, dans la collectivité et ailleurs, et de fournir des biens et des services pour aider les fournisseurs de soins à fournir des soins à ces personnes; de gérer le placement de personnes dans des foyers de soins de longue durée, des programmes de logement avec services de soutien, des lits de malades chroniques et des lits de réadaptation d'hôpitaux, et d'autres programmes et endroits où des services communautaires sont fournis dans le cadre de la *Loi de 1994 sur les services de soins à domicile et les services communautaires*; et de fournir des renseignements au public sur les services de santé et les services sociaux, et de faire des renvois vers ces services.

L'incidence financière réelle de la transition n'est pas encore connue; toutefois, l'on prévoit que les actifs pris en charge seront équivalents aux passifs pris en charge. Par ailleurs, aucun engagement important n'est pris en charge dans le cadre de la transition.

South East LHIN | RLISS du Sud-Est

71 Adam Street
Belleville, ON K8N 5K3
Tel: 613 967-0196
Fax: 613 967-1341
Toll Free: 1 866 831-5446
www.southeastlhin.on.ca

71 Adam Street
Belleville, ON K8N 5K3
Téléphone: 613 967-0196
Télécopieur: 613 967-1341
Sans frais: 1 866 831-5446
www.southeastlhin.on.ca

Le 31 Mars 2017

Rapport sur les responsabilités de la direction

L'intégrité et l'objectivité des états financiers afférents incombent à la direction du Réseau local d'intégration des services de santé (RLISS) du Sud-Est. La direction prépare les états financiers conformément à la loi, aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) et aux normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

La direction tient à jour un système de mécanismes de contrôle interne pour donner une assurance raisonnable que les éléments d'actif sont protégés, que les transactions sont autorisées et enregistrées comme il se doit et que données financières fiables sont disponibles en temps opportun pour la préparation des états financiers. La surveillance et l'évaluation de ce système reviennent à la direction, au comité de vérification et au conseil d'administration.

La direction rencontre les vérificateurs externes et le conseil d'administration pour passer en revue les états financiers et discuter des questions importantes se rapportant à l'information financière ou au contrôle interne avant l'approbation des états financiers.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte, vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration.


Paul Huras
Chef Officier Professionnel
Réseau Local D'intégration des
Services de Santé


Sara Brown
Responsable par intérim, Services Corporatifs /
Contrôleur
Réseau Local D'intégration des
Services de Santé



Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
400 Applewood Crescent
Suite 500
Vaughan (Ontario) L4K 0C3
Canada

Tél. : 416-601-6150
Télééc. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est (le « RLISS »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017 et les états des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du RLISS au 31 mars 2017, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l

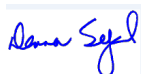
Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Le 29 mai 2017

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

État de la situation financière au 31 mars 2017

| | 2017 | 2016 |
|---|------------------|------------------|
| | \$ | \$ |
| Actifs financiers | | |
| Trésorerie | 1 085 414 | 768 724 |
| Débiteurs (note 3) | 32 605 | 41 503 |
| | 1 118 019 | 810 227 |
| Passifs | | |
| Créditeurs et charges à payer (note 4) | 874 082 | 555 248 |
| Montant à verser au ministère de la Santé et des Soins de longue durée (note 5b) | 137 594 | 115 146 |
| Montant à verser au Bureau des services partagés des RLIS (note 7) | - | 23 035 |
| Apports de capital reportés (note 8) | 152 410 | 207 222 |
| Obligations aux termes de contrats de location-acquisition (note 16) | 143 632 | 176 022 |
| | 1 307 718 | 1 076 673 |
| Dette nette | (189 699) | (266 446) |
| Engagements (note 15) | | |
| Actifs non financiers | | |
| Charges payées d'avance | 37 289 | 59 224 |
| Immobilisations corporelles (note 9) | 152 410 | 207 222 |
| | 189 699 | 266 446 |
| Surplus accumulé | - | - |

Approuvé par le conseil



Donna Segal, présidente du conseil d'administration



Chris Salt, président du comité des finances et de vérification

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

État des résultats

pour l'exercice clos le 31 mars 2017

| | Budget (note 10) | 2017 Montant réel | 2016 Montant réel |
|---|----------------------|-------------------------|-------------------------|
| | \$ | \$ | \$ |
| Produits | | | |
| Financement fourni par le Ministère | | | |
| Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (notes 10 et 11) | 1 086 962 194 | 1 139 922 236 | 1 108 268 201 |
| Activités du RLISS (notes 5 et 10) | 4 543 169 | 4 511 363 | 4 490 774 |
| Projets | | | |
| Technologies habilitantes | 510 000 | 510 000 | 510 000 |
| Service des urgences | – | 75 000 | 75 000 |
| Initiative autochtone | 15 000 | 15 000 | 15 000 |
| Projet Urgences – ANS | 100 000 | 100 000 | 100 000 |
| Services de santé en français | 106 000 | 106 000 | 106 000 |
| Soins aux malades en phase critique | – | 75 000 | 75 000 |
| Soins primaires | – | 75 000 | 75 000 |
| Gestion des maladies chroniques (note 6) | 929 289 | 929 289 | 929 289 |
| Planification et mise en œuvre de la transition au plan Priorité aux patients | – | 180 000 | – |
| Soutien à l'ensemble des RLISS pour la planification et la mise en œuvre de la transition au plan Priorité aux patients | – | 181 972 | – |
| Amortissement des apports de capital reportés (note 8) | – | 54 812 | 62 052 |
| | 1 093 165 652 | 1 146 735 672 | 1 114 706 316 |
| Financement remboursable au Ministère (note 5a) | – | (93 053) | (44 541) |
| | 1 093 165 652 | 1 146 642 619 | 1 114 661 775 |
| Charges | | | |
| Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 11) | | | |
| | 1 086 962 194 | 1 139 922 236 | 1 108 268 201 |
| Frais généraux et administratifs (note 12) | | | |
| | 4 543 169 | 4 558 868 | 4 552 376 |
| Projets (note 6) | | | |
| Technologies habilitantes | 510 000 | 510 000 | 510 000 |
| Service des urgences | – | 36 000 | 42 499 |
| Initiative autochtone | 15 000 | 6 191 | 14 859 |
| Projet Urgences – ANS | 100 000 | 100 000 | 100 000 |
| Services de santé en français | 106 000 | 106 000 | 106 000 |
| Soins aux malades en phase critique | – | 43 059 | 72 000 |
| Soins primaires | – | 73 801 | 75 000 |
| Gestion des maladies chroniques | 929 289 | 924 492 | 920 840 |
| Planification et mise en œuvre de la transition au plan Priorité aux patients | – | 180 000 | – |
| Soutien à l'ensemble des RLISS pour la planification et la mise en œuvre de la transition au plan Priorité aux patients | – | 181 972 | – |
| | 1 093 165 652 | 1 146 642 619 | 1 114 661 775 |
| Surplus de l'exercice et surplus accumulé à la fin de l'exercice | | | |
| | – | – | – |

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

État de la variation de la dette nette
pour l'exercice clos le 31 mars 2017

| | 2017 | 2016 |
|--|------------------|------------------|
| | \$ | \$ |
| Surplus de l'exercice | — | — |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | — | (32 395) |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 54 812 | 62 052 |
| Diminution (augmentation) des charges payées d'avance, montant net | 21 935 | (12 238) |
| Diminution de la dette nette | 76 747 | 17 419 |
| Dette nette au début de l'exercice | (266 446) | (283 865) |
| Dette nette à la fin de l'exercice | (189 699) | (266 446) |

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

État des flux de trésorerie

pour l'exercice clos le 31 mars 2017

| | 2017 | 2016 |
|---|------------------|-----------------|
| | \$ | \$ |
| Activités de fonctionnement | | |
| Surplus de l'exercice | - | - |
| Moins : éléments sans effet sur la trésorerie | | |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 54 812 | 62 052 |
| Amortissement des apports de capital reportés (note 8) | (54 812) | (62 052) |
| Variation des éléments hors trésorerie liés aux activités de fonctionnement | | |
| Débiteurs | 8 898 | 13 452 |
| Charges payées d'avance | 21 935 | (12 238) |
| Créditeurs et charges à payer | 318 834 | (106 984) |
| Montant à verser au Ministère | 22 448 | 44 541 |
| Montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS | (23 035) | 11 926 |
| | 349 080 | (49 303) |
| Activités d'investissement en immobilisations | | |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | - | (32 395) |
| Activités de financement | | |
| Augmentation des apports de capital reportés (note 8) | - | 32 395 |
| Remboursement d'obligations aux termes de contrats de location-acquisition | (32 390) | (30 814) |
| | (32 390) | 1 581 |
| Variation nette de la trésorerie | 316 690 | (80 117) |
| Trésorerie au début de l'exercice | 768 724 | 848 841 |
| Trésorerie à la fin de l'exercice | 1 085 414 | 768 724 |

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires

31 mars 2017

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est a été constitué par lettres patentes le 9 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), sous l'appellation Réseau local d'intégration des services de santé (le « RLISS ») du Sud-Est, et ses lettres patentes ont été dissoutes. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la Loi.

Le RLISS a également conclu une entente de responsabilisation avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») établissant le cadre des responsabilités et des activités du RLISS.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie en fonction du lieu où les résidents reçoivent principalement des soins (98 % des résidents de la région géographique couverte par le RLISS du Sud-Est reçoivent des soins de la part des fournisseurs de services de santé locaux). Le RLISS permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée.

Le RLISS dessert plus de 500 000 personnes et couvre une région géographique d'une superficie de 19 473 kilomètres carrés. Le RLISS du Sud-Est occupe le quatrième rang en ce qui a trait à la superficie des régions géographiques couvertes. Le RLISS dessert environ 3,8 % des Ontariens qui vivent, en proportions presque égales, dans diverses zones urbaines en bordure de l'autoroute 401 ou dans de petites collectivités rurales de la région. Le RLISS couvre les régions de Hastings, de Prince Edward et de Lennox, les comtés d'Addington, de Frontenac, de Leeds et de Grenville, les villes de Kingston, de Belleville et de Brockville, les municipalités de Smith Falls et de Prescott et une partie des comtés de Lanark et de Northumberland. Le RLISS conclut des ententes de responsabilisation avec des fournisseurs de services.

Le RLISS est financé par la province de l'Ontario, en vertu d'une entente de responsabilisation des RLISS (l'« entente de responsabilisation ») conclue avec le Ministère décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère. Le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé, avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilisation conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert et en informe le Ministère, qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. La trésorerie liée au paiement de transfert ne transite pas par le compte bancaire du RLISS. Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS ont été imputés aux états financiers de ce dernier. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers du RLISS pour l'exercice clos le 31 mars 2017.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires

31 mars 2017

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les principales méthodes comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées.

En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments sans effet sur la trésorerie comme l'amortissement des immobilisations corporelles.

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est constaté à titre de produits seulement dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des charges relatives à des services n'ayant pas encore été fournis. Ces sommes sont comptabilisées à la clôture de l'exercice au titre des montants à verser au Ministère.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de charges comptabilisées à titre d'immobilisations corporelles est constatée à titre d'apports de capital reportés et amortie à titre de produits sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des résultats est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations corporelles.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations corporelles. Les apports sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur juste valeur estimative en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations corporelles est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de ce qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations corporelles, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Les améliorations liées aux activités qui permettent de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'une immobilisation corporelle de façon considérable sont inscrites à l'actif, tandis que les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

| | |
|----------------------------------|---------------|
| Matériel de bureau | 5 ans |
| Matériel informatique | 3 ans |
| Infrastructure/développement Web | 3 ans |
| Améliorations locatives | Durée du bail |

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires

31 mars 2017

2. Principales méthodes comptables (suite)

Informations sectorielles

Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des résultats et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter d'information additionnelle.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges au cours de la période. Les éléments importants assujettis à ces estimations et hypothèses comprennent l'évaluation des charges à payer et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. Débiteurs

Au 31 mars 2017, le RLISS avait des débiteurs de 32 605 \$ (41 503 \$ en 2016), qui représentent la TVH à recevoir d'un montant de 30 580 \$ pour le dernier trimestre de l'exercice, ainsi que les paiements en trop au RPC de 2 025 \$.

4. Crédoiteurs et charges à payer

Au 31 mars 2017, le RLISS avait des crédoiteurs et charges à payer de 874 082 \$ (555 248 \$ en 2016), soit des crédoiteurs (dettes fournisseurs) de 188 722 \$ (268 639 \$ en 2016) et des charges à payer de 685 360 \$ (286 609 \$ en 2016).

5. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de responsabilisation, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

Conformément à la méthode comptable visant les apports de capital reportés (note 2), le RLISS a comptabilisé à titre de produits (« financement reçu ») l'amortissement des apports de capital reportés de 54 812 \$ (62 052 \$ en 2016) et a reporté un montant de néant (32 395 \$ en 2016) au titre du financement de 2017 utilisé pour effectuer l'acquisition d'immobilisations, ce qui a donné lieu à une augmentation de l'ensemble des produits tirés des activités du RLISS, tel qu'il est présenté à la note 5a) ci-après.

| | 2017 | 2016 |
|--|------------------|------------------|
| | \$ | \$ |
| Financement de base des activités du RLISS | 4 511 363 | 4 523 169 |
| Moins : montants reportés liés à l'acquisition d'immobilisations | - | (32 395) |
| Produits tirés des activités du RLISS (état des résultats) | 4 511 363 | 4 490 774 |
| Plus : produits reportés tirés des apports de capital | 54 812 | 62 052 |
| Financement des activités du RLISS (note 5a) | 4 566 175 | 4 552 826 |

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires

31 mars 2017

5. Financement remboursable au Ministère (suite)

a) Le montant remboursable au Ministère se compose des éléments suivants :

| | | | 2017 | 2016 |
|--|----------------------|----------------------|---------------|---------------|
| | Financement reçu | Charges connexes | Surplus | Surplus |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé | 1 139 922 236 | 1 139 922 236 | – | – |
| Activités du RLISS | 4 566 175 | 4 558 868 | 7 307 | 450 |
| Projet de service des urgences | 75 000 | 36 000 | 39 000 | 32 501 |
| Initiative autochtone | 15 000 | 6 191 | 8 809 | 141 |
| Projet Urgences – ANS | 100 000 | 100 000 | – | – |
| Services de santé en français | 106 000 | 106 000 | – | – |
| Soins aux malades en phase critique | 75 000 | 43 059 | 31 941 | 3 000 |
| Soins primaires | 75 000 | 73 801 | 1 199 | – |
| Gestion des maladies chroniques | 929 289 | 924 492 | 4 797 | 8 449 |
| Planification et mise en œuvre de la transition au plan Priorité aux patients | 180 000 | 180 000 | – | – |
| Soutien à l'ensemble des RLISS pour la planification et la mise en œuvre de la transition au plan Priorité aux patients | 181 972 | 181 972 | – | – |
| Montant directement remboursable au Ministère | 1 146 225 672 | 1 146 132 619 | 93 053 | 44 541 |
| Montant au titre des technologies habilitantes à rembourser au Ministère par l'entremise du RLISS de Champlain | 510 000 | 510 000 | – | – |
| | 1 146 735 672 | 1 146 642 619 | 93 053 | 44 541 |

b) Le montant à verser au Ministère aux 31 mars se détaille comme suit :

| | 2017 | 2016 |
|--|----------------|----------------|
| | \$ | \$ |
| Solde d'ouverture | 115 146 | 70 605 |
| Montant du financement remboursé au cours de l'exercice | (70 605) | – |
| Montant du financement non récurrent à rembourser au Ministère | 85 746 | 44 091 |
| Montant du financement des activités du RLISS à rembourser au Ministère | 7 307 | 450 |
| Solde de clôture | 137 594 | 115 146 |

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires

31 mars 2017

6. Activités du RLISS – projets auxiliaires financés

Le RLISS a reçu du financement aux fins de diverses initiatives énumérées dans l'état des résultats. Le tableau suivant présente les charges relatives aux initiatives par objet :

| | 2017 | 2016 |
|--|------------------|------------------|
| | \$ | \$ |
| Salaires et charges sociales | 1 737 239 | 1 391 142 |
| Services professionnels | 150 000 | 180 972 |
| Services partagés | 84 541 | 82 368 |
| Hébergement | 66 016 | 63 765 |
| Relations publiques | 20 840 | 36 256 |
| Fournitures | 25 727 | 17 650 |
| Frais de poste, de messagerie et de télécommunications | 11 124 | 7 434 |
| Autres | 66 028 | 61 611 |
| | 2 161 515 | 1 841 198 |

Gestion des maladies chroniques

Les charges de fonctionnement relatives à la gestion des maladies chroniques sont comprises dans le tableau précédent et se détaillent comme suit :

| | Budget 2017 | Montant réel 2017 | Montant réel 2016 |
|------------------------------|----------------|----------------------|----------------------|
| | \$ | \$ | \$ |
| Financement | 929 289 | 929 289 | 929 289 |
| Salaires et charges sociales | 775 381 | 790 684 | 768 232 |
| Autres | 153 908 | 133 808 | 152 608 |
| | 929 289 | 924 492 | 920 840 |

7. Opérations entre apparentés

Bureau des services partagés des RLISS, Partenariat des RLISS et Services communs pour la santé Ontario

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») était une division du RLISS du Centre-Toronto et était assujéti aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS du Centre-Toronto. Le BSPR était responsable, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services était facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges de fonctionnement du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS au 28 février 2017 a été comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités étaient prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

Le Partenariat des RLISS (le « PRLISS ») a été créé au cours de l'exercice 2010 afin de renforcer les liens entre les fournisseurs de services de santé, les associations et les RLISS, et de favoriser un alignement entre les différents systèmes. Le PRLISS avait pour objectif de soutenir les RLISS dans leur démarche visant à obtenir la participation de la communauté des fournisseurs de services de santé afin que ceux-ci soutiennent une intégration efficace et réalisée en coopération avec les systèmes de soins de santé, de les appuyer dans leur rôle de gestionnaire de système et, quand il y a lieu, de favoriser l'implantation harmonieuse des stratégies et initiatives provinciales, ainsi que de permettre la détermination et la communication des pratiques exemplaires. Le PRLISS était un organisme dirigé par les RLISS et était responsable devant ces derniers. Le financement du PRLISS était assuré par les RLISS, avec une participation du Ministère.

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires

31 mars 2017

7. Opérations entre apparentés (suite)

Le 28 février 2017, aux termes d'un accord de transfert conclu entre le RLISS du Centre-Toronto et Services communs pour la santé Ontario (« SCSO »), la responsabilité de la prestation des services partagés, alors assurée par le BSPR et le PRLISS, a été transférée à SCSO. SCSO est un organisme provincial créé le 1^{er} janvier 2017 par le Règlement de l'Ontario 456/16 pris en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local*, ayant pour mandat de fournir des services partagés aux RLISS, notamment des services de gestion des ressources humaines, de logistique, de financement et d'administration, ainsi que d'approvisionnement. À titre d'organisme provincial, SCSO est assujéti aux lois, aux politiques et aux directives du gouvernement de l'Ontario, ainsi qu'au protocole d'entente conclu entre le ministre de la Santé et des Soins de longue durée et SCSO.

Soutien à l'ensemble des RLISS pour la planification et la mise en œuvre de la transition au plan Priorité aux patients

Le 13 juin 2016, une modification apportée à l'entente de responsabilisation conclue entre le RLISS du Centre-Toronto et le Ministère a permis au RLISS du Centre-Toronto d'attribuer à divers RLISS un financement supplémentaire de 1 080 000 \$ qui devait être affecté aux salaires et aux charges sociales liés aux activités de soutien pour le processus de transition et la mise en œuvre du mandat élargi des RLISS. De ce financement, le RLISS du Sud-Est a reçu un montant de 181 972 \$ qui a été affecté à des charges admissibles au cours de l'exercice.

Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration

Au cours de l'exercice 2014, le RLISS a conclu une entente avec les RLISS de Champlain, du Nord-Est et du Nord-Ouest (le « groupement ») afin d'assurer une mise en œuvre efficace et efficiente des programmes et des initiatives de cybersanté sur le territoire du groupement. En vertu de cette entente, les décisions relatives aux activités financières et aux activités de fonctionnement du bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration sont prises en commun. Aucun RLISS n'est en mesure d'exercer un contrôle unilatéral.

Les états financiers du RLISS reflètent la partie qui lui revient du financement fourni par le Ministère au groupement en ce qui a trait au bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration et aux dépenses connexes. Au cours de l'exercice, le RLISS a reçu du RLISS de Champlain un financement de 510 000 \$ (510 000 \$ en 2016).

8. Apports de capital reportés

| | 2017 | 2016 |
|---|----------|----------|
| | \$ | \$ |
| Solde au début de l'exercice | 207 222 | 236 879 |
| Apports de capital reçus au cours de l'exercice | – | 32 395 |
| Amortissement pour l'exercice | (54 812) | (62 052) |
| Solde à la fin de l'exercice | 152 410 | 207 222 |

9. Immobilisations corporelles

| | 2017 | | 2016 | |
|-------------------------|-----------|----------------------|------------------------|------------------------|
| | Coût | Amortissement cumulé | Valeur comptable nette | Valeur comptable nette |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Matériel de bureau | 425 379 | 416 405 | 8 974 | 12 448 |
| Matériel informatique | 177 243 | 174 423 | 2 820 | 12 023 |
| Améliorations locatives | 407 537 | 266 921 | 140 616 | 182 751 |
| | 1 010 159 | 857 749 | 152 410 | 207 222 |

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires

31 mars 2017

10. Chiffres du budget

Le budget a été approuvé par le gouvernement de l'Ontario. Les chiffres du budget présentés à l'état des résultats reflètent le budget initial au 1^{er} avril 2016. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux exigences de communication d'information du CCSP. Le gouvernement approuve des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Le tableau suivant présente les ajustements apportés au budget du RLISS au cours de l'exercice.

Le budget de financement total des fournisseurs de services de santé de 1 136 922 236 \$ se compose des éléments suivants :

| | \$ |
|--|----------------------|
| Budget de financement initial des fournisseurs de services de santé | 1 086 962 194 |
| Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice | 52 960 042 |
| Budget de financement total des fournisseurs de services de santé | 1 139 922 236 |

Le budget de fonctionnement total de 4 511 363 \$ se compose des éléments suivants :

| | \$ |
|--|------------------|
| Budget de fonctionnement initial du RLISS | 4 543 169 |
| Ajustement (réduction) | (31 806) |
| Budget de fonctionnement total du RLISS | 4 511 363 |

11. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS a l'autorisation d'accorder un financement total de 1 139 922 236 \$ aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit :

| | 2017 | 2016 |
|---|----------------------|---------------|
| | \$ | \$ |
| Gestion d'hôpitaux | 673 586 976 | 656 045 023 |
| Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics | 190 725 | 190 725 |
| Centres de soins de longue durée | 189 581 149 | 185 883 240 |
| Centres d'accès aux soins communautaires | 127 792 583 | 122 643 463 |
| Services de soutien communautaires | 39 616 533 | 36 976 678 |
| Soins à domicile dans des logements avec services de soutien | 2 262 722 | 2 241 305 |
| Centres de soins de santé communautaires | 30 609 214 | 29 472 727 |
| Programmes communautaires de soins de santé mentale et de toxicomanie | 76 282 334 | 74 815 040 |
| Total | 1 139 922 236 | 1 108 268 201 |

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires

31 mars 2017

12. Frais généraux et administratifs

- a) Alors que l'état des résultats présente les charges par fonction, le tableau suivant présente les frais généraux et administratifs par objet :

| | 2017 | 2016 |
|--|------------------|-----------|
| | \$ | \$ |
| Éléments liés aux programmes | | |
| Salaires | 3 529 787 | 3 410 658 |
| Consultation et projets relatifs au RLISS | 43 881 | 17 618 |
| | 3 573 668 | 3 428 276 |
| Services partagés | 262 907 | 309 098 |
| Partenariat | 35 625 | 37 698 |
| Autres (note 12b) | 161 571 | 193 002 |
| Hébergement | 192 147 | 201 101 |
| Matériel et fournitures de bureau | 90 482 | 106 262 |
| Indemnités quotidiennes des membres du conseil | 80 050 | 75 600 |
| Relations publiques | 47 261 | 84 599 |
| Frais de poste, de messagerie et de télécommunications | 60 345 | 54 688 |
| | 4 504 056 | 4 490 324 |
| Amortissement | 54 812 | 62 052 |
| | 4 558 868 | 4 552 376 |

- b) Les frais généraux et administratifs inclus au poste Autres dans le tableau précédent se composent des éléments suivants :

| | 2017 | 2016 |
|----------------------------|----------------|---------|
| | \$ | \$ |
| Formation et développement | 40 203 | 66 970 |
| Frais de déplacement | 109 068 | 118 399 |
| Recrutement | 7 312 | 2 234 |
| Assurances | 4 988 | 5 399 |
| | 161 571 | 193 002 |

- c) Les charges totales liées à la gouvernance s'établissent comme suit et sont incluses aux charges présentées au tableau de la note 12a) ci-dessus :

| | 2017 | 2016 |
|--|----------------|---------|
| | \$ | \$ |
| Indemnités quotidiennes du président du conseil | 29 375 | 23 625 |
| Indemnités quotidiennes de tous les autres membres du conseil | 50 675 | 51 975 |
| Total des indemnités quotidiennes | 80 050 | 75 600 |
| Autres frais administratifs | 36 481 | 28 000 |
| Total des coûts liés à la gouvernance | 116 531 | 103 600 |
| Coûts indirects – salaires, charges sociales, hébergement et services partagés | 110 536 | 142 735 |
| Charges totales liées à la gouvernance | 227 067 | 246 335 |

- d) Les coûts totaux liés aux charges locatives et aux services partagés ont été déduits des charges réelles présentées à la note 12a) en raison du partage partiel des coûts liés à des projets auxiliaires financés relativement au personnel de ces projets utilisant des locaux à bureaux ou ayant recours à des services partagés au cours de l'exercice.

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires

31 mars 2017

13. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Healthcare of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime multiemployeurs, pour le compte de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2017 s'est établi à 286 327 \$ (303 353 \$ en 2016), et ce montant a été passé en charges dans l'état des résultats. La dernière évaluation actuarielle du régime a été effectuée au 31 décembre 2016. À ce moment, le régime était entièrement capitalisé.

14. Garanties

Le RLISS est assujéti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

15. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation qui expirent en 2021 et qui visent des locaux et du matériel. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location de locaux s'établissent comme suit :

| | \$ |
|------|---------|
| 2018 | 224 064 |
| 2019 | 224 064 |
| 2020 | 224 064 |
| 2021 | 205 392 |
| | 877 584 |

Le RLISS a également des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilisation. Au 31 mars 2017, le RLISS avait conclu des ententes de responsabilisation avec tous les hôpitaux et les organismes communautaires pour une durée variant du prochain exercice aux trois prochains exercices, selon le secteur. Les montants réels qui seront ultimement versés dépendent du financement réel du RLISS par le Ministère.

16. Obligations aux termes de contrats de location-acquisition

Le RLISS a un contrat de location inscrit au poste Obligations aux termes de contrats de location-acquisition pour des améliorations locatives. Le coût de ce contrat est inclus dans le matériel, et les passifs connexes sont inclus dans la dette à long terme afin de refléter l'acquisition et le financement de ces éléments. Le contrat de location de locaux arrive à expiration en février 2021.

La valeur actualisée des paiements minimaux futurs se détaille comme suit :

| | \$ |
|---|----------|
| 2018 | 40 456 |
| 2019 | 40 456 |
| 2020 | 40 456 |
| 2021 | 37 084 |
| Paiements minimaux futurs au titre du contrat de location | 158 452 |
| Déduire : montant représentant les intérêts | (14 820) |
| Valeur actualisée des paiements minimaux futurs au titre du contrat de location | 143 632 |

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires

31 mars 2017

16. Obligations aux termes de contrats de location-acquisition (suite)

Les paiements en capital restants liés à cette dette à long terme qui sont exigés pour les quatre prochains exercices se détaillent comme suit :

| | \$ |
|------|---------|
| 2018 | 34 048 |
| 2019 | 35 789 |
| 2020 | 37 621 |
| 2021 | 36 174 |
| | 143 632 |

17. Événements postérieurs

Le 3 avril 2017, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a pris un arrêté en vertu des dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local*, dans sa version modifiée par la *Loi de 2016 donnant la priorité aux patients*, ordonnant le transfert de l'ensemble des actifs, des passifs, des droits et des obligations du Centre d'accès aux services communautaires (le « CASC ») du Sud-Est au RLISS, y compris la mutation de tous les employés du CASC.

Depuis le 17 mai 2017, le RLISS est responsable de fournir des services de santé et des services sociaux connexes ainsi que des fournitures et de l'équipement pour soigner des personnes à domicile, dans la collectivité et ailleurs, et de fournir des biens et des services pour aider les fournisseurs de soins à fournir des soins à ces personnes; de gérer le placement de personnes dans des foyers de soins de longue durée, des programmes de logement avec services de soutien, des lits de malades chroniques et des lits de réadaptation d'hôpitaux, et d'autres programmes et endroits où des services communautaires sont fournis dans le cadre de la *Loi de 1994 sur les services de soins à domicile et les services communautaires*; et de fournir des renseignements au public sur les services de santé et les services sociaux, et de faire des renvois vers ces services.

L'incidence financière réelle de la transition n'est pas encore connue; toutefois, l'on prévoit que les actifs pris en charge seront équivalents aux passifs pris en charge. Par ailleurs, aucun engagement important n'est pris en charge dans le cadre de la transition.

South West LHIN | RLISS du Sud-Ouest

201 Queens Avenue, Suite 700,
London, ON N6A 1J1

Tel. : 519-473-2222
: 1-800-811-5146
Fax : 519-472-4045

southwestlhin.on.ca

London (Head Office) Stratford
London (Downtown) St. Thomas
Owen Sound
Seaforth Woodstock

23 Mai 2017

Rapport sur les responsabilités de la direction

L'intégrité et l'objectivité des états financiers afférents incombent à la direction du Réseau local d'intégration des services de santé (RLISS) du Sud-Ouest. La Direction prépare les états financiers conformément à la loi, aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) et aux normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

La direction tient à jour un système de mécanismes de contrôle interne pour donner une assurance raisonnable que les éléments d'actif sont protégés, que les transactions sont autorisées et enregistrées comme il se doit et que des données financières fiables sont disponibles en temps opportune pour la préparation des états financiers. La surveillance et l'évaluation de ce système reviennent à la direction, au comité de vérification et au conseil d'administration.

La direction rencontre les vérificateurs externes et le conseil d'administration pour passer en revue les états financiers et discuter des questions importantes se rapportant à l'information financière ou au contrôle interne avant l'approbation des états financiers.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte LP, vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration.



Michael Barrett
Chef de la direction



Lorri Lowe
Contrôleuse/Le directeur d'entreprise entretient



Ontario

Local Health Integration
Network

Réseau local d'intégration
des services de santé



Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
400 Applewood Crescent
Suite 500
Vaughan (Ontario) L4K 0C3
Canada

Tél. : 416-601-6150
Télec. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017 et les états des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest au 31 mars 2017, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Le 16 mai 2017

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest


État de la situation financière

au 31 mars 2017

| | 2017 | 2016 |
|--|------------------|-------------------|
| | \$ | \$ |
| Actifs financiers | | |
| Trésorerie | 648 278 | 435 353 |
| Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») | | |
| Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9) | 7 656 700 | 13 455 322 |
| Montant à recevoir au titre de la taxe de vente harmonisée | 32 175 | 36 227 |
| Débiteurs – Autres | 7 606 | – |
| | 8 344 759 | 13 926 902 |
| Passifs | | |
| Créditeurs et charges à payer | 600 480 | 424 798 |
| Montant à verser aux fournisseurs de services de santé (note 9) | 7 656 700 | 13 455 322 |
| Montant à verser au Ministère (note 3 b) | 96 317 | 61 122 |
| Montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS (note 4) | – | 8 708 |
| Apports de capital reportés (note 5) | 44 290 | 43 594 |
| | 8 397 787 | 13 993 544 |
| Dette nette | (53 028) | (66 642) |
| Engagements (note 6) | | |
| Actifs non financiers | | |
| Charges payées d'avance | 8 738 | 23 048 |
| Immobilisations corporelles (note 7) | 44 290 | 43 594 |
| | 53 028 | 66 642 |
| Surplus accumulé | – | – |

Approuvé par le conseil

 _____, administrateur

 _____, administrateur

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

État des résultats

pour l'exercice clos le 31 mars 2017

| | Budget (note 8) | 2017 Montant réel | 2016 Montant réel |
|---|----------------------|-------------------------|-------------------------|
| | \$ | \$ | \$ |
| Produits | | | |
| Financement fourni par le Ministère | | | |
| Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9) | 2 249 599 783 | 2 309 811 966 | 2 258 840 834 |
| Activités du RLISS | 4 887 225 | 4 841 600 | 5 018 025 |
| Projets | | | |
| Planification autochtone | 35 000 | 35 000 | 35 000 |
| Services en français | 106 000 | 106 000 | 106 000 |
| Soins aux malades en phase critique | 75 000 | 75 000 | 75 000 |
| Chef de service des urgences | 75 000 | 75 000 | 75 000 |
| Chef de la performance du projet Urgences – Autre niveau de soins (« Urgences – ANS ») | 100 000 | 100 000 | 100 000 |
| Chef des soins primaires | 75 000 | 75 000 | 75 000 |
| Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration | 2 040 000 | 2 040 000 | 2 040 000 |
| Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète | 1 168 523 | 1 168 523 | 1 168 523 |
| Planification et mise en œuvre de la transition au plan Priorité aux patients | – | 180 000 | – |
| Soutien à l'ensemble des RLISS pour la planification et la mise en œuvre de la transition au plan Priorité aux patients | – | 107 619 | – |
| Amortissement des apports de capital reportés (note 5) | 21 618 | 21 618 | 32 826 |
| | 2 258 183 149 | 2 318 637 326 | 2 267 566 208 |
| Montant accordé à d'autres RLISS au titre du bureau de gestion de projets | (1 530 000) | (1 530 000) | (1 530 000) |
| Financement remboursable au Ministère (note 3 a) | – | (90 830) | (5 486) |
| | 2 256 653 149 | 2 317 016 496 | 2 266 030 722 |
| Charges | | | |
| Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9) | | | |
| | 2 249 599 783 | 2 309 811 966 | 2 258 840 834 |
| Frais généraux et administratifs (note 11) | | | |
| | 4 908 843 | 4 862 778 | 5 050 623 |
| Projets (note 10) | | | |
| Planification autochtone | 35 000 | 26 598 | 34 930 |
| Services en français | 106 000 | 105 042 | 105 774 |
| Soins aux malades en phase critique | 75 000 | 73 111 | 72 886 |
| Chef de service des urgences | 75 000 | 37 070 | 74 972 |
| Chef de la performance du projet Urgences – ANS | 100 000 | 100 000 | 99 746 |
| Chef des soins primaires | 75 000 | 64 944 | 73 127 |
| Technologies habilitantes | 510 000 | 502 524 | 509 487 |
| Planification et mise en œuvre de la transition au plan Priorité aux patients | – | 167 828 | – |
| Soutien à l'ensemble des RLISS pour la planification et la mise en œuvre de la transition au plan Priorité aux patients | – | 107 619 | – |
| Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète | 1 168 523 | 1 157 016 | 1 168 343 |
| | 2 256 653 149 | 2 317 016 496 | 2 266 030 722 |
| Surplus de l'exercice et surplus accumulé à la fin de l'exercice | – | – | – |

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

État de la variation de la dette nette
pour l'exercice clos le 31 mars 2017

| | 2017 | 2016 |
|--|-----------------|-----------------|
| | Montant | Montant |
| | réel | réel |
| | \$ | \$ |
| Surplus de l'exercice | - | - |
| Variation des charges payées d'avance, montant net | 14 310 | (5 890) |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | (22 314) | (7 695) |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 21 618 | 32 826 |
| Diminution de la dette nette | 13 614 | 19 241 |
| Dette nette au début de l'exercice | (66 642) | (85 883) |
| Dette nette à la fin de l'exercice | (53 028) | (66 642) |

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

État des flux de trésorerie

pour l'exercice clos le 31 mars 2017

| | 2017 | 2016 |
|---|----------------|----------------|
| | \$ | \$ |
| Activités de fonctionnement | | |
| Surplus de l'exercice | - | - |
| Moins : éléments sans effet sur la trésorerie | | |
| Amortissement des immobilisations | 21 618 | 32 826 |
| Amortissement des apports de capital reportés (note 5) | (21 618) | (32 826) |
| Variation des éléments hors trésorerie liés aux activités de fonctionnement | | |
| Montant à recevoir du Ministère relativement aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé | 5 798 622 | 345 265 |
| Débiteurs | (7 606) | 55 905 |
| Montant à recevoir au titre de la taxe de vente harmonisée | 4 052 | 45 761 |
| Créditeurs et charges à payer | 175 682 | (28 542) |
| Montant à verser aux fournisseurs de services de santé | (5 798 622) | (345 265) |
| Montant à verser au Ministère | 35 195 | 5 486 |
| Montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS | (8 708) | (50 171) |
| Charges payées d'avance | 14 310 | (5 890) |
| | 212 925 | 22 549 |
| Activités d'investissement en immobilisations | | |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | (22 314) | (7 695) |
| Activités de financement | | |
| Apports de capital reportés reçus (note 5) | 22 314 | 7 695 |
| Augmentation nette de la trésorerie | 212 925 | 22 549 |
| Trésorerie au début de l'exercice | 435 353 | 412 804 |
| Trésorerie à la fin de l'exercice | 648 278 | 435 353 |

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2017

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest a été constitué par lettres patentes le 9 juillet 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), sous l'appellation Réseau local d'intégration des services de santé (le « RLISS ») du Sud-Ouest, et ses lettres patentes ont été dissoutes. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la Loi.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS couvre le territoire allant de Tobermory, au nord, à Long Point, au sud, soit une superficie d'environ 22 000 kilomètres carrés. Le RLISS conclut des ententes de responsabilisation avec des fournisseurs de services.

Le RLISS est financé par la province de l'Ontario, en vertu d'une entente de responsabilisation des RLISS (l'« entente de responsabilisation ») conclue avec le Ministère décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère. Le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé, avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilisation conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert et en informe le Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. La trésorerie liée au paiement de transfert ne transite pas par le compte bancaire du RLISS.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

Le RLISS est également financé par cyberSanté Ontario, en vertu d'une entente de paiement de transfert des RLISS (l'« entente de paiement de transfert ») conclue avec cyberSanté Ontario décrivant des arrangements budgétaires pris par cyberSanté Ontario. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par cyberSanté Ontario. Le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par cyberSanté Ontario.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les principales méthodes comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées.

En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments sans effet sur la trésorerie comme l'amortissement des immobilisations corporelles.

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2017

2. Principales méthodes comptables (suite)

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est constaté à titre de produits seulement dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Les sommes non dépensées sont comptabilisées à la fin de la période au titre des montants à verser au Ministère. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des charges relatives à des services n'ayant pas encore été fournis.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de charges comptabilisées à titre d'immobilisations corporelles est constatée à titre d'apports de capital reportés et amortie à titre de produits sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des résultats est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations corporelles.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations corporelles. Les apports sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur juste valeur estimative en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations corporelles est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de ce qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations corporelles, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'une immobilisation corporelle de façon considérable sont inscrites à l'actif. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

| | |
|---|----------------------------------|
| Matériel informatique | 3 ans (méthode linéaire) |
| Améliorations locatives | Durée du bail (méthode linéaire) |
| Matériel, mobilier et agencements de bureau | 5 ans (méthode linéaire) |
| Développement Web | 3 ans (méthode linéaire) |

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est comptabilisé pour un exercice complet.

Informations sectorielles

Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des résultats et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter d'information additionnelle.

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2017

2. Principales méthodes comptables (suite)

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges au cours de la période. Les éléments importants assujettis à ces estimations et hypothèses comprennent l'évaluation des charges à payer et de la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de responsabilisation, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

En vertu de l'entente de paiement de transfert, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée à cyberSanté Ontario.

- a) Le montant remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé se compose des éléments suivants :

| | | | 2017 | 2016 |
|---|----------------------|----------------------|---------------|--------------|
| | Financement | Charges admissibles | Surplus | Surplus |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé | 2 309 811 966 | 2 309 811 966 | – | – |
| Activités du RLISS | 4 841 600 | 4 841 160 | 440 | 228 |
| Planification autochtone | 35 000 | 26 598 | 8 402 | 70 |
| Services en français | 106 000 | 105 042 | 958 | 226 |
| Technologies habilitantes | 2 040 000 | 2 032 524 | 7 476 | 513 |
| Chef des soins aux malades en phase critique | 75 000 | 73 111 | 1 889 | 2 114 |
| Chef de service des urgences | 75 000 | 37 070 | 37 930 | 28 |
| Chef des soins primaires | 75 000 | 64 944 | 10 056 | 1 873 |
| Chef du projet Urgences – ANS | 100 000 | 100 000 | – | 254 |
| Soutien à l'ensemble des RLISS pour la planification et la mise en œuvre de la transition au plan Priorité aux patients | 107 619 | 107 619 | – | – |
| Planification et mise en œuvre de la transition au plan Priorité aux patients | 180 000 | 167 828 | 12 172 | – |
| Centres régionaux de coordination de la lutte contre le diabète | 1 168 523 | 1 157 016 | 11 507 | 180 |
| | 2 318 615 708 | 2 318 524 878 | 90 830 | 5 486 |

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2017

3. Financement remboursable au Ministère (suite)

b) Le montant à verser au Ministère au 31 mars se détaille comme suit :

| | 2017 | 2016 |
|---|----------|--------|
| | \$ | \$ |
| Montant à verser au Ministère au début de l'exercice | 61 122 | 55 636 |
| Montant du financement remboursé au Ministère | (55 636) | – |
| Financement remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé (note 3a) | 83 354 | 4 973 |
| Montant du financement remboursable au Ministère relativement aux activités du bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration du groupement pour l'exercice visé | 7 476 | 513 |
| Montant à verser au Ministère à la fin de l'exercice | 96 316 | 61 122 |

c) Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration

En date du 31 janvier 2014, le RLISS a conclu une entente avec les RLISS d'Érié St-Clair, de Hamilton Niagara Haldimand Brant et de Waterloo Wellington (le « groupement ») afin d'assurer une mise en œuvre efficace et efficiente des programmes et des initiatives de cybersanté sur le territoire du groupement. En vertu de cette entente, les décisions relatives aux activités financières et aux activités de fonctionnement du bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration sont prises en commun. Aucun RLISS n'est en mesure d'exercer un contrôle unilatéral.

Le RLISS du Sud-Ouest a été désigné comme RLISS responsable des projets aux termes de cette entente et, par conséquent, il est responsable de la distribution des fonds et doit assurer la direction du bureau de gestion des projets partagé. Dans l'éventualité où le groupement enregistre un surplus, il incombe au RLISS responsable des projets de remettre ces fonds au Ministère. Le montant total du financement reçu par le groupement pour l'exercice clos le 31 mars 2017 s'est chiffré à 2 040 000 \$ (2 040 000 \$ en 2016).

Un financement de 1 530 000 \$ (1 530 000 \$ en 2016) a été accordé à d'autres RLISS au sein du groupement, qui ont engagé des charges admissibles de 1 530 000 \$ (1 530 000 \$ en 2016). Le RLISS a comptabilisé 7 476 \$ à titre de montant à verser au Ministère.

Le tableau suivant présente de l'information financière résumée au sujet du financement et des charges liés au bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration, pour le groupement :

| | 2017 | | 2016 | |
|--|------------------------|------------------------|---------|---------|
| | Financement accordé | Charges admissibles | Surplus | Surplus |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| RLISS d'Érié St-Clair | 510 000 | 510 000 | – | – |
| RLISS de Hamilton Niagara Haldimand Brant | 510 000 | 510 000 | – | – |
| RLISS de Waterloo Wellington | 510 000 | 510 000 | – | – |
| RLISS du Sud-Ouest | 510 000 | 502 524 | 7 476 | 513 |
| | 2 040 000 | 2 032 524 | 7 476 | 513 |

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2017

4. Opérations entre apparentés

Bureau des services partagés des RLISS, Partenariat des RLISS et Services communs pour la santé Ontario

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») était une division du RLISS du Centre-Toronto et était assujéti aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS du Centre-Toronto. Le BSPR était responsable, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services était facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges de fonctionnement du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS au 28 février 2017 a été comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités étaient prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

Le Partenariat des RLISS (le « PRLISS ») a été créé au cours de l'exercice 2010 afin de renforcer les liens entre les fournisseurs de services de santé, les associations et les RLISS, et de favoriser un alignement entre les différents systèmes. Le PRLISS avait pour objectif de soutenir les RLISS dans leur démarche visant à obtenir la participation de la communauté des fournisseurs de services de santé afin que ceux-ci soutiennent une intégration efficace et réalisée en coopération avec les systèmes de soins de santé, de les appuyer dans leur rôle de gestionnaire de système et, quand il y a lieu, de favoriser l'implantation harmonieuse des stratégies et initiatives provinciales, ainsi que de permettre la détermination et la communication des pratiques exemplaires. Le PRLISS était un organisme dirigé par les RLISS et était responsable devant ces derniers. Le financement du PRLISS était assuré par les RLISS, avec une participation du Ministère.

Le 28 février 2017, aux termes d'un accord de transfert conclu entre le RLISS du Centre-Toronto et Services communs pour la santé Ontario (« SCSO »), la responsabilité de la prestation des services partagés, alors assurée par le BSPR et le PRLISS, a été transférée à SCSO. SCSO est un organisme provincial créé le 1^{er} janvier 2017 par le Règlement de l'Ontario 456/16 pris en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local*, ayant pour mandat de fournir des services partagés aux RLISS, notamment des services de gestion des ressources humaines, de logistique, de financement et d'administration, ainsi que d'approvisionnement. À titre d'organisme provincial, SCSO est assujéti aux lois, aux politiques et aux directives du gouvernement de l'Ontario, ainsi qu'au protocole d'entente conclu entre le ministre de la Santé et des Soins de longue durée et SCSO.

Soutien à l'ensemble des RLISS pour la planification et la mise en œuvre de la transition au plan Priorité aux patients

Le 13 juin 2016, une modification apportée à l'entente de responsabilisation conclue entre le RLISS du Centre-Toronto et le Ministère a permis au RLISS du Centre-Toronto d'attribuer à divers RLISS un financement supplémentaire de 1 080 000 \$ qui devait être affecté aux salaires et aux charges sociales liés aux activités de soutien pour le processus de transition et la mise en œuvre du mandat élargi des RLISS. De ce financement, le RLISS du Sud-Ouest a reçu un montant 107 619 \$ qui a été affecté à des charges admissibles au cours de l'exercice.

5. Apports de capital reportés

| | 2017 | 2016 |
|--|----------|----------|
| | \$ | \$ |
| Solde au début de l'exercice | 43 594 | 68 725 |
| Apports de capital reçus au cours de l'exercice (note 8) | 22 314 | 7 695 |
| Amortissement pour l'exercice | (21 618) | (32 826) |
| Solde à la fin de l'exercice | 44 290 | 43 594 |

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2017

6. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel jusqu'en 2021 et qui sont assortis des modalités de renouvellement habituelles. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location pour chacun des cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

| | |
|------|---------|
| | \$ |
| 2018 | 346 723 |
| 2019 | 327 306 |
| 2020 | 327 114 |
| 2021 | 135 732 |
| 2022 | 77 |

Le RLISS a également des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilisation. Les engagements minimaux envers les fournisseurs de services de santé en vertu des ententes de responsabilisation actuellement en vigueur s'établissent comme suit :

| | |
|------|---------------|
| | \$ |
| 2018 | 2 286 516 565 |

Les montants réels qui seront ultimement versés dépendent du financement réel du RLISS par le Ministère.

7. Immobilisations corporelles

| | 2017 | 2016 |
|--|------------------------------|------------------------------|
| | Valeur comptable nette | Valeur comptable nette |
| | Coût | Amortissement cumulé |
| | \$ | \$ |
| Matériel informatique | 242 202 | 232 370 |
| Matériel, mobilier et agencements de bureau | 258 017 | 223 559 |
| | 500 219 | 445 929 |
| | 9 832 | 34 458 |
| | 44 290 | 43 594 |

8. Chiffres du budget

Le budget a été approuvé par le gouvernement de l'Ontario. Les chiffres du budget présentés à l'état des résultats reflètent le budget initial au 1^{er} avril 2016. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux exigences de communication d'information du CCSP. Le gouvernement a approuvé des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Le tableau suivant présente les ajustements apportés au budget du RLISS au cours de l'exercice.

Le budget final du financement des fournisseurs de services de santé de 2 309 811 966 \$ se compose des éléments suivants :

| | |
|---|----------------------|
| | \$ |
| Budget initial | 2 249 599 783 |
| Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice | 60 212 183 |
| Budget de financement final des fournisseurs de services de santé | 2 309 811 966 |

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2017

8. Chiffres du budget (suite)

Le budget final du RLISS de 8 825 360 \$, excluant le financement des fournisseurs de services de santé, se compose des éléments suivants :

| | \$ |
|---|------------------|
| Budget initial | 8 583 366 |
| Financement additionnel reçu au cours de l'exercice | 264 308 |
| Montant considéré comme des apports de capital au cours de l'exercice | (22 314) |
| Budget de fonctionnement final du RLISS | 8 825 360 |

9. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS a l'autorisation d'accorder un financement total de 2 309 811 966 \$ aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit pour 2017 :

| | 2017 | 2016 |
|---|----------------------|----------------------|
| | \$ | \$ |
| Gestion d'hôpitaux | 1 574 467 090 | 1 542 996 544 |
| Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics | 426 600 | 426 600 |
| Centres de soins de longue durée | 339 024 414 | 333 918 931 |
| Centres d'accès aux soins communautaires | 228 637 822 | 219 536 498 |
| Services de soutien communautaires | 47 829 870 | 45 453 213 |
| Soins à domicile dans des logements avec services de soutien | 25 200 322 | 23 913 885 |
| Centres de soins de santé communautaires | 21 705 859 | 21 557 702 |
| Programmes communautaires de soins de santé mentale et de toxicomanie | 72 519 989 | 71 037 461 |
| | 2 309 811 966 | 2 258 840 834 |

Le RLISS reçoit du Ministère un financement qu'il verse à son tour aux fournisseurs de services de santé. Au 31 mars 2017, un montant de 7 656 700 \$ (13 455 322 \$ en 2016) devait être reçu du Ministère et versé aux fournisseurs de services de santé. Ces montants ont été comptabilisés à titre de produits et de charges dans l'état des résultats et sont présentés dans le tableau précédent.

10. Projets

Le RLISS a reçu du financement aux fins de diverses initiatives énumérées dans l'état des résultats. Le tableau suivant présente les charges relatives aux initiatives par objet :

| | 2017 | 2016 |
|---|------------------|------------------|
| | \$ | \$ |
| Salaires et charges sociales | 1 772 305 | 1 540 912 |
| Services professionnels | 348 778 | 332 541 |
| Services partagés | 10 067 | 10 142 |
| Charges locatives | 77 033 | 63 433 |
| Relations publiques et engagement auprès de la communauté | – | – |
| Fournitures | 3 797 | 3 846 |
| Frais de poste, de messagerie et de télécommunications | 10 534 | 13 032 |
| Autres | 119 238 | 175 359 |
| | 2 341 752 | 2 139 265 |

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2017

10. Projets (suite)

Centres régionaux de coordination de la lutte contre le diabète

Le Ministère a octroyé un montant de 1 168 523 \$ (1 168 523 \$ en 2016) au RLISS relativement aux initiatives liées aux centres régionaux de coordination de la lutte contre le diabète. Le RLISS a engagé des charges de fonctionnement totalisant 1 157 016 \$ (1 168 343 \$ en 2016). Le RLISS a comptabilisé le solde restant de 11 507 \$ à titre de montant à verser au Ministère. Les charges engagées se détaillent comme suit :

| | 2017 | 2016 |
|---------------------------|------------------|------------------|
| | \$ | \$ |
| Salaires | 1 047 781 | 1 030 567 |
| Charges de fonctionnement | 109 235 | 137 776 |
| Total | 1 157 016 | 1 168 343 |

11. Frais généraux et administratifs

Alors que l'état des résultats présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente les frais généraux et administratifs par objet :

| | 2017 | 2016 |
|--|------------------|------------------|
| | \$ | \$ |
| Salaires et charges sociales | 3 524 261 | 3 609 224 |
| Charges locatives | 261 899 | 265 928 |
| Amortissement | 21 618 | 32 826 |
| Services partagés | 325 506 | 371 522 |
| Partenariat des RLISS | 52 714 | 46 857 |
| Relations publiques | 66 080 | 68 182 |
| Services-conseils et charges liées au projet | 29 529 | 44 766 |
| Fournitures | 15 170 | 20 987 |
| Indemnités quotidiennes du président du conseil | 61 089 | 46 536 |
| Indemnités quotidiennes des membres du conseil | 72 767 | 74 271 |
| Charges des membres du conseil | 76 323 | 47 062 |
| Frais de poste, de messagerie et de télécommunications | 42 595 | 43 255 |
| Autres | 313 227 | 379 207 |
| Total | 4 862 778 | 5 050 623 |

12. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Healthcare of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime multiemployeurs, pour le compte d'environ 44 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2017 s'est établi à 415 822 \$ (387 615 \$ en 2016), et ce montant a été passé en charges dans l'état des résultats. La dernière évaluation actuarielle annuelle du régime a été effectuée au 31 décembre 2015. Le régime était entièrement capitalisé à cette date.

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2017

13. Garanties

Le RLISS est assujéti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

14. Événements postérieurs

Le 5 avril 2017, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a pris un arrêté en vertu des dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local*, dans sa version modifiée par la *Loi de 2016 donnant la priorité aux patients*, ordonnant le transfert de l'ensemble des actifs, des passifs, des droits et des obligations du Centre d'accès aux services communautaires (le « CASC ») du Sud-Ouest au RLISS, y compris la mutation de tous les employés du CASC.

À compter du 24 mai 2017, le RLISS sera responsable de fournir des services de santé et des services sociaux connexes ainsi que des fournitures et de l'équipement pour soigner des personnes à domicile, dans la collectivité et ailleurs, et de fournir des biens et des services pour aider les fournisseurs de soins à fournir des soins à ces personnes; de gérer le placement de personnes dans des foyers de soins de longue durée, des programmes de logement avec services de soutien, des lits de malades chroniques et des lits de réadaptation d'hôpitaux, et d'autres programmes et endroits où des services communautaires sont fournis dans le cadre de la *Loi de 1994 sur les services de soins à domicile et les services communautaires*; et de fournir des renseignements au public sur les services de santé et les services sociaux, et de faire des renvois vers ces services.

Toronto Central LHIN

425 Bloor Street East, Suite 201
Toronto, ON M4W 3R4
Tel: 416 921-7453 • Fax: 416 921-0117
Toll Free: 1 866 383-5446
www.torontocentrallhin.on.ca

24 Mai, 2017

Responsabilité de la direction quant aux états financiers

Le Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto (le « RLISS »), un organisme de la Couronne, adhère à des normes rigoureuses d'intégrité lors de la conduite de ses activités. Pour protéger les actifs du RLISS et garantir la fiabilité des renseignements financiers, le RLISS applique des procédures et des pratiques administratives saines, et maintient les systèmes d'information et les contrôles financiers internes appropriés.

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers du RLISS ci-joints incombe à la direction. Ces états financiers ont été préparés conformément aux lois applicables et aux principes comptables généralement reconnus (PCGR), ainsi qu'aux normes et directives du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

La direction a également la responsabilité de maintenir un système de contrôles internes conçus pour garantir raisonnablement que les actifs sont convenablement protégés, que les transactions sont dûment autorisées et enregistrées, et que des renseignements financiers fiables sont produits en temps utile afin de permettre la préparation des états financiers. La responsabilité de la surveillance et de l'évaluation de ces systèmes incombe à la direction, au comité de vérification et au conseil d'administration.

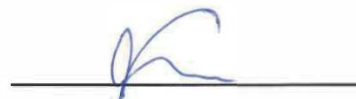
Avant que les états financiers soient approuvés, la direction se réunit avec les vérificateurs externes et le conseil d'administration afin d'examiner les états financiers et de discuter de n'importe quelle question importante afférente aux rapports financiers ou aux contrôles internes.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte & Touche s.r.l. – les vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration.



Susan Fitzpatrick

Directrice générale



Raj Krishnapillai

Directeur principal et directeur des finances,
services internes et services partagés
(agent en chef des finances)



Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
400 Applewood Crescent
Suite 500
Vaughan (Ontario) L4K 0C3
Canada

Tél. : 416-601-6150
Télec. : 416-601-6610
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé (le « RLISS ») du Centre-Toronto, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017 et les états des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du RLISS au 31 mars 2017, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l


Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Le 31 mai 2017


Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto

État de la situation financière
au 31 mars 2017

| | 2017 | 2016 |
|---|-------------------|--------------------|
| | \$ | \$ |
| Actifs financiers | | |
| Trésorerie | 1 096 486 | 1 416 307 |
| Montant à recevoir des Réseaux locaux d'intégration des services de santé (les « RLISS ») | – | 79 564 |
| Montant à recevoir de Services communs pour la santé Ontario (note 3) | 25 129 | – |
| Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») relativement aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé | 21 813 625 | 18 030 794 |
| Montant à recevoir au titre de la taxe de vente harmonisée | 197 765 | 301 196 |
| | 23 133 005 | 19 827 861 |
| Passifs | | |
| Créditeurs et charges à payer | 1 306 471 | 1 896 288 |
| Montant à verser aux fournisseurs de services de santé | 21 813 625 | 18 030 794 |
| Montant à verser au Ministère (note 4b) | 28 217 | 4 707 |
| Apports de capital reportés (note 5) | 200 031 | 1 514 992 |
| | 23 348 344 | 21 446 781 |
| Dette nette | (215 339) | (1 618 920) |
| Engagements (note 15) | | |
| Actifs non financiers | | |
| Charges payées d'avance | 15 308 | 103 928 |
| Immobilisations corporelles (note 6) | 200 031 | 1 514 992 |
| | 215 339 | 1 618 920 |
| Surplus accumulé | – | – |

Approuvé par le conseil


_____, administrateur


_____, administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto

État des résultats
pour l'exercice clos le 31 mars 2017

| | Budget (note 7) | 2017 Montant réel | 2016 Montant réel |
|--|--------------------|----------------------|----------------------|
| | \$ | \$ | \$ |
| Produits | | | |
| Financement fourni par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») | 5 535 121 | 5 535 121 | 5 535 121 |
| Financement fourni par le Ministère au Partenariat des RLISS (le « PRLISS ») | 670 000 | 1 694 166 | 792 000 |
| Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 8) | 4 762 138 875 | 4 896 026 687 | 4 799 105 830 |
| Projets (note 9) | | | |
| Technologies habilitantes (note 3) | 510 000 | 423 000 | 440 000 |
| Chef de service des urgences | 75 000 | 75 000 | 75 000 |
| Planification de la transition pour la santé des autochtones | 20 000 | 20 000 | 20 000 |
| Projet Urgences – Autre niveau de soins (« Urgences – ANS ») | 100 000 | 100 000 | 100 000 |
| Chefs des soins aux malades en phase critique | 75 000 | 75 000 | 75 000 |
| Chefs de l'harmonisation des ressources et aiguillage | 288 993 | – | 125 000 |
| Services de santé en français | 106 000 | 106 000 | 106 000 |
| Entités de planification des services en français | 568 713 | 568 713 | 568 713 |
| Chef des soins primaires | 75 000 | 75 000 | 75 000 |
| Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète | 1 106 715 | 1 106 715 | 1 106 715 |
| Jeux panaméricains et parapanaméricains | – | – | 207 249 |
| Outil de communication pour la gestion des services d'urgence | 200 000 | 200 000 | 500 000 |
| Planification et mise en œuvre de la transition au plan Priorité aux patients (note 9) | – | 180 000 | – |
| Amortissement des apports de capital reportés (note 5) | 1 280 484 | 1 083 269 | 1 280 484 |
| Montants recouverts ou recouvrables auprès des RLISS pour le PRLISS | 665 000 | 562 088 | 617 500 |
| Montants recouverts ou recouvrables auprès des RLISS pour le BSPR | 5 343 296 | 4 183 161 | 4 379 679 |
| | 4 778 758 197 | 4 912 013 920 | 4 815 109 291 |
| Financement remboursable au Ministère relativement aux activités (note 4a) | – | (26 317) | (1 900) |
| | 4 778 758 197 | 4 911 987 603 | 4 815 107 391 |
| Charges | | | |
| Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 8) | 4 762 138 875 | 4 896 026 687 | 4 799 105 830 |
| Frais généraux et administratifs (note 10) | 5 851 392 | 5 761 683 | 5 849 492 |
| Bureau des services partagés des RLISS (note 11) | 6 239 895 | 5 038 680 | 5 276 278 |
| Partenariat des RLISS (note 12) | 1 402 614 | 2 231 125 | 1 477 114 |
| Projets (note 9) | | | |
| Technologies habilitantes | 510 000 | 423 000 | 440 000 |
| Chef de service des urgences | 75 000 | 75 000 | 75 000 |
| Planification de la transition pour la santé des autochtones | 20 000 | 20 000 | 20 000 |
| Projet Urgences – Autre niveau de soins (« Urgences – ANS ») | 100 000 | 100 000 | 100 000 |
| Chefs des soins aux malades en phase critique | 75 000 | 75 000 | 75 000 |
| Chefs de l'harmonisation des ressources et aiguillage | 288 993 | – | 125 000 |
| Services de santé en français | 106 000 | 106 000 | 106 000 |
| Entités de planification des services en français | 568 713 | 568 713 | 568 713 |
| Chef des soins primaires | 75 000 | 75 000 | 75 000 |
| Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète | 1 106 715 | 1 106 715 | 1 106 715 |
| Jeux panaméricains et parapanaméricains | – | – | 207 249 |
| Outil de communication pour la gestion des services d'urgence | 200 000 | 200 000 | 500 000 |
| Planification et mise en œuvre de la transition au plan Priorité aux patients | – | 180 000 | – |
| | 4 778 758 197 | 4 911 987 603 | 4 815 107 391 |
| Surplus de l'exercice et surplus accumulé à la fin de l'exercice | – | – | – |

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto

État de la variation de la dette nette
pour l'exercice clos le 31 mars 2017

| | 2017 | 2016 |
|--|--------------------|-------------|
| | \$ | \$ |
| Surplus de l'exercice | — | — |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | (179 288) | (581 953) |
| Transfert d'immobilisations corporelles à Services communs pour la santé Ontario (« SCSO ») (note 17) | 410 980 | — |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 1 083 269 | 1 280 484 |
| Acquisition de charges payées d'avance | (137 407) | (103 928) |
| Transfert de charges payées d'avance à SCSO (note 17) | 122 099 | — |
| Utilisation de charges payées d'avance | 103 928 | 71 869 |
| Diminution de la dette nette | 1 403 581 | 666 472 |
| Dette nette au début de l'exercice | (1 618 920) | (2 285 392) |
| Dette nette à la fin de l'exercice | (215 339) | (1 618 920) |

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto

État des flux de trésorerie
pour l'exercice clos le 31 mars 2017

| | 2017 | 2016 |
|--|------------------|------------------|
| | \$ | \$ |
| Activités de fonctionnement | | |
| Surplus de l'exercice | - | - |
| Moins : éléments sans effet sur la trésorerie | | |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 1 083 269 | 1 280 484 |
| Amortissement des apports de capital reportés (note 5) | (1 083 269) | (1 280 484) |
| Transfert d'apports de capital reportés (notes 5 et 17) | (410 980) | - |
| Transfert d'immobilisations corporelles à SCSO (note 17) | 410 980 | - |
| | - | - |
| Variation des éléments hors trésorerie liés aux activités de fonctionnement | | |
| Montant à recevoir des RLISS | 79 564 | 52 543 |
| Montant à recevoir de SCSO | (25 129) | - |
| Montant à recevoir au titre de la taxe de vente harmonisée | 103 431 | 151 986 |
| Montant à recevoir du Ministère relativement aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé | (3 782 831) | 16 248 218 |
| Créditeurs et charges à payer | (589 817) | 230 103 |
| Montant à verser aux fournisseurs de services de santé | 3 782 831 | (16 248 218) |
| Montant à verser au Ministère | 23 510 | 1 900 |
| Charges payées d'avance | 88 620 | (32 059) |
| | (319 821) | 404 473 |
| Activités d'investissement en immobilisations | | |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | (179 288) | (581 953) |
| Activités de financement | | |
| Augmentation des apports de capital reportés (note 5) | 179 288 | 581 953 |
| Variation nette de la trésorerie | (319 821) | 404 473 |
| Trésorerie au début de l'exercice | 1 416 307 | 1 011 834 |
| Trésorerie à la fin de l'exercice | 1 096 486 | 1 416 307 |

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto

Notes complémentaires

31 mars 2017

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), sous l'appellation Réseau local d'intégration des services de santé (le « RLISS ») du Centre-Toronto, et ses lettres patentes ont été dissoutes. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la Loi.

Le RLISS a également conclu une entente de responsabilisation avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS couvre la ville de Toronto. Le RLISS conclut des ententes de responsabilisation avec des fournisseurs de services.

Le RLISS est financé par la province de l'Ontario, en vertu d'une entente de responsabilisation des RLISS (l'« entente de responsabilisation ») conclue avec le Ministère. Ces états financiers reflètent les modalités de l'entente de responsabilisation liée à ce financement.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé, avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilisation conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert et en informe le Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. La trésorerie liée au paiement de transfert ne transite pas par le compte bancaire du RLISS. Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS ont été imputés aux états financiers de ce dernier. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers du RLISS pour l'exercice clos le 31 mars 2017.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

Le RLISS est également financé aux fins du programme lié au Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète, en vertu de l'entente de rendement entre le Ministère et le RLISS. Le mandat opérationnel, les responsabilités et le financement du programme lié au Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète ont été transférés au RLISS au cours de l'exercice 2012-2013. Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») était une division du RLISS du Centre-Toronto et était responsable de fournir des services à l'ensemble des RLISS. Le Partenariat des RLISS (le « PRLISS ») a été créé au cours de l'exercice 2010, en tant que division du RLISS du Centre-Toronto, afin de renforcer les liens entre les fournisseurs de services de santé, les associations et les RLISS, et de favoriser un alignement entre les différents systèmes.

Le 31 janvier 2017, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a pris un arrêté ordonnant le transfert de l'ensemble des actifs, des passifs, des droits, des obligations, des documents et des employés de l'Association des centres d'accès aux services communautaires de l'Ontario à Services communs pour la santé Ontario (« SCSO »), marquant ainsi le coup d'envoi d'une réorganisation plus vaste et du regroupement des services et des fonctions dans le secteur ontarien des soins communautaires et à domicile.

Conformément à cette directive, le RLISS du Centre-Toronto a conclu un accord de transfert avec SCSO le 1^{er} mars 2017, en vertu duquel l'ensemble des actifs, des passifs, des droits, des obligations, des documents et des employés du RLISS du Centre-Toronto liés aux services et aux fonctions de ses divisions du PRLISS et du BSPR sont passés à SCSO. Par conséquent, les présents états financiers comprennent les opérations du BSPR et du PRLISS pour la période allant du 1^{er} avril 2016 au 28 février 2017. Se reporter à la note 17 pour de plus amples détails.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto

Notes complémentaires

31 mars 2017

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les principales méthodes comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées.

En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments sans effet sur la trésorerie comme l'amortissement des immobilisations corporelles.

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est constaté à titre de produits seulement dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des charges relatives à des services n'ayant pas encore été fournis. Ces sommes sont comptabilisées à la clôture de la période au titre des montants à verser au Ministère.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de dépenses comptabilisées à titre d'immobilisations corporelles est initialement constatée à titre d'apports de capital reportés et amortie à titre de produits sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des résultats est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations corporelles. Les apports sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur juste valeur estimative en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations corporelles est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de ce qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations corporelles, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'une immobilisation corporelle de façon considérable sont inscrites à l'actif. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

| | |
|-----------------------------------|----------------------------------|
| Mobilier et agencements de bureau | 5 ans (méthode linéaire) |
| Matériel informatique | 3 ans (méthode linéaire) |
| Améliorations locatives | Durée du bail (méthode linéaire) |

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est calculé sur un exercice complet.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto

Notes complémentaires

31 mars 2017

2. Principales méthodes comptables (suite)

Information financière sectorielle

Les états financiers du RLISS incluent les comptes de ses divisions, soit le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») et le Partenariat des RLISS (le « PRLISS ») jusqu'au 28 février 2017. Des états de la situation financière et des résultats distincts sont présentés pour le BSPR et le PRLISS dans les annexes jointes aux états financiers.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges au cours de la période. Les éléments importants assujettis à ces estimations et hypothèses comprennent l'évaluation des charges à payer et de la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. Opérations entre apparentés

Bureau des services partagés des RLISS, Partenariat des RLISS et Services communs pour la santé Ontario

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») était une division du RLISS du Centre-Toronto et était assujetti aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS du Centre-Toronto. Le BSPR était responsable, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services était facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges de fonctionnement du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS au 28 février 2017 a été comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités étaient prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

Le Partenariat des RLISS (le « PRLISS ») a été créé au cours de l'exercice 2010 afin de renforcer les liens entre les fournisseurs de services de santé, les associations et les RLISS, et de favoriser un alignement entre les différents systèmes. Le PRLISS avait pour objectif de soutenir les RLISS dans leur démarche visant à obtenir la participation de la communauté des fournisseurs de services de santé afin que ceux-ci soutiennent une intégration efficace et réalisée en coopération avec les systèmes de soins de santé, de les appuyer dans leur rôle de gestionnaire de système et, quand il y a lieu, de favoriser l'implantation harmonieuse des stratégies et initiatives provinciales, ainsi que de permettre la détermination et la communication des pratiques exemplaires. Le PRLISS était un organisme dirigé par les RLISS et était responsable devant ces derniers. Le financement du PRLISS était assuré par les RLISS, avec une participation du Ministère.

Le 28 février 2017, aux termes d'un accord de transfert conclu entre le RLISS du Centre-Toronto et Services communs pour la santé Ontario (« SCSO »), la responsabilité de la prestation des services partagés, alors assurée par le BSPR et le PRLISS, a été transférée à SCSO. SCSO est un organisme provincial créé le 1^{er} janvier 2017 par le Règlement de l'Ontario 456/16 pris en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local*, ayant pour mandat de fournir des services partagés aux RLISS, notamment des services de gestion des ressources humaines, de logistique, de financement et d'administration, ainsi que d'approvisionnement. À titre d'organisme provincial, SCSO est assujetti aux lois, aux politiques et aux directives du gouvernement de l'Ontario, ainsi qu'au protocole d'entente conclu entre le ministre de la Santé et des Soins de longue durée et SCSO.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto

Notes complémentaires

31 mars 2017

3. Opérations entre apparentés (suite)

Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration

En date du 1^{er} avril 2013, le RLISS a conclu une entente avec les RLISS du Centre, du Centre-Ouest, du Centre-Est, de Mississauga Halton et de Simcoe Nord Muskoka (le « groupement ») afin d'assurer une mise en œuvre efficace et efficiente des programmes et des initiatives de cybersanté sur le territoire du groupement. En vertu de cette entente, les décisions relatives aux activités financières et aux activités de fonctionnement du bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration sont prises en commun. Aucun RLISS n'est en mesure d'exercer un contrôle unilatéral.

Les états financiers du RLISS reflètent la partie qui lui revient du financement fourni par le Ministère au groupement en ce qui a trait au bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration et aux charges connexes. Au cours de l'exercice, le RLISS a reçu du Ministère un financement de 423 000 \$ (440 000 \$ en 2016) par l'intermédiaire du RLISS du Centre-Ouest.

Planification et mise en œuvre de la transition au plan Priorité aux patients

Le 13 juin 2016, une modification apportée à l'entente de responsabilisation a permis l'attribution au PRLISS d'un financement supplémentaire de 1 080 000 \$ pour le soutien à l'ensemble des RLISS qui devait être affecté aux salaires et aux charges sociales liés aux activités de soutien pour le processus de transition et la mise en œuvre du mandat élargi des RLISS. Le PRLISS a engagé directement des charges admissibles de 214 538 \$, le RLISS a engagé directement des charges admissibles de 180 000 \$ et le solde de 685 462 \$ a été distribué aux RLISS suivants :

| | Total |
|-----------------------------|----------------|
| | \$ |
| RLISS du Nord-Est | 111 720 |
| RLISS du Sud-Ouest | 107 619 |
| RLISS du Centre-Ouest | 178 680 |
| RLISS de Mississauga Halton | 105 471 |
| RLISS du Sud-Est | 181 972 |
| | 685 462 |

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto

Notes complémentaires

31 mars 2017

4. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de responsabilisation et de l'entente de paiement de transfert, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

- a) Le montant remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé se compose des éléments suivants :

| | | | 2017 | 2016 |
|---|----------------------|------------------------|---------------|--------------|
| | Financement reçu | Charges admissibles | Surplus | Surplus |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé | 4 896 026 687 | 4 896 026 687 | – | – |
| Activités du RLISS | 5 762 871 | 5 761 683 | 1 188 | 1 900 |
| PRLISS | 1 694 166 | 1 669 037 | 25 129 | – |
| Services de cybersanté | 423 000 | 423 000 | – | – |
| Chef de service des urgences | 75 000 | 75 000 | – | – |
| Planification de la transition pour la santé des autochtones | 20 000 | 20 000 | – | – |
| Urgences – ANS | 100 000 | 100 000 | – | – |
| Chef des soins aux malades en phase critique | 75 000 | 75 000 | – | – |
| Services de santé en français | 106 000 | 106 000 | – | – |
| Entités de planification des services en français | 568 713 | 568 713 | – | – |
| Chef des soins primaires | 75 000 | 75 000 | – | – |
| Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète | 1 106 715 | 1 106 715 | – | – |
| Outil de communication pour la gestion des services d'urgence | 200 000 | 200 000 | – | – |
| Planification et mise en œuvre de la transition au plan Priorité aux patients | 180 000 | 180 000 | – | – |
| | 4 906 413 152 | 4 906 386 835 | 26 317 | 1 900 |

Au cours de l'exercice, le RLISS a reçu du Ministère un financement net de 568 713 \$ (note 9) (568 713 \$ en 2016) relativement aux entités de planification des services en français, montant qui a été directement octroyé à l'Entité de planification des services de santé en français du Centre-Toronto.

- b) Le montant à verser au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé aux 31 mars se détaille comme suit :

| | 2017 | 2016 |
|---|-----------------|----------------|
| | \$ | \$ |
| Montant à verser au Ministère au début de l'exercice | (4 707) | (2 807) |
| Paiement au Ministère | 2 807 | – |
| Financement remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé (note 4a) | (26 317) | (1 900) |
| Montant à verser au Ministère à la fin de l'exercice | (28 217) | (4 707) |

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto

Notes complémentaires

31 mars 2017

5. Apports de capital reportés

| | 2017 | 2016 |
|---|----------------|------------------|
| | \$ | \$ |
| Solde au début de l'exercice | 1 514 992 | 2 213 523 |
| Apports de capital reçus au cours de l'exercice | 179 288 | 581 953 |
| Transfert d'apports de capital reportés à SCSO | (410 980) | - |
| Amortissement pour l'exercice | (1 083 269) | (1 280 484) |
| Solde à la fin de l'exercice | 200 031 | 1 514 992 |

6. Immobilisations corporelles

| | 2017 | | 2016 | |
|-----------------------------------|------------------|----------------------|------------------------|------------------------|
| | Coût | Amortissement cumulé | Valeur comptable nette | Valeur comptable nette |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Mobilier et agencements de bureau | 463 179 | 419 453 | 43 726 | 109 511 |
| Matériel informatique | 1 129 103 | 972 798 | 156 305 | 1 405 481 |
| Améliorations locatives | 1 621 434 | 1 621 434 | - | - |
| | 3 213 716 | 3 013 685 | 200 031 | 1 514 992 |

7. Chiffres du budget

Les chiffres du budget présentés à l'état des résultats reflètent le budget initial au 1^{er} avril 2016. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux exigences de communication d'information du CCSP. Les chiffres du budget au titre de l'amortissement sont présentés à des fins de comparaison.

Le tableau suivant présente les ajustements apportés au budget du RLISS au cours de l'exercice.

| | \$ |
|--|----------------------|
| Budget du financement initial des fournisseurs de services de santé | 4 762 138 875 |
| Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice | 133 887 812 |
| Budget de financement total des fournisseurs de services de santé | 4 896 026 687 |

Le budget de fonctionnement du RLISS du Centre-Toronto, excluant le financement des fournisseurs de services de santé, se chiffre à 8 660 542 \$.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto

Notes complémentaires

31 mars 2017

8. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS a l'autorisation d'accorder un financement total de 4 896 026 687 \$ (4 799 105 830 \$ en 2016) aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit pour l'exercice :

| | 2017 | 2016 |
|---|----------------------|----------------------|
| | \$ | \$ |
| Gestion d'hôpitaux | 3 652 554 420 | 3 580 546 410 |
| Centres de soins de longue durée | 281 028 865 | 274 101 551 |
| Centres d'accès aux soins communautaires | 250 537 181 | 250 907 414 |
| Services de soutien communautaires | 106 223 768 | 104 091 661 |
| Soins à domicile dans des logements avec services de soutien | 60 388 749 | 57 894 669 |
| Centres de soins de santé communautaires | 97 270 624 | 93 491 259 |
| Programmes communautaires de soins de santé mentale et de toxicomanie | 143 110 762 | 138 782 566 |
| Programmes de toxicomanie | 37 951 625 | 38 299 857 |
| Hôpitaux psychiatriques spécialisés | 266 960 693 | 260 990 443 |
| | 4 896 026 687 | 4 799 105 830 |

9. Activités du RLISS – projets

Le RLISS a reçu du financement aux fins de diverses initiatives énumérées dans l'état des résultats. Le tableau suivant présente les charges relatives aux initiatives par objet :

| | 2017 | 2016 |
|--------------------------------|------------------|------------------|
| | \$ | \$ |
| Salaires et charges sociales | 1 843 471 | 2 287 025 |
| Services professionnels | 161 909 | 158 180 |
| Financement transféré (note 4) | 568 713 | 568 713 |
| Autres | 355 335 | 384 759 |
| | 2 929 428 | 3 398 677 |

Les charges de fonctionnement relatives au Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète qui sont comprises dans les charges liées au financement des projets présentées ci-dessus s'établissent comme suit :

| | 2017 | 2016 |
|------------------------------|------------------|------------------|
| | \$ | \$ |
| Salaires et charges sociales | 859 913 | 930 944 |
| Autres | 246 802 | 175 771 |
| | 1 106 715 | 1 106 715 |

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto

Notes complémentaires

31 mars 2017

10. Frais généraux et administratifs

Alors que l'état des résultats présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente le classement des frais généraux et administratifs :

| | 2017 | 2016 |
|--|------------------|------------------|
| | \$ | \$ |
| Salaires et charges sociales | 4 234 918 | 4 239 667 |
| Charges locatives | 293 586 | 387 313 |
| Amortissement | 227 750 | 316 271 |
| Services partagés | 335 478 | 235 978 |
| PRLISS | 47 500 | 47 500 |
| Services-conseils | 199 595 | 206 106 |
| Services de traduction | 28 341 | 48 371 |
| Services professionnels | 15 560 | 15 560 |
| Fournitures | 25 844 | 45 398 |
| Frais liés à l'informatique | 54 693 | 27 397 |
| Frais de gouvernance | 65 632 | 56 884 |
| Frais de poste, de messagerie et de télécommunications | 40 481 | 33 099 |
| Autres | 192 305 | 189 948 |
| | 5 761 683 | 5 849 492 |

Le tableau suivant présente les charges au titre des indemnités quotidiennes du président du conseil et des administrateurs ainsi que les frais de déplacement et de formation qui sont inclus dans les frais de gouvernance du tableau des frais généraux et administratifs ci-dessus.

| | 2017 | | 2016 |
|---|----------------|---------------|---------------|
| | Budget | Montant réel | Montant réel |
| | \$ | \$ | \$ |
| Charge au titre des indemnités quotidiennes du président du conseil | 21 000 | 11 200 | 17 675 |
| Charge au titre des indemnités quotidiennes des administrateurs | 56 500 | 50 025 | 38 375 |
| Frais de déplacement et frais de formation des membres du conseil | 22 500 | 4 407 | 834 |
| | 100 000 | 65 632 | 56 884 |

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto

Notes complémentaires

31 mars 2017

11. Bureau des services partagés des RLISS

Le tableau suivant présente les activités financières, par objet, du Bureau des services partagés des RLISS pour l'exercice :

| | Période de 12 mois Exercice complet | Période de 11 mois close le 28 février 2017 | Période de 12 mois close le 31 mars 2016 |
|---|--|---|--|
| | Budget | Montant réel | Montant réel |
| | \$ | \$ | \$ |
| Produits | | | |
| Montants recouvrés ou recouvrables auprès des RLISS | 5 343 296 | 4 518 734 | 4 761 343 |
| Amortissement des apports de capital reportés | 896 599 | 855 519 | 896 599 |
| | 6 239 895 | 5 374 253 | 5 657 942 |
| Charges* | | | |
| Salaires | 1 660 116 | 1 550 642 | 1 501 996 |
| Charges sociales | 343 576 | 302 026 | 287 247 |
| Fournitures | 29 314 | 20 237 | 28 266 |
| Télécommunications | 11 508 | 11 646 | 10 479 |
| Recrutement et perfectionnement des employés | 15 623 | 17 326 | 36 884 |
| Services-conseils | 7 000 | — | 21 275 |
| Services professionnels | 23 500 | 21 500 | 20 580 |
| Frais liés aux réunions | 4 000 | 259 | 1 114 |
| Amortissement | 896 599 | 855 519 | 896 599 |
| Charges locatives | 181 225 | 158 486 | 145 620 |
| Autres | 35 715 | 26 736 | 31 432 |
| Externalisation de services et frais liés à l'informatique | 3 031 719 | 2 409 876 | 2 676 450 |
| Total des charges liées aux services communs des RLISS | 6 239 895 | 5 374 253 | 5 657 942 |
| Moins : opérations interentités éliminées dans les états financiers cumulés** | — | (335 573) | (381 664) |
| | 6 239 895 | 5 038 680 | 5 276 278 |

* Le total des charges ci-dessus comprend des charges de 747 960 \$ (755 297 \$ en 2016) relatives au service juridique, dont une tranche de 670 121 \$ (658 794 \$ en 2016) est liée aux salaires et aux charges sociales.

** Le total des charges ci-dessus comprend un montant de 335 573 \$ (381 664 \$ en 2016) lié à des opérations interentités qui ont été éliminées dans les états financiers cumulés.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto

Notes complémentaires

31 mars 2017

12. Partenariat des RLISS

Le tableau suivant présente les activités financières, par objet, du Partenariat des RLISS pour l'exercice :

| | Période de 12 mois Exercice complet | Période de 11 mois close le 28 février 2017 | Période de 12 mois close le 31 mars 2016 |
|--|--|---|--|
| | Budget | Montant réel | Montant réel |
| | \$ | \$ | \$ |
| Produits | | | |
| Montants recouverts ou recouvrables auprès des RLISS | 665 000 | 609 588 | 665 000 |
| Financement fourni par le Ministère | 670 000 | 1 694 166 | 792 000 |
| Amortissement des apports de capital reportés | 67 614 | — | 67 614 |
| | 1 402 614 | 2 303 754 | 1 524 614 |
| Financement remboursable au Ministère relativement aux activités | — | (25 129) | — |
| | 1 402 614 | 2 278 625 | 1 524 614 |
| Charges* | | | |
| Salaires | 932 452 | 831 722 | 1 038 056 |
| Charges sociales | 189 633 | 371 123 | 201 543 |
| Soutien à l'ensemble des RLISS pour la planification et la mise en œuvre de la transition au plan Priorité aux patients (note 3) | — | 865 462 | — |
| Fournitures | 17 456 | 6 950 | 11 157 |
| Télécommunications | 10 283 | 7 510 | 7 638 |
| Recrutement et perfectionnement des employés | 17 874 | 10 481 | 10 370 |
| Frais liés à l'informatique | 7 596 | 12 072 | 8 356 |
| Services-conseils | 32 885 | 27 857 | 27 871 |
| Frais liés aux réunions | 13 826 | 2 945 | 5 271 |
| Amortissement | 67 614 | — | 67 614 |
| Charges locatives | 95 044 | 67 333 | 94 406 |
| Autres | 17 951 | 75 170 | 7 932 |
| Services partagés | — | — | 44 400 |
| | 1 402 614 | 2 278 625 | 1 524 614 |
| Moins : opérations interentités éliminées dans les états financiers cumulés | — | (47 500) | (47 500) |
| | 1 402 614 | 2 231 125 | 1 477 114 |

* Le total des charges ci-dessus comprend un montant de 47 500 \$ (47 500 \$ en 2016) lié à des opérations interentités qui ont été éliminées dans les états financiers cumulés.

Une tranche de 27 500 \$ du financement reçu du Ministère (30 000 \$ en 2016) a été affectée au réseau provincial de soins en fin de vie. Une tranche de néant du financement reçu du Ministère (122 000 \$ en 2016) a été affectée au projet de services de soutien personnel. Le Ministère a octroyé un financement de 1 080 000 \$ (néant en 2016) affectée au soutien à l'ensemble des RLISS pour la planification et la mise en œuvre de la transition au plan Priorité aux patients, dont une tranche de 214 538 \$ a été directement engagée par le PRLISS et est présentée aux postes Salaires et Charges sociales ci-dessus. Le solde de 865 462 \$ a été réparti entre divers RLISS, comme il est expliqué en détail à la note 3.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto

Notes complémentaires

31 mars 2017

13. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Healthcare of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime multiemployeurs, pour le compte d'environ 87 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2017 s'est établi à 567 348 \$ (598 304 \$ en 2016), et ce montant a été passé en charges dans l'état des résultats. La dernière évaluation actuarielle du régime a été effectuée au 31 décembre 2015. À ce moment, le régime était entièrement capitalisé.

14. Garanties

Le RLISS est assujéti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

15. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel. Les contrats seront probablement renouvelés. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location pour les prochains exercices s'établissent comme suit :

| | \$ |
|------|-----------|
| 2018 | 726 478 |
| 2019 | 755 250 |
| 2020 | 763 749 |
| 2021 | 386 059 |
| | 2 631 536 |

Le total des engagements ci-dessus comprend une tranche de 951 908 \$ liée à des locaux à bureaux pour le BSRP et le PRLISS et dont le Ministère assurera le paiement à l'échéance.

Le RLISS a également des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilisation pour les exercices 2016 et 2017. Les montants réels qui seront ultimement versés dépendent du financement réel du RLISS par le Ministère.

16. Événements postérieurs

Le 6 avril 2017, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a pris un arrêté en vertu des dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local*, dans sa version modifiée par la *Loi de 2016 donnant la priorité aux patients*, ordonnant le transfert de l'ensemble des actifs, des passifs, des droits et des obligations du Centre d'accès aux services communautaires (le « CASC ») du Centre-Toronto au RLISS, y compris la mutation de tous les employés du CASC.

À compter du 7 juin 2017, le RLISS sera responsable de fournir des services de santé et des services sociaux connexes ainsi que des fournitures et de l'équipement pour soigner des personnes à domicile, dans la collectivité et ailleurs, et de fournir des biens et des services pour aider les fournisseurs de soins à fournir des soins à ces personnes; de gérer le placement de personnes dans des foyers de soins de longue durée, des programmes de logement avec services de soutien, des lits de malades chroniques et des lits de réadaptation d'hôpitaux, et d'autres programmes et endroits où des services communautaires sont fournis dans le cadre de la *Loi de 1994 sur les services de soins à domicile et les services communautaires*; et de fournir des renseignements au public sur les services de santé et les services sociaux, et de faire des renvois vers ces services.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto

Notes complémentaires

31 mars 2017

17. Transfert du BSRP et du PRLISS

Comme il est mentionné à la note 1, le 1^{er} mars 2017, les actifs, les passifs, les droits et les obligations du BSRP et du PRLISS ont été transférés à SCSO. La contrepartie du transfert était de néant et la transaction a été comptabilisée à la valeur comptable des actifs et des passifs transférés. Les montants transférés se détaillent comme suit :

| | Bureau des services partagés des RLISS | Partenariat des RLISS | Total |
|---|---|--------------------------|------------------|
| | \$ | \$ | \$ |
| Actifs financiers | | | |
| Trésorerie | 204 753 | 81 012 | 285 765 |
| Montant à recevoir du RLISS du Centre-Toronto | (24 171) | 45 866 | 21 695 |
| | 180 582 | 126 878 | 307 460 |
| Passifs | | | |
| Créditeurs et charges à payer | 294 904 | 109 526 | 404 430 |
| Montant à verser au Ministère | — | 25 129 | 25 129 |
| Apports de capital reportés | 410 980 | — | 410 980 |
| | 705 884 | 134 655 | 840 539 |
| Dette nette | (525 302) | (7 777) | (533 079) |
| Actifs non financiers | | | |
| Charges payées d'avance | 114 322 | 7 777 | 122 099 |
| Immobilisations corporelles (note 7) | 410 980 | — | 410 980 |
| | 525 302 | 7 777 | 533 079 |
| Surplus accumulé | — | — | — |

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto

État cumulé de la situation financière et des résultats par division – Annexe 1 au 31 mars 2017

| | 2017 | | 2016 | | 2017 | | 2016 | | 2017 | | 2016 | | 2017 | | 2016 | |
|---|-------------------|-------------------|----------------|-------------------|----------------|-------------------|-------------------|-------------------|----------------|-------------------|-------------|-------|----------------|-------------------|-------------|--------|
| | Centre-Toronto | services partagés | Centre-Toronto | services partagés | Centre-Toronto | services partagés | Partenariat | Total | Centre-Toronto | services partagés | Partenariat | Total | Centre-Toronto | services partagés | Partenariat | Total |
| Actifs financiers | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Trésorerie | 1 096 486 | 782 212 | – | 543 202 | – | 90 893 | 1 096 486 | 1 416 307 | – | – | – | – | – | – | – | 15 160 |
| Montant à recevoir du BSPR, du PRLISS et du RLISS du Centre-Toronto* | – | 15 160 | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Montant à recevoir des Réseaux locaux d'intégration des services de santé (les « RLISS ») | – | 9 446 | – | 70 118 | – | – | – | 79 564 | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Montant à recevoir de Services communs pour la santé Ontario | 25 129 | – | – | – | – | – | 25 129 | – | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Montant à recevoir du Ministère relativement aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé | 21 813 625 | 18 030 794 | – | – | – | – | 21 813 625 | 18 030 794 | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Montant à recevoir au titre de la taxe de vente harmonisée | 197 765 | 128 547 | – | 172 071 | – | 578 | 197 765 | 301 196 | – | – | – | – | – | – | – | – |
| | 23 133 005 | 18 966 159 | – | 785 391 | – | 91 471 | 23 133 005 | 19 843 021 | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Passifs | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Créditeurs et charges à payer | 1 306 471 | 945 388 | – | 863 577 | – | 87 323 | 1 306 471 | 1 896 288 | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Montant à verser au BSPR, au PRLISS et au RLISS du Centre-Toronto* | – | – | – | 10 109 | – | 5 051 | – | 15 160 | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Montant à verser aux fournisseurs de services de santé | 21 813 625 | 18 030 794 | – | – | – | – | 21 813 625 | 18 030 794 | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Apports de capital reportés | 200 031 | 427 781 | – | 1 087 211 | – | – | 200 031 | 1 514 992 | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Montant à verser au Ministère | 28 217 | 4 707 | – | – | – | – | 28 217 | 4 707 | – | – | – | – | – | – | – | – |
| | 23 348 344 | 19 408 670 | – | 1 960 897 | – | 92 374 | 23 348 344 | 21 461 941 | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Dettes nettes | 215 339 | 442 511 | – | 1 175 506 | – | 903 | 215 339 | 1 618 920 | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Actifs non financiers | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Charges payées d'avance | 15 308 | 14 730 | – | 88 295 | – | 903 | 15 308 | 103 928 | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Immobilisations corporelles | 200 031 | 427 781 | – | 1 087 211 | – | – | 200 031 | 1 514 992 | – | – | – | – | – | – | – | – |
| | 215 339 | 442 511 | – | 1 175 506 | – | 903 | 215 339 | 1 618 920 | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Surplus accumulé | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – |

* Les montants à recevoir du/à verser au Bureau des services partagés des RLISS, les montants à recevoir du/à verser au PRLISS et les montants à recevoir du/à verser au RLISS du Centre-Toronto sont éliminés dans les états financiers cumulés. Au 31 mars 2017, le RLISS du Centre-Toronto ne comptait plus de division par suite de l'accord de transfert conclu avec SCSO le 1^{er} mars 2017.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto

État cumulé de la situation financière et des résultats par division – Annexe I (suite)

pour l'exercice clos le 31 mars 2017

| | 2017 | | 2016 | | 2017 | | 2016 | | 2017 | | 2016 | |
|--|--------------------------------------|---------------|------------------------------|---------------|-------------|--------------|-------------|--------------|-------------|--------------|---------------|---------------|
| | Activités du RLISS du Centre-Toronto | | Bureau des services partagés | | Partenariat | | Partenariat | | Partenariat | | Partenariat | |
| | Budget | Montant réel | Budget | Montant réel | Budget | Montant réel | Budget | Montant réel | Budget | Montant réel | Budget | Montant réel |
| Produits | | | | | | | | | | | | |
| Montants recouvrés ou recouvrables auprès des RLISS | | | | | | | | | | | | |
| Financement fourni par le Ministère | 5 535 121 | 5 535 121 | — | 5 535 121 | — | — | 4 761 343 | 4 761 343 | 609 588 | 665 000 | 5 128 322 | 5 426 343 |
| Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 8) | 4 762 138 875 | 4 896 026 687 | 4 799 105 830 | 4 799 105 830 | — | — | — | — | 1 694 166 | 792 000 | 7 229 287 | 6 327 121 |
| Financement lié aux technologies habilitantes (note 3) | 510 000 | 423 000 | 440 000 | 440 000 | — | — | — | — | — | — | 423 000 | 440 000 |
| Chefs de service des urgences (note 9) | 75 000 | 75 000 | — | 75 000 | — | — | — | — | — | — | 75 000 | 75 000 |
| Planification de la transition pour la santé des autochtones (note 9) | 20 000 | 20 000 | 20 000 | 20 000 | — | — | — | — | — | — | 20 000 | 20 000 |
| Projet Urgences – Autre niveau de soins (« Urgences – ANS ») (note 9) | 100 000 | 100 000 | 100 000 | 100 000 | — | — | — | — | — | — | 100 000 | 100 000 |
| Chef des soins aux malades en phase critique (note 9) | 75 000 | 75 000 | — | 75 000 | — | — | — | — | — | — | 75 000 | 75 000 |
| Harmonisation des ressources et aiguillage (note 9) | 288 993 | — | — | 125 000 | — | — | — | — | — | — | — | 125 000 |
| Services de santé en français (note 9) | 106 000 | 106 000 | — | 106 000 | — | — | — | — | — | — | — | 106 000 |
| Entités de planification des services en français (note 9) | 568 713 | 568 713 | — | 568 713 | — | — | — | — | — | — | — | 568 713 |
| Chef des soins primaires (note 9) | 75 000 | 75 000 | — | 75 000 | — | — | — | — | — | — | — | 75 000 |
| Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète (note 9) | 1 106 715 | 1 106 715 | — | 1 106 715 | — | — | — | — | — | — | — | 1 106 715 |
| Jeux panaméricains et parapanaméricains (note 9) | — | — | — | 207 249 | — | — | — | — | — | — | — | 207 249 |
| Outil de communication pour la gestion des services d'urgence (note 9) | 200 000 | 200 000 | — | 500 000 | — | — | — | — | — | — | — | 200 000 |
| Planification et mise en œuvre de la transition au plan Priorité aux patients (note 3) | — | 180 000 | — | — | — | — | — | — | — | — | — | 180 000 |
| Amortissement des apports de capital reportés (note 5) | 316 271 | 227 750 | 316 271 | 316 271 | 896 599 | 896 599 | 67 614 | 67 614 | — | — | 180 000 | — |
| | 4 771 115 688 | 4 904 717 986 | 4 808 353 899 | 4 808 353 899 | 6 239 895 | 5 374 253 | 5 657 942 | 5 657 942 | 6 239 895 | 5 374 253 | 4 912 370 676 | 4 815 536 555 |
| Surplus de financement remboursable au Ministère relativement aux activités (note 4a) | | | | | | | | | | | | |
| | 4 771 115 688 | 4 904 717 986 | 4 808 353 899 | 4 808 353 899 | 6 239 895 | 5 374 253 | 5 657 942 | 5 657 942 | 6 239 895 | 5 374 253 | 4 912 370 676 | 4 815 536 555 |
| | — | (1 188) | — | (1 900) | — | — | — | — | — | — | (26 317) | (1 900) |
| Charges | | | | | | | | | | | | |
| Frais généraux et administratifs (note 10) | 5 851 392 | 5 761 683 | — | 5 849 492 | — | — | — | — | — | — | — | 5 761 683 |
| Services partagés des RLISS* (note 11) | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | 5 849 492 |
| Partenariat des RLISS** (note 12) | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | 5 657 942 |
| Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 8) | 4 762 138 875 | 4 896 026 687 | 4 799 105 830 | 4 799 105 830 | — | — | — | — | 1 402 614 | 1 524 614 | 2 278 625 | 1 524 614 |
| Technologies habilitantes (note 3) | 510 000 | 423 000 | 440 000 | 440 000 | — | — | — | — | — | — | 423 000 | 440 000 |
| Chefs de service des urgences (note 9) | 75 000 | 75 000 | — | 75 000 | — | — | — | — | — | — | 75 000 | 75 000 |
| Planification de la transition pour la santé des autochtones (note 9) | 20 000 | 20 000 | 20 000 | 20 000 | — | — | — | — | — | — | 20 000 | 20 000 |
| Projet Urgences – Autre niveau de soins (« Urgences – ANS ») (note 9) | 100 000 | 100 000 | 100 000 | 100 000 | — | — | — | — | — | — | 100 000 | 100 000 |
| Chef des soins aux malades en phase critique (note 9) | 75 000 | 75 000 | — | 75 000 | — | — | — | — | — | — | 75 000 | 75 000 |
| Harmonisation des ressources et aiguillage (note 9) | 288 993 | — | — | 125 000 | — | — | — | — | — | — | — | 125 000 |
| Services de santé en français (note 9) | 106 000 | 106 000 | — | 106 000 | — | — | — | — | — | — | — | 106 000 |
| Entités de planification des services en français (note 9) | 568 713 | 568 713 | — | 568 713 | — | — | — | — | — | — | — | 568 713 |
| Chef des soins primaires (note 9) | 75 000 | 75 000 | — | 75 000 | — | — | — | — | — | — | — | 75 000 |
| Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète (note 9) | 1 106 715 | 1 106 715 | — | 1 106 715 | — | — | — | — | — | — | — | 1 106 715 |
| Jeux panaméricains et parapanaméricains (note 9) | — | — | — | 207 249 | — | — | — | — | — | — | — | 207 249 |
| Outil de communication pour la gestion des services d'urgence (note 9) | 200 000 | 200 000 | — | 500 000 | — | — | — | — | — | — | — | 200 000 |
| Planification et mise en œuvre de la transition au plan Priorité aux patients (note 9) | — | 180 000 | — | — | — | — | — | — | — | — | — | 180 000 |
| | 4 771 115 688 | 4 904 717 986 | 4 808 353 899 | 4 808 353 899 | 6 239 895 | 5 374 253 | 5 657 942 | 5 657 942 | 6 239 895 | 5 374 253 | 4 912 370 676 | 4 815 536 555 |
| Surplus annuel et surplus accumulé à la fin de l'exercice | | | | | | | | | | | | |
| | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |

* Ces montants seront ajustés de 335 573 \$ relativement aux opérations du RLISS du Centre-Toronto. Ces montants reflètent les activités que le BSGP a effectuées au nom des 14 RLISS (note 11).
 ** Ces montants seront ajustés de 47 500 \$ relativement aux opérations du RLISS du Centre-Toronto. Ces montants reflètent les activités que le PRLISS a effectuées au nom des 14 RLISS (note 12).
 *** L'état des résultats de 2017 du BSRP et du PRLISS couvre une période d'activités de onze mois close le 28 février 2017.

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

Rapport sur les responsabilités de la direction

Il incombe à la direction du Réseau local d'Intégration des services de santé (RLISS) d'Waterloo Wellington de préparer les états financiers afférants conformément aux principes comptables généralement reconnus. La direction prépare les états financiers conformément aux conventions comptables appropriées et, en se fondant sur les meilleures estimations possibles et en faisant preuve de jugement éclairé, rend compte des activités et des transactions comme elles sont survenues. La direction a retenu des montants raisonnablement fondés pour s'assurer que les états financiers sont présentés fidèlement, à tous les égards importants. Les données financières incluses dans le présent rapport annuel sont préparées sur une base comparable à celle des états financiers.

La direction tient à jour un système de mécanismes de contrôle interne pour donner une assurance raisonnable, moyennant des frais raisonnables, que les éléments d'actif sont protégés et que les transactions sont exécutées et enregistrées conformément aux politiques régissant les activités du RLISS.

Il incombe au conseil d'administration de s'assurer que la direction assume ses responsabilités en matière d'information financière et de contrôle interne et de passer en revue et d'approuver en dernier ressort les états financiers consolidés. Ces responsabilités sont acquittées essentiellement par le comité de vérification. Le comité se réunit environ quatre fois par an pour passer en revue l'information financière vérifiée et non vérifiée. Deloitte & Touche LLP a libre et plein accès au comité de vérification.

La direction reconnaît qu'il lui incombe de présenter des renseignements financiers représentatifs des opérations du RLISS, uniformément fiables et pertinents pour l'évaluation éclairée des activités du RLISS.



Bruce Lauckner
Administrateur en chef



Zeynep Danis
Vice-présidente Directrice des finances et des services



Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
400 Applewood Crescent
Suite 500
Vaughan (Ontario) L4K 0C3
Canada

Tél. : 416-601-6150
Télec. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017 et les états des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington au 31 mars 2017, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Le 24 mai 2017

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

État de la situation financière
au 31 mars 2017

| | 2017 | 2016 |
|--|------------------|-------------------|
| | \$ | \$ |
| Actifs financiers | | |
| Trésorerie | 713,807 | 539,555 |
| Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (note 9) | 2,449,272 | 11,436,200 |
| Autres débiteurs | 84,865 | 32,924 |
| | 3,247,944 | 12,008,679 |
| Passifs | | |
| Créditeurs et charges à payer | 700,940 | 391,921 |
| Montant à verser au ministère de la Santé et des Soins de longue durée (note 3b) | 154,472 | 194,990 |
| Montant à verser aux fournisseurs de services de santé (note 9) | 2,449,272 | 11,436,200 |
| Montant à verser au Bureau des services partagés des Réseaux locaux d'intégration des services de santé (note 4) | - | 16,535 |
| Apports de capital reportés (note 5) | 149,390 | 199,505 |
| | 3,454,074 | 12,239,151 |
| Dette nette | (206,130) | (230,472) |
| Engagements (note 6) | | |
| Actifs non financiers | | |
| Charges payées d'avance | 56,740 | 30,967 |
| Immobilisations corporelles (note 7) | 149,390 | 199,505 |
| | 206,130 | 230,472 |
| Surplus accumulé | - | - |

Approuvé par le conseil



_____, président du conseil d'administration



_____, président du comité des finances et de vérification

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

État des résultats

pour l'exercice clos le 31 mars 2017

| | Budget (note 8) | 2017 Montant réel | 2016 Montant réel |
|---|----------------------|----------------------|----------------------|
| | \$ | \$ | \$ |
| Produits | | | |
| Financement fourni par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée | | | |
| Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9) | 1,024,202,400 | 1,082,899,573 | 1,054,673,430 |
| Activités du Réseau local d'intégration des services de santé – frais généraux et administratifs | 4,198,719 | 4,166,913 | 4,238,720 |
| Projets | | | |
| Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète | 1,036,138 | 1,036,138 | 1,036,138 |
| Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration | 510,000 | 510,000 | 510,000 |
| Chef de service des urgences | 75,000 | 75,000 | 75,000 |
| Chef de service des urgences – Autre niveau de soins | 100,000 | 100,000 | 100,000 |
| Planification autochtone | 5,000 | 5,000 | 5,000 |
| Services en français | 106,000 | 106,000 | 106,000 |
| Chef des soins aux malades en phase critique | 75,000 | 75,000 | 75,000 |
| Chef des soins primaires | 75,000 | 75,000 | 75,000 |
| Planification et mise en œuvre de la transition au plan Priorité aux patients | - | 180,000 | - |
| Amortissement des apports de capital reportés (note 5) | - | 50,115 | 50,115 |
| | 1,030,383,257 | 1,089,278,739 | 1,060,944,403 |
| Financement remboursable au ministère de la Santé et des Soins de longue durée (note 3b) | - | (151,932) | (2,540) |
| | 1,030,383,257 | 1,089,126,807 | 1,060,941,863 |
| Charges | | | |
| Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9) | 1,024,202,400 | 1,082,899,573 | 1,054,673,430 |
| Activités du Réseau local d'intégration des services de santé – frais généraux et administratifs (note 11) | 4,198,719 | 4,065,096 | 4,286,295 |
| Projets (note 10) | | | |
| Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète | 1,036,138 | 1,036,138 | 1,036,138 |
| Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration | 510,000 | 510,000 | 510,000 |
| Chef de service des urgences | 75,000 | 75,000 | 75,000 |
| Service des urgences – Autre niveau de soins | 100,000 | 100,000 | 100,000 |
| Planification autochtone | 5,000 | 5,000 | 5,000 |
| Services en français | 106,000 | 106,000 | 106,000 |
| Chef des soins aux malades en phase critique | 75,000 | 75,000 | 75,000 |
| Chef des soins primaires | 75,000 | 75,000 | 75,000 |
| Planification et mise en œuvre de la transition au plan Priorité aux patients | - | 180,000 | - |
| | 1,030,383,257 | 1,089,126,807 | 1,060,941,863 |
| Surplus de l'exercice et surplus accumulé à la fin de l'exercice | - | - | - |

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

État de la variation de la dette nette
pour l'exercice clos le 31 mars 2017

| | Budget (note 8) | 2017 | 2016 |
|--|--------------------|------------------|------------------|
| | \$ | \$ | \$ |
| Surplus de l'exercice | - | - | - |
| Variation des charges payées d'avance, montant net | - | (25,773) | 35,461 |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 50,116 | 50,115 | 50,115 |
| Diminution de la dette nette | 50,116 | 24,342 | 85,576 |
| Dette nette au début de l'exercice | (230,472) | (230,472) | (316,048) |
| Dette nette à la fin de l'exercice | (180,356) | (206,130) | (230,472) |

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

État des flux de trésorerie
pour l'exercice clos le 31 mars 2017

| | 2017 | 2016 |
|---|----------------|----------------|
| | \$ | \$ |
| Activités de fonctionnement | | |
| Surplus de l'exercice | - | - |
| Moins : éléments sans effet sur la trésorerie | | |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 50,115 | 50,115 |
| Amortissement des apports de capital reportés (note 5) | (50,115) | (50,115) |
| | - | - |
| Variation des éléments hors trésorerie liés aux activités de fonctionnement | | |
| Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée | 8,986,928 | (5,890,054) |
| Autres débiteurs | (51,941) | 273,451 |
| Créditeurs et charges à payer | 309,019 | (150,151) |
| Montant à verser au ministère de la Santé et des Soins de longue durée | (40,518) | (53,365) |
| Montant à verser aux fournisseurs de services de santé | (8,986,928) | 5,890,054 |
| Montant à verser aux Réseaux locaux d'intégration des services de santé | | |
| Bureau des services partagés | (16,535) | 3,458 |
| RLISS de Champlain | - | 8,769 |
| Charges payées d'avance | (25,773) | 35,461 |
| | 174,252 | 117,623 |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | - | - |
| Activités de financement | | |
| Apports de capital reçus (note 5) | - | - |
| Augmentation nette de la trésorerie | 174,252 | 117,623 |
| Trésorerie au début de l'exercice | 539,555 | 421,932 |
| Trésorerie à la fin de l'exercice | 713,807 | 539,555 |

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

Notes complémentaires

31 mars 2017

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), sous l'appellation Réseau local d'intégration des services de santé (le « RLISS ») de Waterloo Wellington, et ses lettres patentes ont été dissoutes. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la Loi.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend la totalité du comté de Wellington, la région de Waterloo et la ville de Guelph, en plus d'englober une partie du comté de Grey, que les RLISS du Sud-Ouest et de Simcoe Nord Muskoka se partagent également. Le RLISS conclut des ententes de responsabilisation avec des fournisseurs de services de santé.

Le RLISS est financé par la province de l'Ontario, en vertu d'une entente de responsabilisation des RLISS (l'« entente de responsabilisation ») conclue avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère et établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère. Le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé, avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilisation conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert et en informe le Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. La trésorerie liée au paiement de transfert ne transite pas par le compte bancaire du RLISS.

Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par un RLISS ont été imputés aux états financiers de ce dernier. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers de chaque RLISS pour l'exercice clos le 31 mars 2017.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les principales méthodes comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées. En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments sans effet sur la trésorerie comme l'amortissement des immobilisations corporelles.

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

Notes complémentaires

31 mars 2017

2. Principales méthodes comptables (suite)

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est constaté à titre de produits seulement dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des charges relatives à des services n'ayant pas encore été fournis. Ces sommes sont comptabilisées à la clôture de la période au titre des montants à verser au Ministère.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement d'immobilisations est constatée à titre d'apports de capital reportés et amortie à titre de produits sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des résultats est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations corporelles.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations. Les apports sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur juste valeur estimative en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations corporelles est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de ce qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations corporelles, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'une immobilisation corporelle de façon considérable sont inscrites à l'actif. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

| | |
|--|----------------------------------|
| Matériel informatique, mobilier et agencements de bureau | 3 ans (méthode linéaire) |
| Améliorations locatives | Durée du bail (méthode linéaire) |
| Matériel de bureau | 5 ans (méthode linéaire) |

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est comptabilisé pour un exercice complet.

Informations sectorielles

Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des résultats et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter d'information additionnelle.

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

Notes complémentaires

31 mars 2017

2. Principales méthodes comptables (suite)

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges au cours de la période. Les éléments importants assujettis à ces estimations et hypothèses comprennent l'évaluation des charges à payer et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de responsabilisation, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

- a) Le montant remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé se compose des éléments suivants :

| | Financement reçu | Charges admissibles | Surplus | Surplus |
|---|----------------------|------------------------|----------------|--------------|
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé | 1 082 899 573 | 1 082 899 573 | - | - |
| Activités du RLISS | 4 166 913 | 4 014 981 | 151 932 | 2 540 |
| Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète | 1 036 138 | 1 036 138 | - | - |
| Technologies habilitantes | 510 000 | 510 000 | - | - |
| Chef des soins aux malades en phase critique | 75 000 | 75 000 | - | - |
| Chef de service des urgences | 75 000 | 75 000 | - | - |
| Chef de service des urgences – Autre niveau de soins | 100 000 | 100 000 | - | - |
| Planification autochtone | 5 000 | 5 000 | - | - |
| Services en français | 106 000 | 106 000 | - | - |
| Chef des soins primaires | 75 000 | 75 000 | - | - |
| Planification et mise en œuvre de la transition au plan Priorité aux patients | 180 000 | 180 000 | - | - |
| | 1 089 228 624 | 1 088 896 692 | 151 932 | 2 540 |

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

Notes complémentaires

31 mars 2017

3. Financement remboursable au Ministère (suite)

b) Le montant à verser au Ministère aux 31 mars se détaille comme suit :

| | 2017 | 2016 |
|---|-----------|----------|
| | \$ | \$ |
| Montant à verser au Ministère au début de l'exercice | 194 990 | 248 355 |
| Paiement au Ministère au cours de l'exercice | (192 450) | – |
| Paiement au RLISS du Sud-Ouest pour le surplus au titre des services de cybersanté (exercice précédent) | – | (55 905) |
| Financement remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé (note 3a) | 151 932 | 2 540 |
| Montant à verser au Ministère à la fin de l'exercice | 154 472 | 194 990 |

4. Opérations entre apparentés

Bureau des services partagés des RLISS, Partenariat des RLISS et Services communs pour la santé Ontario

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») était une division du RLISS du Centre-Toronto et était assujéti aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS du Centre-Toronto. Le BSPR était responsable, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services était facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges de fonctionnement du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS au 28 février 2017 a été comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités étaient prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

Le Partenariat des RLISS (le « PRLISS ») a été créé au cours de l'exercice 2010 afin de renforcer les liens entre les fournisseurs de services de santé, les associations et les RLISS, et de favoriser un alignement entre les différents systèmes. Le PRLISS avait pour objectif de soutenir les RLISS dans leur démarche visant à obtenir la participation de la communauté des fournisseurs de services de santé afin que ceux-ci soutiennent une intégration efficace et réalisée en coopération avec les systèmes de soins de santé, de les appuyer dans leur rôle de gestionnaire de système et, quand il y a lieu, de favoriser l'implantation harmonieuse des stratégies et initiatives provinciales, ainsi que de permettre la détermination et la communication des pratiques exemplaires. Le PRLISS était un organisme dirigé par les RLISS et était responsable devant ces derniers. Le financement du PRLISS était assuré par les RLISS, avec une participation du Ministère.

Le 28 février 2017, aux termes d'un accord de transfert conclu entre le RLISS du Centre-Toronto et Services communs pour la santé Ontario (« SCSO »), la responsabilité de la prestation des services partagés, alors assurée par le BSPR et le PRLISS, a été transférée à SCSO. SCSO est un organisme provincial créé le 1^{er} janvier 2017 par le Règlement de l'Ontario 456/16 pris en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local*, ayant pour mandat de fournir des services partagés aux RLISS, notamment des services de gestion des ressources humaines, de logistique, de financement et d'administration, ainsi que d'approvisionnement. À titre d'organisme provincial, SCSO est assujéti aux lois, aux politiques et aux directives du gouvernement de l'Ontario, ainsi qu'au protocole d'entente conclu entre le ministre de la Santé et des Soins de longue durée et SCSO.

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

Notes complémentaires

31 mars 2017

4 Opérations entre apparentés (suite)

Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration

En date du 31 janvier 2014, le RLISS a conclu une entente avec les RLISS d'Érié St-Clair, de Hamilton Niagara Haldimand Brant et du Sud-Ouest (le « groupement ») afin d'assurer une mise en œuvre efficace et efficiente des programmes et des initiatives de cybersanté sur le territoire du groupement. En vertu de cette entente, les décisions relatives aux activités financières et aux activités de fonctionnement du bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration sont prises en commun. Aucun RLISS n'est en mesure d'exercer un contrôle unilatéral.

Le Ministère a octroyé un montant de 2 040 000 \$ (2 040 000 \$ en 2016) au RLISS du Sud-Ouest relativement aux initiatives liées aux technologies habilitantes. Le RLISS du Sud-Ouest a transféré au RLISS de Waterloo Wellington un montant de 510 000 \$ (510 000 \$ en 2016) tiré de ce financement.

5. Apports de capital reportés

| | 2017 | 2016 |
|-------------------------------|----------------|----------------|
| | \$ | \$ |
| Solde au début de l'exercice | 199 505 | 249 620 |
| Amortissement pour l'exercice | (50 115) | (50 115) |
| | 149 390 | 199 505 |

6. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation et de contrats d'entretien visant des locaux, des logiciels et du matériel. Les contrats seront probablement renouvelés. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location pour chacun des cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

| | \$ |
|------|------------------|
| 2018 | 356 438 |
| 2019 | 356 438 |
| 2020 | 356 438 |
| 2021 | 356 438 |
| 2022 | 356 438 |
| | 2 093 570 |

Le RLISS a également des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilisation. Les montants réels qui seront ultimement versés dépendent du financement réel du RLISS par le Ministère.

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

Notes complémentaires

31 mars 2017

7. Immobilisations corporelles

| | | | 2017 | 2016 |
|---|----------------|----------------------|------------------------|------------------------|
| | Coût | Amortissement cumulé | Valeur comptable nette | Valeur comptable nette |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Matériel, mobilier et agencements de bureau | 362 261 | 356 751 | 5 510 | 10 237 |
| Matériel informatique | 85 467 | 85 467 | – | 1 117 |
| Améliorations locatives | 358 651 | 214 771 | 143 880 | 188 151 |
| | 806 379 | 656 989 | 149 390 | 199 505 |

8. Chiffres du budget

Les chiffres du budget présentés à l'état des résultats reflètent le budget initial au 1^{er} avril 2016 approuvé par le conseil du RLISS. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux exigences de communication d'information du CCSP. Le gouvernement a approuvé des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Le tableau suivant présente les ajustements apportés au budget du RLISS au cours de l'exercice.

Le budget final du financement des fournisseurs de services de santé de 1 082 899 573 \$ se compose des éléments suivants :

| | |
|---|----------------------|
| | \$ |
| Budget initial | 1 024 202 400 |
| Financement additionnel reçu au cours de l'exercice | 58 697 173 |
| Budget final | 1 082 899 573 |

Le budget final du RLISS de 6 329 051 \$ pour les frais généraux et administratifs et les initiatives précises est calculé comme suit :

| | |
|--|------------------|
| | \$ |
| Budget initial | 6 180 857 |
| Recouvrement par le Ministère au cours de l'exercice | (31 806) |
| Financement additionnel reçu au cours de l'exercice | 180 000 |
| Budget final | 6 329 051 |

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

Notes complémentaires

31 mars 2017

9. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Au cours de l'exercice, le RLISS a pu accorder un financement total de 1 082 899 573 \$ (1 054 673 430 \$ en 2016) aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert réels accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit pour l'exercice 2017 :

| | 2017 | 2016 |
|---|----------------------|----------------------|
| | \$ | \$ |
| Gestion d'hôpitaux | 598 060 559 | 582 067 918 |
| Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics | 159 225 | 159 225 |
| Centres de soins de longue durée | 195 888 555 | 188 499 088 |
| Centres d'accès aux soins communautaires | 146 637 176 | 143 693 475 |
| Services de soutien communautaires | 28 349 482 | 28 302 607 |
| Soins à domicile dans des logements avec services de soutien | 6 471 004 | 6 471 004 |
| Centres de soins de santé communautaires | 22 693 581 | 21 353 059 |
| Programmes communautaires de soins de santé mentale | 42 581 089 | 42 203 639 |
| Hôpitaux psychiatriques spécialisés | 30 642 050 | 30 642 050 |
| Programmes de toxicomanie | 11 416 852 | 11 281 365 |
| | 1 082 899 573 | 1 054 673 430 |

Le RLISS reçoit du Ministère un financement qu'il verse à son tour aux fournisseurs de services de santé. Au 31 mars 2017, un montant de 2 449 272 \$ (11 436 200 \$ en 2016) devait être reçu du Ministère et versé aux fournisseurs de services de santé. Ces montants ont été comptabilisés à titre de produits et de charges dans l'état des résultats et sont présentés dans le tableau précédent.

10. Projets

Des financements distincts ont été accordés au RLISS par le Ministère relativement à certains projets. Alors que l'état des résultats présente ces produits et charges connexes par projet, le tableau suivant présente les charges relatives aux projets par objet :

| | 2017 | 2016 |
|--|------------------|------------------|
| | \$ | \$ |
| Salaires, charges sociales et services-conseils | 1 945 027 | 1 703 878 |
| Charges locatives | 94 207 | 90 503 |
| Services partagés | 109 506 | 126 049 |
| Relations publiques | 4 119 | 19 793 |
| Frais de poste, de messagerie et de télécommunications | 6 432 | 11 465 |
| Autres | 2 847 | 30 450 |
| | 2 162 138 | 1 982 138 |

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

Notes complémentaires

31 mars 2017

10. Projets (suite)

Les charges de fonctionnement relatives à la stratégie de lutte contre le diabète qui sont comprises dans les charges liées aux projets présentées ci-dessus s'établissent comme suit :

| | 2017 | 2016 |
|------------------------------|------------------|------------------|
| | \$ | \$ |
| Salaires et charges sociales | 855 773 | 855 773 |
| Autres charges | 180 365 | 180 365 |
| | 1 036 138 | 1 036 138 |

11. Activités du RLISS – frais généraux et administratifs

Alors que l'état des résultats présente les charges par fonction, le tableau suivant présente les frais généraux et administratifs par objet :

| | 2017 | 2016 |
|---|------------------|------------------|
| | \$ | \$ |
| Salaires et charges sociales | 2 790 046 | 3 150 000 |
| Charges locatives | 223 832 | 201 790 |
| Amortissement | 50 115 | 50 115 |
| Services partagés | 241 067 | 255 615 |
| Partenariat des RLISS | 47 500 | 47 500 |
| Relations publiques | 62 008 | 47 660 |
| Services-conseils | 188 392 | 129 368 |
| Fournitures | 34 036 | 34 366 |
| Indemnités quotidiennes du président du conseil | 75 950 | 68 950 |
| Indemnités quotidiennes de tous les autres membres du conseil | 45 000 | 34 033 |
| Autres frais de gouvernance | 36 423 | 63 072 |
| Frais de poste, de messagerie et de télécommunications | 53 097 | 33 057 |
| Autres | 217 630 | 170 769 |
| | 4 065 096 | 4 286 295 |

12. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Healthcare of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime multiemployeurs, pour le compte d'environ 35 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2017 s'est établi à 347 875 \$ (352 614 \$ en 2016), et ce montant a été passé en charges dans l'état des résultats. La dernière évaluation actuarielle du régime a été effectuée le 31 décembre 2016. À ce moment, le régime était entièrement capitalisé.

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

Notes complémentaires

31 mars 2017

13. Garanties

Le RLISS est assujéti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

14. Événement postérieur

Le 17 mai 2017, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a pris un arrêté en vertu des dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local*, dans sa version modifiée par la *Loi de 2016 donnant la priorité aux patients*, ordonnant le transfert de l'ensemble des actifs, des passifs, des droits et des obligations du Centre d'accès aux services communautaires (le « CASC ») de Waterloo Wellington au RLISS, y compris la mutation de tous les employés du CASC.

Depuis le 17 mai 2017, le RLISS est responsable de fournir des services de santé et des services sociaux connexes ainsi que des fournitures et de l'équipement pour soigner des personnes à domicile, dans la collectivité et ailleurs, et de fournir des biens et des services pour aider les fournisseurs de soins à fournir des soins à ces personnes; de gérer le placement de personnes dans des foyers de soins de longue durée, des programmes de logement avec services de soutien, des lits de malades chroniques et des lits de réadaptation d'hôpitaux, et d'autres programmes et endroits où des services communautaires sont fournis dans le cadre de la *Loi de 1994 sur les services de soins à domicile et les services communautaires*; et de fournir des renseignements au public sur les services de santé et les services sociaux, et de faire des renvois vers ces services.

L'incidence financière réelle de la transition n'est pas encore connue; toutefois, l'on prévoit que les actifs pris en charge seront équivalents aux passifs pris en charge. Par ailleurs, aucun engagement important n'est pris en charge dans le cadre de la transition.



Le 22 juin 2017

Responsabilités de la direction en matière de production des états financiers

La direction de la Société d'exploitation de la Place de l'Ontario a la responsabilité de présenter en toute transparence les états financiers complets accompagnant le présent rapport. Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables de la fonction publique du Canada et incluent, par nécessité, certains montants fondés sur des estimations et des jugements.

La Place de l'Ontario emploie des systèmes de contrôle comptable interne conçus pour garantir avec une assurance raisonnable que l'information financière est exacte et fiable, que l'actif et le passif de la société sont correctement comptabilisés et que les biens sont protégés. Ces systèmes incluent les politiques et procédures, mais aussi la structure organisationnelle permettant de déléguer le pouvoir de façon appropriée et de séparer les responsabilités.

Les états financiers ont été visés par le comité de vérification de la Place de l'Ontario et approuvés par le conseil d'administration. En outre, les états financiers ont fait l'objet d'une vérification par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario, dont la responsabilité est de décider si oui ou non, ceux-ci ont été préparés en conformité avec les principes comptables de la fonction publique du Canada. Le rapport de l'auditeur indépendant accompagnant les états financiers décrit dans ses grandes lignes la portée de l'examen de l'auditeur et ses conclusions.

Au nom de la direction :

Handwritten signature of Nancy Rowland in blue ink.

Nancy Rowland
Administratrice générale (C)

Handwritten signature of Hunter Saggar in blue ink.

Hunter Saggar
Directeur principal des services internes

Handwritten signature of Tsong Liu in blue ink.

Tsong Liu, CPA, CGA, MBA
Contrôleuse financière



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À la Société d'exploitation de la Place de l'Ontario
et au ministre du Tourisme, de la Culture et du Sport

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société d'exploitation de la Place de l'Ontario, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2016, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société d'exploitation de la Place de l'Ontario au 31 décembre 2016, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La vérificatrice générale adjointe,

Susan Klein, CPA, CA, ECA

Toronto (Ontario)
Le 22 juin 2017

20 Dundas Street West
Suite 1530
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-327-9862
tty 416-327-6123

20, rue Dundas ouest
suite 1530
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-327-9862
ats 416-327-6123

www.auditor.on.ca

Société d'exploitation de la Place de l'Ontario

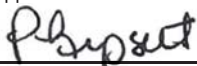
État de la situation financière

Au 31 décembre 2016

| | 2016 (milliers \$) | 2015 (milliers \$) |
|---|-----------------------|-----------------------|
| ACTIF | | |
| Actif à court terme | | |
| Liquidités | 9 882 | 7 611 |
| Encaisse affectée [Note 3] | 259 | 1 654 |
| Débiteurs [Note 4] | 2 608 | 2 257 |
| Stocks | 3 | 18 |
| Charges payées d'avance et charges différées | 33 | 45 |
| | 12 785 | 11 585 |
| Actif non courant | | |
| Immobilisations [Note 5] | 109 006 | 108 821 |
| Financement pour l'assainissement à percevoir [Note 7] | 50 000 | 50 000 |
| | 159 006 | 158 823 |
| | 171 791 | 170 406 |
| PASSIF ET ACTIF NET | | |
| Passif à court terme | | |
| Créditeurs et charges à payer [Note 6] | 2 819 | 2 568 |
| Obligations au titre des avantages sociaux des employés [Note 10(B)] | 58 | 56 |
| Montant à verser à la province de l'Ontario | 62 | 135 |
| Revenus reportés | 62 | 78 |
| | 3 001 | 2 837 |
| Passif à long terme | | |
| Obligations au titre des avantages sociaux des employés [Note 10(B)] | 153 | 138 |
| Responsabilité pour un site contaminé [Note 7] | 50 000 | 50 000 |
| | 50 153 | 50 138 |
| Financement pour l'assainissement différé | 50 000 | 50 000 |
| Contributions différées au titre des immobilisations [Note 8] | 6 810 | 7 048 |
| Contributions différées au titre des immobilisations non dépensées [Note 3 & 8] | 259 | 1 154 |
| | 57 069 | 58 202 |
| Actif net | | |
| Investi dans les immobilisations [Note 9] | 101 682 | 101 682 |
| Non affecté | (40 114) | (42 453) |
| | 61 568 | 59 229 |
| | 171 791 | 170 406 |

Se reporter aux annexes et aux notes accompagnant les états financiers.

Approuvé au nom de la Société :



Président



Membre de la Commission, Président du comité de vérification

Société d'exploitation de la Place de l'Ontario

État des résultats

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016

| | 2016 (milliers \$) | 2015 (milliers \$) |
|--|-----------------------|-----------------------|
| Revenu d'exploitation [Annexe 1] | 7 239 | 6 176 |
| Charges d'exploitation et frais d'administration [Annexe 2] | 7 400 | 6 330 |
| Déficit d'exploitation avant les éléments suivants | <u>(161)</u> | <u>(154)</u> |
| Revitalisation de la Place de l'Ontario [Note 13] | 172 | (6 402) |
| Réévaluation SST [Note 14] | 258 | - |
| Total de ces éléments | <u>430</u> | <u>(6 402)</u> |
| Excédent / (déficit) d'exploitation avant éléments suivants : | 269 | (6 556) |
| Subventions d'exploitation de la province de l'Ontario | 2 070 | 1 625 |
| Subventions limitées de la province de l'Ontario [Note 13] | - | 6 000 |
| Amortissement des contributions différées au titre des immobilisations | 1 133 | 835 |
| Amortissement des immobilisations | (1 133) | (835) |
| Amortissement des immobilisations en location | - | (31) |
| | <u>2 070</u> | <u>7 594</u> |
| Excédent des revenus par rapport aux charges | <u>2 339</u> | <u>1 038</u> |

Se reporter aux annexes et aux notes accompagnant les états financiers.

Société d'exploitation de la Place de l'Ontario

État de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016

| | 2016 (milliers \$) | | | 2015 (milliers \$) |
|--|----------------------------------|-------------|--------|-----------------------|
| | Investi dans les immobilisations | Non affecté | Total | Total |
| Actif net au début de l'exercice | 101 682 | (42 453) | 59 229 | 58 191 |
| Excédent des revenus par rapport aux charges | – | 2 339 | 2 339 | 1 038 |
| Actif net à la fin de l'exercice | 101 682 | (40 114) | 61 568 | 59 229 |

Se reporter aux annexes et aux notes accompagnant les états financiers.

Société d'exploitation de la Place de l'Ontario

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016

| | 2016 (milliers \$) | 2015 (milliers \$) |
|--|-----------------------|-----------------------|
| Activités de l'exploitation | | |
| Excédent des revenus par rapport aux charges | 2 339 | 1 038 |
| Redressements pour les postes n'exigeant pas de décaissement | | |
| Gains liés à la vente d'immobilisations | (172) | (99) |
| Amortissement des immobilisations | 1 133 | 835 |
| Amortissement des immobilisations en location | – | 31 |
| Amortissement des contributions différées au titre des immobilisations | (1 133) | (835) |
| Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement | (160) | (296) |
| Portion à long terme des charges à payer au titre des avantages sociaux des employés | 15 | (11) |
| Encaisse utilisée pour les activités d'exploitation | <u>2 022</u> | <u>663</u> |
| Activités liées aux immobilisations | | |
| Acquisitions d'immobilisations | (1 318) | (300) |
| Produits nets de la vente d'immobilisations | 172 | 99 |
| Encaisse utilisée pour les activités d'investissement | <u>(1 146)</u> | <u>(201)</u> |
| Activités de financement | | |
| Capital payé – obligation découlant d'un contrat de location-acquisition | – | (73) |
| Encaisse utilisée pour les activités de financement | <u>–</u> | <u>(73)</u> |
| Hausse de l'encaisse durant l'exercice | 876 | 389 |
| Encaisse au début de l'exercice | <u>9 265</u> | <u>8 876</u> |
| Encaisse à la fin de l'exercice | <u>10 141</u> | <u>9 265</u> |
| Liquidités | 9 882 | 7 611 |
| Encaisse affectée | 259 | 1 654 |
| | <u>10 141</u> | <u>9 265</u> |

Se reporter aux annexes et aux notes accompagnant les états financiers.

Société d'exploitation de la Place de l'Ontario

Annexes – Revenus d'exploitation et Charges d'exploitation et frais d'administration Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016

| | 2016 (milliers \$) | 2015 (milliers \$) |
|---|-----------------------|-----------------------|
| Annexe 1 | | |
| Revenus d'exploitation | | |
| Amphithéâtre | 3 306 | 2 614 |
| Stationnement | 1 549 | 1 247 |
| Concessions et location des installations | 1 235 | 1 286 |
| Marina | 598 | 518 |
| Autres revenus | 268 | 245 |
| Ventes au détail de la marina | 209 | 201 |
| Revenus d'intérêts | 74 | 65 |
| | <u>7 239</u> | <u>6 176</u> |
| Annexe 2 | | |
| Charges d'exploitation et frais d'administration | | |
| Traitements et salaires | 1 776 | 1 461 |
| Avantages sociaux des employés [Note 10] | 300 | 274 |
| Entretien des lieux | 1 790 | 1 234 |
| Impôts fonciers et frais d'administration | 1 761 | 1 538 |
| Services publics | 1 215 | 1 243 |
| Fournitures | 229 | 229 |
| Coût des ventes au détail | 147 | 169 |
| Conciergerie | 115 | 126 |
| Transports et communications | 49 | 56 |
| Projet spécial (Ontario 150) | 18 | – |
| | <u>7 400</u> | <u>6 330</u> |

Se reporter aux notes accompagnant les états financiers.

Société d'exploitation de la Place de l'Ontario

Notes accompagnant les états financiers

Le 31 décembre 2016

1. Nature des activités

La Société d'exploitation de la Place de l'Ontario, (la « Société » ou « Place de l'Ontario ») est un organisme de la Couronne provincial constitué en société en vertu de la *Loi sur la Société d'exploitation de la Place de l'Ontario* L.R.O. 1990. La Société est exonérée des impôts sur le revenu fédéraux et provinciaux.

Jusqu'au 1er février 2012, la Société a exploité un centre récréatif et d'exposition provincial de 155 acres s'étendant sur trois îles créées à l'aide de terre de remblai, le long du secteur riverain de Toronto. Le site avait été conçu dans le but d'offrir aux visiteurs un aperçu des ressources et des réalisations ontariennes.

Le 1er février 2012, le ministre du Tourisme, de la Culture et du Sport a annoncé la fermeture partielle et la revitalisation de la Place de l'Ontario. On a annoncé que les installations suivantes continueraient à fonctionner pendant l'élaboration des plans de revitalisation : la marina de la Place de l'Ontario, l'amphithéâtre Molson Canadian, le pavillon Atlantis et les terrains de stationnement. Toutes les autres installations, dont la ciné sphère, le parc d'attractions nautiques, les manèges et les comptoirs des concessions, cesseraient leurs activités.

En plus des divers services exploités par la Place de l'Ontario, la Société a conclu plusieurs accords de licence, de bail foncier et d'événements spéciaux avec des entreprises du secteur privé. Les frais facturés pour les accords d'événements doivent être approuvés par le ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport dans le barème de tarifs soumis dans le cadre du plan d'affaires annuel de la Place de l'Ontario.

La province accorde des subventions à la Société pour l'aider à payer une partie du coût des activités courantes.

2. Principales conventions comptables

(A) PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers sont préparés par la direction conformément aux normes comptables pour le secteur public au Canada, dont les normes destinées aux organismes sans but lucratif du secteur public.

(B) LIQUIDITÉ

Les liquidités incluent l'encaisse et un certificat de revenus garanti encaissable à durée fixe.

(C) CONSTATATION DES REVENUS

Les subventions sont constatées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les subventions provinciales affectées à l'achat d'immobilisations sont différées et amorties au titre des revenus au cours de la même période que les immobilisations dont il s'agit.

Les subventions provinciales reçues pour décontaminer le site sont différées et comptabilisées au titre des revenus lorsque les coûts de décontamination sont engagés.

Les revenus générés par les frais de stationnement, les locations, les concessions et les droits de bassin de la marina sont constatés lorsque les biens ou les services sont fournis.

Les revenus provenant de l'amphithéâtre constituent des revenus de location pour les baux fonciers, selon ce qui est déterminé par contrat. Les revenus sont calculés selon une échelle croissante en fonction du niveau de revenus bruts générés par l'amphithéâtre en sus d'un montant de location de base.

Société d'exploitation de la Place de l'Ontario

Notes accompagnant les états financiers

Le 31 décembre 2016

2. Principales conventions comptables (suite)

(D) STOCKS

Les stocks sont évalués au prix coûtant.

(E) IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont comptabilisées en fonction du coût déduction faite de l'amortissement cumulé.

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée d'utilisation estimative des immobilisations tel qu'indiqué ci-après :

| | |
|-------------------------|--------|
| Immeubles | 25 ans |
| Structures | 10 ans |
| Équipement, agencements | 10 ans |
| Matériel informatique | 4 ans |

Les coûts incluent les travaux de construction en cours. Les biens en construction sont amortis seulement une fois que le bien est mis en service.

(F) INCERTITUDE DE MESURE

La préparation des états financiers selon les normes comptables pour le secteur public au Canada exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur le montant déclaré de l'actif et du passif au moment de la production des états financiers et les sommes déclarées de revenus et de dépenses pour la période. Les postes exigeant des estimations englobent le passif pour un site contaminé, ainsi que les débiteurs et revenus différés connexes servant à financer ce passif. Les montants réels peuvent être différents de ces estimations.

(G) INSTRUMENTS FINANCIERS

La Place de l'Ontario suit les normes comptables pour le secteur public au Canada relatives aux instruments financiers.

L'actif et le passif financiers de la Société sont comptabilisés de la façon suivante :

- Les liquidités et l'encaisse affectée sont assujetties à un risque négligeable de changement de valeur. La valeur comptable est environ la même que la juste valeur.
- Les débiteurs sont comptabilisés au coût.
- Les créditeurs et charges à payer, le montant à verser à la province et les revenus reportés sont comptabilisés en fonction du coût.

La Place de l'Ontario n'utilise aucun instrument financier dérivé.

3. Encaisse affectée

Les subventions suivantes de la province de l'Ontario sont détenues par la Place de l'Ontario et sont grevées d'affectations d'origine externe :

| | 2016 (milliers \$) | 2015 (milliers \$) |
|--|-----------------------|-----------------------|
| Contributions différées au titre des immobilisations (Note 8) | 259 | 1 154 |
| Dédommagement pour annulation hâtive de contrat de licence (Note 13) | – | 500 |
| | <u>259</u> | <u>1 654</u> |

Société d'exploitation de la Place de l'Ontario

Notes accompagnant les états financiers

Le 31 décembre 2016

4. Débiteurs

| | 2016 (milliers \$) | 2015 (milliers \$) |
|--|-----------------------|-----------------------|
| Province de l'Ontario – subventions limitées | – | 1 125 |
| Province de l'Ontario – subventions d'exploitation | 2 070 | 625 |
| Commerce | 363 | 450 |
| Autre | 175 | 57 |
| | <u>2 608</u> | <u>2 257</u> |

5. Immobilisations

| | 2016 | | 2015 | |
|----------------------------|-----------------------|--|--|--|
| | Coût (milliers \$) | Amortissement cumulé (milliers \$) | Valeur comptable nette (milliers \$) | Valeur comptable nette (milliers \$) |
| Terrain, lots de grève | 101 660 | – | 101 660 | 101 660 |
| Immeubles | 7 604 | 2 721 | 4 883 | 4 928 |
| Structures | 825 | 467 | 358 | 768 |
| Équipement, agencements | 2 870 | 1 632 | 1 238 | 1 400 |
| Matériel informatique | 240 | 163 | 77 | 65 |
| Travaux en cours | 790 | – | 790 | – |
| | <u>113 989</u> | <u>4 983</u> | <u>109 006</u> | <u>108 821</u> |

6. Crédoiteurs et charges à payer

Les crédoiteurs et les charges à payer ont principalement trait aux opérations commerciales normales avec des fournisseurs externes et sont assujettis aux conditions commerciales standard.

7. Responsabilité pour un site contaminé et financement différé pour l'assainissement

Le site de la Place de l'Ontario a été créé dans les années 1970 grâce à des travaux de remblayage au bord du lac en utilisant de la terre excédentaire d'autres projets d'aménagement exécutés dans la ville de Toronto. Lors de l'aménagement du parc, il n'existait pas de normes environnementales pour le sol et l'eau. Par conséquent, l'utilisation de matériau de remblayage urbain était alors une pratique acceptable. Selon des études environnementales indépendantes, le sol du site a des niveaux de contaminants supérieurs aux niveaux acceptables de la norme actuelle, mais le rapport indique qu'il est improbable que les personnes qui se rendent à la Place de l'Ontario soient en contact direct avec le sol contaminé. L'estimation du passif est une provision comptable fondée sur le réaménagement prévu de la Place de l'Ontario pour de futures utilisations.

Le passif est fondé sur la meilleure estimation de la direction découlant d'études environnementales effectuées par des experts indépendants et illustre les coûts de remédiation du site. La province s'est engagée à octroyer à la Société des subventions pour cette remédiation. À la fin de 2016, la remédiation des terrains contaminés n'avait pas encore débuté.

Société d'exploitation de la Place de l'Ontario

Notes accompagnant les états financiers

Le 31 décembre 2016

7. Responsabilité pour un site contaminé et financement différé pour l'assainissement (suite)

En 2016, le Ministère et Infrastructure Ontario ont estimé que l'assainissement environnemental du parc urbain et du sentier riverain était nécessaire. Le coût de cet assainissement était estimé à 2,9 millions \$ et a été payé par le Ministère, au nom de la Société.

8. Contributions différées au titre des immobilisations et contributions différées au titre des immobilisations non dépensées

Les immobilisations acquises ont été comptabilisées et les subventions d'équipement correspondantes ont été différées avec les subventions d'équipement inutilisées. Les subventions d'équipement utilisées sont amorties en tant que bénéfices de la même façon que les actifs sous-jacents. Les changements qui sont survenus dans le total des contributions différées au titre des immobilisations se présentent comme suit :

| | 2016 (milliers \$) | 2015 (milliers \$) |
|--|-----------------------|-----------------------|
| Solde au début de l'exercice | 8 202 | 9 037 |
| Montant amorti en tant que revenus | (1 133) | (835) |
| Solde à la fin de l'exercice | 7 069 | 8 202 |
| | 2016 (milliers \$) | 2015 (milliers \$) |
| Contributions différées au titre des immobilisations | 6 810 | 7 048 |
| Contributions différées au titre des immobilisations non dépensées | 259 | 1 154 |
| Solde à la fin de l'exercice | 7 069 | 8 202 |

Les contributions différées au titre des immobilisations non dépensées sont incluses dans l'encaisse affectée, comme cela est décrit à la note 3.

9. Investi dans les immobilisations

Le solde au poste Investissement dans les immobilisations représente le montant net de l'investissement de la Société dans les immobilisations moins le solde des contributions différées au titre des immobilisations à la fin de l'exercice.

10. Avantages sociaux des employés

(A) PRESTATIONS DE RETRAITE

La Société offre un régime de retraite à tout son personnel permanent, ainsi qu'aux membres du personnel non permanent qui veulent y participer, par l'entremise de la Caisse de retraite des fonctionnaires (CRF) et de la Caisse de retraite du Syndicat des employés et employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO), qui sont des régimes interentreprises, établis par la province de l'Ontario. La province de l'Ontario, qui est le seul promoteur de la CRF et co-promoteur de la Caisse de retraite du SEFPO, détermine les paiements annuels que la Société doit verser à ces caisses. Par conséquent, la charge de retraite est la part assumée par la Société de la cotisation exigée au titre de la CRF et de la Caisse de retraite du SEFPO, qui s'élevait à 96 345 \$(82 837 \$ en 2015), et elle est comprise dans les avantages sociaux des employés à l'annexe Charges d'exploitation et frais d'administration.

Société d'exploitation de la Place de l'Ontario

Notes accompagnant les états financiers

Le 31 décembre 2016

10. Avantages sociaux des employés (suite)

(B) CHARGES À PAYER AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX DES EMPLOYÉS

Le coût des vacances inutilisées et des indemnités de départ imposées par la loi acquises par les employés actuels est intégré aux états financiers dans la portion à long terme des charges à payer au titre des avantages sociaux des employés. Les montants à verser aux employés actuels en un an sont inclus dans le poste Crédoiteurs et charges à payer. Les montants liés aux indemnités de départ et autres à verser aux employés mis à pied sont inclus dans les charges à payer au titre des avantages sociaux des employés.

(C) AUTRES AVANTAGES NON LIÉS À LA RETRAITE OBTENUS PAR LES EMPLOYÉS À LA RETRAITE

Le coût des autres avantages non liés à la retraite obtenus par les employés à la retraite est assumé par le ministère des Services gouvernementaux et n'est pas inclus dans l'état des résultats.

11. Appel lié aux impôts fonciers

La Société a fait appel auprès de la ville de Toronto concernant l'évaluation foncière réalisée par la Municipal Property Assessment Corporation pour les années d'imposition 2009 à 2014. Un règlement a été conclu en mars 2016 et la direction s'attend à un remboursement d'environ 2,6 millions \$. Le remboursement sera inscrit à titre de récupération d'impôts fonciers de l'année précédente durant l'exercice où il aura été reçu.

12. Instruments financiers

(A) RISQUE DE LIQUIDITÉ :

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations au moment opportun ou à un coût raisonnable. La Société gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins d'exploitation. Elle prépare son budget et ses prévisions de trésorerie de façon à s'assurer qu'elle ait suffisamment de fonds pour s'acquitter de ses obligations. Les crédoiteurs et charges à payer sont généralement exigibles dans les 30 jours suivant la réception d'une facture.

(B) RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier fasse subir une perte financière à l'autre partie en ne s'acquittant pas d'une obligation. La Société est exposée à un risque de crédit qui découle des comptes clients.

En raison de la nature de ces débiteurs, la Société les comptabilise en appliquant une dépréciation fondée sur les tendances historiques.

13. Revitalisation de la Place de l'Ontario

En juillet 2014, la province a fait connaître sa vision à long terme pour la revitalisation de la Place de l'Ontario. La revitalisation de la Place de l'Ontario a débuté par l'aménagement d'un nouveau parc urbain et un sentier riverain sur East Island de la Place de l'Ontario, qui devraient ouvrir en été 2017. L'étape suivante est un processus d'aménagement du territoire, commencé en 2016.

En 2015, le Ministère a accepté de financer la somme de 6 000 000 \$ afin d'absorber une partie du montant total de 6 500 000 \$ versé par la Société pour annuler un contrat de licence.

Société d'exploitation de la Place de l'Ontario

Notes accompagnant les états financiers

Le 31 décembre 2016

14. Réévaluation SST

La Société a fait appel auprès de l'Agence du revenu du Canada pour les années d'imposition 2012 à 2015. En 2016, la Société a reçu la confirmation d'un appel favorable et a reçu 258 000 \$, qui sont comptabilisés dans la Réévaluation SST de l'État des opérations.

15. Données comparatives

Certaines données comparatives ont été retraitées pour les rendre conformes à la présentation des états financiers adoptée pendant l'année.



Suite 200, Roberta Bondar Place, 70 Foster Drive, Sault Ste. Marie, Ontario P6A 6V8
Tel: (705) 945-6700 or 1-800-461-8329, Fax: (705) 945-6701 www.nohfc.com

Place Roberta Bondar, 70, promenade Foster, bureau 200, Sault Ste. Marie (Ontario) P6A 6V8
Tél. 705 945-6700 ou 1 800 461-8329, Téléc. 705 945-6701 www.nohfc.com

Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario Exercice clos le 31 mars 2017

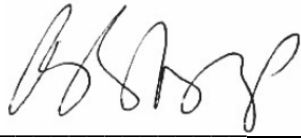
Responsabilité en matière de communication de l'information financière

Les états financiers de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (SGFPNO), ci-joints, ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes du secteur public et sont la responsabilité de la direction. La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations qui sont fondées sur le jugement de la direction, surtout lorsque les opérations qui ont une incidence sur l'exercice en cours ne peuvent être complétées avec certitude qu'au cours d'exercices ultérieurs. Les états financiers ont été préparés judicieusement selon un seuil d'importance relative et sont fondés sur l'information disponible au 8 juin 2017.

Il incombe à la direction de veiller à l'intégrité des états financiers et de mettre en place et d'appliquer un système de contrôles internes conçu pour assurer dans une mesure raisonnable la protection des actifs et l'accès en temps opportun à des renseignements financiers fiables. Le système comprend des politiques et méthodes formelles, de même qu'une structure organisationnelle qui assure la délégation judicieuse des pouvoirs et la séparation équilibrée des responsabilités.

Il incombe au conseil d'administration de veiller, par l'entremise du comité de vérification, à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités relativement à la communication de l'information financière et aux contrôles internes. En général, le comité de vérification, dont les membres sont ni employés ni représentants de la SGFPNO, se réunit périodiquement avec la direction et le Bureau de la vérificatrice générale pour s'assurer que chacun s'est acquitté, comme il se doit, de sa responsabilité respective.

Les états financiers ont été vérifiés par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario. Il incombe à la vérificatrice générale d'indiquer si, à son avis, les états financiers ont été présentés fidèlement, conformément aux Normes comptables canadiennes du secteur public. Le rapport de la vérificatrice générale décrit la portée de l'examen effectué par la vérificatrice ainsi que l'opinion de cette dernière.



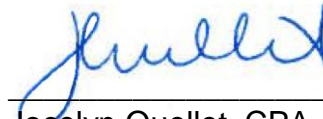
D. Bruce Strapp
Directeur général
SGFPNO



Melanie Muncaster
Directrice adjointe
SGFPNO



Susan Richichi, CPA, CA
Chef des services financiers
SGFPNO



Jocelyn Ouellet, CPA, CMA
Contrôleuse principale
SGFPNO



Glen Vine
Chef des services relatifs aux programmes
SGFPNO



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario
et au ministre du Développement du Nord et des Mines

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif financier net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminés à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario au 31 mars 2017, ainsi que des résultats de son exploitation, de l'évolution de son actif financier net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Vérificatrice générale adjointe,

Susan Klein, CPA, CA, ECA

Toronto (Ontario)
Le 8 juin 2017

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

État de la situation financière

Au 31 mars 2017, avec informations comparatives pour 2016

| (En milliers de dollars) | 2017 | 2016 |
|--|-------------------|-------------------|
| Actif financier | | |
| Actif à court terme | | |
| Trésorerie et équivalents (note 3) | 301 466 \$ | 283 223 \$ |
| Intérêts courus | 488 | 448 |
| Prêts en cours (note 4) | 41 591 | 43 278 |
| | <u>343 545</u> | <u>326 949</u> |
| Passif financier | | |
| Créditeurs et charges à payer (note 5) | 10 462 | 13 559 |
| Actif financier net | <u>333 083</u> | <u>313 390</u> |
| Actif non financier | | |
| Immobilisations corporelles (note 6) | 5 | 9 |
| Engagements (note 9) | | |
| Investissement net de la Province de l'Ontario | <u>333 088 \$</u> | <u>313 399 \$</u> |

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration :



Co-président



Co-présidente



Directeur général

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

État des résultats

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017, avec informations comparatives pour 2016

| (En milliers de dollars) | Budget 2017 | 2017 | 2016 |
|--|-----------------|---------------|------------------|
| Revenus | | | |
| Subvention de la Province de l'Ontario | 100 000 \$ | 100 000 \$ | 100 000 \$ |
| Intérêts sur la trésorerie et les équivalents | 2 355 | 1 933 | 2 163 |
| Intérêts sur les prêts en cours | 2 068 | 2 158 | 2 233 |
| Recouvrements | – | 1 167 | 1 152 |
| | 104 423 | 105 258 | 105 548 |
| Charges | | | |
| Contributions conditionnelles | 81 081 | 74 834 | 74 705 |
| Pertes sur créances (note 7) | 8 823 | 2 981 | 5 976 |
| Administration (note 8) | 9 699 | 7 754 | 7 051 |
| | 99 603 | 85 569 | 87 732 |
| Excédent des revenus sur les charges | 4 820 \$ | 19 689 | 17 816 \$ |
| Investissement net de la Province de l'Ontario, en début d'exercice | | 313 399 | 295 583 |
| Investissement net de la Province de l'Ontario, en fin d'exercice | | 333 088 \$ | 313 399 \$ |

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

État de l'évolution de l'actif financier net

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017, avec informations comparatives pour 2016

| (En milliers de dollars) | 2017 | 2016 |
|---|------------|------------|
| Excédent des revenus sur les charges | 19 689 \$ | 17 816 \$ |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 4 | 3 |
| Augmentation de l'actif financier net | 19 693 | 17 819 |
| Actif financier net en début d'exercice | 313 390 | 295 571 |
| Actif financier net en fin d'exercice | 333 083 \$ | 313 390 \$ |

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017, avec informations comparatives pour 2016

| (En milliers de dollars) | 2017 | 2016 |
|---|-------------|-------------|
| Activités de prêt, d'investissement et d'aide financière | | |
| Décaissements relatifs aux prêts | (14 925) \$ | (15 923) \$ |
| Encaissements et recouvrements relatifs aux prêts | 14 802 | 13 028 |
| Contributions conditionnelles | (77 197) | (76 612) |
| Intérêts reçus sur les prêts en cours | 2 175 | 2 285 |
| Autres revenus | 7 | 393 |
| | (75 138) | (76 829) |
| Activités de financement | | |
| Contributions en espèces de la Province au titre des activités de prêt et d'aide financière | 100 000 | 100 000 |
| Activités de fonctionnement | | |
| Amortissement | (4) | (3) |
| Intérêts reçus sur la trésorerie et les équivalents | 1 867 | 2 882 |
| Charges administratives | (8 482) | (6 759) |
| | (6 619) | (3 880) |
| Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents | 18 243 | 19 291 |
| Trésorerie et équivalents en début d'exercice | 283 223 | 263 932 |
| Trésorerie et équivalents en fin d'exercice | 301 466 \$ | 283 223 \$ |

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017

1. Nature des activités

La Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (la « Société ») a été constituée sans capital-actions le 1^{er} juin 1988 en vertu de la *Loi sur le Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario*. La raison d'être de la Société consiste à financer les améliorations infrastructurelles et les possibilités de développement économique dans le Nord de l'Ontario en accordant une aide financière sous forme de contributions conditionnelles, de prêts-subventions liés au rendement et de prêts d'encouragement à terme. À titre d'organisme de la Couronne de l'Ontario, la Société bénéficie d'une exemption des impôts fédéral et provincial en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

La Société s'associe aux collectivités, aux entreprises et aux entrepreneurs à l'échelle du Nord de l'Ontario pour créer des emplois et pour renforcer l'économie du Nord. Elle offre cinq programmes ciblés : le Programme stratégique d'infrastructure économique, le Programme de renforcement des capacités des collectivités du Nord, le Programme d'innovation pour le Nord, le Programme des débouchés commerciaux pour le Nord et le Programme de stages dans le Nord de l'Ontario.

2. Principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables utilisées pour préparer ces états financiers sont résumées dans les paragraphes qui suivent.

a) Mode de comptabilisation

La direction a préparé ces états financiers conformément aux *Normes comptables canadiennes pour le secteur public* applicables aux entités comptables provinciales. Ces normes ont été établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public du Canada.

b) Opérations conclues avec la Province de l'Ontario

La Province de l'Ontario alloue des fonds pour financer les activités de prêt et d'aide financière. L'investissement net de la Province de l'Ontario augmente ou diminue selon qu'il y a excédent ou insuffisance des revenus sur les charges.

c) Trésorerie et équivalents

La trésorerie et les équivalents sont constitués principalement de fonds mis en dépôt dans des banques à charte et de placements à court terme mis en dépôt auprès de l'Office ontarien de financement, un apparenté.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017

2. Principales méthodes comptables (suite)

d) Instruments financiers

Les instruments financiers qui font l'objet d'opérations sans lien de dépendance sont d'abord évalués à leur juste valeur. Les prêts sans intérêt sont actualisés à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Les instruments financiers sont évalués par la suite selon l'une de deux méthodes : i) la juste valeur; ii) le coût ou le coût après amortissement. La Société recourt à la méthode de la juste valeur en ce qui concerne l'évaluation ultérieure de la trésorerie et des équivalents, et elle recourt à la méthode du coût après amortissement en ce qui concerne l'évaluation ultérieure des prêts en cours et des créditeurs et charges à payer.

e) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont constatées au coût, lequel comprend tous les montants qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'amélioration de l'immobilisation.

Le coût, déduction faite de la valeur résiduelle de l'immobilisation corporelle, est amorti selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative comme suit :

| | Années |
|-------------|--------|
| Automobiles | 7 |

f) Provision pour pertes sur créances

Les pertes sur créances proviennent de prêts en cours consentis par la Société. En plus de certaines sommes radiées et sommes amorties, on conserve une provision pour pertes sur créances d'un montant jugé suffisant pour éponger les éventuelles pertes sur créances. La provision pour pertes sur prêts comprend des provisions à l'égard de certains prêts ainsi qu'une provision générale pour les autres prêts et est déduite des prêts en cours.

Les sommes radiées et sommes amorties durant l'exercice et les variations des provisions figurent au poste des pertes sur créances dans l'état des résultats. Les recouvrements sont constitués de fonds reçus durant l'exercice en raison de prêts consentis pendant un exercice précédent et sont constatés comme recouvrements dans l'état des résultats.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017

2. Principales méthodes comptables (suite)

g) Constatation des revenus

Les subventions qui sont consenties par le gouvernement sont constatées à leur encaissement, les montants sont déterminables et leur recouvrabilité est assurée. Les intérêts créditeurs sont constatés selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les intérêts créditeurs sur prêts en cours sont constatés dans les états financiers et le montant indiqué est une valeur recouvrable estimative. Les intérêts créditeurs sur prêts douteux ne sont plus constatés.

h) Contributions conditionnelles et prêts-subventions

La Société passe en charges les contributions conditionnelles et prêts-subventions lors de leur décaissement. Les engagements approuvés sont constatés dans les états financiers une fois que les bénéficiaires remplissent les conditions relatives à l'aide financière.

i) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux *Normes comptables canadiennes pour le secteur public* exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants constatés au titre de l'actif et du passif et au titre des revenus et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels peuvent différer des estimations. Les estimations importantes comprennent la provision pour pertes sur créances et l'écart d'actualisation des prêts.

3. Trésorerie et équivalents

La *Loi sur le Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario* limite les investissements aux titres émis ou garantis par les provinces, le Canada, les États-Unis, le Royaume-Uni, la Banque internationale de reconstruction et de développement ainsi que toute banque canadienne des annexes I et II, de même qu'aux autres placements autorisés par le lieutenant-gouverneur en conseil. En vertu d'une entente de gestion des placements conclue avec l'*Office ontarien de financement*, la Société investit ses fonds excédentaires dans des titres autorisés par la *Loi*.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017

3. Trésorerie et équivalents (suite)

La trésorerie et les équivalents se détaillent comme suit :

| (En milliers de dollars) | 2017 | 2016 |
|--------------------------|------------|------------|
| Trésorerie | 100 243 \$ | 83 255 \$ |
| Placements à court terme | 201 223 | 199 969 |
| | 301 466 \$ | 283 224 \$ |

Les placements à court terme sont constitués de bons du Trésor (arrivant à échéance dans un délai de 365 jours) qui ont affiché un rendement moyen de 0,67 % (0,63 % en 2016). Tous les bons du Trésor sont remboursables sur demande.

4. Prêts en cours

| (En milliers de dollars) | 2017 | 2016 |
|---------------------------------------|-----------|-----------|
| Prêts courants | 7 118 \$ | 7 185 \$ |
| Prêts à long terme | 58 896 | 63 405 |
| Prêts en souffrance et non remboursés | 10 080 | 7 829 |
| Provision pour pertes sur créances | (34 217) | (34 846) |
| Écart d'actualisation des prêts | (286) | (295) |
| | 41 591 \$ | 43 278 \$ |

En général, les prêts portent des intérêts à taux fixe variant de 0 % à 8,25 % et sont entièrement remboursables dans les vingt ans qui suivent la date à laquelle ils ont été déboursés.

La variation de la provision pour pertes sur créances se détaille comme suit :

| (En milliers de dollars) | 2017 | 2016 |
|--|-----------|-----------|
| Solde en début d'exercice | 34 846 \$ | 56 650 \$ |
| Radiations de prêts au cours de l'exercice | (2 478) | (27 099) |
| Variation de la provision pour prêts | 1 849 | 5 295 |
| Solde en fin d'exercice | 34 217 \$ | 34 846 \$ |

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017

4. Prêts en cours (suite)

La variation du solde de l'écart d'actualisation des prêts se détaille comme suit :

| (En milliers de dollars) | 2017 | 2016 |
|---|---------------|---------------|
| Solde en début d'exercice | 295 \$ | 346 \$ |
| Montant de l'écart d'actualisation des prêts amortis | – | (2) |
| Montant amorti au titre des intérêts sur les prêts en cours | (9) | (49) |
| Solde en fin d'exercice | 286 \$ | 295 \$ |

5. Crédoiteurs et charges à payer

Les crédoiteurs et charges à payer visent en grande partie les opérations commerciales normales conclues avec les bénéficiaires, conformément aux ententes relatives aux contributions conditionnelles, et le solde réciproque entre le Ministère et la Société.

6. Immobilisations corporelles

| (En milliers de dollars) | 2017 | 2016 |
|---|-------------|-------------|
| Coût | | |
| Ouverture | 26 \$ | 26 \$ |
| Ajouts | – | – |
| Clôture | 26 | 26 |
| Amortissement cumulé | | |
| Ouverture | 17 | 14 |
| Amortissement | 4 | 3 |
| Clôture | 21 | 17 |
| Valeur comptable nette en fin d'exercice | 5 \$ | 9 \$ |

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017

7. Pertes sur créances

Les pertes sur créances figurant à l'état des résultats se détaillent comme suit :

| (En milliers de dollars) | 2017 | 2016 |
|---|-----------------|-----------------|
| Radiations de prêts au cours de l'exercice | 2 478 \$ | 27 099 \$ |
| Moins : montants prévus au cours des exercices précédents | (2 478) | (27 077) |
| Clôture | – | 22 |
| Variation de la provision pour prêts en cours | 2 981 | 5 956 |
| Variation de la provision pour pertes sur créances | 2 981 | 5 978 |
| Rajustement de l'écart d'actualisation | – | (2) |
| Pertes sur créances | 2 981 \$ | 5 976 \$ |

8. Charges administratives

Les charges administratives engagées durant l'exercice se détaillent comme suit :

| (En milliers de dollars) | Budget | | |
|---|-----------------|-----------------|-----------------|
| | 2017 | 2017 | 2016 |
| Traitements, salaires et avantages sociaux | 2 096 \$ | 1 952 \$ | 1 674 \$ |
| Transport et communications | 339 | 386 | 254 |
| Services | 3 153 | 2 214 | 1 688 |
| Frais de gestion | 4 040 | 3 047 | 3 019 |
| Marketing | – | 122 | 6 |
| Fournitures et matériel | 67 | 29 | 42 |
| Système d'information financière | – | – | 365 |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 4 | 4 | 3 |
| | 9 699 \$ | 7 754 \$ | 7 051 \$ |

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017

8. Charges administratives (suite)

La Province de l'Ontario accorde des prestations de retraite à tous les membres du personnel permanent de la Société en cotisant au Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario et au Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario, tous deux des régimes de retraite interentreprises à prestations déterminées établis par la province de l'Ontario. La Province de l'Ontario acquitte les coûts des régimes de retraite et les coûts d'autres avantages après-retraite non liés aux prestations de retraite qui sont accordés aux salariés admissibles, mais ces coûts ne figurent pas dans ces états financiers.

9. Engagements

Les fonds qui ont été engagés mais qui n'ont pas été versés au 31 mars 2017 totalisent 252 664 593 \$ (2016 – 217 197 435 \$).

10. Instruments financiers

Les principaux risques auxquels sont exposés les instruments financiers de la Société sont le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque que la partie contractante à un instrument financier manque de s'acquitter d'une obligation ou d'un engagement. Dans le cours normal de ses activités, la Société accorde du crédit aux clients de son portefeuille de prêts. Pour atténuer le risque, elle présélectionne les demandeurs de prêts, exige une garantie sur tous les prêts et tient une provision pour pertes sur créances éventuelles.

b) Risque de liquidité

L'exposition de la Société au risque de liquidité est faible car la trésorerie et les équivalents excèdent les engagements actuels. La Société réduit ce risque en surveillant les activités de trésorerie et les décaissements escomptés.

c) Risque de marché

Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et d'autres risques de prix. La Société ne conclut pas d'opérations qui sont libellées en devises étrangères. Les prêts en cours consentis par la

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017

Société portent des taux d'intérêt fixes. Le solde de la trésorerie et des équivalents inclut des bons du Trésor dont la valeur marchande se rapproche du coût; le risque de marché est par conséquent faible.



Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Le 13 juin 2017

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints de la Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto (la « Société »). Ces états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public établies par Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada). Les principales méthodes comptables de la Société sont décrites à la note 2 aux états financiers.

La direction est également responsable du maintien du système de contrôle interne conçu pour fournir une assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les transactions sont autorisées et comptabilisées correctement, et que l'information financière fiable est disponible pour la préparation des états financiers.

La direction rencontre les auditeurs externes, les comités de finances, de vérification et de gestion des risques et le Conseil d'administration pour examiner les états financiers et pour discuter des rapports financiers ou contrôles internes significatifs avant l'approbation des états financiers.

Les états financiers ont été audités par BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L./LLP, les auditeurs externes indépendants nommés par le Conseil d'administration. Le rapport de l'auditeur indépendant ci-joint décrit les responsabilités de la direction, les responsabilités de l'auditeur, la portée de son examen et de son opinion sur les états financiers de la Société.



President and CEO



Chief Financial Officer



Tel: 905 270-7700
Fax: 905 270-7915
Toll-free: 866 248 6660
www.bdo.ca

BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L./ LLP
1 City Centre Drive, bureau 1700
Mississauga ON L5B 1M2 Canada

Rapport de l'auditeur indépendant

Au Conseil d'administration de la Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017, et les états des résultats, des gains et pertes de réévaluation, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ses états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto au 31 mars 2017, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

BDO CANADA S.R.L./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés
Mississauga (Ontario)
Le 13 juin 2017

Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto

État de la situation financière

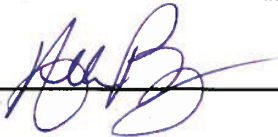
Au 31 mars 2017

| | 31 mars 2017 | 31 mars 2016 |
|---|--------------------|--------------------|
| | \$ | \$ |
| Actif | | |
| Court terme | | |
| Encaisse (Note 9) | 16 966 265 | 6 167 082 |
| Placements à court terme | 15 052 356 | 7 872 765 |
| Débiteurs (Note 3) | 18 072 577 | 23 311 094 |
| Dépôts, frais payés d'avance, loyer à recevoir et autres actifs (Note 4) | 4 785 015 | 4 739 983 |
| | 54 876 213 | 42 090 924 |
| Encaisse et placements affectés (Note 5) | 11 484 278 | 16 691 071 |
| Actifs en voie d'aménagement (Note 6) | 300 135 354 | 309 114 553 |
| Immobilisations (Note 7) | 87 699 936 | 104 473 822 |
| Autres éléments d'actif (Note 8) | 26 625 | 4 095 155 |
| | 454 222 406 | 476 465 525 |
| Passif et actif net | | |
| Court terme | | |
| Créditeurs et frais courus (Note 10) | 6 700 489 | 8 004 294 |
| Apports et subventions reportés (Note 11) | 45 446 291 | 58 342 841 |
| Autres passifs et obligations (Note 12) | 466 631 | 267 151 |
| | 52 613 411 | 66 614 286 |
| Autres passifs et obligations (Note 12) | 5 491 844 | 5 069 396 |
| | 58 105 255 | 71 683 682 |
| Actif net (Note 13) | 396 117 151 | 404 781 843 |
| | 454 222 406 | 476 465 525 |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du Conseil :


 _____ Administrateur


 _____ Administrateur

Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto

État des résultats

Au 31 mars 2017

| | 31 mars 2017 | 31 mars 2016 |
|--|-------------------|--------------------|
| | \$ | \$ |
| Produits | | |
| Province de l'Ontario | 4 000 000 | 20 223 287 |
| Ville de Toronto | 5 804 106 | 30 042 127 |
| Autres apports affectés | 4 027 662 | 2 296 212 |
| | 13 831 768 | 52 561 626 |
| Moins : Apports du gouvernement pour terrains et/ou actifs en voie d'aménagement | (11 471 822) | (19 941 311) |
| Diminution (augmentation) des apports reportés pour la continuité des opérations reliés aux exercices futurs | 12 896 550 | (7 734 652) |
| | 15 256 496 | 24 885 663 |
| Charges (Note 14) | | |
| Initiatives Waterfront-Wide | 5 898 571 | 13 842 907 |
| Port Lands | 3 651 361 | 7 124 034 |
| Central Waterfront | 2 067 890 | 3 232 028 |
| East Bayfront | 1 865 091 | 5 026 858 |
| West Don Lands | 861 562 | 863 764 |
| | 14 344 475 | 30 089 591 |
| Excédent (insuffisance) des produits sur les charges pour l'exercice, avant les autres éléments | 912 021 | (5 203 928) |
| Autres produits de fonctionnement nets (Note 17) | 2 148 935 | 1 310 505 |
| Gain net sur disposition de terrain et stationnement (Note 18) | 3 326 343 | - |
| Excédent (insuffisance) des produits sur les charges | 6 387 299 | (3 893 423) |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto**État des gains et pertes de réévaluation****Exercice terminé le 31 mars 2017**

| | 31 mars 2017 | 31 mars 2016 |
|---|-----------------|-----------------|
| | \$ | \$ |
| Cumul des gains de réévaluation, au début de l'exercice | 1 635 | 19 850 |
| Gains non réalisés (pertes non réalisées) attribuables à : | | |
| Placements à court terme | 125 736 | (13 032) |
| Gains nets (pertes nettes) de réévaluation pour l'exercice | 125 736 | (13 032) |
| Montants reclassés à l'état des résultats | - | (5 183) |
| Cumul des gains de réévaluation, à la fin de l'exercice | 127 371 | 1 635 |

État de l'évolution de l'actif net**Exercice terminé le 31 mars 2017**

| | 31 mars 2017 | 31 mars 2016 |
|---|--------------------|--------------------|
| | \$ | \$ |
| Actif net, au début de l'exercice | 404 781 843 | 521 430 451 |
| Plus : Excédent (insuffisance) des produits sur les charges | 6 387 299 | (3 893 423) |
| Plus : Gains nets (pertes nettes) de réévaluation | 125 736 | (13 032) |
| Moins : Gains de réévaluation reclassés à l'état des résultats | - | (5 183) |
| Moins : Transfert d'actifs au gouvernement (Note 6) | (26 649 549) | (132 678 281) |
| Plus : Apports du gouvernement pour actifs en voie d'aménagement | 11 471 822 | 19 941 312 |
| Actif net, à la fin de l'exercice | 396 117 151 | 404 781 843 |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2017

| | 31 mars 2017 | 31 mars 2016 |
|---|---------------------|---------------------|
| | \$ | \$ |
| Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement | | |
| Rentrées de fonds : | | |
| Apports du gouvernement et autres apports affectés liés aux activités de fonctionnement | 13 339 336 | 47 852 546 |
| Apports non affectés liés aux activités de fonctionnement | 12 063 680 | 4 000 000 |
| Revenus de placement reçus liés aux activités de fonctionnement | 116 685 | 96 288 |
| Rabais sur la taxe de vente | 2 844 370 | 5 993 107 |
| Revenus de location nets reçus liés aux activités de fonctionnement | 2 276 602 | 2 379 172 |
| | 30 640 673 | 60 321 113 |
| Sorties de fonds : | | |
| Charges de planification et de mise en place | (11 843 197) | (29 370 868) |
| Frais de soutien aux projets | (8 105 228) | (7 372 812) |
| Paievements de transfert | (788 500) | (20 147 600) |
| | (20 736 925) | (56 891 280) |
| Rentrées de fonds nettes liées aux activités de fonctionnement | 9 903 748 | 3 429 833 |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations | | |
| Apports en encaisse du gouvernement pour actifs en voie d'aménagement | 16 962 658 | 11 118 033 |
| Sorties de fonds pour l'acquisition d'immobilisations | (321 717) | (158 182) |
| Sorties de fonds pour l'acquisition d'actifs en voie d'aménagement | (15 210 574) | (51 534 241) |
| Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités d'investissement en immobilisations | 1 430 367 | (40 574 390) |
| Flux de trésorerie liés aux activités de placement | | |
| Rentrées de fonds pour le rachat de placements à court terme | 1 000 000 | 34 559 363 |
| Sorties de fonds pour l'achat de valeurs mobilières supplémentaires | (1 621 362) | - |
| Placements d'encaisse affectée | 86 430 | - |
| Sortie de fonds pour les coûts d'emprunts | - | (85 797) |
| Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités de placement | (534 932) | 34 473 566 |
| Augmentation (diminution) de l'encaisse | 10 799 183 | (2 670 990) |
| Encaisse, au début de l'exercice | 6 167 082 | 8 838 072 |
| Encaisse, à la fin de l'exercice | 16 966 265 | 6 167 082 |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2017

1. Nature des opérations

La Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto (la « Société ») a été constituée le 1^{er} novembre 2001 en vertu des lois de l'Ontario et son seul actionnaire est la Province de l'Ontario.

En vertu de la *Loi de 2002 sur la Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto* (la « Loi ») la Société a poursuivi ses opérations à titre de société sans capital-actions à compter du 15 mai 2003. La Société est réputée ne pas être un organisme de la Couronne au sens de la *Loi sur les organismes de la Couronne*.

En vertu de la Loi, les objectifs de la Société sont les suivants :

- a) Mettre en œuvre un programme qui accroît la valeur économique, sociale et culturelle des biens-fonds situés dans le secteur riverain désigné et qui crée un secteur riverain accessible et dynamique pour le logement, le travail et les loisirs, et ce, d'une façon respectueuse de l'environnement et financièrement saine.
- b) Faire en sorte que l'aménagement continu du secteur riverain désigné se poursuive de manière autosuffisante sur le plan financier.
- c) Promouvoir et encourager la participation du secteur privé à l'aménagement du secteur riverain désigné.
- d) Encourager le public à formuler des observations au sujet de l'aménagement du secteur riverain désigné.
- e) Se livrer aux autres activités que prescrivent les règlements.

2. Principales méthodes comptables

a) Référentiel comptable

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public, notamment à l'aide des chapitres de la série 4200 des normes figurant dans le manuel de Comptables professionnels agréés (CPA) du Canada.

b) Comptabilisation des produits

La Société suit la méthode du report pour comptabiliser les apports affectés. Selon cette méthode, les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice pendant lequel les frais connexes sont engagés. Les apports affectés pour lesquels les restrictions connexes demeurent incomplètes sont comptabilisés à titre d'apports reportés.

Les apports utilisés pour l'achat d'immobilisations amorties sont reportés et amortis en tant que produits à un taux correspondant au taux d'amortissement pour les immobilisations connexes. Les apports pour l'achat d'immobilisations non amorties, telles qu'un terrain, et d'actifs en voie d'aménagement qui seront transférés aux gouvernements une fois achevés sont comptabilisés à titre d'apports directs dans l'actif net.

Selon les ententes relatives aux apports, les apports du gouvernement peuvent seulement être appliqués contre les paiements des coûts admissibles à l'égard des activités de projet définies dans ces ententes. Les apports non affectés, tels que les autres éléments de fonctionnement, sont comptabilisés comme produits dans la période courante.

Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2017

2. Principales méthodes comptables (suite)

En plus des apports, la Société dispose de plusieurs autres sources de produits, qui sont comptabilisés comme suit :

(i) **Exploitation d'immeubles** : Les produits tirés de l'exploitation d'immeubles comprennent principalement les revenus locatifs tirés d'activités de location et de stationnement. Les revenus de stationnement sont comptabilisés au point de service selon la méthode de comptabilité de caisse. Les revenus d'immeubles locatifs sont comptabilisés au moment où ils sont gagnés au cours du bail du locataire. Waterfront Toronto a conservé pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété des immeubles qu'il loue et, par conséquent, comptabilise les baux avec ses locataires comme contrats de location-exploitation. Les revenus locatifs comprennent le recouvrement des dépenses de fonctionnement, y compris l'impôt foncier, l'impôt sur le capital et d'autres impôts et taxes similaires. Les recouvrements de dépenses de fonctionnement sont comptabilisés au cours de la période où ils sont imputés aux locataires.

(ii) **Vente de terrains** : Le gain ou la perte de la vente de biens immobiliers appartenant à la Société est comptabilisé au moment où le titre est transféré à l'acheteur (le contrôle est transféré) à la clôture de la transaction, soit au moment où pratiquement tous les fonds sont reçus ou à recevoir et que les autres conditions de vente sont remplies.

(iii) **Accords de prestation** : La Société a conclu certains accords liés à la prestation de services de gestion et d'aménagement de construction. En vertu de ces accords, la Société facture les coûts admissibles aux clients à mesure qu'ils sont encourus. Les revenus liés à ces accords sont comptabilisés à leur facturation, c'est-à-dire lorsque les coûts peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable et que leur recouvrement est raisonnablement assuré.

c) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés au coût lorsqu'ils sont acquis, à l'exception des apports, qui sont comptabilisés à la juste valeur. Ultérieurement, les placements cotés sur un marché actif sont comptabilisés à la juste valeur, et les gains ou les pertes non réalisés sont comptabilisés à l'état des gains et pertes de réévaluation. Tous les autres instruments financiers sont comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, s'il y a lieu. Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des changements de situation indiquent la possibilité d'une dépréciation de l'actif. Les coûts de transaction liés à l'acquisition, à la vente ou à l'émission d'instruments financiers sont comptabilisés en charges pour les éléments réévalués à la juste valeur à la date de chaque état de la situation financière et imputés à l'instrument financier pour ceux qui sont évalués au coût après amortissement.

Les instruments financiers qui sont ultérieurement évalués à la juste valeur sont regroupés par niveau, de 1 à 3, selon le degré auquel la juste valeur est observable :

(i) **Niveau 1** : évaluations de la juste valeur dérivées des prix cotés (non redressés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques utilisant le dernier cours du marché;

(ii) **Niveau 2** : évaluations de la juste valeur dérivées des données autres que les prix cotés qui sont inclus dans le niveau 1 et observables pour l'actif ou le passif, que ce soit directement (c.-à-d., les prix) ou indirectement (c.-à-d., dérivés des prix);

(iii) **Niveau 3** : évaluations de la juste valeur dérivées des méthodes d'évaluation qui comprennent les données de l'actif ou passif et qui ne sont pas basées sur des données du marché observables (données non observables).

Les placements à court terme sont composés de certificats de placement garanti (CPG) et d'obligations encaissables et arrivant à échéance en décembre 2019. Les CPG sont classés au niveau 1 du fait que leur juste valeur est fondée sur des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs identiques. Les obligations encaissables sont classées au niveau 2 du fait que leur juste valeur est fondée sur des données autres que les prix cotés qui sont inclus dans le niveau 1 et observables pour l'actif, que ce soit directement ou indirectement. Il n'y a eu aucun transfert entre le niveau 1, le niveau 2 et le niveau 3.

d) Paiements de transfert et subventions

La Société a conclu des ententes avec de tierces parties qui sont responsables de gérer divers projets dans le secteur riverain de Toronto. Les dépenses liées à ces projets sont comptabilisées dans l'état des résultats comme paiements de transfert et subventions. Selon les modalités de ces ententes, la Société n'assume pas la propriété ou l'exploitation continue de ces projets au cours de leur aménagement ou à leur achèvement.

Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2017

2. Principales méthodes comptables (suite)

e) Répartition des frais de soutien généraux

La Société engage certains frais de soutien généraux communs à l'administration de l'organisation et chacun de ses projets. Les frais de soutien sont engagés pour soutenir les secteurs fonctionnels de la construction et de la mise en place, de la planification, de la conception et des approbations et de la gestion de projets. Les frais sont affectés à l'aide d'un coefficient d'imputation des coûts indirects, lequel est fondé sur les frais de soutien généraux par rapport aux frais de main-d'œuvre directe.

f) Impôts sur le revenu

La Société est exonérée des impôts sur le revenu en vertu de l'alinéa 149(1) d.3) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et est admissible à un remboursement d'environ 86,5 % de la TVH payée sur les biens et services acquis en vertu de l'alinéa 123(1) b) de la *Loi sur la taxe d'accise*.

g) Actifs en voie d'aménagement

Les actifs en voie d'aménagement représentent les investissements en actifs dont la Société a reçu le mandat de développer en vertu d'un accord et est le propriétaire réel ou bénéficiaire durant la phase d'aménagement. En ce qui concerne les terrains dans cette catégorie, on comptabilise tous les coûts liés à la préparation d'un terrain pour l'aménagement, notamment les coûts associés à l'embauche d'un promoteur, au rezonage et à la gestion et au traitement du sol.

Lorsqu'un actif est quasi-achevé, il peut être transféré au gouvernement visé, qui en assume la propriété et l'exploitation continue, transféré aux immobilisations s'il s'agit d'un actif dont la Société conserve la propriété réelle ou bénéficiaire, ou vendu à un tiers. Le transfert d'un actif à un gouvernement est considéré comme une opération avec une partie apparentée et la différence entre le coût et les produits est comptabilisée directement dans l'actif net. Les gains ou pertes découlant de la vente d'actifs à un tiers sont comptabilisés dans l'état des résultats.

Les actifs en voie d'aménagement sont comptabilisés au coût, ne sont pas amortis et comprennent à la fois les coûts directs du projet ainsi que les coûts indirects directement attribuables à l'actif en voie d'aménagement.

h) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Toutefois, les terrains ne sont pas amortis. L'amortissement des immobilisations, déduction faite de la valeur résiduelle, est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire, d'après la durée de vie utile estimative de celles-ci, comme suit :

| | |
|------------------------------------|--------|
| Stationnement | 10 ans |
| Matériel informatique et logiciels | 3 ans |
| Améliorations locatives | 5 ans |
| Matériel et équipement | 5 ans |
| Mobilier de bureau | 5 ans |

Les coûts engagés pour accroître le potentiel de service d'une immobilisation, y compris un terrain, correspondent à une amélioration et sont capitalisés. Les frais de réparation et d'entretien sont passés en charges. Lorsqu'une immobilisation corporelle ne permet plus à la Société de fournir des services ou que la valeur des avantages économiques futurs de l'immobilisation est inférieure à sa valeur nette comptable, la valeur comptable de l'immobilisation est réduite pour tenir compte de la baisse de valeur de l'actif.

i) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction établisse des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les actifs et les passifs comptabilisés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels aux dates des états financiers et des montants des revenus et des dépenses comptabilisés durant l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les estimations les plus importantes concernent l'amortissement et la perte de valeur des immobilisations, les frais courus, les produits reportés et le passif au titre des prestations constituées.

j) Fiducies sous administration

Les fiducies administrées par la Société ne sont pas consolidées dans les états financiers, car elles ne sont pas contrôlées par cette dernière.

Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2017

3. Débiteurs

| | 31 mars 2017 | 31 mars 2016 |
|----------------------------------|-------------------|-------------------|
| | \$ | \$ |
| Vente de stationnement (Note 18) | 11 687 382 | - |
| Débiteurs des promoteurs | 4 000 000 | 4 000 000 |
| Loyers et autres débiteurs | 1 787 386 | 1 474 557 |
| Ville de Toronto | 435 329 | 3 336 537 |
| TVH à recevoir | 162 480 | - |
| Province de l'Ontario | - | 14 500 000 |
| | 18 072 577 | 23 311 094 |

La Société a conclu la vente d'un stationnement le 31 mars 2017. Les fonds afférents à la conclusion ont été reçus le 4 avril 2017. Les débiteurs des promoteurs sont afférents à la vente de terrains, ne portent pas intérêt et sont recouvrables le 31 mars 2018. Ils sont garantis par une lettre de crédit irrévocable.

4. Dépôts et frais payés d'avance

| | 31 mars 2017 | 31 mars 2016 |
|--|------------------|------------------|
| | \$ | \$ |
| Dépôts affectés à la construction | 4 464 939 | 4 414 056 |
| Frais payés d'avance | 287 610 | 293 460 |
| Tranche à court terme des frais payés d'avance et des loyers à recevoir (Note 8) | 32 467 | 32 467 |
| | 4 785 015 | 4 739 983 |

La Société a remis à la ville de Toronto (la « Ville ») et à Hydro Toronto des dépôts affectés à la construction pour garantir la bonne exécution, l'achèvement des travaux et les obligations connexes nécessaires à la construction d'infrastructures municipales et hydroélectriques par la Société. Les dépôts affectés à la construction seront retournés à Waterfront Toronto à l'échéance de certaines périodes d'exécution et de garantie. Les dépôts affectés à la construction versés à la Ville de 2 181 199 \$ (2016 - 2 181 199 \$) ne portent aucun intérêt; les dépôts affectés à la construction impayés par Hydro Toronto de 2 283 740 \$ (2016 - 2 232 858 \$) seront remis à la Société avec des intérêts calculés au taux de base des prêts aux entreprises de la Banque du Canada moins deux pour cent.

5. Encaisse et placements affectés

La Société a reçu des dépôts soumis à des restrictions qui empêchent son utilisation à des fins d'exploitation et qui sont ventilés ci-dessous :

| | 31 mars 2017 | 31 mars 2016 |
|---|-------------------|-------------------|
| | \$ | \$ |
| Art civique East Bayfront | 3 130 500 | - |
| Dépôt - Services d'Internet à haut débit | 2 803 370 | 2 803 370 |
| Dépôt - Accord relatif au projet Bayside | 2 125 852 | 2 098 817 |
| Fonds de garantie West Don Lands | 1 574 638 | 7 873 190 |
| Centre de soins pour enfants East Bayfront | 1 448 147 | 1 431 491 |
| Compte de garantie bloqué - Aménagement de River City | 291 642 | 359 935 |
| Retenues de garantie à payer (TVH incluse) | 110 129 | 2 124 267 |
| | 11 484 278 | 16 691 071 |

Le fonds de garantie West Don Lands de 1 574 638 \$ représente une garantie financière pour l'infrastructure municipale nécessaire à la phase 1 d'aménagement du quartier West Don Lands et sera retourné à Waterfront Toronto au cours de l'exercice 2017-2018.

Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2017

6. Actifs en voie d'aménagement

Le tableau suivant représente le détail des actifs en voie d'aménagement par catégorie :

| | 31 mars 2017 | 31 mars 2016 |
|---|--------------------|--------------------|
| | \$ | \$ |
| Routes, biens du domaine public et services publics | 244 640 810 | 235 387 536 |
| Parcs | 15 656 307 | 41 643 663 |
| Terrains en voie d'aménagement | 39 838 237 | 32 083 354 |
| | 300 135 354 | 309 114 553 |

Le tableau suivant représente le détail des actifs en voie d'aménagement par quartier :

| | East Bayfront | Central Waterfront | West Don Lands | Port Lands | Total |
|---|--------------------|-----------------------|-------------------|------------------|--------------------|
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Solde d'ouverture, 1 ^{er} avril 2016 | 183 150 894 | 10 558 967 | 115 404 692 | - | 309 114 553 |
| Augmentation des immobilisations | 11 061 192 | 516 335 | 740 609 | 1 464 729 | 13 782 865 |
| Gestion de projets directe - Note 14 | 1 257 482 | 95 735 | 156 292 | - | 1 509 509 |
| Frais généraux et de soutien - Note 14 | 2 023 164 | 106 192 | 248 620 | - | 2 377 976 |
| Transferts d'actifs achevés au gouvernement | - | - | (26 649 549) | - | (26 649 549) |
| Solde de clôture, 31 mars 2017 | 197 492 732 | 11 277 229 | 89 900 664 | 1 464 729 | 300 135 354 |

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2017, la construction de certaines parties du parc Corktown Common dans le quartier West Don Lands était quasi-achevée. À la suite de la signature des documents d'acceptation appropriés, ces actifs, dont le coût s'élevait à 26 649 549 \$, ont été officiellement transférés à la ville de Toronto. Ce transfert a été comptabilisé en tant que réduction des actifs en voie d'aménagement et inclus à titre de distribution d'actifs nets à l'état de l'évolution de l'actif net.

7. Immobilisations

| | 31 mars 2017 | | 31 mars 2016 | |
|--|-----------------|-------------------------|-----------------|-------------------------|
| | Coût | Amortissement cumulé | Coût | Amortissement cumulé |
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Terrains | 87 305 565 | - | 87 305 565 | - |
| Matériel informatique et logiciels | 3 224 739 | 2 874 875 | 3 124 283 | 2 693 938 |
| Améliorations locatives | 720 569 | 681 895 | 676 298 | 675 569 |
| Matériel et équipement | 665 537 | 660 040 | 659 867 | 658 934 |
| Mobilier de bureau | 269 054 | 268 718 | 269 053 | 268 490 |
| Stationnement | - | - | 21 200 570 | 4 464 883 |
| | 92 185 464 | 4 485 528 | 113 235 636 | 8 761 814 |
| Coût moins amortissement cumulé | | 87 699 936 | | 104 473 822 |

La Société possède un terrain faisant l'objet d'une contamination environnementale. Les coûts associés à la remise en état des terrains, qui dépend de l'utilisation finale des terrains, seront comptabilisés dans la période où naît l'obligation. Au cours de l'exercice, la Société a vendu sa concession sur le stationnement situé au 51 Dockside Drive (Note 18).

La Société possède des immeubles sur plusieurs de ses propriétés. Comme ils sont tous destinés à la démolition, et qu'aucun d'entre eux n'est destiné à un usage autre que la location temporaire, ils sont inscrits à une valeur comptable de néant \$ (2016 - néant \$).

Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2017

8. Autres éléments d'actif

| | 31 mars 2017 | 31 mars 2016 |
|---|-----------------|-----------------|
| | \$ | \$ |
| Débiteurs des promoteurs | 26 625 | 4 026 625 |
| Frais payés d'avance et loyers à recevoir | 32 467 | 100 997 |
| | 59 092 | 4 127 622 |
| Moins : Tranche à court terme (Note 4) | (32 467) | (32 467) |
| | 26 625 | 4 095 155 |

9. Facilité de crédit

En 2015, la Société a obtenu une facilité de crédit renouvelable dont le montant d'emprunt maximal est de 40 millions de dollars. Cette facilité porte intérêt au taux préférentiel du Canada moins 0,25 %. Au 31 mars 2017, le taux d'intérêt était de 2,45 % (2016 - 2,45 %). La facilité est garantie par une sûreté de premier rang sur plusieurs biens immobiliers de la Société situés dans la ville de Toronto ainsi qu'un contrat de sûreté générale et par une entente de sécurité générale créant une charge de premier rang sur les biens de la Société obtenus autrement que par un accord de contribution, y compris les débiteurs. Au 31 mars 2017, la facilité de crédit n'avait toujours pas été utilisée par la Société et la totalité du solde disponible de 40 000 000 \$ demeurait disponible.

En vertu du contrat de financement en vigueur, la Société est soumise à une clause restrictive. Selon les modalités de la facilité de crédit renouvelable, la Société doit s'assurer que la valeur d'expertise la plus récente pour les propriétés garantissant la facilité doit couvrir au minimum 150 % de son encours. Au 31 mars 2017, la Société est en conformité avec cet engagement, et s'attend à le demeurer pour les 12 mois suivants.

10. Crédoiteurs et frais courus

| | 31 mars 2017 | 31 mars 2016 |
|------------------------------|-----------------|-----------------|
| | \$ | \$ |
| Frais courus | 5 555 936 | 5 373 463 |
| Créditeurs | 1 047 093 | 637 227 |
| Retenues de garantie à payer | 97 460 | 1 879 883 |
| TVH à payer | - | 113 721 |
| | 6 700 489 | 8 004 294 |

11. Apports et subventions reportés

Les apports et les subventions reportés représentent des apports du gouvernement pour des projets spécifiques, qui au 31 mars 2017, n'ont pas été appliqués à des coûts admissibles ainsi que des apports reçus pour l'acquisition d'immobilisations qui n'ont pas encore été amorties.

| | 31 mars 2017 | 31 mars 2016 |
|---|-----------------|-----------------|
| | \$ | \$ |
| Charges de périodes futures | | |
| Solde, au début de la période | 50 925 223 | 41 545 360 |
| Apports additionnels | 2 235 715 | 33 158 903 |
| Moins : Montants comptabilisés à titre de produits | (8 109 019) | (23 779 040) |
| Solde, à la fin de la période | 45 051 919 | 50 925 223 |
| Apports liés aux immobilisations | | |
| Solde, au début de la période | 7 417 618 | 9 062 829 |
| Plus : Apports pour l'acquisition d'immobilisations et d'actifs en voie d'aménagement | 11 596 053 | 19 402 723 |
| Moins : Apports directs à l'actif net | (11 471 822) | (19 941 312) |
| Moins : Montants amortis aux produits | (7 147 477) | (1 106 622) |
| Solde, à la fin de la période | 394 372 | 7 417 618 |
| | 45 446 291 | 58 342 841 |

Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2017

12. Autres passifs et obligations

Les autres passifs et obligations représentent principalement les dépôts de garantie et les dépôts aux promoteurs.

| | 31 mars 2017 | 31 mars 2016 |
|---|-------------------------|-----------------|
| | \$ | \$ |
| Dépôt - Services d'Internet à haut débit | 2 989 064 | 2 465 222 |
| Dépôt - Accord relatif au projet Bayside | 2 131 658 | 2 098 817 |
| Dépôt - Loyers et autres | 466 631 | 401 386 |
| Passif au titre des prestations constituées | 371 122 | 371 122 |
| Total des autres passifs | 5 958 475 | 5 336 547 |
| Moins : Tranche à court terme | (466 631) | (267 151) |
| | 5 491 844 | 5 069 396 |

13. Actif net

a) L'actif net inscrit à l'état de la situation financière se compose des éléments suivants :

| | 31 mars 2017 | 31 mars 2016 |
|--|-------------------------|-----------------|
| | \$ | \$ |
| Montants investis en immobilisations (net des apports reportés liés aux immobilisations) | 87 305 565 | 97 056 205 |
| Montants investis en actifs en voie d'aménagement | 300 135 354 | 309 114 553 |
| Excédent non affecté (insuffisance non affectée) (Note 13b) | 8 548 861 | (1 390 549) |
| Cumul des gains de réévaluation | 127 371 | 1 635 |
| | 396 117 151 | 404 781 843 |

b) Excédent non affecté (insuffisance non affectée)

| | 31 mars 2017 | 31 mars 2016 |
|---|-------------------------|-----------------|
| | \$ | \$ |
| Excédent non affecté (insuffisance non affectée), solde d'ouverture | (1 390 549) | 32 619 716 |
| Excédent (insuffisance) des produits sur les charges | 6 387 299 | (3 893 423) |
| Apports liés aux immobilisations - stationnement | 9 750 638 | - |
| Transfert aux actifs en voie d'aménagement | (6 198 527) | (30 116 842) |
| Excédent non affecté (insuffisance non affectée), solde de clôture | 8 548 861 | (1 390 549) |

Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2017

14. Dépenses par quartier et par fonction

| | Initiatives | | | | | | Total 31 mars 2017 |
|---|--------------------|------------------|-----------------------|------------------|-------------------|--------------------|-----------------------|
| | Waterfront Wide | Port Lands | Central Waterfront | East Bayfront | West Don Lands | | |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| <i>Coûts directement liés aux projets :</i> | | | | | | | |
| Paiements de transfert et subventions | 552 426 | - | - | - | - | - | 552 426 |
| Coûts de planification et de mise en place de projets | 589 944 | 1 249 413 | 1 255 200 | 226 904 | 507 615 | - | 3 829 074 |
| Amortissement | - | - | - | 1 245 675 | - | - | 1 245 675 |
| Gestion de projets - salaires, honoraires et avantages | 1 785 028 | 901 464 | 380 791 | 1 378 556 | 284 804 | - | 4 730 643 |
| Moins gestion de projets - salaires, honoraires et avantages liés aux actifs en voie d'aménagement (Note 6) | - | - | (95 735) | (1 257 482) | (156 292) | (1 509 509) | |
| | 2 927 398 | 2 150 877 | 1 540 256 | 1 593 653 | 636 127 | - | 8 848 310 |
| <i>Frais généraux :</i> | | | | | | | |
| Salaires, honoraires et avantages | 1 979 786 | 999 820 | 422 338 | 1 528 965 | 315 878 | - | 5 246 787 |
| Frais généraux et administratifs | 624 666 | 315 465 | 133 257 | 482 422 | 99 666 | - | 1 655 477 |
| Communications, commercialisation et relations gouvernementales | 157 875 | 79 729 | 33 679 | 121 925 | 25 189 | - | 418 398 |
| Technologies de l'information | 139 575 | 70 487 | 29 775 | 107 792 | 22 269 | - | 369 899 |
| Amortissement | 69 271 | 34 983 | 14 777 | 53 497 | 11 052 | - | 183 581 |
| | 2 971 174 | 1 500 484 | 633 826 | 2 294 603 | 474 055 | - | 7 874 142 |
| Moins frais généraux et de soutien liés aux actifs en voie d'aménagement (Note 6) | - | - | (106 192) | (2 023 164) | (248 620) | (2 377 976) | |
| | 5 898 571 | 3 651 361 | 2 067 890 | 1 865 091 | 861 562 | (2 377 976) | 14 344 475 |

Les frais généraux pour l'exercice terminé le 31 mars 2017 ont été affectés aux quartiers selon un coefficient d'imputation des coûts indirects généraux de 1,66 (2016 - 2,06) pour chaque dollar de main-d'œuvre directe (gestion de projets - salaires et avantages). Le total des salaires, des honoraires et des avantages pour la Société s'élève à 9 977 430 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2017 (2016 - 8 930 328 \$), ce qui comprend les salaires, honoraires et avantages directement liés à la gestion de projets de 4 730 643 \$ (2016 - 4 081 135 \$) et les salaires, honoraires et avantages généraux de 5 246 787 \$ (2016 - 4 849 193 \$).

Les initiatives Waterfront-Wide comprennent Gardiner/Lakeshore, Mimico Park et Port Union Waterfront Park.

Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto

Notes complémentaires aux états financiers
31 mars 2017

14. Dépenses par secteur et par fonction (suite)

| | Initiatives | | | | | Total 31 mars 2016 |
|---|--------------------|------------------|-----------------------|------------------|-------------------|-----------------------|
| | Waterfront Wide | Port Lands | Central Waterfront | East Bayfront | West Don Lands | |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| <i>Coûts directement liés aux projets :</i> | | | | | | |
| Paiements de transfert et subventions | 11 477 800 | - | - | 36 493 | 42 709 | 11 557 002 |
| Coûts de planification et de mise en place de projets | 1 654 081 | 3 831 477 | 1 653 172 | 3 567 102 | 266 568 | 10 972 400 |
| Amortissement | - | - | - | 1 246 117 | - | 1 246 117 |
| Gestion de projets - salaires, honoraires et bénéfices | 232 481 | 1 076 552 | 740 518 | 1 505 528 | 526 056 | 4 081 135 |
| Moins gestion de projets - salaires, honoraires et avantages liés aux actifs en voie d'aménagement (Note 6) | - | - | (466 518) | (1 483 073) | (353 409) | (2 303 000) |
| | 13 364 362 | 4 908 029 | 1 927 172 | 4 872 167 | 481 924 | 25 553 654 |
| <i>Frais généraux :</i> | | | | | | |
| Salaires, honoraires et avantages | 276 233 | 1 279 156 | 879 881 | 1 788 864 | 625 058 | 4 849 193 |
| Frais généraux et administratifs | 133 884 | 619 979 | 426 459 | 867 023 | 302 952 | 2 350 297 |
| Communications, commercialisation et relations gouvernementales | 37 639 | 174 295 | 119 891 | 243 747 | 85 169 | 660 741 |
| Technologies de l'information | 18 677 | 86 487 | 59 491 | 120 950 | 42 262 | 327 867 |
| Amortissement | 12 112 | 56 088 | 38 580 | 78 437 | 27 407 | 212 624 |
| | 478 545 | 2 216 005 | 1 524 303 | 3 099 021 | 1 082 848 | 8 400 722 |
| Moins frais généraux et de soutien liés aux actifs en voie d'aménagement (Note 6) | - | - | (219 447) | (2 944 330) | (701 008) | (3 864 785) |
| | 13 842 907 | 7 124 034 | 3 232 028 | 5 026 858 | 863 764 | 30 089 591 |

Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2017

15. Engagements

Les engagements de la Société en vertu de contrats de location jusqu'au 31 mars 2023 s'élevaient à 2 517 043 \$.

16. Informations à fournir sur les risques

(i) Risque de crédit :

Le risque de crédit est lié à l'encaisse, aux placements à court terme, à l'encaisse et aux placements affectés détenus après de banques et à l'exposition au risque de crédit des gouvernements et des autres débiteurs, notamment les comptes débiteurs. L'exposition maximale au risque de crédit est égale à la valeur comptable (nette des provisions) des actifs financiers. Le risque de crédit de contrepartie est géré dans le but de prévenir les pertes sur des actifs financiers. La Société évalue la solvabilité de ses partenaires de financement et de ses débiteurs en tenant compte de leur situation financière, de leurs antécédents et d'autres facteurs.

(ii) Risque de liquidité :

Le risque de liquidité est le risque par lequel la Société ne puisse pas respecter ses obligations financières. La Société gère son risque de liquidité dans le but de s'assurer qu'elle aura toujours des liquidités suffisantes pour respecter ses engagements au moment où ils sont dus, et ce, sans avoir à subir des pertes inacceptables ou entacher sa réputation. La Société gère son risque de liquidité en exerçant un suivi constant de ses créditeurs et autres éléments de passif, en mettant l'accent sur le recouvrement auprès des débiteurs et en obtenant à l'avance du financement auprès des gouvernements.

(iii) Risque de marché :

Le risque de marché est le risque que des variations des prix du marché, par exemple les taux d'intérêt, influent sur la juste valeur des actifs et passifs comptabilisés ou des flux de trésorerie futurs liés aux activités de la Société. La Société est exposée aux variations des taux d'intérêt, qui pourraient avoir une incidence sur ses revenus d'intérêts sur des placements à court terme. Au 31 mars 2017, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, mais que toutes les autres variables étaient demeurées constantes, l'excédent des produits sur les charges aurait augmenté ou diminué respectivement de 84 098 \$ (2016 - 173 891 \$).

17. Autres produits de fonctionnement nets

| | 31 mars 2017 | 31 mars 2016 |
|---|-----------------|-----------------|
| | \$ | \$ |
| Revenus de location, de stationnement et autres | 4 450 962 | 4 571 985 |
| Moins : Frais de fonctionnement | (3 125 628) | (3 713 790) |
| | 1 325 334 | 858 195 |
| Intérêts | 506 835 | 452 311 |
| Autres produits | 316 766 | - |
| Autres produits de fonctionnement nets | 2 148 935 | 1 310 505 |

Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2017

18. Gain net sur disposition de terrain et stationnement

Le gain sur disposition est lié à la vente du stationnement situé au 51 Dockside Drive et du terrain dans East Bayfront.

| | 31 mars 2017 | 31 mars 2016 |
|--|-----------------|-----------------|
| | \$ | \$ |
| Vente de stationnement : | | |
| Produit de la vente | 11 687 382 | - |
| Moins : Valeur nette comptable | (15 679 992) | - |
| Moins : Coûts associés à la vente | (381 047) | - |
| Perte sur vente de stationnement | (4 373 657) | - |
| Vente du terrain dans East Bayfront | 7 700 000 | - |
| Gain net sur disposition de terrain et stationnement | 3 326 343 | - |

19. Fiducie sous administration

En février 2016, la Société est devenue administrateur du fonds Project Under Gardiner (The Bentway). En vertu d'un protocole d'entente daté du 22 décembre 2015, le coût total prévu du Project Under Gardiner est de 25 000 000 \$ dont une tranche de 23 500 000 \$ sera versée à la Société aux fins de réalisation du projet. Au 31 mars 2017, la Société avait reçu 20 500 000 \$.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2017, le total des coûts de la Société liés à la gestion du Project Under Gardiner s'élevait à 398 382 \$ pour les charges directes de paie. De ce montant, 180 000 \$ a été imputé au fonds (se reporter aux frais de gestion de projets, ci-dessous) et le solde restant, soit 218 382 \$, était composé d'apports en nature.

La fiducie a droit à tout intérêt gagné sur le solde des fonds. Un sommaire de la situation financière de la fiducie au 31 mars 2017 est présenté ci-dessous.

| Situation financière au 31 mars 2017 | 31 mars 2017 | 31 mars 2016 |
|---|-----------------|-----------------|
| | \$ | \$ |
| Encaisse et débiteurs | 17 405 555 | 2 961 429 |
| Actifs en voie d'aménagement | 3 371 952 | 619 596 |
| Total de l'actif | 20 777 507 | 3 581 025 |
| Créditeurs et frais courus | (250 816) | (578 752) |
| Actif net | 20 526 691 | 3 002 273 |

| Charges au 31 mars 2017 | 31 mars 2017 | 17 février au 31 mars 2016 |
|---|-----------------|-------------------------------|
| | \$ | \$ |
| Coûts directs des projets | - | - |
| Planification et mise en place | 2 452 678 | 524 661 |
| Consultation publique et marketing | 119 678 | 49 934 |
| Frais de gestion des projets | 180 000 | 45 000 |
| Total des charges | 2 752 356 | 619 596 |
| Charges cumulées (depuis la création de la fiducie) | 3 371 952 | 619 596 |

Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto

Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2017

20. Passif éventuel

- a) En vertu des conditions des accords relatifs aux apports, la Société mettra à couvert la responsabilité de la Ville, de la Province de l'Ontario et du gouvernement du Canada, de même que de leurs dirigeants, employés et mandataires, à l'égard des réclamations, pertes, dommages, coûts, frais, actions et autres procédures liées à une blessure, à un décès, ou à des dommages matériels, à une violation de droits ou à tout autre type de préjudice découlant de tout acte négligent ou délibéré ou de toute omission ou retard de la Société, de ses administrateurs, dirigeants, employés, entrepreneurs, mandataires ou sous-traitants dans le cadre de la réalisation d'un projet ou en raison d'un projet, sauf si la blessure, la perte ou le dommage a été provoqué par la Ville, la Province de l'Ontario et/ou le gouvernement du Canada ou leurs dirigeants, employés ou mandataires respectifs.

La Société exige que tous les bénéficiaires admissibles mettent à couvert la Société selon les mêmes principes que ceux décrits ci-dessus.

La Société exige que la plupart des sous-traitants mettent à couvert le gouvernement et la Société, de même que leurs dirigeants, employés et mandataires respectifs à l'égard des réclamations, obligations et demandes relatives à des blessures (y compris des décès), à la perte ou la destruction de biens matériels, et à la violation de droits, le tout découlant directement :

- (i) du non-respect de toute condition du contrat par un tiers ou par l'un de ses dirigeants, employés ou mandataires; ou
 - (ii) de toute omission ou de tout acte négligent ou délibéré de la part d'un sous-traitant ou de l'un de ses dirigeants, employés ou mandataires relativement au projet applicable.
- b) En vertu de l'accord de livraison avec chaque bénéficiaire admissible, respectivement, la Société met à couvert le bénéficiaire admissible et ses dirigeants, employés et mandataires à l'égard de toute réclamation relative à une perte découlant directement :
- (i) du non-respect, par la Société, de l'accord de livraison ou des documents ou attestations fournis en vertu de cet accord; ou
 - (ii) de toute omission ou de tout acte négligent ou délibéré de la part de la Société, de ses dirigeants, administrateurs, employés ou mandataires relativement au projet.

La direction tente de limiter l'exposition de la Société au titre de ces indemnisations par la souscription d'assurance des administrateurs et des dirigeants, la répartition du risque aux bénéficiaires admissibles et aux sous-traitants (décrits ci-dessus), l'application des politiques et procédures de la Société et des bénéficiaires admissibles, et la surveillance accrue, s'il y a lieu.

- c) La Société a conclu plusieurs accords d'aménagement avec de tiers constructeurs relativement aux terrains situés dans les quartiers West Don Lands et East Bayfront. En vertu de ces accords, la Société a fourni aux constructeurs certaines déclarations en matière d'avancement, qui sont fondées sur des obligations particulières de la Société en matière d'aménagement. Ces déclarations se rapportent principalement aux retards. Le passif éventuel maximal futur lié à ces déclarations s'élève à 7,5 millions de dollars au titre d'un accord d'aménagement avec un constructeur. Même si les montants au titre des autres accords d'aménagement ne peuvent être déterminés, ils sont limités aux charges engagées et aux débours engagés dans le cadre de l'aménagement. Aucun montant pour ces déclarations n'a été inscrit dans les états financiers. La direction tente de limiter l'exposition potentielle de la Société au titre de ces garanties en adoptant de saines pratiques d'établissement des échéances, des coûts et de champ d'application.
- d) La Société a conclu un accord d'accès municipal avec la ville de Toronto relativement à l'entretien continu et à l'élimination potentielle de conduites d'énergie urbaines dans le quartier West Don Lands. La direction estime le passif potentiel maximal à 1 600 000 \$. À l'heure actuelle, ces coûts ne sont pas provisionnés.

21. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la méthode de présentation de l'exercice courant.



55 promenade du Colonel By Drive | T 613-563-1984
Ottawa, Ontario, Canada K1N 9J2 | F 613-563-7646

Responsabilité de la direction en matière de communication de l'information financière

La direction a préparé les états financiers et les renseignements financiers qui accompagnent le rapport annuel. Les états financiers ont été préparés en conformité avec des principes comptables canadiens pour le secteur public. La direction est responsable de la justesse, de l'intégrité et de l'objectivité des renseignements contenus dans les états financiers. Les renseignements financiers apparaissant ailleurs dans le rapport annuel correspondent à ceux qui contiennent les états financiers.

En s'acquittant de sa responsabilité relativement à l'intégrité et à la justesse des états financiers, la direction maintient des systèmes et des pratiques de contrôle de la gestion et des finances qui sont conçus pour fournir une garantie raisonnable que les transactions sont autorisées, que les actifs sont sauvegardés et que des dossiers convenables sont conservés. Les systèmes comprennent des politiques et des procédures formelles ainsi qu'une structure organisationnelle qui fournit une délégation de pouvoirs appropriée et une séparation des responsabilités.

Le conseil d'administration doit veiller à ce que la direction assume ses responsabilités en matière de communication de l'information financière et de contrôle interne. Les membres du conseil se réunissent régulièrement afin de coordonner les activités financières de l'organisme et examinent annuellement les états financiers.

Les états financiers ont été examinés de façon indépendante par PricewaterhouseCoopers. Le rapport du vérificateur expose la portée de l'examen réalisé et fait part de son opinion sur les états financiers de l'entreprise.

Nina Kressler
Présidente-directrice générale

Dan Young, CPA, CMA
Vice-président et chef de l'exploitation

22 juin 2017



Le 22 juin 2017

Rapport de l'auditeur indépendant

**Aux membres de
Société du Centre des Congrès d'Ottawa / Ottawa Convention Centre Corporation**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société du Centre des Congrès d'Ottawa / Ottawa Convention Centre Corporation, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017 et les états des résultats, de l'évolution des actifs (passifs) nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

*PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
99, rue Bank, bureau 800, Ottawa (Ontario) Canada K1P 1E4
Tél.: +1 613 237 3702, Téléc.: +1 613 237 3963*

« PwC » s'entend de PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., une société à responsabilité limitée de l'Ontario.



Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société du Centre des Congrès d'Ottawa / Ottawa Convention Centre Corporation au 31 mars 2017, ainsi que des résultats de son exploitation, de l'évolution de ses actifs (passifs) nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Société du Centre des Congrès d'Ottawa / Ottawa Convention Centre Corporation

État de la situation financière

Au 31 mars 2017

| | 2017 \$ | 2016 \$ |
|---|--------------------|--------------------|
| Actif | | |
| Court terme | | |
| Trésorerie | 4 601 176 | 1 236 744 |
| Débiteurs | 685 474 | 1 191 548 |
| Frais payés d'avance | 86 949 | 82 150 |
| | <u>5 373 599</u> | <u>2 510 442</u> |
| Immobilisations corporelles (note 3) | 150 905 133 | 156 179 744 |
| | <u>156 278 732</u> | <u>158 690 186</u> |
| Passif et Actifs Nets | | |
| Court terme | | |
| Créditeurs et charges à payer | 2 164 402 | 1 804 663 |
| Revenus reportés et dépôts | 2 992 013 | 2 451 315 |
| Portion de la dette à long terme échéant à moins d'un an (note 4) | 154 451 | 147 414 |
| | <u>5 310 866</u> | <u>4 403 392</u> |
| Revenus reportés et dépôts | 786 394 | 477 739 |
| Dette à long terme (note 4) | 50 857 196 | 48 810 329 |
| Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 5) | 103 822 979 | 107 035 910 |
| | <u>160 777 435</u> | <u>160 727 370</u> |
| Passifs nets | <u>(4 498 703)</u> | <u>(2 037 184)</u> |
| | <u>156 278 732</u> | <u>158 690 186</u> |
| Engagements (note 9) | | |

Approuvé par le Conseil,


_____, administrateur


_____, administrateur

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Société du Centre des Congrès d'Ottawa / Ottawa Convention Centre Corporation

État des résultats

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017

| | 2017 \$ | 2016 \$ |
|--|--------------------|--------------------|
| Revenu | | |
| Nourriture et boissons | 10 255 778 | 9 553 086 |
| Location de salles | 4 555 652 | 4 374 680 |
| Commissions | 1 752 922 | 1 529 300 |
| Publicité | 492 119 | 608 893 |
| Autres | 75 204 | 104 414 |
| Intérêts gagnés | 16 108 | 14 075 |
| | <u>17 147 783</u> | <u>16 184 448</u> |
| Charge (note 6) | | |
| Frais directs | 7 443 951 | 6 994 047 |
| Frais des installations | 5 214 272 | 5 048 796 |
| Frais de vente et d'administration et frais généraux | 2 605 495 | 3 013 055 |
| | <u>15 263 718</u> | <u>15 055 898</u> |
| Excédent des revenus sur les charges avant les éléments inhabituels | 1 884 065 | 1 128 550 |
| Intérêts sur la dette à long terme | (2 283 904) | (2 198 235) |
| Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles | 3 212 931 | 3 212 931 |
| Amortissement des immobilisations corporelles | <u>(5 274 611)</u> | <u>(5 287 897)</u> |
| Excédent des charges sur les revenus pour l'exercice | <u>(2 461 519)</u> | <u>(3 144 651)</u> |

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Société du Centre des Congrès d'Ottawa / Ottawa Convention Centre Corporation

État de l'évolution des actifs (passifs) nets

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017

| | 2017 | 2016 |
|---|--------------------|--------------------|
| | \$ | \$ |
| Actifs (passifs) nets à l'ouverture de l'exercice | (2 037 184) | 1 107 467 |
| Excédent des charges sur les revenus pour l'exercice | (2 461 519) | (3 144 651) |
| Passifs nets à la clôture de l'exercice | <u>(4 498 703)</u> | <u>(2 037 184)</u> |

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Société du Centre des Congrès d'Ottawa / Ottawa Convention Centre Corporation

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017

| | 2017 \$ | 2016 \$ |
|--|------------------|------------------|
| Flux de trésorerie liés aux : | | |
| Activités d'exploitation | | |
| Excédent des charges sur les revenus pour l'exercice | (2 461 519) | (3 144 651) |
| Éléments sans effet sur la trésorerie - | | |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 5 274 611 | 5 287 897 |
| Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles | (3 212 931) | (3 212 931) |
| Capitalisation des intérêts sur la dette à long terme | 2 201 318 | 2 108 932 |
| | <u>1 801 479</u> | <u>1 039 247</u> |
| Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 7) | <u>1 710 367</u> | <u>(851 439)</u> |
| | 3 511 846 | 187 808 |
| Activité d'investissement | | |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | - | (721 142) |
| Activité de financement | | |
| Remboursement de la dette à long terme | <u>(147 414)</u> | <u>(140 698)</u> |
| Augmentation (diminution) de la trésorerie au cours de l'exercice | 3 364 432 | (674 032) |
| Trésorerie à l'ouverture de l'exercice | <u>1 236 744</u> | <u>1 910 776</u> |
| Trésorerie à la clôture de l'exercice | <u>4 601 176</u> | <u>1 236 744</u> |
| Information supplémentaire | | |
| Intérêts payés | 82 586 | 89 303 |

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Société du Centre des Congrès d'Ottawa / Ottawa Convention Centre Corporation

Notes annexes

31 mars 2017

1 Nature des activités

Société du Centre des Congrès d'Ottawa / Ottawa Convention Centre Corporation (« le Centre ») a été constitué en société en vertu d'une loi spéciale de la province d'Ontario. Le Centre a pour mandat d'exploiter, d'entretenir et de gérer un centre de congrès de classe internationale dans la ville d'Ottawa, de façon à promouvoir et à développer le tourisme et le commerce en Ontario. Le Centre est exonéré d'impôts sur le revenu.

2 Sommaire des principales méthodes comptables

Mode de présentation

Les états financiers du Centre sont établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, y compris les normes comptables s'appliquant aux organismes gouvernementaux sans but lucratif.

Constatation des revenus

Les revenus provenant de la nourriture, des boissons, de la location de salles et autres sont constatés lorsque les biens ou les services sont fournis aux clients. Les revenus de publicité sont constatés au courant de l'exercice où la publicité est fournie au client. Les revenus de commissions sont constatés au courant de l'exercice où l'événement relié a lieu.

Le Centre suit la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports grevés d'une affectation sont constatés en tant que revenus au cours de l'exercice où sont comptabilisées les charges auxquelles ils ont été affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou sont à recevoir si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et qu'il est raisonnable de croire que son encaissement est assuré.

Apports reçus sous forme de matériel et services

De temps à autre, le Centre peut recevoir du matériel et des services. Étant donné que ces apports en matériel et services n'ont pas été acquis dans le cours normal par le Centre ou que leur juste valeur ne peut pas être raisonnablement estimée, les apports en matériel et services n'ont pas été constatés dans les présents états financiers.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public oblige la direction à faire des estimations et à formuler des hypothèses qui influent sur les montants constatés de l'actif et du passif et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants constatés des revenus et des charges de la période considérée. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations significatives faites lors de la préparation de ces états financiers comprennent la durée de vie utile des immobilisations corporelles et les revenus de commissions. De par leur nature, ces estimations sont exposées à une incertitude relative à la mesure, et l'incidence sur les états financiers de changements futurs apportés à ces estimations pourrait être importante.

Société du Centre des Congrès d'Ottawa / Ottawa Convention Centre Corporation

Notes annexes

31 mars 2017

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements. L'amortissement est établi selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des diverses catégories d'actifs, sauf dans l'année d'acquisition, où l'amortissement de l'actif est comptabilisé au prorata sur la base du trimestre au cours duquel l'actif a été acquis. L'amortissement se calcule comme suit.

| | |
|----------------------------------|-----------------|
| Bâtiment | 40 ans linéaire |
| Logiciels | 5 ans linéaire |
| Mobilier, matériel et agencement | 10 ans linéaire |
| Réseau technologique | 15 ans linéaire |

Le Centre soumet ses actifs à long terme à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que l'actif n'a plus de potentiel d'utilisation à long terme pour le Centre. La perte de valeur, s'il en est, correspond à l'excédent de la valeur comptable sur la valeur résiduelle. Les pertes de valeur ne sont pas reprises au cours de périodes ultérieures.

Revenus reportés et dépôts

Les revenus reportés et dépôts représentent les montants versés d'avance par des clients pour des services qui seront rendus au cours de périodes ultérieures.

Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

Les apports reportés représentent les montants qui ont été reçus de divers paliers du gouvernement et d'un des principaux associés du Centre et qui seront affectés à la construction et à l'acquisition d'immobilisations corporelles.

Les apports reportés sont constatés comme revenus selon la même méthode que l'amortissement des immobilisations corporelles.

Avantages sociaux futurs

Tous les employés à temps plein du Centre peuvent adhérer au régime de retraite à cotisations déterminées du Centre. En vertu de ce régime, les employés reçoivent, au moment de leur retraite ou à la fin de leur contrat de travail, des prestations de retraite d'un montant correspondant aux cotisations cumulées qu'ils ont versées et que le Centre a versées en leur faveur, majoré de tout revenu provenant du placement de ces cotisations. Les cotisations que doit verser le Centre sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'employé fournit les services.

Au cours de l'exercice, le Centre a comptabilisé une charge de 71 171 \$ (81 023 \$ en 2016) au titre de cotisations versées au régime de retraite à cotisations déterminées, qui est comprise dans les frais de vente et d'administration et frais généraux.

Société du Centre des Congrès d'Ottawa / Ottawa Convention Centre Corporation

Notes annexes

31 mars 2017

Instruments financiers

Les instruments financiers du Centre se composent de la trésorerie, des débiteurs, des créditeurs et charges à payer, et de la dette à long terme.

Le Centre a classé ses instruments financiers comme suit.

| Actif / passif | Évaluation |
|-------------------------------|--------------------------|
| Trésorerie | Juste valeur |
| Débiteurs | Coût après amortissement |
| Créditeurs et charges à payer | Coût après amortissement |
| Dette à long terme | Coût après amortissement |

La valeur comptable de ces actifs financiers et passifs financiers correspond approximativement à leur juste valeur, à moins d'indication contraire.

3 Immobilisations corporelles

| | 2017 | | |
|----------------------------------|--------------------|-------------------|--------------------|
| | Coût | Cumul des | Valeur |
| | \$ | amortissements | comptable |
| | | \$ | nette |
| | | | \$ |
| Bâtiment | 170 840 512 | 25 553 080 | 145 287 432 |
| Logiciels | 274 577 | 274 577 | - |
| Mobilier, matériel et agencement | 8 394 470 | 5 016 179 | 3 378 291 |
| Réseau technologique | 2 476 912 | 990 765 | 1 486 147 |
| Terrain | 753 263 | - | 753 263 |
| | 182 739 734 | 31 834 601 | 150 905 133 |
| | 2016 | | |
| | Coût | Cumul des | Valeur |
| | \$ | amortissements | comptable |
| | | \$ | nette |
| | | | \$ |
| Bâtiment | 170 840 512 | 21 282 067 | 149 558 445 |
| Logiciels | 274 577 | 274 577 | - |
| Mobilier, matériel et agencement | 8 394 470 | 4 177 708 | 4 216 762 |
| Réseau technologique | 2 476 912 | 825 638 | 1 651 274 |
| Terrain | 753 263 | - | 753 263 |
| | 182 739 734 | 26 559 990 | 156 179 744 |

Société du Centre des Congrès d'Ottawa / Ottawa Convention Centre Corporation

Notes annexes

31 mars 2017

4 Dette à long terme

Le 2 novembre 2012, le Centre a obtenu qu'une modification soit apportée à l'entente de financement conclue avec l'Office ontarien de financement. En conséquence de cette modification, le Centre ne sera pas tenu de payer les annuités d'intérêt ou de capital à l'égard de l'emprunt concerné pour une période allant jusqu'à cinq ans (« la période »), durant laquelle les intérêts continueront de s'accumuler. À la discrétion de l'Office ontarien de financement et au plus tard en septembre 2018, le Centre devra recommencer à verser les paiements d'intérêts et de capital, en fonction d'un tableau d'amortissement de l'emprunt rajusté qui sera fourni par l'Office ontarien de financement à la fin de la période. Cet emprunt a été présenté comme un passif à long terme en se fondant sur l'hypothèse que l'Office ontarien de financement ne demandera aucun remboursement anticipé.

| | 2017 \$ | 2016 \$ |
|---|-------------------|-------------------|
| Emprunt à l'Office ontarien de financement, portant intérêt à un taux correspondant au coût des fonds du gouvernement de l'Ontario majoré de 0,525 % (0,525 % en 2016), les intérêts étant composés annuellement, y compris des intérêts capitalisés de 2 201 318 \$ (2 108 932 \$ en 2016). Au 31 mars 2017, le taux d'intérêt s'établissait à 4,7 % (4,7 % en 2016) | 49 324 395 | 47 123 077 |
| Dette liée à l'acquisition du réseau technologique, portant intérêt à un taux annuel de 4,7 % et prévoyant des versements mensuels de capital et d'intérêts de 19 167 \$ (19 167 \$ en 2016) d'avril 2011 à mars 2026. | 1 687 252 | 1 834 666 |
| | <u>51 011 647</u> | <u>48 957 743</u> |
| Moins : portion échéant à moins d'un an | 154 451 | 147 414 |
| | <u>50 857 196</u> | <u>48 810 329</u> |

La dette à long terme, à l'exclusion de l'emprunt à l'Office ontarien de financement, vient à échéance au cours des cinq prochains exercices, comme suit.

| | \$ |
|---------------------------------------|---------|
| Exercice se terminant le 31 mars 2018 | 154 451 |
| 2019 | 161 823 |
| 2020 | 169 548 |
| 2021 | 177 641 |
| 2022 | 186 120 |

Société du Centre des Congrès d'Ottawa / Ottawa Convention Centre Corporation

Notes annexes

31 mars 2017

5 Apports reportés

| | 2017 \$ | 2016 \$ |
|-----------------------------------|--------------------|--------------------|
| Solde à l'ouverture de l'exercice | 107 035 910 | 110 248 841 |
| Amortissement | (3 212 931) | (3 212 931) |
| | <u>103 822 979</u> | <u>107 035 910</u> |

6 Charges

Le tableau suivant présente les charges par fonction.

| | 2017 \$ | 2016 \$ |
|--|-------------------|-------------------|
| Frais directs | 7 443 951 | 6 994 047 |
| Frais des installations | 10 488 883 | 10 336 693 |
| Frais de vente et d'administration et frais généraux | 2 605 495 | 2 993 690 |
| Frais de financement | 2 283 904 | 2 198 235 |
| | <u>22 822 233</u> | <u>22 522 665</u> |

Le classement des charges par fonction présenté ci-dessus ne tient pas compte de l'amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles, ceux-ci étant considérés comme des revenus selon les méthodes comptables du Centre décrites à la note 2.

7 Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement

La variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement représente la variation des actifs et des passifs à court terme, comme suit.

| | 2017 \$ | 2016 \$ |
|--|------------------|------------------|
| Débiteurs | 506 074 | (907 263) |
| Frais payés d'avance | (4 799) | (1 062) |
| Créditeurs et charges à payer | 359 739 | (207 702) |
| Revenus reportés et dépôts - court terme | 540 698 | 194 758 |
| Revenus reportés et dépôts - long terme | 308 655 | 69 830 |
| | <u>1 710 367</u> | <u>(851 439)</u> |

Société du Centre des Congrès d'Ottawa / Ottawa Convention Centre Corporation

Notes annexes

31 mars 2017

8 Instruments financiers et gestion des risques

Les données d'entrée utilisées pour réaliser les évaluations à la juste valeur des instruments financiers sont classées selon la hiérarchie suivante.

- Niveau 1 - Cours (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 - Données autres que les cours du marché, qui sont observables directement ou indirectement pour l'actif ou le passif concerné;
- Niveau 3 - Données non observables concernant l'actif ou le passif; les hypothèses sont fondées sur les meilleures informations internes et externes disponibles et elles constituent les hypothèses les plus appropriées, compte tenu du type d'instrument financier évalué, pour déterminer quel aurait été le prix de transaction à la date d'évaluation dans des conditions normales de marché.

La trésorerie, qui représente le seul instrument financier évalué à la juste valeur, a été évaluée comme un instrument financier de niveau 1.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque d'une perte découlant du manquement d'une contrepartie à ses obligations contractuelles envers le Centre. Les politiques de réservation du Centre sont conçues pour minimiser les sommes dues par les clients à la fin de leur événement et ainsi, réduire leur exposition au risque de crédit. De plus, la direction du Centre révisé régulièrement la solvabilité de sa clientèle et dispose de politiques de recouvrement qui semblent suffisantes pour minimiser les pertes dans ce domaine. Le Centre estime que ses débiteurs ne posent pas de risque significatif de crédit.

Au 31 mars 2017, selon la date de facturation, les débiteurs suivants étaient en souffrance mais n'étaient pas considérés comme dépréciés.

| | De 31 à 60 jours \$ | De 61 à 90 jours \$ | De 91 à 120 jours \$ | Plus de 120 jours \$ |
|-----------|---------------------------|---------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Débiteurs | 3 792 | - | - | - |

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Centre éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Le Centre est exposé à ce risque principalement par l'emprunt. En novembre 2012, le Centre a renégocié avec succès sa convention de prêt à long terme conclue avec l'Office ontarien de financement (note 4). Au 31 mars 2017, le Centre doit un montant de 49 324 395 \$ à l'Office ontarien de financement. L'Office ontarien de financement exige qu'un paiement de 4 048 240 \$ soit effectué le 1^{er} septembre 2018. Bien que le Centre s'attend d'être en mesure de respecter ses obligations relatives à ses opérations en cours à leur échéance, le Centre ne s'attend pas à avoir suffisamment d'argent disponible pour effectuer ce paiement en plus de respecter ses autres obligations.

Société du Centre des Congrès d'Ottawa / Ottawa Convention Centre Corporation

Notes annexes

31 mars 2017

En reconnaissance de ces circonstances, la direction a entamé des discussions avec l'Office ontarien de financement pour négocier des modalités alternatives de remboursement. L'Office ontarien de financement examine la situation et a soutenu que, bien qu'il ne prévoie pas demander le remboursement anticipé du prêt avant que le premier paiement est dû en septembre 2018, il s'attend toujours que le Centre remplira ses obligations en vertu de la convention de prêt à long terme et paiera avec succès le montant requis le 1^{er} septembre 2018.

Le tableau qui suit présente le classement par échéance des passifs financiers du Centre au 31 mars 2017 à l'exclusion de l'emprunt à l'Office ontarien de financement (note 4) :

| | Au plus 6 mois \$ | Entre 6 mois et 1 an \$ | Entre 1 an et 5 ans \$ | Plus de 5 ans \$ | Total \$ |
|---|-------------------------|----------------------------------|------------------------------|------------------------|-------------|
| Créditeurs et charges à payer | 2 000 760 | 41 812 | 60 915 | 60 915 | 2 164 402 |
| Dette à long terme (à l'exclusion des intérêts non capitalisés) | 76 321 | 78 130 | 890 136 | 642 665 | 1 687 252 |
| | 2 077 081 | 119 942 | 951 051 | 703 580 | 3 851 654 |

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers ou des flux de trésorerie futurs liés aux instruments financiers fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché sur la juste valeur des instruments financiers ou des flux de trésorerie afférents à ces instruments. Le Centre détient un emprunt de 49 324 395 \$ (47 123 077 \$ en 2016) portant intérêt au coût des fonds du gouvernement de l'Ontario majoré de 0,525 % annuellement (note 4). La direction estime que le Centre ne s'expose pas à un risque significatif de taux d'intérêt, autre que celui lié à son emprunt.

Au 31 mars 2017, l'exposition totale du Centre au risque de taux d'intérêt s'établissait à 49 324 395 \$. Le Centre estime qu'une augmentation ou une diminution de 1 % du taux d'intérêt sur l'emprunt, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, entraînerait une augmentation ou une diminution des actifs nets d'environ 493 239 \$. Dans les faits, les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart peut être important.

Financement disponible

Le Centre disposait d'une marge de crédit inutilisée de \$ 3 000 000 portant intérêt au taux préférentiel au 31 mars 2017.

Société du Centre des Congrès d'Ottawa / Ottawa Convention Centre Corporation

Notes annexes

31 mars 2017

Analyse de sensibilité

L'analyse de sensibilité présentée dans cette note doit être utilisée avec prudence, puisque les variations sont hypothétiques et ne constituent pas une prévision du rendement futur. Les sensibilités ci-dessus ont été calculées en fonction des soldes de clôture de l'exercice et varieront par suite des fluctuations des soldes au cours des périodes à venir. De plus, pour les besoins de l'analyse de sensibilité, l'incidence de la variation d'une hypothèse donnée sur la juste valeur des instruments financiers a été mesurée sans égard aux variations possibles d'autres hypothèses. Les variations réelles d'un facteur donné pourraient entraîner des variations d'un autre facteur, ce qui pourrait amplifier ou atténuer l'incidence sur la juste valeur de l'instrument financier.

9 Engagements

Le Centre a conclu un contrat de services pour les installations et un contrat de services pour la technologie relativement à l'établissement du nouveau Centre, les deux échéant en 2026. Selon le contrat de services pour les installations, parmi d'autres termes, le Centre paiera des frais de gestion de 250 000 \$ (240 000 \$ en 2016) avec des hausses annuelles de 10 000 \$ par la suite. Selon le contrat de services pour la technologie, le Centre fera des paiements annuels de 296 130 \$ (293 000 \$ en 2016) se rapportant au contrat de services courant. Tous les montants excluent les taxes applicables.

Le Centre est impliqué dans plusieurs poursuites qui sont survenues dans le cours normal de leurs activités. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016, une déclaration d'un montant de \$ 9 600 000 a été déposée par le plaignant contre le Centre en lien avec une allégation de manquement aux obligations contractuelles. Le Centre ne reconnaît pas le bien-fondé de cette déclaration. À ce jour, le dénouement de cette poursuite ne peut être déterminé et aucun montant n'a été enregistré.

10 Gestion du capital

Sur le plan de la gestion du capital, le Centre a pour objectif de maintenir sa capacité de fonctionnement afin d'exécuter son mandat consistant à exploiter un centre de congrès de classe mondiale. La structure du capital du Centre se compose de ses actifs nets, de sa dette à long-terme et de ses apports reportés afférents aux immobilisations corporelles. En matière de gestion de la structure du capital, le Centre vise à garantir l'accès à un flux de trésorerie suffisant pour poursuivre ses activités et remplir ses obligations.

**SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO****Rapport de la direction**

Les états financiers joints tombent sous la responsabilité de la direction de la Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux exigences comptables de la Loi sur l'administration financière, incluant le règlement 395/11 de l'Ontario. Les états comportent certains montants dont la valeur est basée sur des estimations et des jugements. La direction définit de tels montants sur une base raisonnable pour assurer que les états financiers sont présentés équitablement dans tous les aspects matériels.

La direction assure le maintien d'un système de contrôles comptables et administratifs internes conçus pour offrir une assurance raisonnable que les renseignements financiers sont pertinents, fiables et exacts et que les actifs de la Société sont correctement évalués et adéquatement conservés.

Les états financiers ont été audités par KPMG LLP, une firme d'auditeurs externes indépendants embauchée par le comité de direction. Le rapport est joint à la présente.

Imtiaz Dhanjee

Vice-président des finances

16 juin 2017



KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Vaughan Metropolitan Centre
100, New York Place, bureau 1400
Vaughan (Ontario) L4K 0J3
Canada
Tél. 905-265-5900
Télééc. 905-265-6390

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au conseil d'administration de la Société
du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto
et au ministre du Tourisme, de la Culture et du Sport

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017, les états des résultats et de l'excédent accumulé, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation de ces états financiers conformément aux exigences comptables de la *Loi sur l'administration financière*, y compris le Règlement de l'Ontario 395/11, *Paiements de transfert*, de la *Loi sur l'administration financière*, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.



Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers de la Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto au 31 mars 2017 et pour l'exercice clos à cette date ont été préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux exigences comptables de la *Loi sur l'administration financière*, y compris le Règlement de l'Ontario 395/ 11 de la *Loi sur l'administration financière*.

Observations

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 2 afférente aux états financiers, qui indique que les états financiers ont été préparés conformément à la *Loi sur l'administration financière*, y compris le Règlement de l'Ontario 395/ 11 de la *Loi sur l'administration financière*.

KPMG A.R.L. / S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Le 15 juin 2017

Vaughan, Canada

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

État de la situation financière

Au 31 mars 2017, avec informations comparatives de 2016

| | 2017 | 2016 |
|---|-----------------------|-----------------------|
| Actifs financiers | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 10 727 630 \$ | 9 820 956 \$ |
| Acomptes des clients (note 3) | 14 290 697 | 13 846 707 |
| Débiteurs (note 9) | 3 981 079 | 3 379 899 |
| | <u>28 999 406</u> | <u>27 047 562</u> |
| Passifs | | |
| Créditeurs et charges à payer | 8 319 822 | 5 131 236 |
| Revenus reportés | 14 290 697 | 13 846 707 |
| Avantages sociaux futurs (note 7) | 2 455 400 | 2 151 000 |
| Apports reportés liés aux immobilisations corporelles | 43 696 886 | 44 689 997 |
| | <u>68 762 805</u> | <u>65 818 940</u> |
| Dette nette | (39 763 399) | (38 771 378) |
| Actifs non financiers | | |
| Immobilisations corporelles (note 5) | 186 353 453 | 184 778 981 |
| Stocks | 469 361 | 440 654 |
| Charges payées d'avance | 663 056 | 666 149 |
| | <u>187 485 870</u> | <u>185 885 784</u> |
| Engagements (note 10) | | |
| Excédent accumulé (note 6) | 147 722 471 \$ | 147 114 406 \$ |

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,

 administrateur

 administrateur

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

État des résultats et de l'excédent accumulé

Exercice clos le 31 mars 2017, avec informations comparatives de 2016

| | 31 mars 2017 | 31 mars 2017 | 31 mars 2016 |
|---|----------------------|--------------------|--------------------|
| | Montants budgétés | Résultats réels | Résultats réels |
| Revenus | | | |
| Aliments et boissons | 24 900 000 \$ | 25 636 135 \$ | 23 629 120 \$ |
| Location d'installations | 16 000 000 | 15 964 638 | 16 141 461 |
| Stationnement | 11 100 000 | 10 717 368 | 10 888 475 |
| Commissions | 6 206 700 | 6 144 929 | 6 010 587 |
| Communications | 2 122 800 | 2 070 480 | 2 123 320 |
| Apports en capital | 993 100 | 993 111 | 993 111 |
| Autres | 3 405 500 | 3 507 533 | 3 412 625 |
| Montant brut total des revenus | 64 728 100 | 65 034 194 | 63 198 699 |
| Charges (note 8) | | | |
| Aliments et boissons | 15 898 400 | 16 902 716 | 15 359 362 |
| Location d'installations | 4 602 300 | 4 627 503 | 2 743 461 |
| Stationnement | 2 920 200 | 2 756 276 | 542 173 |
| Communications | 772 700 | 842 805 | 741 138 |
| Services événementiels | 525 700 | 554 831 | 542 173 |
| Charges générales et administratives | 7 845 100 | 7 706 465 | 7 103 903 |
| Ventes et commercialisation | 4 488 600 | 3 549 432 | 4 197 747 |
| Services d'ingénierie | 5 183 300 | 5 151 106 | 5 084 225 |
| Énergie | 3 149 300 | 3 619 027 | 3 139 112 |
| Autres | 2 851 400 | 2 842 076 | 2 800 207 |
| Amortissement | 9 219 900 | 8 873 892 | 8 848 361 |
| Total des charges | 57 456 900 | 57 426 129 | 54 971 919 |
| Excédent de l'exercice | 7 271 200 | 7 608 065 | 8 226 780 |
| Excédent accumulé à l'ouverture de l'exercice | 146 477 900 | 147 114 406 | 145 387 626 |
| Distribution (note 6) | (7 000 000) | (7 000 000) | (6 500 000) |
| Excédent accumulé à la clôture de l'exercice | 146 749 100 \$ | 147 722 471 \$ | 147 114 406 \$ |

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

État de la variation de la dette nette

Exercice clos le 31 mars 2017, avec informations comparatives de 2016

| | 31 mars 2017 | 31 mars 2017 | 31 mars 2016 |
|---|----------------------|--------------------|--------------------|
| | Montants budgétés | Résultats réels | Résultats réels |
| Excédent de l'exercice | 7 271 200 \$ | 7 608 065 \$ | 8 226 780 \$ |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | (13 206 700) | (10 448 364) | (4 887 698) |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 9 219 900 | 8 873 892 | 8 848 361 |
| | 3 284 400 | 6 033 593 | 12 187 443 |
| Acquisition de stocks | (5 360 000) | (6 050 794) | (5 241 509) |
| Acquisition de charges payées d'avance | (965 000) | (1 208 157) | (1 057 841) |
| Consommation des stocks | 5 320 000 | 6 022 087 | 5 348 945 |
| Utilisation de charges payées d'avance | 972 500 | 1 211 250 | 1 080 127 |
| Distribution | (7 000 000) | (7 000 000) | (6 500 000) |
| Diminution (augmentation) de la dette nette | (3 748 100) | (992 021) | 5 817 165 |
| Dette nette à l'ouverture de l'exercice | (39 725 400) | (38 771 378) | (44 588 543) |
| Dette nette à la clôture de l'exercice | (43 473 500) \$ | (39 763 399) \$ | (38 771 378) \$ |

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2017, avec informations comparatives de 2016

| | 2017 | 2016 |
|---|----------------------|---------------------|
| Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) : | | |
| Activités de fonctionnement | | |
| Excédent de l'exercice | 7 608 065 \$ | 8 226 780 \$ |
| Éléments sans effet sur la trésorerie | | |
| Amortissement | 8 873 892 | 8 848 361 |
| Avantages sociaux futurs | 304 400 | (141 700) |
| Apports reportés liés à l'amortissement des immobilisations corporelles | (993 111) | (993 111) |
| | 15 793 246 | 15 940 330 |
| Variation des actifs et des passifs hors trésorerie | | |
| Débiteurs | (601 180) | 868 329 |
| Stocks | (28 707) | 107 436 |
| Charges payées d'avance | 3 093 | 22 286 |
| Créditeurs et charges à payer | 3 188 586 | (906 681) |
| | 18 355 038 | 16 031 700 |
| Activités de financement | | |
| Distribution (note 6) | (7 000 000) | (6 500 000) |
| Activités d'investissement en immobilisations | | |
| Entrées d'immobilisations corporelles | (10 448 364) | (4 887 698) |
| Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie | 906 674 | 4 644 002 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice | 9 820 956 | 5 176 954 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice | 10 727 630 \$ | 9 820 956 \$ |

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2017

La Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto (la « Société ») a été constituée en société sans capital social en vertu du projet de loi 141 devenu la *Loi sur la Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto* de 1988 et est soumise à l'autorité du gouvernement de la province de l'Ontario par l'entremise du ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport de l'Ontario. En vertu de cette même loi, la Société est considérée comme un organisme de la Couronne et elle est exonérée de l'impôt sur le bénéfice.

La Société exploite des installations qui peuvent accueillir des congrès, des salons professionnels, des salons à l'intention des consommateurs, des événements mis sur pied par des entreprises et des événements où sont servis des aliments et des boissons. Elle exploite aussi des stationnements.

1. Principales méthodes comptables

a) Constatation des revenus

Les revenus que génèrent la vente d'aliments et de boissons, la location d'installations et l'utilisation des stationnements de la Société sont constatés dès que les services sont rendus. Les revenus tirés des commissions sont comptabilisés à mesure qu'ils sont gagnés. Des frais d'annulation sont constatés lorsqu'un événement est annulé.

b) Apports reportés liés aux immobilisations corporelles

Le financement fourni par la province d'Ontario utilisé pour l'acquisition d'immobilisations corporelles amortissables est inscrit à titre d'apports reportés. Ces montants sont inscrits comme un recouvrement dans l'état des résultats à hauteur de l'amortissement porté en déduction des immobilisations corporelles amortissables connexes, la variation annuelle de celles-ci, de 993 111 \$ (993 111 \$ en 2016), ayant été comptabilisée dans l'état des flux de trésorerie.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2017

1. Principales méthodes comptables (suite)

c) Actifs non financiers

Les actifs non financiers ne sont pas affectables au règlement des passifs existants et sont destinés à être utilisés à des fins de prestation de services. Leurs durées de vie utile s'étendent au-delà de la clôture de l'exercice en cours et ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités.

Les actifs non financiers comprennent :

i) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement des immobilisations corporelles est imputé selon la méthode linéaire sur les durées de vie utiles prévues suivantes :

| | |
|--|---------------|
| Bâtiment | 50 ans |
| Mobilier, agencements et matériel informatique | De 3 à 10 ans |
| Améliorations locatives | De 5 à 20 ans |

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation dès que les conditions indiquent qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des services, ou dès que la valeur des avantages économiques futurs liés à une immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette.

ii) Stocks

Les stocks sont inscrits au coût ou à la valeur de réalisation nette, si celle-ci est inférieure.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2017

1. Principales méthodes comptables (suite)

d) Revenus reportés

Les revenus reportés représentent les acomptes reçus des clients en échange de l'utilisation future des installations de la Société. Les acomptes sont portés en diminution du montant facturé au client.

e) Recours à des estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse un certain nombre d'estimations et pose diverses hypothèses relatives aux valeurs comptables de l'actif et du passif et à la présentation de l'actif et du passif éventuels à la date des états financiers et aux valeurs comptables des revenus et des charges de l'exercice à l'étude. Les éléments importants pour lesquels la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses comprennent la durée de vie utile des immobilisations corporelles, la provision pour moins-value des débiteurs et les obligations liés aux avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

f) Instruments financiers

À la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur. Par la suite, ils sont comptabilisés au coût ou au coût amorti.

g) Montants budgétés

Les montants budgétés ont été tirés du plan d'affaires approuvé par le conseil d'administration le 24 mars 2017.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2017

2. Mode de présentation

La *Loi sur l'administration financière* exige que les états financiers soient établis conformément aux normes comptables utilisées par la province d'Ontario, c'est-à-dire les normes comptables canadiennes pour le secteur public (« SP ») publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP »), et prévoit que des changements à ces normes pourraient être nécessaires en raison de la réglementation.

Le Règlement de l'Ontario 395/11 exige que les paiements de transfert utilisés pour l'acquisition d'immobilisations corporelles amortissables soient comptabilisés en tant qu'apports reportés et soient inscrits comme un recouvrement dans l'état des résultats à hauteur de l'amortissement porté en déduction des immobilisations corporelles amortissables connexes. Cette exigence comptable n'est pas conforme aux exigences des normes comptables canadiennes pour le secteur public, qui exigent que les paiements de transfert soient comptabilisés à titre de revenus lorsqu'ils sont approuvés par les cédants et que les critères d'admissibilité sont remplis, à moins que le paiement de transfert ne contienne une clause créant un passif, auquel cas il est considéré comme un revenu au cours de la période où le passif est éteint.

Par conséquent, les présents états financiers ont été établis conformément aux exigences en matière de comptabilité de la *Loi sur l'administration financière*, notamment le Règlement de l'Ontario 395/11, *Paiements de transfert*, de la *Loi sur l'administration financière*.

3. Acomptes des clients

Les acomptes des clients s'entendent des montants en trésorerie reçus aux fins de l'utilisation future des installations de la Société. Les acomptes des clients sont investis dans des certificats de placement garanti de un an qui arrivent à échéance à diverses dates.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2017

4. Engagements des clients pour des événements futurs

La liste des engagements au titre de la location d'installations associée à des événements futurs qui seront tenus à la Société est présentée dans le tableau ci-après :

| | Contrats d'engagement au titre de la location d'installations | Acomptes reçus des clients | Acomptes des clients à recevoir dans le futur | | |
|--------------|---|----------------------------------|--|---------------|---------------|
| | | | Fonds ontarien pour le développement de l'organisation de congrès* | Clients | Total |
| 2018 | 15 341 044 \$ | 8 923 319 \$ | 864 000 \$ | 5 553 725 \$ | 6 417 725 \$ |
| 2019 | 10 731 956 | 1 907 447 | 1 380 591 | 7 443 918 | 8 824 509 |
| 2020 | 5 425 514 | 800 726 | 922 217 | 3 702 571 | 4 624 788 |
| 2021 | 2 768 620 | 724 526 | 973 878 | 1 070 216 | 2 044 094 |
| 2022 | 1 732 570 | 420 321 | 559 789 | 752 460 | 1 312 249 |
| Par la suite | 4 264 620 | 1 514 358 | 2 377 047 | 373 215 | 2 750 262 |
| | 40 264 324 \$ | 14 290 697 \$ | 7 077 522 \$ | 18 896 105 \$ | 25 973 627 \$ |

*Le Fonds ontarien pour le développement de l'organisation de congrès (le « Fonds ») aide à la tenue d'importants congrès internationaux à la Société. Ce Fonds est utilisé pour compenser les charges locatives de la Société et d'autres charges connexes aux conférences. La Société, Tourism Toronto, plus de 20 hôtels et, de façon périodique, le Ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport contribuent au mécanisme de financement.

5. Immobilisations corporelles

| 2017 | Coût | Amortissement cumulé | Valeur comptable nette |
|---|----------------|-------------------------|------------------------------|
| Bâtiment | 237 068 603 \$ | 84 942 979 \$ | 152 125 624 \$ |
| Mobilier, agencements et matériel informatique | 40 742 761 | 30 694 326 | 10 048 435 |
| Améliorations locatives | 69 868 291 | 45 688 897 | 24 179 394 |
| | 347 679 655 \$ | 161 326 202 \$ | 186 353 453 \$ |

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2017

5. Immobilisations corporelles (suite)

| 2016 | Coût | Amortissement cumulé | Valeur comptable nette |
|--|----------------|----------------------|------------------------|
| Bâtiment | 230 623 960 \$ | 80 400 518 \$ | 150 223 442 \$ |
| Mobilier, agencements et matériel informatique | 38 469 049 | 28 796 847 | 9 672 202 |
| Améliorations locatives | 68 138 282 | 43 254 945 | 24 883 337 |
| | 337 231 291 \$ | 152 452 310 \$ | 184 778 981 \$ |

6. Excédent accumulé

L'excédent accumulé total comprend le surplus d'apport, la distribution accumulée et l'excédent de l'exercice, comme suit :

| | Surplus d'apport | Distribution accumulée | Excédent annuel accumulé | Excédent accumulé total |
|------------------------|------------------|------------------------|--------------------------|-------------------------|
| Solde au 31 mars 2016 | 142 850 705 \$ | (65 500 000) \$ | 69 763 701 \$ | 147 114 406 \$ |
| Distribution | – | (7 000 000) | – | (7 000 000) |
| Excédent de l'exercice | – | – | 7 608 065 | 7 608 065 |
| Solde au 31 mars 2017 | 142 850 705 \$ | (72 500 000) \$ | 77 371 766 \$ | 147 722 471 \$ |

Le solde du surplus d'apport a été créé à la suite de la libération de la Société, le 30 mars 2003, par l'Office ontarien du financement (l'« OOF »), de toutes ses obligations aux termes du financement provisoire destiné aux travaux d'agrandissement.

La Société a convenu d'effectuer une distribution minimale annuelle à l'OOF d'un montant de 2 500 000 \$, moins tout montant de substitution aux impôts fonciers qu'elle verse au cours d'un exercice donné et moins tout montant supplémentaire annuel convenu par écrit par la Société et l'OOF.

Le 24 mars 2017, le conseil d'administration a approuvé le versement d'une distribution de 7 000 000 \$ en se basant sur les résultats financiers de l'exercice 2017 (6 500 000 \$ pour l'exercice 2016). Depuis l'instauration de la politique en matière de distributions, la Société a versé au total 72 500 000 \$ en distributions (65 500 000 \$ en 2016).

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2017

7. Avantages sociaux futurs

La Société offre un régime de retraite agréé qui comporte un volet à prestations déterminées et un volet à cotisations déterminées. Dans le cas du volet à prestations déterminées, les salariés versent des cotisations à des taux déterminés et le promoteur verse des cotisations dont le montant et le calendrier sont établis par les actuaires-conseils. Le volet à prestations déterminées du régime fournit des prestations de retraite fondées sur le nombre d'années de service et sur la meilleure moyenne des gains ouvrant droit à pension. Certains salariés à la retraite touchent également des prestations de maladie et autres avantages complémentaires de retraite payés par la Société. En outre, la Société a aussi établi un régime d'allocations de retraite non capitalisé à l'intention d'un dirigeant pour lequel les allocations s'accumulent à raison de 15 % du salaire de base de ce dirigeant, ainsi qu'une convention de retraite à l'intention d'un dirigeant retraité pour laquelle les prestations ont cessé de s'accumuler.

La Société comptabilise ses obligations au titre du régime de retraite à prestations déterminées à mesure que les salariés rendent les services nécessaires pour gagner les prestations de retraite et les avantages complémentaires de retraite. L'évaluation actuarielle des obligations au titre des prestations constituées relatives aux prestations de retraite et aux avantages complémentaires de retraite est fondée sur la méthode de répartition des prestations au prorata des services (qui incorpore la meilleure estimation de la direction concernant l'évolution future des niveaux de salaire, la croissance d'autres coûts, l'âge de départ à la retraite des salariés et d'autres facteurs actuariels). La date d'évaluation des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et des conventions de retraite correspond à la date de clôture d'exercice de la Société, et l'évaluation du régime de retraite à prestations déterminées est faite en date du 31 décembre. Les dates des plus récentes évaluations actuarielles du régime de retraite à prestations déterminées à des fins de capitalisation (et celle des prochaines évaluations requises) et l'évaluation actuarielle des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (et celle des prochaines évaluations requises) sont les suivantes :

- a) régime de retraite agréé à prestations déterminées – 31 décembre 2016
(31 décembre 2019);
- b) autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi – 31 mars 2015 (31 mars 2018);
- c) convention de retraite – 31 mars 2017 (31 mars 2018);
- d) régime d'allocations de retraite – 31 mars 2017 (31 mars 2018).

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2017

7. Avantages sociaux futurs (suite)

Les gains et les pertes actuariels au titre des actifs des régimes découlent de l'écart entre le taux de rendement réel des actifs des régimes sur une période donnée et le taux de rendement prévu pour cette même période. Pour les besoins du calcul du rendement prévu des actifs des régimes, ceux-ci sont évalués à la juste valeur. Les gains et les pertes actuariels sur l'obligation au titre des prestations constituées découlent de l'écart entre les résultats réels et les résultats prévus ainsi que des modifications apportées aux hypothèses actuarielles qui ont servi à calculer l'obligation au titre des prestations constituées. Les gains et les pertes actuariels nets cumulatifs sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des salariés (« DMERCA »).

Comme l'indique le tableau suivant, la Société a un déficit de 1 262 500 \$ (4 485 300 \$ en 2016) relativement à ses régimes d'avantages sociaux futurs. Le gain actuariel net non amorti s'est établi à 1 192 900 \$ (perte actuarielle de 2 334 300 \$ en 2016), ce qui a donné lieu à un passif de 2 455 400 \$ au titre des avantages sociaux futurs (2 151 000 \$ en 2016) inscrit dans les états financiers.

Actuellement, 106 salariés participent au régime à prestations déterminées et 211 au régime à cotisations déterminées. Au cours de 2005, la Société a mis un terme au volet à prestations déterminées de son régime. Tous les nouveaux membres admissibles au régime doivent adhérer au volet à cotisations déterminées du régime. Au 31 mars 2017, le régime à cotisations déterminées était entièrement capitalisé.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2017

7. Avantages sociaux futurs (suite)

Le tableau ci-après donne des renseignements précis sur les régimes de retraite et d'avantages sociaux de la Société

| | 2017 | | | 2016 | | |
|--|------------------------|----------------------|--------------|------------------------|----------------------|--------------|
| | Régimes de retraite | Avantages sociaux | Total | Régimes de retraite | Avantages sociaux | Total |
| Charges au titre du régime à prestations déterminées | | | | | | |
| Coûts des prestations de l'exercice | 1 339 200 \$ | 98 200 \$ | 1 437 400 \$ | 1 269 400 \$ | 97 900 \$ | 1 367 300 \$ |
| Amortissement des pertes actuarielles (gains actuariels) | 203 300 | 26 900 | 230 200 | (63 800) | 29 400 | (34 400) |
| Cotisations des salariés | (182 900) | — | (182 900) | (183 800) | — | (183 800) |
| Charges au titre du régime à prestations déterminées | 1 359 600 | 125 100 | 1 484 700 | 1 021 800 | 127 300 | 1 149 100 |
| Charges d'intérêts au titre du régime à prestations déterminées | | | | | | |
| Coût financier de l'obligation au titre des prestations constituées | 1 767 200 | 119 400 | 1 886 600 | 1 641 800 | 111 600 | 1 753 400 |
| Rendement prévu des actifs des régimes | (1 628 200) | (19 500) | (1 647 700) | (1 643 500) | (20 900) | (1 664 400) |
| Charges (produits) d'intérêts au titre du régime à prestations déterminées | 139 000 | 99 900 | 238 900 | (1 700) | 90 700 | 89 000 |
| Charges totales au titre du régime à prestations déterminées | 1 498 600 | 225 000 | 1 723 600 | 1 020 100 | 218 000 | 1 238 100 |
| Coût du régime à cotisations déterminées | 646 000 | — | 646 000 | 604 700 | — | 604 700 |
| Charges totales au titre des régimes | 2 144 600 \$ | 225 000 \$ | 2 369 600 \$ | 1 624 800 \$ | 218 000 \$ | 1 842 800 \$ |

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2017

7. Avantages sociaux futurs (suite)

| | 2017 | | | 2016 | | |
|--|---------------------|-------------------|---------------|---------------------|-------------------|----------------|
| | Régimes de retraite | Avantages sociaux | Total | Régimes de retraite | Avantages sociaux | Total |
| Solde de clôture prévu de l'obligation au titre des prestations constituées | | | | | | |
| Solde réel de l'obligation au titre des prestations constituées à l'ouverture de l'exercice | 31 787 000 \$ | 2 573 500 \$ | 34 360 500 \$ | 29 555 871 \$ | 2 489 000 \$ | 32 044 871 \$ |
| Coûts des prestations de l'exercice en cours | 1 339 200 | 98 200 | 1 437 400 | 1 269 400 | 97 900 | 1 367 300 |
| Coût financier | 1 767 200 | 119 400 | 1 886 600 | 1 641 800 | 111 600 | 1 753 400 |
| Prestations versées | (652 300) | (74 100) | (726 400) | (680 100) | (86 400) | (766 500) |
| Solde de clôture prévu de l'obligation au titre des prestations constituées à la clôture de l'exercice | 34 241 100 \$ | 2 717 000 \$ | 36 958 100 \$ | 31 786 971 \$ | 2 612 100 \$ | 34 399 071 \$ |
| Actifs prévus des régimes | | | | | | |
| Actifs réels des régimes à l'ouverture de l'exercice | 29 153 000 \$ | 722 200 \$ | 29 875 200 \$ | 29 452 600 \$ | 792 163 \$ | 30 244 763 \$ |
| Cotisations de l'employeur | 1 372 000 | 47 200 | 1 419 200 | 1 355 400 | 24 400 | 1 379 800 |
| Cotisations des salariés | 182 900 | — | 182 900 | 183 800 | — | 183 800 |
| Rendement prévu des actifs des régimes | 1 628 200 | 19 500 | 1 647 700 | 1 643 500 | 20 900 | 1 664 400 |
| Prestations versées | (652 300) | (74 100) | (726 400) | (680 100) | (86 400) | (766 500) |
| Actifs prévus des régimes à la clôture de l'exercice | 31 683 800 \$ | 714 800 \$ | 32 398 600 \$ | 31 955 200 \$ | 751 063 \$ | 32 706 263 \$ |
| Amortissement des gains (pertes) sur l'obligation au titre des prestations constituées | | | | | | |
| Solde de clôture prévu de l'obligation au titre des prestations constituées | 34 241 100 \$ | 2 717 000 \$ | 36 958 100 \$ | 31 786 971 \$ | 2 612 100 \$ | 34 399 071 \$ |
| Solde réel de l'obligation au titre des prestations constituées | 33 785 600 | 2 378 000 | 36 163 600 | 31 787 000 | 2 573 500 | 34 360 500 |
| Ajustements liés à l'expérience | 455 500 \$ | 339 000 \$ | 794 500 \$ | (29) \$ | 38 600 \$ | 38 571 \$ |
| Amortissement annuel sur la DMERCA | 53 000 \$ | 29 900 \$ | 82 900 \$ | — \$ | 4 800 \$ | 4 800 \$ |
| Amortissement des gains (pertes) sur les actifs des régimes | | | | | | |
| Solde de clôture prévu des actifs des régimes | 31 683 800 \$ | 714 800 \$ | 32 398 600 \$ | 31 955 200 \$ | 751 063 \$ | 32 706 263 \$ |
| Actifs réels des régimes | 34 158 200 | 742 900 | 34 901 100 | 29 153 000 | 722 200 | 29 875 200 |
| Ajustements liés à l'expérience | 2 474 400 \$ | 28 100 \$ | 2 502 500 \$ | (2 802 200) \$ | (28 663) \$ | (2 831 063) \$ |
| Amortissement annuel sur la DMERCA | 288 100 \$ | 2 100 \$ | 290 200 \$ | (267 100) \$ | (2 300) \$ | (269 400) \$ |
| Montant réel du passif comptabilisé au titre des retraites dans les états de la situation financière | | | | | | |
| Solde réel de l'obligation au titre des prestations constituées | 33 785 600 \$ | 2 378 000 \$ | 36 163 600 \$ | 31 787 000 \$ | 2 573 500 \$ | 34 360 500 \$ |
| Actifs réels des régimes | (34 158 200) | (742 900) | (34 901 100) | (29 153 000) | (722 200) | (29 875 200) |
| Déficit (excédent) | (372 600) | 1 635 100 | 1 262 500 | 2 634 000 | 1 851 300 | 4 485 300 |
| Gains (pertes) actuariels non amortis | 971 000 | 221 900 | 1 192 900 | (2 162 200) | (172 100) | (2 334 300) |
| Montant réel du passif comptabilisé au titre des retraites | 598 400 \$ | 1 857 000 \$ | 2 455 400 \$ | 471 800 \$ | 1 679 200 \$ | 2 151 000 \$ |

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2017

7. Avantages sociaux futurs (suite)

Le passif total au titre des prestations constituées de 2 455 400 \$ (2 151 000 \$ en 2016) est inclus dans l'état de la situation financière de la Société.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour comptabiliser les régimes sont les suivantes :

| | 2017 | | 2016 | |
|--|---------------------|-------------------|---------------------|-------------------|
| | Régimes de retraite | Avantages sociaux | Régimes de retraite | Avantages sociaux |
| Taux d'actualisation | 5,20 % | 3,40 % - 5,20 % | 5,50 % | 3,20 % - 5,50 % |
| Rendement prévu des actifs des régimes | 5,20 % | 2,75 % | 5,50 % | 2,75 % |
| Taux de croissance de la rémunération | 3,25 % | s.o. | 2,50 %* | s.o. |
| Taux d'indexation | 1,30 % | 1,30 % | 1,50 % | 1,50 % |
| DMERCA (en années) | 8,6 | 8,6 - 13,6 | 10,5 | 8,8 - 12,6 |

* 2,50 % par année pour l'année civile 2015, et 3,75 % pour l'année civile 2016 conformément aux hypothèses utilisées dans l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2013.

Le tableau qui suit présente les taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé aux 31 mars :

| | 2017 | 2016 |
|--|--------|--------|
| Taux tendanciel initial du coût des soins de santé | 7,50 % | 7,75 % |
| Niveau vers lequel baisse le taux tendanciel | 3,75 % | 4,00 % |
| Année où le taux devrait se stabiliser | 2032 | 2031 |

8. Charges

Les charges comprennent des salaires et avantages sociaux de 27 047 444 \$ (25 535 350 \$ en 2016).

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2017

9. Instruments financiers, gestion des risques et gestion du capital

a) Instruments financiers

Le chapitre SP 3450 exige qu'un organisme classe les évaluations à la juste valeur selon une hiérarchie des justes valeurs qui comporte trois niveaux de données pouvant servir à évaluer la juste valeur :

- Niveau 1 – les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2 – les données observables ou corroborées, autres que les données du niveau 1, telles que les prix cotés pour des actifs ou des passifs semblables sur des marchés inactifs ou les données de marché observables sur pratiquement toute la durée des actifs et des passifs;
- Niveau 3 – les données non observables soutenues par peu ou pas d'activité sur le marché et qui influent largement sur la juste valeur des actifs ou des passifs.

Les actifs financiers de la Société inscrits à la juste valeur, y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les acomptes des clients, sont classés au niveau 1.

Aux 31 mars 2017 et 2016, aucun instrument financier n'avait été classé au niveau 2 ou au niveau 3.

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucune modification au classement des actifs financiers et des passifs financiers aux trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs.

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des acomptes des clients, des débiteurs et des créditeurs et charges à payer avoisine leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2017

9. Instruments financiers, gestion des risques et gestion du capital (suite)

b) Gestion des risques

En raison de ses activités, la Société est exposée à divers risques financiers, notamment le risque de crédit et le risque de liquidité. La direction de la Société est responsable de la gestion des risques et elle identifie et évalue les risques financiers. Les risques importants font l'objet d'un suivi et sont abordés avec le comité des finances et d'audit du conseil d'administration. La Société n'utilise pas d'instruments financiers dérivés.

i) Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la trésorerie détenue auprès des banques et des institutions financières ainsi que des débiteurs. La gestion du risque de crédit de la contrepartie a pour objectif de prévenir les pertes liées aux actifs financiers. La Société évalue la qualité de ses contreparties en tenant compte de leur solvabilité et de leur réputation, l'expérience passée et d'autres facteurs.

Le classement chronologique des débiteurs se présente comme suit :

| | 2017 | 2016 |
|---|---------------------|---------------------|
| Courant | 1 405 039 \$ | 1 415 128 \$ |
| En souffrance depuis moins de 60 jours | 2 165 241 | 1 753 982 |
| En souffrance depuis plus de 60 jours | 3 074 | 5 283 |
| Moins le compte de correction de valeur pour créances douteuses | (38 648) | (19 737) |
| Total des créances clients | 3 534 706 | 3 154 656 |
| Débiteurs non commerciaux | 446 373 | 225 243 |
| | 3 981 079 \$ | 3 379 899 \$ |

Les valeurs comptables des débiteurs représentent l'exposition maximale au risque de crédit.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2017

9. Instruments financiers, gestion des risques et gestion du capital (suite)

ii) Risque de liquidité

Le risque de liquidité découle d'obligations financières plus élevées que les actifs financiers qui pourraient venir à échéance à tout moment donné. La gestion du risque de liquidité de la Société a pour objectif de maximiser les réserves de trésorerie disponibles afin qu'elle puisse être en mesure de respecter ses obligations en matière de liquidité lorsque celles-ci viennent à échéance. La Société a mis en place une politique de placement prudente afin d'atteindre cet objectif et la gestion de cette politique repose sur le pouvoir de la Société d'investir des sommes d'argent excédentaires dans les placements suivants seulement :

- a) titres des gouvernements canadiens (fédéral et provinciaux);
- b) certificats de placement garanti;
- c) récépissés, billets de dépôt et acceptations bancaires (banque de l'annexe A ou B).

La politique prévoit également des exigences minimales en matière de qualité ainsi que des agences reconnues de notation des obligations pour les placements susmentionnés.

Les passifs financiers de la Société, y compris les créiteurs et charges à payer, viennent habituellement à échéance à moins de un an.

c) Gestion du capital

La gestion du capital de la Société a pour objectif de préserver sa capacité de poursuivre son exploitation et de verser des distributions à l'OOF.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2017

10. Engagements

La Société s'est engagée à verser des loyers annuels minimums (à l'exclusion des charges liées aux aires communes) conformément à divers contrats de location-exploitation pour des installations, des stationnements, des locaux de bureaux, du matériel informatique et du matériel, comme suit :

| | |
|--------------|--------------|
| 2018 | 2 564 373 \$ |
| 2019 | 1 086 779 |
| 2020 | 863 245 |
| 2021 | 381 722 |
| 2022 | 83 196 |
| Par la suite | 1 652 839 |
| | <hr/> |
| | 6 632 154 \$ |

La distribution annuelle minimale de la Société de 2 500 000 \$ devant être versée à l'OOF, comme il est indiqué à la note 6, a été exclue du tableau des engagements énoncés ci-dessus.

Société du Partenariat ontarien de marketing touristique

Rapport de la direction

La direction de la Société du Partenariat ontarien de marketing touristique est responsable des états financiers ci-joints. Ces états financiers ont été établis par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. La préparation d'états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement. La direction a fixé ces montants de façon raisonnable pour veiller à ce que les états financiers soient établis en bonne et due forme, à tous importants égards.

La direction maintient un système de contrôle comptable et administratif interne conçu pour assurer dans une mesure raisonnable la pertinence, l'exactitude et la fiabilité des renseignements financiers et pour veiller à ce que l'actif de la Société soit justifié et bien préservé.

Les états financiers ont été audités par BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L./LLP, un cabinet d'auditeurs externes indépendants, nommé par le conseil d'administration, dont le rapport est annexé ci-après.



Lisa LaVecchia
Présidente-directrice générale
Le 14 juin 2017



Ronald Ting
Trésorier
Le 14 juin 2017



Tél. : 905 270 7700
Télé. : 905 270 7915
Sans frais : 866 248 6660
www.bdo.ca

BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L./LLP
1 City Centre Drive, bureau 1700
Mississauga ON L5B 1M2 Canada

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration de la Société du Partenariat ontarien de marketing touristique

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société du Partenariat ontarien de marketing touristique, qui comprennent le bilan au 31 mars 2017, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un sommaire des principales méthodes comptables et autres renseignements explicatifs.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société du Partenariat ontarien de marketing touristique au 31 mars 2017, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

BDO CANADA LLP

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés
Mississauga (Ontario)
Le 14 juin 2017

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

État de la situation financière

| | Au 31 mars 2017 (en milliers de dollars) | Au 31 mars 2016 (en milliers de dollars) |
|---|---|---|
| ACTIF | | |
| Actif à court terme | | |
| Encaisse | 4 997 | 6 811 |
| Débiteurs | 635 | 651 |
| Montant à recevoir de la Province de l'Ontario | - | 2 084 |
| Charges payées d'avance | 124 | 88 |
| | <u>5 756</u> | <u>9 634</u> |
| Immobilisations (note 3) | <u>6 326</u> | <u>6 861</u> |
| | 12 082 | 16 495 |
| PASSIF ET ACTIF NET | | |
| Passif à court terme | | |
| Créditeurs et charges à payer | 3 563 | 4 440 |
| Produits reportés (note 4) | 86 | 157 |
| | <u>3 649</u> | <u>4 597</u> |
| Obligation au titre des prestations futures des employés (note 2k) | 1 722 | 1 783 |
| Apports reportés afférents aux immobilisations (note 5) | 449 | 589 |
| | <u>2 171</u> | <u>2 372</u> |
| | <u>5 820</u> | <u>6 969</u> |
| Actif net | | |
| Non affecté (déficit) | (338) | 757 |
| Fonds pour projets spéciaux (note 2h) | 723 | 2 497 |
| Investi en immobilisations (note 2g) | 5 877 | 6 272 |
| | <u>6 262</u> | <u>9 526</u> |
| | 12 082 | 16 495 |

Approuvé au nom du conseil d'administration




SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

État des résultats

| Pour l'exercice clos le 31 mars | 2017 (en milliers de dollars) | 2016 (en milliers de dollars) |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|
| Produits | | |
| Subvention de la Province de l'Ontario (note 6) | 37 097 | 51 866 |
| Ventes de publicité | 1 458 | 1 672 |
| Centres d'information touristique – Ventes et locations | 1 098 | 1 040 |
| Promotions commerciales | 183 | 188 |
| Intérêts créditeurs | 51 | 65 |
| Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations | 201 | 205 |
| | 40 088 | 55 036 |
| Charges | | |
| Publicité et marketing | 22 413 | 33 842 |
| Administration (note 7) | 7 222 | 7 219 |
| Centres d'information touristique (note 8) | 6 005 | 5 901 |
| Système Info-tourisme Ontario | 3 734 | 3 513 |
| Amortissement des immobilisations | 1 942 | 1 518 |
| Recherche | 818 | 783 |
| Partenariats et ventes | 608 | 613 |
| Frais du conseil d'administration et des comités (note 9) | 44 | 43 |
| Programme de promotion des activités | - | 1 942 |
| | 42 786 | 55 374 |
| Insuffisance des produits sur les charges | (2 698) | (338) |

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

État de l'évolution de l'actif net

| | Fonds non affecté (déficit) (en milliers de dollars) | Fonds pour projets spéciaux (en milliers de dollars) | Investissement en immobilisations (en milliers de dollars) | Total 2017 (en milliers de dollars) | Total 2016 (en milliers de dollars) |
|---|--|--|--|-------------------------------------|-------------------------------------|
| Actif net au début de l'exercice | 757 | 2 497 | 6 272 | 9 526 | 10 811 |
| Insuffisance des produits sur les charges pour l'exercice | (957) | - | (1 741) | (2 698) | (338) |
| Intérêts créditeurs | (23) | 23 | - | - | - |
| Réserve pour le projet de refonte du SITO | (115) | 115 | - | - | - |
| Frais de refonte du SITO (note 2h) | - | (566) | - | (566) | (947) |
| Acquisition d'immobilisations, net | - | (1 346) | 1 346 | - | - |
| Actif net (néгатif) à la fin de l'exercice | (338) | 723 | 5 877 | 6 262 | 9 526 |

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

État des flux de trésorerie

| Pour l'exercice clos le 31 mars | 2017 (en milliers de dollars) | 2016 (en milliers de dollars) |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|
| ACTIVITÉS D'EXPLOITATION | | |
| Insuffisance des produits sur les charges | (2 698) | (338) |
| Plus (moins) les éléments hors caisse : | | |
| Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations | (201) | (205) |
| Amortissement des immobilisations | 1 942 | 1 518 |
| Obligation au titre des prestations futures des employés | (61) | 192 |
| | <u>1 018</u> | <u>1 167</u> |
| Frais de refonte du SITO – Fonds pour projets spéciaux | (566) | (947) |
| Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement | 1 116 | (2 402) |
| | <u>(468)</u> | <u>(2 182)</u> |
| ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS | | |
| Nouvelles immobilisations | (1 407) | (3 237) |
| Apports reportés afférents aux immobilisations | 61 | - |
| | <u>(1 346)</u> | <u>(3 237)</u> |
| Diminution de l'encaisse au cours de l'exercice | (1 814) | (5 419) |
| Encaisse, au début de l'exercice | 6 811 | 12 230 |
| Encaisse, à la fin de l'exercice | 4 997 | 6 811 |

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE**Notes complémentaires aux états financiers****Au 31 mars 2017****1. NATURE DE LA SOCIÉTÉ**

La Société du Partenariat ontarien de marketing touristique (« La Société ») a été fondée à titre de société sans capital-actions le 30 novembre 1998, en vertu du Règlement de l'Ontario 618/98 pris en application de la *Loi sur les sociétés de développement*. Le Règlement a été modifié par le Règlement de l'Ontario 271/04 en septembre 2004 pour prolonger le mandat de la Société indéfiniment. La Société a commencé ses opérations le 1^{er} avril 1999. Ses objectifs sont les suivants :

- a) faire la promotion de l'Ontario à titre de destination touristique;
- b) entreprendre des initiatives de marketing conjointes avec l'industrie du tourisme;
- c) appuyer les efforts de marketing déployés par l'industrie touristique et contribuer à ces efforts;
- d) promouvoir l'Ontario à titre de destination touristique, en coopération avec l'industrie du tourisme, le gouvernement de l'Ontario, d'autres échelons gouvernementaux et d'autres organismes gouvernementaux.

La Société conclut des accords avec des partenaires des secteurs privé et public afin d'accroître la valeur ajoutée des programmes de marketing touristique. La Société effectue un suivi de la valeur monétaire (levier financier, contributions en nature) de ces accords pour démontrer l'impact de ses investissements sur les programmes de partenariat dans le domaine du marketing. Cependant, les produits et les charges des partenaires ne figurent pas dans les états financiers de la Société.

La Société est un organisme à but non lucratif et n'est donc pas assujettie à l'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**a) Référentiel comptable**

Les états financiers représentent les déclarations de la direction. Ils ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public, notamment à l'aide des chapitres de la série 4200 de principes figurant dans le Manuel de Comptables professionnels agréés (CPA) Canada.

b) Comptabilisation des produits

La Société suit la méthode du report pour la comptabilisation des produits.

Subvention de la Province de l'Ontario

La Société est financée principalement par la Province de l'Ontario. Des subventions de fonctionnement sont enregistrées en tant que produits durant la période visée. Les subventions qui sont approuvées, mais non reçues à la fin d'une période comptable sont courues. Lorsqu'une partie de la subvention concerne une période future, elle est reportée et comptabilisée au cours de la période ultérieure.

Ventes de publicité et Centres d'information touristique – Ventes et locations

Les produits tirés des ventes de publicité et des ventes et locations de centres d'information touristique sont comptabilisés durant la période où les services sont rendus ou pendant la durée du programme, si le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE**Notes complémentaires aux états financiers****Au 31 mars 2017**

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)*Intérêts créditeurs*

Les intérêts créditeurs sont comptabilisés pendant la période durant laquelle ils sont gagnés.

Autres

Les autres produits sont comptabilisés durant la période visée, si le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

c) Soutien des partenaires

La Société bénéficie de certains services offerts par l'industrie du tourisme, comme les frais de transport (billets d'avion et d'autobus), et les frais d'hébergement et de repas (chambres d'hôtel et repas au restaurant offerts au rabais ou à titre gratuit). Étant donné qu'il est difficile d'établir la juste valeur des services obtenus à titre gratuit, ceux-ci ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

d) Stocks

Les stocks détenus de temps à autre sont constitués des marchandises offertes à la vente dans les centres d'information touristique.

Les stocks sont comptabilisés en appliquant la méthode du moindre coût ou de la valeur de réalisation nette. Le prix est déterminé en appliquant la méthode du premier entré, premier sorti.

e) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire pour la durée de vie utile des immobilisations, compte tenu d'un amortissement d'une demi-année au cours de l'exercice d'acquisition et de cession. La durée d'amortissement des immobilisations est de trois à cinq ans.

f) Apports reportés afférents aux immobilisations

Les apports reportés afférents aux immobilisations représentent les montants reçus du ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport pour financer l'acquisition d'immobilisations. L'amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations est inscrit en tant que produit dans l'état des résultats au même titre que l'amortissement des actifs auxquels ils se rapportent.

g) Fonds investis en immobilisations

Les fonds investis en immobilisations représentent les fonds mis à disposition en vue de l'acquisition et du financement d'immobilisations. Le financement des fonds investis en immobilisations est transféré des opérations et du fonds pour projets spéciaux sur une base annuelle.

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE**Notes complémentaires aux états financiers****Au 31 mars 2017****2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)****h) Fonds pour projets spéciaux**

Le conseil d'administration a approuvé la création d'un fonds pour projets spéciaux grevé d'une affectation d'origine interne en vue de la dotation de projets spéciaux à long terme. En ce moment, un montant de 723 000 \$ (2016 – 2 497 000 \$) est détenu pour le projet de refonte du Système Info-tourisme Ontario. Les travaux pour ce projet ont commencé pendant l'été 2013 (note 10a). Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a approuvé que des coûts de refonte du système s'élevant à 566 000 \$ (2016 – 947 000 \$) soient directement imputés au Fonds. Les intérêts produits par ces fonds sont ajoutés au Fonds.

i) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers en conformité avec les Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction fasse des estimations et émette des hypothèses qui influent sur les éléments d'actif et de passif déclarés à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés pour les produits et les charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient diverger de ces estimations à mesure que de nouveaux renseignements pourraient devenir disponibles.

j) Instruments financiers

À moins d'indication contraire, la direction est d'avis que la Société n'est pas exposée à d'importants risques d'intérêt, de change ou de crédit liés à ses instruments financiers.

Les instruments financiers sont comptabilisés au coût lors de leur acquisition ou leur émission. Au cours des périodes ultérieures, les placements négociés sur un marché actif sont comptabilisés à leur juste valeur marchande. Tous les autres instruments financiers sont comptabilisés au coût ou au coût après amortissement moins la dépréciation, s'il y a lieu. Les actifs financiers sont soumis à un test de dépréciation lorsque des changements de circonstances indiquent qu'un actif pourrait avoir perdu de la valeur. Les coûts de transaction liés à l'acquisition, la vente ou l'émission d'instruments financiers sont comptabilisés en charges pour les éléments réévalués à leur juste valeur à la date de chaque bilan et imputés à l'instrument financier pour ceux qui sont évalués au coût après amortissement.

k) Prestations de retraite

Les coûts de toutes prestations de départ prévues par la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario* et acquis par le personnel sont comptabilisés au moment de l'acquisition par les employés admissibles. Durant l'exercice, l'obligation a été diminuée de 61 000 \$ (2016 – augmentée de 192 000 \$) sur la base d'hypothèses découlant de l'évaluation actuarielle du 31 mars 2016 réalisée par la Province de l'Ontario. Le passif est calculé à l'aide de la meilleure estimation faite par la direction des taux d'inflation futurs, des niveaux de rémunération des employés et d'autres hypothèses sous-jacentes. Le passif calculé à l'aide de la méthode de répartition des prestations et des hypothèses qui suivent est approximativement de 1 722 000 \$ (2016 – 1 783 000 \$). En raison de la réduction de l'obligation, aucune hypothèse n'a été émise au sujet de l'accroissement des salaires (2016 – 1,86 %). Le facteur d'actualisation utilisé a été de 0,76 (2016 – 0,71) et le nombre moyen estimé d'années avant le départ à la retraite a été de 15,07 ans (2016 – 16,72 ans).

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

Notes complémentaires aux états financiers

Au 31 mars 2017

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

l) Conversion des devises

Les comptes en devises sont convertis en dollars canadiens comme suit :

À la date de la transaction, tous les actifs, passifs, produits et charges sont convertis en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à cette date. À la date de la fin d'exercice, les éléments d'actif et de passif monétaires sont convertis en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à cette date. Les gains et les pertes de change sont inclus dans les produits de l'exercice en cours.

3. IMMOBILISATIONS

| | 2017 | | 2016 | |
|--|--------------------------|----------------------|--------------------------|----------------------|
| | (en milliers de dollars) | | (en milliers de dollars) | |
| | Coût | Amortissement cumulé | Coût | Amortissement cumulé |
| Mobilier | 396 | 396 | 396 | 389 |
| Améliorations locatives | 2 495 | 2 050 | 2 434 | 1 871 |
| Système Info-tourisme Ontario | 15 261 | 9 380 | 13 915 | 7 624 |
| | 18 152 | 11 826 | 16 745 | 9 884 |
| Coût moins amortissement cumulé | | 6 326 | | 6 861 |

4. PRODUITS REPORTÉS

| | 2017 (en milliers de dollars) | 2016 (en milliers de dollars) |
|--|----------------------------------|----------------------------------|
| Ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport CITO – immobilisations | 67 | 98 |
| Passeport Plaisirs | - | 30 |
| Programmes de publicité | 19 | 29 |
| | 86 | 157 |

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

Notes complémentaires aux états financiers

Au 31 mars 2017

5. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS

Les apports reportés afférents aux immobilisations représentent les apports reçus relativement aux immobilisations en cours :

| | 2017 (en milliers de dollars) | | 2016 (en milliers de dollars) | |
|---|----------------------------------|----------------------|----------------------------------|----------------------|
| | Apports | Amortissement cumulé | Apports | Amortissement cumulé |
| Apports reçus | 1 749 | 1 300 | 1 688 | 1 099 |
| Apports moins amortissement cumulé | | 449 | | 589 |

6. PRODUITS : PROVINCE DE L'ONTARIO

La Société a reçu de la Province de l'Ontario les fonds suivants, comptabilisés comme produits :

| | 2017 (en milliers de dollars) | 2016 (en milliers de dollars) |
|--|----------------------------------|----------------------------------|
| Financement de base | 36 968 | 39 868 |
| Zone des célébrations des Jeux panaméricains et parapanaméricains (note 4) | - | 7 786 |
| Achats de médias | - | 4 002 |
| CITO – immobilisations | - | 41 |
| Passeport Plaisirs | - | 40 |
| Programme Expérience Été | 129 | 129 |
| | 37 097 | 51 866 |

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

Notes complémentaires aux états financiers

Au 31 mars 2017

7. FRAIS D'ADMINISTRATION

Certains services administratifs, tels que les services juridiques et de ressources humaines, ont été fournis sans frais par le ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport. Tous les autres frais d'administration ont été assumés par la Société et sont les suivants :

| | 2017 (en milliers de dollars) | 2016 (en milliers de dollars) |
|-------------------------------|--|-------------------------------------|
| Salaires et avantages sociaux | 6 099 | 6 114 |
| Services | 972 | 932 |
| Transports et communications | 128 | 155 |
| Fournitures et matériel | 23 | 18 |
| | 7 222 | 7 219 |

La Société offre un régime de retraite à tous ses employés à temps plein par l'entremise de la Caisse de retraite des fonctionnaires et du Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO), deux régimes de retraite interentreprises à prestations déterminées mis sur pied par la province. Ces régimes sont comptabilisés comme des régimes à cotisations déterminées, car la Société ne dispose pas des renseignements nécessaires pour appliquer à ces régimes de retraite des méthodes comptables propres aux régimes à prestations déterminées. Les cotisations de la Société à ces deux régimes de retraite pour l'exercice se chiffrent à 423 000 \$ (2016 – 435 000 \$) et sont comprises dans les salaires et avantages sociaux.

Les coûts des avantages postérieurs au départ à la retraite des employés non couverts par le régime de retraite sont versés par le Secrétariat du Conseil de gestion et ne sont pas inclus dans les frais d'administration.

8. CENTRES D'INFORMATION TOURISTIQUE

Les dépenses des Centres d'information touristique étaient les suivantes :

| | 2017 (en milliers de dollars) | 2016 (en milliers de dollars) |
|-------------------------------|--|-------------------------------------|
| Salaires et avantages sociaux | 3 235 | 3 182 |
| Locaux | 1 402 | 1 382 |
| Marchandise à vendre | 687 | 600 |
| Services | 474 | 530 |
| Transport et communications | 131 | 143 |
| Fournitures et matériel | 76 | 64 |
| | 6 005 | 5 901 |

Les contributions de la Société liées à la Caisse de retraite des fonctionnaires et au Régime de retraite de la SEFPO pour l'exercice s'élevaient à 180 000 \$ (2016 – 184 000 \$) et sont incluses dans les salaires et avantages sociaux.

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

Notes complémentaires aux états financiers

Au 31 mars 2017

9. FRAIS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS

Les membres du conseil d'administration et des comités reçoivent un remboursement des frais de déplacement engagés pour assister aux réunions du conseil d'administration et des comités connexes. Les membres du conseil d'administration et des comités ne touchent pas d'indemnité journalière pour participer aux réunions du conseil et des comités.

10. REFONTE DU SYSTÈME INFO-TOURISME ONTARIO ET ENGAGEMENTS

- a) À la suite d'un processus d'approvisionnement concurrentiel en 2013, Hewlett Packard s'est vu attribuer un contrat de cinq ans à titre de fournisseur de services pour l'hébergement, l'exploitation, l'entretien et la refonte du Système Info-tourisme Ontario. Au 31 mars 2017, le montant total de l'engagement auprès de Hewlett Packard s'élevait à 27 547 000 \$. Au cours de l'exercice, la somme de 5 379 000 \$ a été versée, soit un paiement total de 23 720 000 \$ au titre du contrat. Les paiements estimatifs pour le prochain exercice sont les suivants :

| | (en milliers de dollars) |
|------|-------------------------------------|
| 2018 | <u>3 827</u> |

- b) Au cours de l'exercice, le total des coûts encourus pour le Système Info-tourisme de l'Ontario s'est élevé à 5 646 000 \$ (2016 – 7 686 000 \$). Sur cette somme, 566 000 \$ (2016 – 947 000 \$) ont été imputés directement au fonds pour projets spéciaux (note 2h) et 1 346 000 \$ (2016 – 3 237 000 \$) ont été capitalisés dans les fonds investis en immobilisations. Les 3 734 000 \$ restants (2016 – 3 513 000 \$) sont comptabilisés dans l'état des résultats.
- c) La Société a plusieurs contrats de location-exploitation pour ses locaux et publicités. Le bail d'exploitation du siège social vient à échéance en 2019. Les paiements annuels minimums futurs de location pour les deux prochains exercices sont les suivants :

| | (en milliers de dollars) |
|------|-------------------------------------|
| 2018 | <u>1 042</u> |
| 2019 | <u>422</u> |
| | <u>1 464</u> |

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE L'INDUSTRIE DE L'ÉLECTRICITÉ DE L'ONTARIO

Les états financiers de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario au 31 mars 2017 n'étaient pas prêts au moment de l'impression des Comptes publics.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

777 Bay Street, 2nd Floor
Toronto (Ontario) M5G 2E5
Tel: (416) 585-6455
Fax: (416) 585-7330

777, rue Bay, 14^e étage
Toronto (Ontario) M5E 2E5
Tél. : 416 585-6455
Télécopieur : 416 585-7330



Ontario

Ontario Mortgage and
Housing Corporation

Société ontarienne
d'hypothèques et de logement

Responsabilité de la direction par rapport aux états financiers

Les états financiers ci-joints de la Société ontarienne d'hypothèques et de logement ont été établis conformément aux normes de comptabilité dans le secteur public canadien et sont la responsabilité de la direction. La préparation des états financiers requiert nécessairement l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque les transactions touchant la période comptable actuelle ne peuvent être conclues avec certitude que pendant les prochaines périodes. Les états financiers ont été adéquatement préparés selon des seuils d'importance relative raisonnables, et en tenant compte des renseignements disponibles jusqu'au 12 juin 2017.

La direction maintient un système de contrôles internes conçus pour donner une assurance raisonnable que les biens sont protégés et que l'information financière fiable est disponible en tout temps.

Le système comprend des politiques et procédures officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui permet la délégation de pouvoirs et la séparation des responsabilités appropriées. Une fonction de vérification interne évalue de façon indépendante l'efficacité de ces contrôles internes sur une base périodique et présente ses conclusions à la direction et au conseil d'administration.

Le conseil d'administration doit s'assurer que la direction assume ses responsabilités en matière de production de rapports financiers et de contrôles internes. Il examine et approuve les états financiers.

Le Bureau du vérificateur général de l'Ontario a effectué l'audit des états financiers. La responsabilité du vérificateur général est de donner son avis quant à savoir si les états financiers présentent une image fidèle conformément aux normes de comptabilité dans le secteur public canadien. Le rapport du vérificateur indépendant, qui est présenté à la page suivante, résume la portée de l'examen du vérificateur général et son avis.

Au nom de la direction,

Keith Extance
Président-directeur général



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À la Société ontarienne d'hypothèques et de logement
et au ministre du Logement

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société ontarienne d'hypothèques et de logement, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017, et les états des résultats, des variations de la dette nette et du déficit accumulé et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilités de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société ontarienne d'hypothèques et de logement au 31 mars 2017, ainsi que des résultats de son exploitation, de la variation de la dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

20 Dundas Street West
Suite 1530
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-327-9862
tty 416-327-6123

20, rue Dundas ouest
suite 1530
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-327-9862
ats 416-327-6123

www.auditor.on.ca

La vérificatrice générale adjointe,

Toronto (Ontario)
Le 12 juin 2017

Susan Klein, CPA, CA, ECA

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

État de la situation financière
au 31 mars 2017

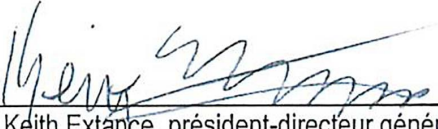
| | 31 mars 2017 (k\$) | 31 mars 2016 (k\$) |
|--|-----------------------|-----------------------|
| Passif | | |
| Comptes créditeurs et charges à payer (note 7) | 8 373 | 11 862 |
| Dettes à long terme (note 8) | 275 654 | 337 977 |
| Assainissement environnemental à long terme (note 4) | 44 433 | 53 983 |
| | <u>328 460</u> | <u>403 822</u> |
| Actifs financiers | | |
| Liquidités (note 5) | 1 560 | 1 485 |
| Intérêts courus des universités et collèges | 60 | 70 |
| Sommes à recevoir de la Société canadienne d'hypothèques et de logement | - | 6 |
| Sommes à recevoir de la province de l'Ontario | 8 248 | 11 680 |
| Investissements dans les logements pour étudiants (note 6) | 3 301 | 4 107 |
| | <u>13 169</u> | <u>17 348</u> |
| Dettes nettes et déficit accumulé | <u>(315 291)</u> | <u>(386 474)</u> |

Passif éventuel (note 9)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil d'administration :


Janet Hope, présidente


Keith Extance, président-directeur général

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

État des résultats

pour l'exercice clos le 31 mars 2017

| | Budget (k\$) | 2017 (k\$) | 2016 (k\$) |
|---|-----------------|---------------|---------------|
| Revenus | | | |
| Subvention de la province de l'Ontario : | | | |
| Charge du service de la dette | 81 632 | 81 632 | 87 320 |
| Assainissement environnemental (note 4) | 12 026 | 9 871 | 9 991 |
| Hypothèques émises dans le cadre du Programme de logement abordable pour accédants à la propriété | - | 85 | 975 |
| Intérêt reçu des logements pour étudiants | 245 | 245 | 334 |
| Divers | 10 | 32 | 49 |
| Total des revenus | 93 913 | 91 865 | 98 669 |
| Charges | | | |
| Intérêt des débetures : | | | |
| Biens transférés | 20 115 | 20 115 | 24 587 |
| Logements pour étudiants | 245 | 245 | 334 |
| Assainissement environnemental (note 4) | 687 | 321 | 1 916 |
| Perte due à la restructuration (note 3) | - | - | 50 |
| Divers | 10 | 1 | 1 |
| Total des charges | 21 057 | 20 682 | 26 888 |
| Excédent des revenus par rapport aux charges (note 10) | 72 856 | 71 183 | 71 781 |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT
État des variations de la dette nette et du déficit accumulé
pour l'exercice clos le 31 mars 2017

| | Budget (k\$) | 2017 (k\$) | 2016 (k\$) |
|---|-------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Dette nette et déficit accumulé, début de l'exercice financier | (386 474) | (386 474) | (458 255) |
| Excédent des revenus par rapport aux charges (note 10) | 72 856 | 71 183 | 71 781 |
| Dette nette et déficit accumulé, fin de l'exercice financier | (313 618) | (315 291) | (386 474) |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

État des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2017

| | 2017 (k\$) | 2016 (k\$) |
|---|-----------------|-----------------|
| Transactions opérationnelles | | |
| Excédent des revenus par rapport aux charges | 71 183 | 71 781 |
| Variations dans les éléments hors caisse du fonds de roulement : | | |
| Augmentation (Diminution) des comptes créditeurs et des charges à payer | (3 489) | 3 852 |
| Diminution de l'assainissement environnemental à long terme | (9 550) | (8 033) |
| Diminution des intérêts courus des universités et collèges | 10 | 49 |
| Diminution (Augmentation) des sommes à recevoir de la Société canadienne d'hypothèques et de logement | 6 | (6) |
| Diminution (Augmentation) des sommes à recevoir de la province de l'Ontario | 3 432 | (4 765) |
| Liquidités fournies par les transactions opérationnelles | <u>61 592</u> | <u>62 878</u> |
| Opérations de financement | | |
| Remboursement des dettes à long terme | | |
| – Province de l'Ontario | (6 602) | (7 029) |
| – Société canadienne d'hypothèques et de logement | (55 721) | (59 016) |
| Trésorerie utilisée pour les opérations de financement | <u>(62 323)</u> | <u>(66 045)</u> |
| Activités d'investissement | | |
| Recouvrement des dettes à long terme des logements pour étudiants en Ontario | 806 | 3 312 |
| Augmentation de la trésorerie | 75 | 145 |
| Solde de trésorerie, début de l'exercice financier | 1 485 | 1 340 |
| Solde de trésorerie, fin de l'exercice financier | <u>1 560</u> | <u>1 485</u> |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

Notes accompagnant les états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2017

1. Nature des opérations

La Société ontarienne d'hypothèques et de logement (la « Société »), autrefois appelée la Société de logement de l'Ontario, est un organisme du gouvernement provincial sans capital-actions établi en 2006 en vertu de la *Loi sur la Société ontarienne d'hypothèques et de logement* (LSOHL). Ses responsabilités comprennent ce qui suit : continuer de s'acquitter de ses obligations en matière de règlement de la dette, administrer le service de la dette et satisfaire à toutes les exigences liées aux anciens logements sociaux. La Société exécute toute autre fonction dont le ministre du Logement peut la charger en vertu de la LSOHL.

De plus, la Société peut gérer, administrer et offrir le Programme de logement abordable pour accédants à la propriété prévu dans l'Entente Canada-Ontario concernant le logement abordable, ainsi que d'autres programmes prescrits.

Aux termes de la *Loi de 2000 sur la réforme du logement social*, la Société a transféré, sans contrepartie, la propriété des logements sociaux aux sociétés locales de logement (SLL), qui sont administrées par les gestionnaires des services municipaux. La Société a conservé ses investissements dans les logements pour étudiants et certains autres biens, ainsi que la responsabilité de la gestion des dettes de la Société et du passif éventuel. Le ministère du Logement de l'Ontario (le « ministère ») accorde des subventions à la Société pour assumer les paiements du service de la dette et d'autres dépenses.

Le 1^{er} avril 2015, conformément aux modifications apportées à la LSOHL, la Société d'hypothèques de l'Ontario (SHO) a été dissoute, et la Société a pris en charge son actif, son passif ainsi que ses obligations et programmes. Le Fonds renouvelable pour l'accession à la propriété du Programme de logement abordable pour accédants à la propriété a été transféré à la SHO à ce moment. Les hypothèques émises dans le cadre de ce programme ont été cédées et dévolues à la SHO par arrêté ministériel en 2016. La Société est chargée de gérer les prêts et les hypothèques négociables à remboursement conditionnel qui appartenaient à la SHO avant sa dissolution et qui ont été transférés à la Société le 1^{er} avril 2015.

La Société est exonérée des impôts sur le revenu fédéral et provincial en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et de la *Loi de 2007 sur les impôts*.

2. Principales conventions comptables

Les principales conventions comptables suivies par la Société sont résumées ci-dessous :

(A) MÉTHODE DE COMPTABILITÉ

Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables du secteur public canadien établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public canadien.

(B) REVENUS

Les subventions de la province de l'Ontario (la « province ») sont comptabilisées comme des revenus lorsque des charges connexes sont engagées et lorsque le passif lié à l'assainissement environnemental est acquitté.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

Notes accompagnant les états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2017

2. Principales conventions comptables (suite)

(C) CHARGES

Il a été rendu compte des charges selon la comptabilité d'exercice au moment où elles ont été engagées. Ces charges comprennent les frais de service de la dette tels que les frais d'intérêt.

(D) INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs et passifs financiers de la Société sont comptabilisés comme suit :

- La trésorerie est soumise à un risque négligeable de changement de valeur, si bien que la valeur comptable se rapproche de la juste valeur.
- Les intérêts courus des universités et collèges, les sommes à recevoir de la province, les investissements dans les logements aux étudiants (note 6) et les intérêts à recevoir sont évalués au coût après amortissement.
- La dette à long terme, composée de prêts sur débetures de la province et de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (note 8), est évaluée au coût après amortissement.
- Les comptes créditeurs et les charges à payer (note 7) sont évalués au coût.

(E) DÉFICIT ACCUMULÉ

Le déficit accumulé résultant du transfert sans contrepartie de propriétés aux SLL est réduit chaque année d'un montant égal à la portion de la subvention de la province nécessaire pour couvrir les paiements sur le principal de la dette à long terme de la Société. Le déficit accumulé est également réduit d'un montant correspondant aux revenus provenant de la province visant à acquitter le passif de la Société au titre de l'assainissement environnemental à long terme.

(F) UTILISATION DES ESTIMATIONS COMPTABLES

Conformément aux normes de comptabilité dans le secteur public du Canada, la préparation des états financiers exige que la direction établisse des estimations et des hypothèses concernant les montants déclarés. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les estimations importantes comprennent le passif au titre de l'assainissement environnemental à long terme et le passif éventuel au titre des sites contaminés.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

Notes accompagnant les états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2017

3. Opérations de restructuration

Dans le budget de l'Ontario de 2014, la province de l'Ontario a cerné un certain nombre d'organismes « dont les fonctions se chevauchent ». La SHO et la Société faisaient partie de ce groupe et, par conséquent, la LSHLO a été modifiée pour dissoudre la SHO.

Le 1^{er} avril 2015, la Société a conclu une opération de restructuration qui dissolvait la SHO dont la totalité de l'actif et du passif, ainsi que tous les droits, obligations et programmes ont été cédés à la Société. La transaction ne comportait aucune compensation financière et la restructuration n'a pas généré de coûts.

Le 1^{er} avril 2015, la Société a également adopté la nouvelle norme de comptabilité dans le secteur public, la norme SP 3430, Opérations de restructuration. Les éléments d'actif et de passif de la Société qui appartiennent aux catégories suivantes des états financiers ont été augmentés à la date de restructuration pour prendre en compte le transfert de la SHO :

Valeur comptable – SHO (au 1^{er} avril 2015)

| | |
|--|--------------|
| | <u>(k\$)</u> |
| Somme à recevoir de la Société canadienne d'hypothèques et de logement | <u>11</u> |
| Total – Éléments d'actif pris en compte | 11 |
| Comptes créditeurs et charges à payer | 11 |
| Sommes à payer à la province de l'Ontario | <u>50</u> |
| Total – Éléments de passif pris en compte | 61 |
| Perte due à la restructuration constatée dans l'état des résultats | (50) |

4. Assainissement environnemental à long terme

Au 31 mars 2017, le solde du passif au titre des sites contaminés était de 44,4 M\$. Ce passif est actualisé en fonction du taux d'emprunt de la province pour les débetures de durée semblable (1,22 % en moyenne). La valeur non actualisée de la charge à payer est de 46,6 M\$.

Ce passif représente la meilleure estimation de la direction fondée sur des études environnementales menées par des experts indépendants, et il reflète les coûts d'assainissement des sites. Cet assainissement devrait avoir lieu au cours des cinq prochaines années.

Il y a deux engagements en date du 31 mars 2017 : le projet pluriannuel de réaménagement de Regent Park et le réaménagement d'Alexandra Park.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

Notes accompagnant les états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2017

4. Assainissement environnemental à long terme (suite)

Le quartier Regent Park, qui appartenait auparavant à la Société, est actuellement réaménagé par la Toronto Community Housing Corporation (TCHC). Le sol de ce site est contaminé en raison d'utilisations industrielles antérieures. Selon le plan de réaménagement de la TCHC, les phases 2 et 3 devraient être achevées d'ici 2018-2019, après quoi les phases 4 et 5 commenceront. Selon les rapports d'examen du site, les coûts estimatifs actuels sont de 13,9 M\$ pour l'achèvement des phases 2 et 3, et de 29 M\$ pour les phases 4 et 5.

En juin 2013, TCHC a indiqué qu'une évaluation environnementale de site avait permis de déceler une contamination du sol et des eaux souterraines dans le parc Alexandra. En mars 2014, la TCHC a demandé une aide financière à la Société pour l'assainissement du sol. On évalue à 3,7 M\$ le coût de cet assainissement.

Le solde du passif au titre de l'assainissement environnemental à long terme se calcule comme suit :

| | <u>(k\$)</u> |
|---|----------------|
| Solde d'ouverture au 1 ^{er} avril 2016 | 53 983 |
| Plus : Estimation révisée | 321 |
| Moins : Travaux d'assainissement entrepris | <u>(9 871)</u> |
| Solde au 31 mars 2017 | <u>44 433</u> |

Le total des coûts d'assainissement des sites en date du 31 mars 2017 s'élève à 32,6 M\$ (22,5 M\$ en 2016).

5. Trésorerie

Le solde de trésorerie se compose des éléments suivants :

| | 31 mars 2017 (k\$) | 31 mars 2016 (k\$) |
|---|-----------------------|-----------------------|
| Liquidités | 500 | 510 |
| Liquidités soumises à restriction en interne | 1 060 | 975 |
| Total – Solde de trésorerie | <u>1 560</u> | <u>1 485</u> |

Les liquidités soumises à restriction en interne comprennent les sommes reçues du Programme de logement abordable pour accédants à la propriété qui, en vertu de la LSOHL, doivent être utilisées aux fins de logement uniquement.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

Notes accompagnant les états financiers
pour l'exercice clos le 31 mars 2017

6. Investissements dans les logements pour étudiants

Les investissements de la Société dans les logements pour étudiants représentent des fonds avancés à des universités et collèges pour payer les coûts de construction liés à des projets de logements pour étudiants. Chaque avance est associée à une créance à long terme particulière de la Société, et chaque établissement d'enseignement verse à celle-ci des paiements semestriels équivalant aux versements sur la dette à long terme correspondante de la Société. Lorsqu'un établissement rembourse sa dette en entier, il est libéré de toutes les charges connexes stipulées au profit de la Société.

| | 31 mars 2017 (k\$) | 31 mars 2016 (k\$) |
|---|-----------------------|-----------------------|
| Coût initial | 35 115 | 35 115 |
| Moins : Remboursement du capital accumulé | 31 814 | 31 008 |
| | 3 301 | 4 107 |

7. Comptes créditeurs et charges à payer

La plus grande partie du solde des comptes créditeurs et des charges à payer est composée des intérêts courus à payer sur la dette à long terme de la Société et des sommes dues au titre des coûts des travaux d'assainissement engagés avant la fin de l'exercice.

8. Dette à long terme

La dette à long terme comprend les éléments suivants :

| | 31 mars 2017 (k\$) | 31 mars 2016 (k\$) |
|---|-----------------------|-----------------------|
| Société canadienne d'hypothèques et de logement | 246 941 | 302 662 |
| Prêts remboursables à la province | 28 713 | 35 315 |
| | 275 654 | 337 977 |

La Société a emprunté des fonds auprès de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et a reçu de la province des fonds de dépenses en immobilisations pour financer des investissements dans des biens immobiliers maintenant transférés aux SLL. Les fonds d'immobilisations fournis par la province ont été reclassés comme des prêts remboursables à la province, les intérêts et le capital étant remboursés au ministère des Finances de l'Ontario.

Les intérêts sur la dette due à la SCHL et les prêts remboursables à la province sont payables à des taux variés selon des ententes individuelles – les taux moyens sont respectivement de 5,93 % et de 6,81 % (6,08 % et 6,88 % respectivement en 2016). Les intérêts débiteurs pour l'exercice clos le 31 mars 2017 s'élevaient à 20,4 M\$ (24,9 M\$ en 2016), dont 2,4 M\$ (2,9 M\$ en 2016) ont été versés à la province.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

Notes accompagnant les états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2017

8. Dette à long terme (suite)

Les intérêts débiteurs sont inclus dans l'intérêt des débiteures dans l'état des résultats et sont compensés par les subventions provenant du ministère.

Voici le calendrier de remboursement au cours des cinq prochains exercices et par la suite :

| | Remboursements bruts (k\$) | Remboursements de principal (k\$) |
|--------------|----------------------------------|---|
| 2018 | 70 320 | 55 643 |
| 2019 | 63 858 | 53 192 |
| 2020 | 41 483 | 34 604 |
| 2021 | 31 410 | 26 799 |
| 2022 | 22 327 | 19 381 |
| Par la suite | 31 314 | 28 085 |

9. Passif éventuel

(A) DETTE GARANTIE

La Société avait par le passé conclu des accords d'assurance-prêt avec la SCHL concernant des prêts hypothécaires pour des ensembles financés aux termes de divers programmes de logement à but non lucratif financés par la province et administrés par le ministère. Aux termes de ces accords, la SCHL a assuré les prêts hypothécaires faits par des prêteurs autorisés en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* en vue de l'achat, de l'amélioration, de la construction ou de la modification de logements. Même si l'assurance est fournie par la SCHL, la Société est redevable à la SCHL des coûts nets, y compris du passif environnemental, découlant du défaut de paiement d'un prêt.

La Société demanderait que le ministère rembourse les coûts qu'elle a engagés. Au 31 mars 2017, les prêts hypothécaires impayés totalisaient 4,2 G\$ (5,0 G\$ en 2016) pour les ensembles financés par la province. À ce jour, il n'y a eu aucune demande d'indemnité pour défaut de paiement relativement aux prêts hypothécaires assurés.

(B) SITES CONTAMINÉS

La Société pourrait présenter un passif éventuel au titre de la décontamination d'anciens logements sociaux publics en vertu de la *Loi sur la protection de l'environnement*, comme l'indique l'ancienne *Loi de 2000 sur la réforme du logement social* et le confirme la *Loi de 2011 sur les services de logement*. Le ministère rembourse à la Société les frais engagés à cet égard.

En 2014-2015, le ministère a terminé son examen des plus de 1 500 anciens sites de la SOHL afin de mieux déterminer le passif éventuel au titre de la contamination environnementale. Ce passif éventuel concerne la contamination du sol et des eaux souterraines au sens de la *Loi sur la protection de l'environnement*. Des

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

Notes accompagnant les états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2017

9. Passif éventuel (suite)

estimations ont été faites à l'aide d'une méthode axée sur le risque prenant en compte les utilisations du sol actuelles et passées, les possibilités de réaménagement local, la date de construction et le type d'immeuble pour évaluer les éventuels risques environnementaux. On a relevé au total 50 sites où le risque de contamination est élevé. Ces 50 sites représentent un passif éventuel d'environ 295 M\$. La nécessité de procéder à des travaux d'assainissement n'est confirmée que lorsqu'un gestionnaire de services choisit un site à réaménager.

10. Excédent des revenus par rapport aux charges

La Société tire ses revenus de deux subventions de la province : la subvention au titre du service de la dette et la subvention aux fins d'assainissement environnemental. La première couvre les intérêts sur la dette à long terme compris dans les charges de la Société, le solde représentant l'excédent des revenus par rapport aux charges qui est appliqué au remboursement du principal de la dette à long terme.

De même, la subvention aux fins d'assainissement environnemental couvre les coûts de l'assainissement environnemental compris dans les charges de la Société, le solde représentant l'excédent des revenus par rapport aux charges qui est appliqué pour contrebalancer les coûts d'assainissement des sites constatés dans le passif au titre de l'assainissement environnemental à long terme décrit à la note 4.

11. Opérations entre parties liées

La Société est administrée par la province et, par conséquent, est liée aux autres organismes administrés par le gouvernement provincial ou influencés de façon importante par ce dernier.

(A) PRÊTS AUX COLLÈGES DE L'ONTARIO

En date du 31 mars 2017, le solde impayé des collèges concernant les prêts associés aux logements pour étudiants (note 6) était de 518 000 \$ (585 000 \$ en 2016). Le total des intérêts et des paiements de principal reçu des collèges s'est élevé à 108 000 \$ (108 000 \$ en 2016).

(B) DÉPENSES ADMINISTRATIVES

Le ministère fournit à la Société gratuitement des services administratifs, financiers et liés aux programmes. Le coût de ces services s'élevait à 150 000 \$ (150 000 \$ en 2016). Tous les membres de la Société sont des fonctionnaires supérieurs et les services de soutien sont fournis par les employés du ministère dans le cadre de leurs fonctions.

12. Gestion des risques

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

Notes accompagnant les états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2017

La Société ne court pas de risques importants quant au crédit, puisque la plus grande partie des montants classés comme prêts exigibles et comptes débiteurs doivent être remboursés par la province ou par des universités et collèges financés par les fonds publics. La Société ne court pas de risques importants non plus quant aux liquidités et aux taux d'intérêt. Ces risques sont assumés par la province.

13. Chiffres comparables

Certains chiffres comparables ont été retraités pour que leur présentation soit conforme au fondement de celle des états financiers adoptée pour l'exercice en cours.

Société ontarienne de financement de la croissance

Le 20 juin 2017

Responsabilité de la direction relative à la production de rapports financiers

Les états financiers ci-joints de la Société ontarienne de financement de la croissance (« SOFC ») ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public et relèvent de la responsabilité de la direction. La préparation des états financiers amène inévitablement la direction à faire des estimations fondées sur son jugement, particulièrement lorsque des opérations qui portent sur la période comptable considérée ne peuvent être arrêtées avec certitude avant une période ultérieure. Les états financiers ont été préparés adéquatement dans les limites raisonnables de l'importance relative et selon les informations disponibles en date du 31 mars 2017.

La direction maintient un système de contrôles internes conçu de manière à lui fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que des informations financières fiables sont disponibles en temps opportun. Le système comprend des politiques et des procédures structurées ainsi qu'une structure organisationnelle qui prévoit la délégation de pouvoir et la séparation des responsabilités de manière appropriée. La Division de la vérification interne du ministère des Finances de l'Ontario peut procéder périodiquement à une évaluation indépendante de l'efficacité de ces contrôles internes et en présenter, le cas échéant, les conclusions à la direction et au comité d'audit et des risques du conseil d'administration.

Il incombe au conseil d'administration, en collaboration avec le comité d'audit et des risques, de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'information financière et du contrôle interne. Le comité d'audit et des risques rencontre périodiquement la direction, les auditeurs internes et l'auditeur indépendant, le cas échéant, pour aborder les questions soulevées par ceux-ci et examiner les états financiers avant de recommander leur approbation par le conseil d'administration.

Les états financiers ont été audités par PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., auditeur indépendant. La responsabilité de l'auditeur consiste à exprimer une opinion sur le fait que les états financiers de la SOFC donnent une image fidèle de sa situation financière selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le rapport de l'auditeur, présenté à la page suivante, expose de façon sommaire l'étendue de l'examen effectué par l'auditeur et son opinion sur les états financiers.

Au nom de la direction,



Robert Burns, président-directeur général par intérim



Le 20 juin 2017

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration de la Société ontarienne de financement de la croissance

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société ontarienne de financement de la croissance, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 mars 2017 et 2016, les états des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé, des gains et des pertes de réévaluation, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

*PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
PwC Tower, 18 York Street, Suite 2600, Toronto, Ontario, Canada M5J 0B2
T: +1 416 863 1133, F: +1 416 365 8215*

« PwC » s'entend de PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., une société à responsabilité limitée de l'Ontario.

**Opinion**

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société ontarienne de financement de la croissance aux 31 mars 2017 et 2016, ainsi que des résultats de ses activités et des variations de son excédent de fonctionnement accumulé, de ses gains et pertes de réévaluation, de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Société ontarienne de financement de la croissance

États de la situation financière

Aux 31 mars 2017 et 2016

| | 2017 \$ | 2016 \$ |
|---|-------------|-------------|
| Actif | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 12 607 854 | 7 651 779 |
| Titres négociables (note 5) | 88 744 639 | 85 010 689 |
| Comptes débiteurs (note 4) | 346 971 | 22 822 |
| Fonds ontarien de capital-risque SC (FOCR) (note 6) | 66 308 481 | 61 519 631 |
| Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (FODTE) (notes 7 et 11) | 42 372 654 | 43 731 441 |
| Northleaf Venture Catalyst Fund LP (NVCF) (note 8) | 50 000 000 | 30 069 727 |
| ScaleUp Venture Fund I, LP (SUVF) (note 9) | 4 250 000 | - |
| | 264 630 599 | 228 006 089 |
| Passif | | |
| Comptes créditeurs et charges à payer (note 14) | 278 443 | 221 177 |
| Excédent accumulé | 264 352 156 | 227 784 912 |
| Actif net | 264 352 156 | 227 784 912 |
| L'excédent accumulé se compose de : | | |
| Excédent de fonctionnement accumulé | 263 791 514 | 226 829 545 |
| Gains de réévaluation accumulés | 560 642 | 955 367 |
| | 264 352 156 | 227 784 912 |

Approuvé par le conseil d'administration



, administrateur



, administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Société ontarienne de financement de la croissance

États des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé

Pour les exercices clos les 31 mars 2017 et 2016

| | 2017 \$ | 2016 \$ |
|--|--------------------|--------------------|
| Revenus | | |
| Financement et paiements de transfert de la Province de l'Ontario | | |
| FODTE (note 7) | 7 800 000 | 6 000 000 |
| SUVF (note 9) | 25 000 000 | - |
| Intérêts créditeurs | 612 227 | 876 362 |
| Revenu de placement du portefeuille du FODTE | 1 318 977 | 109 794 |
| Revenu de placement sur la distribution à partir du FOCR | - | 4 082 |
| Revenu de placement sur la distribution à partir du NVCF | - | 15 003 |
| Gains en capital réalisé sur les placements du FODTE | 655 767 | 235 578 |
| Gains en capital sur la distribution à partir du FOCR | 5 121 691 | 869 895 |
| | <u>40 508 662</u> | <u>8 110 714</u> |
| Charges | | |
| Remboursements au ministère de la Recherche, de l'Innovation et des Sciences (note 14) | 874 424 | 851 236 |
| Frais de gestion de la trésorerie (note 10) | 28 450 | 38 261 |
| Frais de services professionnels (note 10) | 398 845 | 377 138 |
| Dépenses des membres du conseil et des comités | 7 159 | 13 570 |
| (Gain) perte de change (note 3) | (27 995) | 14 573 |
| Perte de valeur des placements du portefeuille du FODTE (note 13) | 2 265 810 | 21 406 237 |
| | <u>3 546 693</u> | <u>22 701 015</u> |
| Excédent (déficit) de fonctionnement | 36 961 969 | (14 590 301) |
| Excédent de fonctionnement accumulé au début de l'exercice | <u>226 829 545</u> | <u>241 419 846</u> |
| Excédent de fonctionnement accumulé à la fin de l'exercice | <u>263 791 514</u> | <u>226 829 545</u> |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Société ontarienne de financement de la croissance

États des gains et des pertes de réévaluation

Pour les exercices clos les 31 mars 2017 et 2016

| | 2017 \$ | 2016 \$ |
|---|------------|------------|
| Gains de réévaluation accumulés au début de l'exercice | 955 367 | 1 466 892 |
| Gains (pertes) non réalisés attribuables à ce qui suit : | | |
| Change | (813 432) | 273 512 |
| Placements | 418 707 | (785 037) |
| | (394 725) | (511 525) |
| Gains de réévaluation accumulés à la fin de l'exercice | 560 642 | 955 367 |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Société ontarienne de financement de la croissance

États de l'évolution de l'actif net

Pour les exercices clos les 31 mars 2017 et 2016

| | 2017 \$ | 2016 \$ |
|--|-------------|--------------|
| Actif net au début de l'exercice | 227 784 912 | 242 886 738 |
| Excédent (déficit) de fonctionnement | 36 961 969 | (14 590 301) |
| Pertes nettes de réévaluation | (394 725) | (511 525) |
| Augmentation (diminution) de l'actif net | 36 567 244 | (15 101 826) |
| Actif net à la fin de l'exercice | 264 352 156 | 227 784 912 |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Société ontarienne de financement de la croissance

États des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 mars 2017 et 2016

| | 2017 \$ | 2016 \$ |
|--|---------------------|---------------------|
| Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) : | | |
| Activités de fonctionnement | | |
| Augmentation (diminution) de l'actif net | 36 567 244 | (15 101 826) |
| Pertes de réévaluation | 394 725 | 511 525 |
| Gains réalisés à la vente de placements du FODTE | (655 767) | (235 578) |
| Gains réalisés à la vente de placements du FOCR | (5 121 691) | (869 895) |
| Perte de valeur des placements du portefeuille du FODTE | 2 265 810 | 21 406 237 |
| Variation des soldes hors trésorerie liés au fonctionnement | | |
| (Augmentation) diminution des comptes débiteurs | (324 149) | 9 992 255 |
| Augmentation des comptes créditeurs et charges à payer | 57 262 | (60 150) |
| | <u>33 183 434</u> | <u>15 642 568</u> |
| Activités d'investissement | | |
| Produit de la cession et des rachats de titres négociables | 142 418 283 | 213 163 619 |
| Achat de titres négociables | (146 185 925) | (205 754 435) |
| Achat de placements dans le FOCR | (6 466 594) | (7 703 835) |
| Produit des placements dans le FOCR | 5 121 691 | 869 895 |
| Rendement du capital du FOCR | 1 677 744 | 1 230 636 |
| Achat de placements dans le NVCF | (19 930 273) | (12 330 329) |
| Achat de placements dans le SUVF | (4 250 000) | - |
| Vente de placements dans le FODTE | 5 343 367 | 3 299 215 |
| Achat de placements dans le FODTE | (5 955 652) | (5 007 598) |
| | <u>(28 227 359)</u> | <u>(12 232 832)</u> |
| Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice | 4 956 075 | 3 409 736 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice | <u>7 651 779</u> | <u>4 242 043</u> |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice | <u>12 607 854</u> | <u>7 651 779</u> |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Société ontarienne de financement de la croissance

Notes complémentaires

31 mars 2017 et 2016

1 Description des activités

La Société ontarienne de financement de la croissance (« SOFC » ou la « Société ») est une personne morale sans capital-actions, établie en vertu de la *Loi de 2008 sur la Société ontarienne de financement de la croissance* (la « Loi »), qui a été promulguée le 1^{er} février 2009, à titre d'organisme du ministère de la Recherche et de l'Innovation (« MRI »). En mai 2016, le MRI a été reconnu comme le ministère de la Recherche, de l'Innovation et des Sciences (collectivement, le « ministère »). Au 31 mars 2017, la SOFC relève du ministre de la Recherche, de l'Innovation et des Sciences (le « ministre »).

Le cadre juridique de la Société est énoncé dans la Loi. Aux termes de l'article 4 de la Loi, la Société a pour objet de :

- recevoir, détenir, gérer et administrer la participation du gouvernement de l'Ontario dans la société en commandite appelée Fonds ontarien de capital-risque SC;
- recevoir, détenir et administrer des biens, immeubles ou meubles, aux fins des objets visés à l'alinéa 4a);
- réaliser les autres objets que prescrivent les règlements.

En juillet 2009, le *Règlement de l'Ontario 278/09*, pris en application de la Loi, a prescrit les objets additionnels suivants :

- a) acquérir, gérer et administrer un portefeuille de placements dans des entreprises que la SOFC considère comme des entreprises de technologies émergentes, qui est appelé Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (FODTE) en français et Ontario Emerging Technologies Fund (OETF) en anglais;
- b) recevoir, détenir, placer, vendre ou administrer des biens, immeubles ou meubles, aux fins des objets décrits à l'alinéa 1a).

En mai 2013, le *Règlement de l'Ontario 149/13*, pris en application de la Loi, a prescrit d'autres objets afin de permettre à la SOFC de participer à la création d'un ou plusieurs fonds, d'acquérir des participations dans les fonds, et de détenir, d'administrer et de gérer ces participations, si chaque fonds remplit les critères suivants :

- a) Le fonds reçoit un financement, direct ou indirect, notamment d'une ou de plusieurs des entités suivantes :
 - le gouvernement du Canada;
 - la Société;
 - des entités du secteur privé.
- b) Le fonds a pour but de promouvoir la création d'une industrie du capital-risque compétitive à l'échelle mondiale, d'accroître l'offre et le déploiement efficace de capitaux d'investissement de départ, et d'engager d'autres gestionnaires de fonds performants chargés de gérer les investissements en capital-risque en Ontario et au Canada.

Société ontarienne de financement de la croissance

Notes complémentaires

31 mars 2017 et 2016

- c) Le fonds investit dans l'une ou l'autre des entités suivantes, ou les deux :
- d'autres fonds qui fournissent des fonds de capital-risque aux entreprises;
 - des entreprises innovantes qui ont besoin de fonds de capital-risque.
- d) Le fonds est géré par un gestionnaire de fonds du secteur privé.

En janvier 2014, dans le cadre de l'engagement de 50 M\$ pris par le gouvernement de l'Ontario, d'établir un nouveau fonds ontarien de capital-risque, la Société a pris un engagement initial de 36,25 M\$ à l'égard du Northleaf Venture Catalyst Fund LP, de concert avec le gouvernement fédéral et des investisseurs du secteur privé. En juillet 2015, l'engagement a été porté à un total de 50 M\$ par suite de la clôture d'un certain nombre de fonds.

En mai 2014, le gouvernement de l'Ontario a annoncé un nouveau Fonds de capital d'amorçage et de risque pour le secteur des sciences de la vie (FCARSSV) doté d'un capital pouvant atteindre jusqu'à 30 M\$. La Société cherchera à établir le fonds de capital en partenariat avec des fondations hospitalières et le secteur privé pour participer au financement de nouvelles sociétés ontariennes des sciences de la vie.

En février 2017, dans le cadre du projet du gouvernement de l'Ontario visant l'établissement d'un nouveau fonds de capital-risque afin d'aider les sociétés établies en Ontario à prendre de l'expansion au point d'attirer un financement de suivi, la Société s'est engagée à investir 25 M\$ dans le ScaleUP Venture Fund I, LP avec des investisseurs du secteur privé.

Comme l'exige la directive pour les agences et les nominations, la Société et le ministre ont conclu un protocole d'entente qui définit les relations opérationnelles, administratives, financières et autres qui existent entre le ministre, le ministère et la Société.

La SOFC est considérée comme une entreprise opérationnelle. Elle est tenue de satisfaire aux obligations contractuelles de la Province de l'Ontario en qualité de commanditaire dans le Fonds ontarien de capital-risque (FOCR), le Northleaf Venture Catalyst Fund LP (NVCF) et le ScaleUP Venture Fund I, LP (SUVF). Il incombe aussi à la SOFC d'établir, de détenir, de gérer et d'administrer le Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (FODTE).

Le FOCR est une initiative conjointe entre la Province de l'Ontario et d'importants investisseurs institutionnels. Sa structure est celle d'un fonds de fonds qui investit principalement dans des fonds de capital-risque et des fonds de croissance établis en Ontario et axés sur l'Ontario, qui, en retour, investissent dans des entreprises innovantes à forte croissance. Le FOCR a été établi pour consentir des fonds d'investissement à des gestionnaires de fonds de capital-risque et d'actions de croissance capables d'obtenir des rendements supérieurs en investissant dans des entreprises pour en faire de grandes sociétés aptes à soutenir la concurrence sur la scène mondiale.

Société ontarienne de financement de la croissance

Notes complémentaires

31 mars 2017 et 2016

Le FODTE est structuré comme un fonds de co-investissement direct qui investit dans des entreprises innovantes à fort potentiel, en partenariat avec d'autres investisseurs qualifiés qui ont fait leurs preuves. Le FODTE est une initiative du gouvernement de l'Ontario visant à investir dans des sociétés innovantes à fort potentiel et représentatives de l'Ontario, dans trois secteurs stratégiques : i) technologies propres; ii) médias numériques et technologies de l'information et des communications; iii) sciences de la vie et technologies de la santé de pointe.

Le NVCF est une initiative entre le gouvernement de l'Ontario, le gouvernement fédéral et des investisseurs du secteur privé. Sa structure est celle d'un fonds de fonds qui investit principalement dans des fonds de capital-risque et des fonds de croissance canadiens, qui investissent en retour dans des entreprises innovantes à fort potentiel. Le NVCF a été établi afin de poursuivre les buts et objectifs du FOOCR, c'est-à-dire produire des rendements ajustés en fonction des risques en investissant dans des entreprises pour en faire de grandes sociétés aptes à soutenir la concurrence sur la scène mondiale.

Le SUVF est une initiative entre le gouvernement de l'Ontario et des investisseurs du secteur privé. Sa structure est celle d'un fonds d'investissement direct qui investit principalement dans des entreprises en démarrage prometteuses établies en Ontario qui ont affiché un succès commercial initial et un solide potentiel de croissance, mais qui ont besoin de nouveau financement des investissements et de mentorat pour étendre leurs activités.

La SOFC demande une exonération de l'impôt sur le revenu fédéral et provincial en vertu de l'alinéa 149(1)d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). À titre d'entité provinciale incluse dans l'annexe A d'un accord de réciprocité fiscale entre le Canada et l'Ontario, la SOFC peut demander le remboursement de la taxe de vente harmonisée (TVH). En vertu du modèle de paiement et de remboursement, la SOFC paie la TVH sur les fournitures et les services taxables, puis demande un remboursement de la TVH acquittée.

L'exercice financier de la SOFC correspond à celui du gouvernement de l'Ontario et prend fin le 31 mars.

2 Résumé des principales conventions comptables

La monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société est le dollar canadien. Toutes les informations fournies dans les états financiers ont été préparées conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Les principales conventions comptables de la Société sont résumées ci-dessous.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent des dépôts à vue aisément convertibles en un montant d'argent connu et assujettis à un risque négligeable de fluctuation de valeur. Les équivalents de trésorerie comprennent des placements à court terme très liquides qui arrivent à échéance moins de trois mois après la date d'achat initiale.

Société ontarienne de financement de la croissance

Notes complémentaires

31 mars 2017 et 2016

Placements

Les placements dans des titres qui sont négociés sur un marché actif sont évalués à la juste valeur à la date de l'état de la situation financière, et tout gain ou toute perte non réalisés sont comptabilisés dans l'état des gains et des pertes de réévaluation. Les gains et les pertes de réévaluation liés à un placement en particulier sont reclassés dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé lorsque ce placement est liquidé. La juste valeur comprend la valeur des intérêts courus, le cas échéant.

Les placements dans des titres qui ne sont pas négociés sur un marché actif sont évalués au coût. Les pertes de valeur, autres que temporaires, sont comptabilisées dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé quand elles surviennent.

Fonds ontarien de capital-risque SC (FOCR)

L'investissement dans le FOCR est classé comme un instrument financier et est constaté au coût, en fonction du capital appelé par l'associé commandité du FOCR. Puisque les investissements dans le FOCR ne sont pas négociés sur un marché actif, leur juste valeur ne peut être aisément déterminée. L'investissement dans le FOCR fait ultérieurement l'objet d'un test de dépréciation à la date de chaque état de la situation financière, et toute perte de valeur est comptabilisée à cette date dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé.

Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (FODTE)

Les investissements dans le FODTE sont classés comme des instruments financiers et sont constatés au coût ou évalués à la juste valeur selon qu'il existe ou non un marché actif pour les titres. Les placements du FODTE cotés sur un marché actif sont évalués à la juste valeur à la date de l'état de la situation financière, et tout gain ou toute perte non réalisés sont comptabilisés dans l'état des gains et des pertes de réévaluation. Les gains et les pertes de réévaluation sont reclassés dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé quand un placement est déprécié ou cesse d'être comptabilisé. Les pertes de valeur, autres que temporaires, sont inscrites dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé lorsqu'elles sont comptabilisées. La juste valeur comprend la valeur des intérêts courus ou des dividendes à payer, selon le cas.

Si un investissement du FODTE n'est pas négocié sur un marché actif, il est évalué au coût. Les investissements du FODTE font l'objet d'un test de dépréciation à la date de chaque état de la situation financière, et toute perte de valeur est comptabilisée dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé à cette même date.

Les intérêts courus, les dividendes et les gains réalisés à la vente d'investissements du FODTE sont inscrits de la façon décrite ci-après sous la rubrique « Constatation des revenus ». Si la Société dispose d'éléments d'information indiquant que les sommes dues seront perçues, ces sommes sont comptabilisées comme des sommes à recevoir; sinon, une réserve correspondant à ces sommes est constituée. Si, dans un exercice ultérieur, la Société reçoit une somme qui avait été radiée, celle-ci est inscrite à titre de recouvrement d'un montant auparavant jugé irrécouvrable. Les sommes radiées ou recouvrées sont comptabilisées dans l'état des

Société ontarienne de financement de la croissance

Notes complémentaires

31 mars 2017 et 2016

résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé pendant l'exercice au cours duquel la radiation ou le recouvrement a lieu.

Northleaf Venture Catalyst Fund LP (NVCF)

L'investissement dans le NVCF est classé comme un instrument financier et est constaté au coût, en fonction du capital appelé par l'associé commandité du NVCF. Puisque l'investissement dans le NVCF n'est pas négocié sur un marché actif, sa juste valeur ne peut être aisément déterminée. L'investissement dans le NVCF fait l'objet d'un test de dépréciation à la date de chaque état de la situation financière, et toute perte de valeur est comptabilisée dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé à cette date.

ScaleUP Venture Fund I, LP (SUVF)

L'investissement dans le SUVF est classé comme un instrument financier et est constaté au coût, en fonction du capital appelé par l'associé commandité du SUVF. Comme l'investissement dans le SUVF n'est pas négocié sur un marché actif, sa juste valeur ne peut être aisément déterminée. L'investissement dans le SUVF fait l'objet d'un test de dépréciation à la date de chaque état de la situation financière, et toute perte de valeur est comptabilisée dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé à cette date.

Juste valeur et dépréciation

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des comptes débiteurs et des comptes créditeurs de la Société correspond à peu près à leur juste valeur, étant donné l'échéance immédiate ou rapprochée de ces instruments financiers.

La juste valeur des placements dans le FOCR, le NVCF et le SUVF ne peut être établie aisément et a été inscrite au coût. Ni le FOCR ni le NVCF ni le SUVF n'ont de prix coté sur un marché actif. Compte tenu de sa méthode d'évaluation de la dépréciation, la Société peut soumettre périodiquement ses placements dans les fonds à des tests afin de déterminer s'ils ont subi une moins-value durable qui indiquerait une perte de valeur. S'il est déterminé que le placement s'est déprécié, il est ramené à la nouvelle valeur comptable, et la perte de valeur en résultant est immédiatement comptabilisée dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé.

Les co-investissements effectués dans le FODTE sont inscrits au coût, lequel représente la juste valeur au moment de l'acquisition. Les placements dans le FODTE qui sont cotés sur un marché actif sont évalués à la juste valeur à la date de l'état de la situation financière. Tout gain ou toute perte non réalisé à cette date est comptabilisé dans l'état des gains et des pertes de réévaluation jusqu'à ce que l'investissement cesse d'être comptabilisé, les gains ou pertes étant alors comptabilisés à l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé. Tous les autres placements du FODTE sont évalués au coût ou au coût après amortissement. Dans le cadre du processus de déclaration à la Province de l'Ontario, la Société doit procéder à des évaluations périodiques des placements du FODTE afin de déterminer s'ils ont subi une moins-value durable qui indiquerait une perte de valeur. S'il est déterminé que les placements se sont dépréciés, ils sont ramenés à la nouvelle valeur comptable, et les pertes de valeur sont immédiatement comptabilisées dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé. En outre, dans la mesure où un titre

Société ontarienne de financement de la croissance

Notes complémentaires

31 mars 2017 et 2016

détenu dans le FODTE est un instrument financier hybride comportant un dérivé incorporé, comme une option de conversion en actions, ce dérivé doit être évalué à la juste valeur à l'acquisition, à moins que ce dérivé ne soit lié à des instruments de capitaux propres non cotés et ne doive être réglé à la livraison de ces instruments, auquel cas le dérivé doit être évalué au coût. Pour les produits dérivés classés à la juste valeur, la valeur est d'abord déterminée en fonction d'un cours sur un marché actif, ou, en l'absence d'un tel cours, en appliquant une technique d'évaluation appropriée.

Constatation des revenus

Les intérêts créditeurs sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés. Dans le cas des titres négociables et des investissements du FODTE, les intérêts créditeurs sont cumulés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts créditeurs sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice conformément au contrat d'achat et dans la mesure où il est prévu qu'ils seront recouvrés.

Les revenus de dividende sont comptabilisés au cours de l'exercice pendant lequel la Société devient en droit de recevoir le dividende en question, conformément aux modalités de l'émission des actions.

Les gains réalisés à la vente de placements du FODTE sont comptabilisés au cours de l'exercice pendant lequel la Société devient en droit de recevoir le produit, conformément aux modalités de la disposition respective.

Les distributions à partir du FOGR, du NVCF et du SUVF sont comptabilisées au cours de l'exercice pendant lequel la Société devient en droit de recevoir la distribution conformément aux modalités de l'entente de société en commandite respective.

Le financement reçu pour le FODTE, le SUVF et le FCARSSV représente les sommes transférées à la Société par le ministère, tel qu'il est décrit aux notes 7, 9 et 15, respectivement. Le financement est comptabilisé lorsque les sommes sont reçues.

Catégories de charges

Les frais de gestion de la trésorerie représentent principalement les frais payés à l'Office ontarien de financement (OOF) pour la gestion de la trésorerie et pour des services connexes.

Les honoraires professionnels représentent les montants payés à des tiers fournisseurs de services.

Les jetons de présence des membres du conseil d'administration et des comités représentent les sommes qui leur sont versées, conformément à la politique de rémunération des membres du conseil d'administration et des comités, laquelle est conforme à la directive du Conseil de gestion du gouvernement concernant les organismes et les nominations (février 2015). En 2015, l'Agence du revenu du Canada (ARC) a décrété que les personnes fournissant des services à temps partiel pour lesquels elles reçoivent une allocation quotidienne doivent être traitées comme des employés aux fins de l'impôt uniquement. Ainsi, la TVH peut ne pas être facturée pour ces services puisque l'ARC ne les considère pas a) comme un produit imposable et b) l'assurance-emploi est applicable. Ces personnes ne peuvent pas cotiser au Régime de pensions du Canada pour ces services.

Société ontarienne de financement de la croissance

Notes complémentaires

31 mars 2017 et 2016

Les remboursements au ministère représentent des charges directes de la Société réglées par le ministère en son nom à des fins administratives seulement.

Conversion des devises

Les gains et les pertes de change sur les éléments monétaires sont immédiatement comptabilisés dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé. Les gains et les pertes de change non réalisés sur les titres négociables et les placements dans le FOCCR, le NVCF, le SUVF et le FODTE sont comptabilisés dans l'état des gains et des pertes de réévaluation. Les gains et les pertes de change non réalisés sont reclassés, passant de l'état des gains et des pertes de réévaluation à l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé lorsque l'instrument financier cesse d'être comptabilisé.

Incertitude relative à l'évaluation

La préparation d'états financiers conformes aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses. Ces estimations ont une incidence sur les montants constatés de l'actif et du passif, sur la présentation de l'actif et du passif éventuel à la date des états financiers et sur les montants constatés des revenus et des charges pour la période. Ces estimations sont fondées sur les meilleurs renseignements disponibles au moment de la préparation des états financiers et sont examinées périodiquement pour tenir compte de nouveaux renseignements lorsqu'ils sont disponibles. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

3 Instruments financiers

La Société est exposée à un risque de crédit, à un risque de liquidité, à un risque de change, à un risque de taux d'intérêt et à l'autre risque de prix découlant des instruments financiers. Cette note contient des renseignements sur l'exposition de la Société à chacun de ces risques.

Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une partie manque à ses obligations. Les instruments de créance convertibles détenus dans le FODTE par la Société exposent actuellement celle-ci à un risque de crédit.

La Société considère que les obligations des gouvernements de l'Ontario et du Canada sont relativement sans risque (note 5).

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité ait de la difficulté à obtenir du financement pour répondre aux besoins prévus et imprévus en liquidités associés à ses passifs financiers. La Société gère le risque de liquidité en détenant des espèces ou des investissements très liquides. De plus, le ministère verse des fonds à la Société pour lui permettre de respecter ses obligations, au besoin.

Société ontarienne de financement de la croissance

Notes complémentaires

31 mars 2017 et 2016

Risque de change

Le risque de change est le risque lié aux résultats d'exploitation de la Société découlant de la fluctuation des taux de change et du degré de leur volatilité. L'exposition de la Société au risque de change est limitée à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie libellés en dollars américains et aux placements du FODTE libellés en dollars américains. La SOFC ne couvre pas son exposition au dollar américain. Au 31 mars 2017, la Société avait une exposition nette au dollar américain de 4 037 509 \$ (5 009 838 \$ en 2016). Une appréciation ou une dépréciation de 5 % du dollar canadien par rapport au dollar américain au 31 mars 2017 entraînerait une diminution ou une augmentation de 201 875 \$ à l'état des gains et des pertes de réévaluation (250 492 \$ en 2016) et serait sans incidence sur l'excédent de fonctionnement. Dans les faits, les résultats de négociations pourraient différer de cette analyse de sensibilité et l'incidence pourrait être importante.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la valeur d'un instrument financier soit défavorablement touchée par une variation des taux d'intérêt. Afin de réduire au minimum le risque lié à la fluctuation des taux d'intérêt, la Société gère l'exposition à ce risque dans le cadre de ses activités opérationnelles et financières courantes. Le principal risque pour la Société à cet égard est lié à ses titres négociables à court terme et aux investissements du FODTE. Le risque lié aux variations des taux d'intérêt pour les titres négociables est minime puisque les investissements sont détenus pour une durée de trois ans ou moins de façon à s'aligner sur les prélèvements du FOFR, du NVCF et du SUVF prévus par leurs gestionnaires de fonds respectifs. L'incidence des variations des taux d'intérêt sur les investissements du FODTE est considérée comme étant minime, puisque ces instruments sont surtout détenus à des fins d'appréciation du capital.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison de la variation des prix du marché ou de facteurs propres à un investissement en particulier. Le risque maximal lié aux instruments financiers correspond à leur juste valeur. Les titres négociables consistent en des bons du Trésor, qui ne sont pas assujettis à un risque de prix considérable. Au 31 mars 2017, si la valeur des investissements dans le FOFR, le NVCF, le SUVF et le FODTE avait augmenté ou diminué de 5 %, toutes les autres variables demeurant constantes, la valeur des investissements aurait varié de 8 146 557 \$ (6 766 040 \$ en 2016). Les investissements effectués par l'intermédiaire du FOFR, du NVCF, du SUVF ou du FODTE sont hautement illiquides, n'ont pas un prix de marché facilement déterminable et se font généralement dans de jeunes entreprises pour lesquelles la valeur ultime du placement, lors de toute disposition éventuelle par la SOFC, est intrinsèquement imprévisible.

Le rendement de ces investissements est tributaire de facteurs propres à chaque société (comme la performance financière, la viabilité du produit et la qualité de la gestion) et de facteurs externes (comme le contexte économique et les progrès technologiques des concurrents). La valeur comptable du portefeuille du FODTE est évaluée au coût, moins toute perte de valeur durable à la date de l'état de la situation financière; toutefois, les montants qui pourraient être réalisés ultimement pourraient être sensiblement différents.

Société ontarienne de financement de la croissance

Notes complémentaires

31 mars 2017 et 2016

4 Comptes débiteurs

En tant qu'organisme régi par l'annexe A, la SOFC doit se conformer au modèle de paiement et de remboursement de la TVH sur les achats directs. La Société paie la TVH sur ses achats et soumet ensuite une demande mensuelle de remboursement à l'Agence du revenu du Canada. Au 31 mars 2017, les remboursements de TVH à recevoir se chiffraient à 10 209 \$ (21 935 \$ en 2016).

Les gains réalisés à la vente de placements du FODTE sont comptabilisés au cours de l'exercice pendant lequel la SOFC devient en droit de recevoir le produit, conformément aux modalités des dispositions respectives. Les montants à recevoir à la suite des cessions de placements du FODTE réalisées en 2017 s'élevaient à 336 762 \$ (0 \$ en 2016).

5 Titres négociables

La SOFC peut investir à titre temporaire de l'argent dont elle n'a pas besoin immédiatement pour réaliser ses objectifs dans les titres suivants :

- a) obligations émises ou garanties par le gouvernement du Canada ou une province canadienne; ou
- b) comptes et certificats de dépôt à court terme portant intérêt émis ou garantis par une banque à charte, société de fiducie, coopérative d'épargne ou caisse populaire.

La valeur des placements dans des titres négociables au 31 mars se présente comme suit :

| | 2017 | | 2016 | |
|---|-----------------------|--------------------|-----------------------|--------------------|
| | Valeur nominale \$ | Juste valeur \$ | Valeur nominale \$ | Juste valeur \$ |
| Bons du Trésor de la Province de l'Ontario échéant entre le 3 mai 2017 et le 21 mars 2018, taux d'intérêt nominal moyen de 0,00 % | 55 183 000 | 54 920 796 | 56 134 000 | 56 047 259 |
| Bons du Trésor de la Province de l'Ontario échéant entre le 10 mai 2017 et le 26 juillet 2017, taux d'intérêt nominal moyen de 0,00 % | 33 871 000 | 33 823 843 | 29 000 000 | 28 963 430 |
| | 89 054 000 | 88 744 639 | 85 134 000 | 85 010 689 |

La juste valeur comprend tout intérêt couru sur les bons du Trésor.

Société ontarienne de financement de la croissance

Notes complémentaires

31 mars 2017 et 2016

La juste valeur des titres négociables peut varier selon les taux d'intérêt. Pour l'exercice clos le 31 mars 2017, une variation de 1,0 % des taux d'intérêt se traduirait par une incidence de 887 456 \$ (850 107 \$ en 2016) sur les résultats d'exploitation.

6 Fonds ontarien de capital-risque SC (FOCR)

Le FOCR a été créé en juin 2008 avec l'aide de la Province de l'Ontario, qui s'est engagée à y investir 90 M\$. Ce fonds de 205 M\$ est une initiative conjointe du gouvernement de l'Ontario et d'investisseurs institutionnels du secteur privé et a été établi afin d'investir principalement dans des fonds de capital-risque et des fonds d'actions de croissance établis en Ontario et axés sur l'Ontario qui appuient des entreprises innovantes et à fort potentiel.

L'investissement dans le FOCR est constaté au coût, en fonction du capital appelé par l'associé commandité du FOCR. Puisque les titres du FOCR ne sont pas négociés sur un marché actif, la juste valeur des investissements ne peut pas être aisément déterminée.

7 Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (FODTE)

Le FODTE a été créé en juillet 2009 avec l'aide de la Province de l'Ontario, qui s'est engagée à investir 250 M\$. Le FODTE, en tant que fonds de co-investissement direct, investit dans des entreprises novatrices à fort potentiel, avec d'autres investisseurs qualifiés qui ont fait leurs preuves. Le fonds investit dans trois secteurs stratégiques : a) les technologies propres; b) les médias numériques et les technologies de l'information et des communications; c) les sciences de la vie et les technologies de la santé de pointe.

Le 30 mai 2012, la Société a cessé temporairement d'investir dans le cadre du FODTE pour une période indéterminée. Cette décision n'a pas porté atteinte à sa capacité de continuer à faire des investissements de suivi dans des sociétés existantes du portefeuille et n'a eu aucune incidence sur les investissements déjà approuvés par son conseil d'administration qui n'avaient pas encore été conclus.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017, les paiements de transfert reçus par le FODTE de la part du ministère totalisaient 7 800 000 \$ (6 000 000 \$ en 2016).

8 Northleaf Venture Catalyst Fund LP (NVCF)

En janvier 2014, le NVCF a été établi à l'aide d'un investissement initial de 36,25 M\$ de la Société ontarienne de financement de la croissance. Au 31 mars 2016, la SOFC a porté son engagement à un total final de 50 M\$. Le NVCF est un fonds doté de 300 M\$ établi de concert avec le gouvernement de l'Ontario, le gouvernement du Canada et le secteur privé et a été établi afin d'investir principalement dans des fonds de capital-risque canadiens qui appuient les sociétés innovantes à fort potentiel.

L'investissement dans le NVCF est constaté au coût, en fonction des appels à capitaux effectués par l'associé commandité du NVCF, après déduction du capital rappelable. Puisque les titres du NVCF ne sont pas négociés sur un marché actif, la juste valeur des investissements ne peut pas être aisément déterminée.

Société ontarienne de financement de la croissance

Notes complémentaires

31 mars 2017 et 2016

9 ScaleUP Venture Fund I, LP (SUVF)

En février 2017, la Société ontarienne de financement de la croissance s'est engagée à investir 25 M\$ dans le SUVF. Le SUVF est un projet conjoint du gouvernement de l'Ontario et du secteur privé, visant à investir essentiellement dans des entreprises en démarrage prometteuses établies en Ontario qui affichent un succès commercial initial et un solide potentiel de croissance, mais qui ont besoin de nouveau financement des investissements et de mentorat pour étendre leurs activités. Le capital du fonds se chiffre à 70,25 M\$ au 31 mars 2017.

Le placement dans le SUVF est évalué au coût en fonction des appels de fonds, déduction faite de tout rappel de fonds par le commandité du SUVF. Comme le SUVF n'est pas négocié sur un marché actif, la juste valeur du placement ne peut être aisément déterminée.

10 Engagements contractuels

La SOFC a les engagements contractuels décrits ci-dessous :

- En vertu d'une entente de services financiers conclue entre l'OOF et la SOFC, l'OOF fournit des services et des activités de gestion de placements et de trésorerie pour la SOFC. L'OOF est l'organisme de la Province de l'Ontario chargé de fournir des services financiers et des services centralisés de gestion de trésorerie au gouvernement. La SOFC rémunère l'OOF pour ces services en fonction des actifs gérés et lui rembourse les frais associés aux activités connexes sur une base de recouvrement des coûts.
- Aux termes de l'entente de société en commandite conclue avec le FOFR, la SOFC s'engage à faire des apports en capital sur avis d'appel de fonds. Au 31 mars 2017, le capital non appelé totalisait 21 825 537 \$ (27 675 537 \$ en 2016), cette somme devant être utilisée au cours des années restantes de la société en commandite.
- Aux termes de l'entente de la société en commandite conclue avec NVCF, la SOFC s'engage à faire des apports en capital moyennant un avis d'appel de fonds. Au 31 mars 2017, il ne reste aucune somme non visée par un appel de fonds (19 930 273 \$ en 2016) devant être utilisée au cours des années restantes de la société en commandite.
- Aux termes de l'entente de la société en commandite conclue avec SUVF, la SOFC s'engage à faire des apports en capital moyennant un avis d'appel de fonds. Au 31 mars 2017, l'engagement total n'ayant pas fait l'objet d'un appel de fonds s'élève à 20 750 000 \$ (0 \$ en 2016), somme devant être utilisée au cours des années restantes de la société en commandite.
- Conformément au contrat conclu entre Ernst & Young LLP (E&Y) et la SOFC, E&Y fournit des services et entreprend des activités de contrôle préalable consistant à évaluer les co-investisseurs du FODTE. Pour ces services et activités, la SOFC verse une rémunération selon un montant forfaitaire et un tarif horaire, respectivement.

Société ontarienne de financement de la croissance

Notes complémentaires

31 mars 2017 et 2016

- Conformément au contrat conclu entre LP Analyst et la SOFC, LP Analyst fournit des services-conseils en investissement, y compris en matière de stratégie d'approvisionnement; effectue des contrôles préalables à l'investissement potentiel dans de nouveaux fonds ; fournit des services de conseil à l'entreprise aux fins de négociation; assure le suivi du portefeuille et la communication de l'information connexe. Pour ces services et activités, la SOFC verse une rémunération selon un montant forfaitaire et un tarif horaire, respectivement.
- Aux termes du contrat conclu entre Covington Capital Corporation (Covington) et la SOFC, Covington fournit des services et entreprend des activités consistant à évaluer, à suivre et à clôturer les placements dans le FODTE. Pour ces services et activités, la SOFC verse une rémunération selon un montant forfaitaire et un tarif horaire, respectivement.
- En vertu du contrat conclu entre Weiler & Company et la SOFC, Weiler & Company fournit à la SOFC des services de comptabilité pour lesquels celle-ci paie un tarif horaire.

11 Investissements dans le FODTE

Les investissements dans le FODTE peuvent prendre la forme de titres de capitaux propres, de bons de souscription ou de titres de créance convertibles négociés en dollars canadiens (CAD) ou en dollars américains (USD). Le tableau ci-dessous résume les investissements dans le FODTE aux 31 mars :

| | 2017 | | | 2016 | | |
|--------|------------------------------|---------------------------|-------------------------------|------------------------------|---------------------------|-------------------------------|
| | Coût d'acquisition* \$ | Valeur comptable \$ | Éléments éventuels** \$ | Coût d'acquisition* \$ | Valeur comptable \$ | Éléments éventuels** \$ |
| En CAD | 45 081 492 | 39 064 467 | 338 274 | 45 168 706 | 37 643 673 | 1 938 275 |
| En USD | 1 413 160 | 3 308 187 | - | 6 314 792 | 6 087 768 | - |
| | 46 494 652 | 42 372 654 | 338 274 | 51 483 498 | 43 731 441 | 1 938 275 |

*Représente le coût historique net des placements départis et des placements radiés à 0 \$.

** Investissements de suivi que la SOFC s'est engagée à effectuer, mais qui n'ont pas encore été effectués.

Tous les investissements ont été faits en conformité avec les directives du FODTE. Au 31 mars 2017, le portefeuille du FODTE comprenait des placements dans 11 sociétés, qui représentaient de 0,19 % à 4,40 % de l'actif net. Le calcul des pourcentages exclut les placements dépréciés dont la valeur comptable est symbolique ou nulle.

12 Revenu de placement dans les fonds

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017, la SOFC a comptabilisé 1 318 977 \$ (109 794 \$ en 2016) en revenu de placement résultant d'investissements dans des fonds.

Société ontarienne de financement de la croissance

Notes complémentaires

31 mars 2017 et 2016

13 Perte de valeur des placements du FODTE

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017 la direction a déterminé des pertes de valeur des placements du FODTE de 2 265 810 \$ (21 406 237 \$ en 2016), lesquelles ont été constatées dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé.

14 Comptes créditeurs

La Société et le ministère exercent leurs activités respectives sur la base du partage des coûts. La Société rembourse au ministère certaines dépenses engagées en son nom. Il peut s'agir, entre autres, des dépenses liées aux salaires, aux avantages sociaux, aux attributions pour la technologie de l'information par membre du personnel, aux installations et aux services juridiques externes, et des frais liés aux services de conception de sites Web, de traduction en français et d'autres services.

La comptabilisation et l'évaluation de tout remboursement font l'objet d'un rapprochement annuel entre la SOFC et le ministère, et la nature ainsi que l'étendue des services fournis par le ministère doivent être approuvées. Pour l'exercice clos le 31 mars 2017, la SOFC demande au ministère de confirmer que tout autre passif financier éventuel lié aux charges admissibles assumées au nom de la SOFC est couvert en totalité sans autre recours.

La SOFC comptabilise les charges admissibles remboursables au ministère dans ses comptes créditeurs selon les estimations présentées par le ministère, lesquelles peuvent être vérifiées de façon indépendante par la Société. Au 31 mars 2017, les remboursements payables à terme échu s'élevaient à 90 628 \$ (93 125 \$ en 2016).

Au 31 mars 2017, le solde de 187 815 \$ (128 052 en 2016) représentait les montants dus à terme échu à divers fournisseurs de services.

15 Fonds de capital d'amorçage et de risque pour le secteur des sciences de la vie (FCARSSV)

Le 27 mars 2015, le ministère a conclu avec la SOFC l'entente de paiement de transfert portant sur le FCARSSV afin d'établir un nouveau fonds de capital d'amorçage et de risque pour le secteur des sciences de la vie et d'y investir. Le fonds proposé dispose d'un capital allant jusqu'à 30 M\$ que le gouvernement de l'Ontario, des fondations hospitalières et le secteur privé se sont engagés à fournir.

Au 30 juin 2015, la Société a respecté les modalités et conditions de l'entente de paiement de transfert du FCARSSV en vertu de laquelle le ministère devait verser la totalité des 10 M\$ correspondant à son engagement de financement, qui a été reçu ultérieurement.

Au 31 mars 2017, le projet du FCARSSV était toujours en cours d'élaboration.

Société ontarienne de financement de la croissance

Notes complémentaires

31 mars 2017 et 2016

16 Actifs non financiers

La SOFC n'a pas d'immobilisations corporelles ou de charges payées d'avance. Un inventaire des fournitures de bureau est réalisé aux fins d'utilisation et comptabilisé en charges pour l'exercice pendant lequel les achats ont lieu. Le coût total de ces fournitures n'a pas d'incidence significative sur les états financiers et on s'attend à ce qu'elles soient utilisées moins d'un an après la date d'achat.

**Société ontarienne de gestion des
fonds des investisseurs
immigrants (SOGFII)**

400, avenue University, 3^e étage

Toronto (Ontario)

M7A 2R9



Responsabilité relative à la présentation de l'information financière

La direction et le conseil d'administration sont responsables des états financiers présentés. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le discernement de la direction. Les états financiers ont été préparés correctement compte tenu de l'importance relative et à la lumière des renseignements disponibles le 27 juin 2017.

La direction dispose d'un système de contrôles internes conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés et qu'une information financière fiable est disponible en temps opportun. Le système comprend des politiques et des procédés formels ainsi qu'une structure organisationnelle prévoyant la délégation appropriée des pouvoirs et la séparation adéquate des responsabilités.

Les présents états financiers ont été vérifiés par le vérificateur général de l'Ontario. La responsabilité de ce dernier consiste à indiquer si, à son avis, les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de la SOGFII conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Dans son rapport présenté à la page suivante, le vérificateur précise l'étendue de son examen et exprime son opinion.

Au nom de la direction.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Cindy Lam", written over a horizontal line.

Cindy Lam
Présidente



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À la Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants
et au ministre des Affaires civiles et de l'Immigration

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif financier net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants au 31 mars 2017, ainsi que des résultats de son exploitation, de l'évolution de son actif financier net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Avenir de la Société

Sans pour autant modifier mon opinion, j'attire l'attention sur la note 1 afférente aux états financiers qui précise que le gouvernement fédéral a mis fin à son Programme d'immigration des investisseurs. On prévoit que La Société poursuivra ses activités jusqu'à ce qu'elle ait remboursé toutes les répartitions provinciales des fonds des investisseurs immigrants au gouvernement fédéral, ce qui devrait se faire d'ici le 31 mars 2022.

La vérificatrice générale,

Bonnie Lysyk, MBA, CPA, CA, ECA

Toronto (Ontario)
Le 27 juin 2017

20 Dundas Street West
Suite 1530
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-327-9862
tty 416-327-6123

20, rue Dundas ouest
suite 1530
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-327-9862
ats 416-327-6123

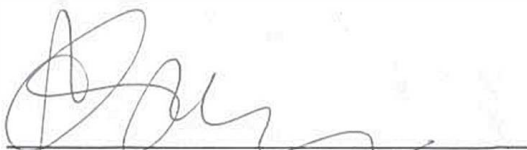
Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants

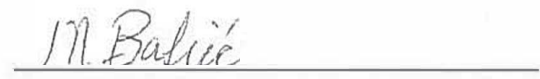
État de la situation financière
pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

| | 2017 (en milliers de dollars) | 2016 (en milliers de dollars) |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|
| ACTIFS FINANCIERS | | |
| Encaisse | 2 369 | 11 798 |
| Placements (note 3) | 514 647 | 820 787 |
| Comptes débiteurs | 32 | 45 |
| | <u>517 048</u> | <u>832 630</u> |
| PASSIFS ET EXCÉDENT ACCUMULÉ | | |
| Comptes créditeurs | 47 684 | 10 387 |
| Allocations provinciales remboursables (note 4) | 444 257 | 708 712 |
| | <u>491 941</u> | <u>719 099</u> |
| Actifs financiers nets | 25 107 | 113 531 |
| Actifs non financiers | | |
| Frais de commission reportés (note 5) | 5 306 | 10 993 |
| | <u>30 413</u> | <u>124 524</u> |

Consulter les notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom du conseil :


Administratrice


Administratrice

Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants

État des résultats pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

| | 2017 (en milliers de dollars) | 2016 (en milliers de dollars) |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|
| Revenus | | |
| Intérêts créditeurs | 12 859 | 18 284 |
| | <u>12 859</u> | <u>18 284</u> |
| Charges (note 7) | | |
| Amortissement des frais de commission reportés (note 5) | 5 806 | 8 546 |
| Frais de gestion des placements (note 3) | 1 164 | 1 579 |
| | <u>6 970</u> | <u>10 125</u> |
| Excédent des produits sur les charges | 5 889 | 8 159 |
| Excédent accumulé au début de l'exercice | 124 524 | 116 365 |
| Versement à la province de l'Ontario (note 6) | <u>(100 000)</u> | <u>0</u> |
| Excédent accumulé à la fin de l'exercice | <u>30 413</u> | <u>124 524</u> |

Consulter les notes afférentes aux états financiers.

Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants

État de l'évolution des actifs financiers nets
pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

| | 2017 (en milliers de dollars) | 2016 (en milliers de dollars) |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|
| Excédent des revenus sur les charges | 5 889 | 8 159 |
| Frais de commission reportés – Exercice en cours | (119) | (456) |
| Amortissement des frais de commission reportés | 5 806 | 8 546 |
| Versement à la province de l'Ontario | <u>(100 000)</u> | <u>-</u> |
| Augmentation / Diminution des actifs financiers nets | (88 424) | 16 249 |
| Actifs financiers nets au début de l'exercice | 113 531 | 97 282 |
| Actifs financiers nets à la fin de l'exercice | <u>25 107</u> | <u>113 531</u> |

Consulter les notes afférentes aux états financiers.

Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants

État des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

| | 2017 (en milliers de dollars) | 2016 (en milliers de dollars) |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|
| Encaisse générée par les activités de fonctionnement (ou utilisées dans le cadre de ces activités) | | |
| Intérêts reçus | 844 | 728 |
| Frais de gestion des placements payés | (1 260) | (1 708) |
| | <u>(416)</u> | <u>(980)</u> |
| Encaisse générée par les activités de placement et de financement (ou utilisée dans le cadre de ces activités) | | |
| Allocations provinciales reçues moins les frais de commission | 1 835 | 7 126 |
| Allocations provinciales acquittées | (228 729) | (248 010) |
| Allocations provinciales remboursées | (272) | (272) |
| | <u>(227 166)</u> | <u>(241 156)</u> |
| Placements arrivés à échéance | 1 226 570 | 657 460 |
| Placements achetés | (908 417) | (408 182) |
| Versement à la province de l'Ontario | (100 000) | 0 |
| | <u>218 153</u> | <u>249 278</u> |
| Augmentation (diminution) nette de l'encaisse | (9 429) | 7 142 |
| Encaisse au début de l'exercice | <u>11 798</u> | <u>4 656</u> |
| Encaisse à la fin de l'exercice | <u>2 369</u> | <u>11 798</u> |

Consulter les notes afférentes aux états financiers.

Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2017

1. Nature et avenir de la Société

Le 30 avril 1999, la Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants (la « Société ») a été constituée à titre de société sans capital-actions en vertu du Règlement de l'Ontario 279/99 pris en application de la *Loi sur les sociétés de développement*.

La Société a été établie afin de participer au Programme d'immigration des investisseurs (PII) du gouvernement fédéral. Dans le cadre du PII, chaque province participante a créé un organisme chargé de recevoir et d'investir les sommes des investisseurs immigrants pour créer ou préserver des emplois au Canada et favoriser le développement d'une économie forte et viable. En retour, chaque province participante garantit aux investisseurs immigrants que leur investissement leur sera remboursé sans intérêt au terme de cinq ans.

En février 2014, le gouvernement fédéral a annoncé sa décision de mettre fin au Programme d'immigration des investisseurs. Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) traite actuellement les 10 dernières demandes. La part de l'allocation que recevrait l'Ontario serait d'environ 1,97 million de dollars. Cependant, IRCC a indiqué que ces demandes pourraient ne pas être approuvées, si bien que l'allocation résiduelle totale pourrait varier. L'Ontario cherche actuellement à suspendre la réception des sommes du gouvernement fédéral pour permettre à l'agence de respecter le délai prévu pour la fin des activités, soit 2021-2022. Si sa demande est approuvée, l'Ontario ne devrait pas recevoir de fonds supplémentaires pendant l'exercice 2017-2018 et le remboursement aux investisseurs immigrants se fera au plus tard en mars 2022. Si la suspension n'est pas approuvée, l'Ontario s'attendra à recevoir sa part au plus tard à la fin de mars 2018 et le remboursement aux investisseurs immigrants après cinq ans se ferait au plus tard en mars 2023. Par conséquent, la Société poursuivra ses activités jusqu'à cette date pour s'acquitter de ses obligations en vertu du Programme d'immigration des investisseurs.

2. Principales conventions comptables

(A) MÉTHODE DE COMPTABILITÉ

Les présents états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

(B) COMPTABILISATION DES REVENUS

Les intérêts courus sont comptabilisés comme des gains, et les montants à recevoir sont inclus dans la valeur comptable des placements.

Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2017

2. Principales conventions comptables (suite)

(C) INSTRUMENTS FINANCIERS

Un instrument financier est un actif ou un passif qui est ultérieurement réglé en trésorerie. Les actifs et les passifs financiers de la Société sont comptabilisés comme suit :

L'encaisse, les débiteurs et les créditeurs sont comptabilisés au coût, ce qui correspond plus ou moins à leur juste valeur en raison de la nature à court terme de ces instruments.

Les placements sont d'abord comptabilisés au coût, auquel s'ajoutent les intérêts courus à ce jour.

Les allocations provinciales remboursables sont d'abord comptabilisées au montant réel reçu et ne sont pas révisées avant d'être acquittées, étant donné que la dette ne porte pas intérêt. Elles n'ont pas été actualisées pour tenir compte de leur juste valeur.

La Société n'utilise pas d'instruments financiers dérivés.

(D) FRAIS DE COMMISSION REPORTÉS

Les commissions versées aux intermédiaires qui présentent de nouveaux investisseurs immigrants sont reportées et amorties selon la méthode de l'amortissement constant au cours de la même période que l'allocation provinciale remboursable à partir de l'exercice durant lequel l'allocation est reçue. Si la demande de résidence permanente est retirée par l'investisseur immigrant ou refusée par le gouvernement fédéral, la Société recouvre la commission au cours de l'année où cela se produit. Les charges reportées représentent le solde non amorti des commissions.

3. Placements

Avant février 2011, la Société investissait la totalité de ses allocations dans des titres à revenu fixe émis par la province de l'Ontario et arrivant à échéance dans un délai de cinq ans ou moins. En règle générale, elle achetait des obligations à taux fixe pour faire concorder les dates d'échéance avec le calendrier de remboursement des allocations provinciales présenté à la note 4. Pour l'exercice 2017, ces titres à revenu fixe ont affiché un rendement moyen pondéré de 2,07 % (2,53 % en 2016).

Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants

Notes afférentes aux états financiers
31 mars 2017

3. Placements (suite)

En septembre 2010, afin de satisfaire aux exigences du Programme d'immigration des investisseurs du gouvernement fédéral, la Société a approuvé une nouvelle stratégie de placement visant à transférer une grande partie des allocations reçues vers le programme de prêts géré par la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (IO), société apparentée. Grâce à ce programme de prêts, IO finance des centaines de projets d'infrastructure, comme la construction de routes, de ponts et d'installations, favorisant ainsi le développement économique et la création d'emplois.

La Société a conclu une entente avec IO pour qu'une bonne partie des allocations soit versée à IO chaque mois en échange de billets à ordre venant à échéance cinq ans après la date du transfert et à un taux d'intérêt fixe ou variable correspondant au coût d'emprunt pour l'IO pour des durées semblables conformément aux exigences de l'Office ontarien de financement (OOF). Pour l'exercice 2017, ces billets à ordre étaient assortis d'un taux d'intérêt moyen pondéré de 1,98 % (2,03 % en 2016). Après l'annonce de la suppression du Programme d'immigration des investisseurs, les allocations provinciales ont été considérablement réduites, et IO a arrêté d'emprunter des fonds à la Société en août 2014.

Les allocations non retirées par IO sont placées dans des titres à revenu fixe de cinq ans émis par la province de l'Ontario. Arrivés à échéance, les fonds d'investissement et tous les revenus excédentaires sont placés dans des bons du Trésor de 90 jours, selon une rotation, à un taux d'intérêt nominal jusqu'à la date de remboursement aux investisseurs. Pour l'exercice 2017, ces bons du Trésor ont affiché un rendement moyen pondéré de 0,58 % (0,64 % en 2016).

La totalité du portefeuille de placement est gérée par l'OOF, société apparentée, conformément aux conditions énoncées dans une entente conclue entre l'OOF, la Société et la province. En contrepartie de ses services, l'OOF reçoit des honoraires de gestion des placements correspondant à 0,2 % de la moyenne de la valeur nominale des placements en cours durant l'année.

Le solde des placements, qui comprend les intérêts courus, est réparti comme suit :

| | 31 mars 2017 Coût (k\$) | 31 mars 2017 Marché (k\$) | 31 mars 2016 Coût (k\$) | 31 mars 2016 Marché (k\$) |
|---------------------------|----------------------------------|------------------------------------|----------------------------------|------------------------------------|
| Billets à ordre d'IO | 377 448 | 356 019 | 573 887 | 546 443 |
| Obligations à revenu fixe | 122 011 | 116 047 | 139 350 | 135 270 |
| Bons du trésor | 15 188 | 15 188 | 107 550 | 107 551 |
| | <u>514 647</u> | <u>487 254</u> | <u>820 787</u> | <u>789 264</u> |

Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2017

La Société est exposée à des risques de taux d'intérêt chaque fois que les fonds venant des immigrants sont placés dans des titres à revenu fixe, car le rendement futur et la valeur marchande de ces placements dépendent des taux d'intérêt en vigueur. Cependant, les risques de fluctuation des taux d'intérêt sont très faibles durant la période de cinq ans des allocations provinciales remboursables, étant donné que l'échéance des titres à revenu fixe coïncide avec celle des allocations.

De l'avis de la direction, la Société n'est pas exposée à des risques de devises ou de crédit importants puisque tous ses placements sont effectués auprès d'apparentés qui sont financés par la province et qu'aucun de ces placements n'est libellé en devises.

4. Allocations provinciales remboursables

Conformément aux conditions énoncées dans des ententes conclues en juin 1999 et en juin 2011 entre le ministre fédéral de la Citoyenneté et de l'Immigration et la Société, cette dernière contracte des obligations à long terme à l'égard des fonds reçus dans le cadre du Programme d'immigration des investisseurs fédéral. L'entente prévoit que le ministre fédéral, à titre de mandataire de la Société, reçoit des fonds des investisseurs immigrants et transfère à la Société la part des fonds revenant à l'Ontario (allocation provinciale). La Société rembourse toutes les allocations provinciales reçues sans intérêt à la fin de la période d'allocation, soit cinq ans après la date de réception.

La province garantit le remboursement des allocations provinciales lorsqu'elles sont exigibles. Voici le calendrier de remboursement des allocations provinciales :

| | (en milliers de dollars) |
|--------------------------------------|--------------------------|
| Exigible au cours de l'exercice 2018 | 91 314 |
| Exigible au cours de l'exercice 2019 | 263 860 |
| Exigible au cours de l'exercice 2020 | 79 962 |
| Exigible au cours de l'exercice 2021 | 7 154 |
| Exigible au cours de l'exercice 2022 | 1 967 |
| | <u>444 257</u> |

La demande de résidence permanente d'un investisseur peut être retirée par l'investisseur ou refusée par le gouvernement fédéral. Au 31 mars 2017, des demandes représentant une valeur de 4,88 millions de dollars étaient en cours de traitement. Si une demande est retirée par l'investisseur ou refusée par le gouvernement fédéral, l'allocation provinciale se rapportant à l'investisseur doit être retournée au gouvernement fédéral dans les 30 jours qui suivent la réception de la demande du gouvernement fédéral.

Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2017

5. Frais de commission reportés

Les frais de commission reportés se présentent comme suit :

| | 2017 (k\$) | 2016 (k\$) |
|---------------------------------|---------------|---------------|
| Solde au début de l'exercice | 10 993 | 19 082 |
| Commissions – exercice en cours | 119 | 457 |
| Amortissement | (5 806) | (8 546) |
| Solde à la fin de l'exercice | <u>5 306</u> | <u>10 993</u> |

6. Versement à la province de l'Ontario

Le 12 mai 2016, le conseil d'administration a décidé de servir un paiement de 100 000 000 \$ au Trésor de la province de l'Ontario, conformément à l'article 16.4 de la *Loi sur l'administration financière*. Le montant a été versé à la province en mars 2017.

7. Services de soutien administratif

Le ministère du Développement économique, de l'Emploi et de l'Infrastructure et le ministère des Affaires civiques, de l'Immigration et du Commerce international offrent gratuitement un soutien opérationnel, des services de gestion stratégique et d'autres soutiens administratifs, y compris des services d'aménagement des locaux, financiers, juridiques et de ressources humaines.

INFRASTRUCTURE ONTARIO RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DE LA COMMUNICATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers ci-joints de la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier ont été établis conformément aux principes comptables pour les gouvernements recommandés par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public des Comptables professionnels agréés du Canada et, le cas échéant, aux recommandations du Conseil des normes comptables des Comptables professionnels agréés du Canada. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction.

La direction maintient un système de contrôles internes conçus de manière à lui fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que des informations financières fiables sont disponibles en temps opportun. Le système comprend des politiques et des procédures structurées ainsi qu'une structure organisationnelle qui prévoit la délégation de pouvoir et la séparation des responsabilités de manière appropriée.


Le conseil d'administration, par l'intermédiaire de son comité d'audit, veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de communication de l'information financière. Le comité d'audit examine les états financiers et les soumet au conseil d'administration pour approbation.

Les états financiers ont été audités par PricewaterhouseCoopers LLP. La responsabilité de l'auditeur consiste à exprimer une opinion indiquant si les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le rapport de l'auditeur présente de façon sommaire l'ampleur de l'examen effectué par l'auditeur ainsi que son opinion sur les états financiers.

Au nom de la direction,



Ehren Cory
Président et chef de la direction



Krishnan Iyer
*Vice-président exécutif et directeur général
des finances*



Le 22 juin 2017

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017 et l'état des résultats et de l'excédent accumulé, des gains et pertes de réévaluation, de la variation des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

*PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
PwC Tower, 18 York Street, Suite 2600, Toronto (Ontario) Canada M5J 0B2
Tél. : +1 416 863 1133, Téléc. : +1 416 365 8215*



Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier au 31 mars 2017, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

INFRASTRUCTURE ONTARIO
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
Au 31 mars
(en milliers de dollars)

| | 31 mars 2017 | 31 mars 2016 |
|--|------------------|------------------|
| Actifs financiers | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 2) | 486 028 \$ | 1 133 337 \$ |
| Créances d'exploitation (note 3) | 35 620 | 40 900 |
| Intérêts à recevoir | 45 906 | 64 721 |
| Produits de placement à recevoir | 1 779 | 1 851 |
| Prêts (note 4) | 5 661 622 | 5 225 176 |
| Dérivés (note 5) | 283 271 | 406 576 |
| Créances liées aux projets (note 6) | 45 086 | 45 843 |
| Placements (note 7) | 177 505 | 177 505 |
| | <u>6 736 817</u> | <u>7 095 909</u> |
| Passifs | | |
| Dettes d'exploitation | 3 891 | 6 111 |
| Charges à payer | 27 024 | 27 668 |
| Passifs détenus en fiducie (note 18) | 75 244 | 248 258 |
| Intérêts à payer | 67 302 | 73 892 |
| Dérivés (note 5) | 371 019 | 554 354 |
| Produits reportés | 25 696 | 16 839 |
| Dettes – programme de prêts (note 9) | 6 068 840 | 6 144 550 |
| | <u>6 639 016</u> | <u>7 071 672</u> |
| Actifs financiers nets | 97 801 | 24 237 |
| Actifs non financiers | | |
| Immobilisations corporelles (note 10) | 1 934 | 3 042 |
| | <u>99 735</u> | <u>27 279</u> |
| Excédent accumulé | 187 483 | 175 057 |
| Pertes de réévaluation accumulées | (87 748) | (147 778) |
| | <u>99 735 \$</u> | <u>27 279 \$</u> |

Éventualités (note 16)
Engagements (note 17)

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé



Président du conseil



Administrateur et président du comité d'audit

INFRASTRUCTURE ONTARIO

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ

Exercice clos le 31 mars

(en milliers de dollars)

| | 2017 Prévisions | 2017 | 2016 (note 20) |
|--|--------------------|--------------------------|-------------------|
| Produits | | | |
| Produit d'intérêts (note 11) | 217 801 \$ | 218 812 \$ | 206 786 \$ |
| Frais de réalisation des projets | 35 780 | 33 553 | 27 417 |
| Frais de transaction liés aux projets | 15 249 | 26 740 | 32 508 |
| Frais de gestion | 55 043 | 54 633 | 52 469 |
| Coûts de consultation recouvrables | - | 17 946 | 20 803 |
| Autres produits | 2 000 | 11 114 | 6 034 |
| | <u>325 873</u> | <u>362 798</u> | <u>346 017</u> |
| Charges | | | |
| Salaires et avantages sociaux | 69 518 | 68 164 | 63 758 |
| Frais généraux et d'administration (note 12) | 21 323 | 19 386 | 19 311 |
| Charges relatives aux programmes | | | |
| Coûts de transaction liés aux projets | 15 249 | 27 198 | 26 701 |
| Coûts de consultation recouvrables | - | 17 946 | 20 803 |
| Charge d'intérêts (note 11) | 196 780 | 196 769 | 190 623 |
| Frais relatifs aux entrepreneurs | 9 855 | 9 678 | 9 781 |
| Provision pour moins-value de prêts | 10 000 | 11 231 | 15 492 |
| Frais de financement des projets | - | - | 48 |
| Total des charges relatives aux programmes | <u>231 884</u> | <u>262 822</u> | <u>263 448</u> |
| | <u>322 725</u> | <u>350 372</u> | <u>346 517</u> |
| Excédent (déficit) | 3 148 | 12 426 | (500) |
| Excédent accumulé à l'ouverture de l'exercice | <u>175 057</u> | <u>175 057</u> | <u>175 557</u> |
| Excédent accumulé à la clôture de l'exercice | <u>178 205 \$</u> | <u>187 483 \$</u> | <u>175 057 \$</u> |

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

INFRASTRUCTURE ONTARIO
ÉTAT DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION
Exercice clos le 31 mars
(en milliers de dollars)

| | 2017 | 2016 |
|--|---------------------|---------------------|
| Pertes de réévaluation accumulées à l'ouverture de l'exercice | (147 778) \$ | (132 061) \$ |
| Pertes réalisées reclassées à l'état des résultats | 39 562 | 41 138 |
| Gains (pertes) de réévaluation | 20 468 | (56 855) |
| Gains (pertes) de réévaluation de l'exercice, montant net | 60 030 | (15 717) |
| Pertes de réévaluation accumulées à la clôture de l'exercice | (87 748) \$ | (147 778) \$ |

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

INFRASTRUCTURE ONTARIO

ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS

Exercice clos le 31 mars

(en milliers de dollars)

| | 2017 | 2016 |
|---|------------------|------------------|
| Excédent (déficit) | 12 426 \$ | (500) \$ |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | (514) | (958) |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 1 622 | 1 937 |
| Gains (pertes) de réévaluation de l'exercice, montant net | 60 030 | (15 717) |
| Variation nette des actifs financiers nets | 73 564 | (15 238) |
| Actifs financiers nets à l'ouverture de l'exercice | 24 237 | 39 475 |
| Actifs financiers nets à la clôture de l'exercice | 97 801 \$ | 24 237 \$ |

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

INFRASTRUCTURE ONTARIO
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
Exercice clos le 31 mars
(en milliers de dollars)

| | 2017 | 2016 (note 20) |
|--|--------------------------|----------------------------|
| Activités d'exploitation | | |
| Excédent (déficit) | 12 426 \$ | (500) \$ |
| Éléments sans incidence à court terme sur la trésorerie : | | |
| Provision pour moins-value de prêts | 11 231 | 15 492 |
| Amortissement des coûts reportés sur prêts à conditions de faveur | (6 580) | (7 327) |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 1 622 | 1 937 |
| | <u>18 699</u> | <u>9 602</u> |
| Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement : | | |
| Diminution des créances d'exploitation | 5 280 | 64 662 |
| Diminution (augmentation) des intérêts à recevoir | 18 815 | (755) |
| Diminution des créances liées aux projets | 757 | 18 360 |
| Diminution des dettes d'exploitation | (2 220) | (1 584) |
| Diminution des charges à payer | (644) | (6 927) |
| (Diminution) augmentation des passifs détenus en fiducie | (173 014) | 183 446 |
| (Diminution) augmentation des produits reportés | 8 857 | (3 052) |
| (Sorties) entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation | <u>(123 470)</u> | <u>263 752</u> |
| Activités d'investissement en immobilisations | | |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | (514) | (958) |
| Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement en immobilisations | <u>(514)</u> | <u>(958)</u> |
| Activités d'investissement | | |
| Diminution des produits de placement à recevoir | 72 | 322 |
| Produit de la cession de placements | - | 37 706 |
| Émission de prêts | (810 290) | (771 786) |
| Remboursements sur prêts | 369 193 | 335 782 |
| Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement | <u>(441 025)</u> | <u>(397 976)</u> |
| Activités de financement | | |
| (Diminution) augmentation des intérêts à payer | (6 590) | 1 194 |
| Remboursement sur la facilité de crédit de l'OOF | - | (10 000) |
| Remboursement sur la facilité de crédit renouvelable à court terme | (115 000) | (250 000) |
| Émission de titres d'emprunt | 819 408 | 1 265 786 |
| Remboursements sur titres d'emprunt | (780 118) | (823 288) |
| (Sorties) entrées de trésorerie liées aux activités de financement | <u>(82 300)</u> | <u>183 692</u> |
| (Diminution) augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie | (647 309) | 48 510 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice | 1 133 337 | 1 084 827 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice | <u>486 028 \$</u> | <u>1 133 337 \$</u> |

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

INFRASTRUCTURE ONTARIO
NOTES ANNEXES
Aux 31 mars 2017 et 2016

NATURE DE LA SOCIÉTÉ

La Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (« Infrastructure Ontario » ou la « société »), qui est une société d'État, relève du ministre de l'Infrastructure (le « ministre ») et est classée par le gouvernement de la province d'Ontario (la « province » ou le « gouvernement ») en tant qu'entreprise en exploitation.

Le mandat d'Infrastructure Ontario couvre les points suivants :

- fournir du financement pour les infrastructures des municipalités et des organismes publics admissibles;
- fournir au ministre des conseils et des services, notamment en matière de gestion de projets, de gestion de contrats et de développement portant sur les travaux publics dont le ministre est responsable;
- fournir au gouvernement des conseils et des services, notamment en matière de gestion de projets, de gestion de contrats et de développement portant sur les travaux publics dont le ministre n'est pas responsable lorsque le ministre l'ordonne par écrit;
- assurer la gestion financière des travaux publics administrés par le ministère de l'Infrastructure (le « ministère ») ou par une société d'État sous la responsabilité du ministre;
- exercer le pouvoir, les devoirs et les fonctions qui lui sont délégués par le ministre en vertu de la *Loi de 2011 sur le ministère de l'Infrastructure*;
- fournir des conseils et des services relativement au parc immobilier des organismes du secteur public lorsque le ministre l'ordonne par écrit;
- fournir des conseils et des services au ministre ou à d'autres membres du conseil exécutif sur des questions financières, stratégiques et autres questions visant le gouvernement lorsque le ministre l'ordonne par écrit;
- mettre en œuvre des opérations pour le gouvernement ou aider à la mise en œuvre de telles opérations lorsque le ministre l'ordonne par écrit;
- fournir des conseils et des services, notamment des services de gestion de projets et de gestion de contrats pour des projets d'infrastructure en Ontario qui ne sont pas du ressort des travaux publics lorsque le ministre l'ordonne par écrit.

À titre de société d'État, Infrastructure Ontario est exonérée des impôts fédéral et provincial sur le revenu en vertu de l'alinéa 149(1) (d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada. Infrastructure Ontario est assujettie à la taxe de vente harmonisée (la « TVH »).

1. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Les présents états financiers sont établis en conformité avec les normes comptables pour le secteur public du Canada recommandées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP ») des Comptables professionnels agréés du Canada (« CPA Canada »).

Estimations de la direction

La préparation d'états financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») du Canada exige de la direction qu'elle établisse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés des actifs et des passifs et sur la présentation des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants des produits et des charges comptabilisés pour la période. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Les principaux éléments à l'égard desquels la direction a établi des estimations sont le pourcentage d'avancement aux fins d'évaluation des produits tirés des frais de réalisation des projets, la provision pour moins-value du portefeuille de prêts et la juste valeur des dérivés. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations et d'autres estimations, auquel cas l'incidence de l'écart serait comptabilisée dans les périodes ultérieures.

INFRASTRUCTURE ONTARIO
NOTES ANNEXES
Aux 31 mars 2017 et 2016

Instruments financiers

Les actifs financiers d'Infrastructure Ontario sont composés de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances d'exploitation, des intérêts à recevoir, des produits de placement à recevoir, des prêts, des dérivés, des créances liées aux projets et des placements. Les passifs financiers d'Infrastructure Ontario sont composés des dettes d'exploitation, des charges à payer, des intérêts à payer, des dérivés et de la dette liée au programme de prêts.

Comptabilisation initiale et évaluation ultérieure

Tous les actifs et passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur. La juste valeur s'entend du montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Lors de la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont classés comme étant i) à la juste valeur ou ii) au coût ou au coût amorti. Les dérivés sont classés comme étant à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont classés comme étant au coût ou au coût amorti.

Le coût amorti des prêts du programme de 2003-2004 (se reporter à la note 4) consentis par Infrastructure Ontario, qui étaient considérés comme des prêts à conditions de faveur, est déterminé comme correspondant à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des prêts, le taux d'actualisation correspondant au coût d'emprunt d'Infrastructure Ontario. La différence entre la valeur nominale d'un prêt et sa valeur actualisée est, en soi, une subvention. La subvention est comptabilisée à titre de coût lié aux prêts à conditions de faveur à la date de l'octroi du prêt et est amortie sur la durée du prêt de façon à ce que les périodes d'amortissement de l'un et de l'autre concordent.

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers évalués au coût ou au coût amorti sont ajoutés à la valeur comptable de l'actif financier ou déduits de la valeur comptable du passif financier.

Évaluation ultérieure

L'évaluation ultérieure des actifs financiers dépend de leur classement dans l'une ou l'autre des catégories suivantes :

i. Instruments financiers à la juste valeur

Les instruments financiers à la juste valeur sont réévalués à leur juste valeur à la clôture de chaque période. Les gains ou pertes latents sont comptabilisés à l'état des gains et pertes de réévaluation, puis reclassés à l'état des résultats lors de la cession ou du règlement.

Infrastructure Ontario utilise la hiérarchie suivante pour déterminer et présenter la juste valeur de ses instruments financiers :

- Niveau 1 : Cours (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques
- Niveau 2 : Techniques d'évaluation pour lesquelles toutes les données d'entrée qui ont une incidence importante sur la juste valeur sont observables directement ou indirectement
- Niveau 3 : Techniques d'évaluation s'appuyant sur des données d'entrée ayant une incidence importante sur la juste valeur qui ne sont pas fondées sur des données observables sur le marché

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée au moyen de techniques d'évaluation appropriées, dont des modèles de prix à terme et de swaps, en fonction de calculs de la valeur actualisée. Les modèles intègrent diverses données d'entrée, y compris les courbes de taux d'intérêt à terme.

ii. Instruments financiers au coût ou au coût amorti

Les instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur le sont au coût ou au coût amorti. L'intérêt relatif aux actifs financiers et aux passifs financiers évalués au coût amorti est comptabilisé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif s'entend du taux d'actualisation

INFRASTRUCTURE ONTARIO
NOTES ANNEXES
Aux 31 mars 2017 et 2016

des sorties ou des entrées de trésorerie futures estimatives sur la durée attendue de l'instrument ou, le cas échéant, sur une période plus courte.

Dépréciation

i. Perte de valeur d'un placement (non coté sur un marché actif)

Une perte de valeur est comptabilisée à l'état des résultats et de l'excédent accumulé lorsque la valeur d'un placement a subi une baisse « durable ». Une perte est considérée comme « durable » si la valeur comptable du placement est supérieure à sa valeur réelle pendant une période prolongée. La perte de valeur portée à l'état des résultats n'est pas reprise, même si la valeur réelle du placement s'accroît par la suite.

ii. Dépréciation de prêts

Une provision pour moins-value de prêts est établie à l'égard du portefeuille de prêts, après évaluation par la direction de la conjoncture économique et des conditions du secteur et du portefeuille pour les différents secteurs de prêts. La provision générale pour moins-value est établie d'après un modèle selon lequel une note de risque est attribuée au prêt lors de son montage, contrôlée régulièrement et ajustée pour tenir compte de l'évolution du risque de crédit sous-jacent. Une provision pour moins-value spécifique correspondant à la partie non recouvrable prévue du prêt est également établie en cas de détérioration connue du crédit de l'emprunteur.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de dépôts dont l'échéance est de moins de trois mois et de placements très liquides qui peuvent être facilement convertibles en trésorerie.

Instruments financiers dérivés

Infrastructure Ontario recourt à des instruments financiers dérivés, plus précisément des swaps de taux d'intérêt, pour gérer son risque de taux d'intérêt. Ces instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la conclusion du dérivé, puis réévalués ultérieurement à la juste valeur à chaque date de clôture. Lorsque les variations de la juste valeur donnent lieu à une position débitrice, les instruments financiers dérivés sont constatés dans les actifs financiers; ils sont classés dans les passifs financiers lorsque les variations de la juste valeur donnent lieu à une position créditrice.

Les gains et pertes latents découlant des variations de la juste valeur des dérivés sont comptabilisés à l'état des gains et pertes de réévaluation et reclassés ultérieurement à l'état des résultats et de l'excédent accumulé lors du règlement.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs à compter de l'exercice au cours duquel ils sont acquis, une dotation correspondant à une demi-année étant calculée dans l'année de l'acquisition et dans l'année de la cession. La durée de vie utile estimative des actifs est la suivante :

| | |
|---|--------|
| Matériel informatique | 3 ans |
| Logiciels | 5 ans |
| Mobilier, agencements et matériel de bureau | 10 ans |
| Améliorations locatives | 10 ans |

Dépréciation d'immobilisations corporelles

La société soumet la valeur comptable de ses immobilisations corporelles à un test de dépréciation si des événements ou des changements de situation indiquent la possibilité que la valeur comptable d'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du gouvernement à fournir des biens et services ou que la valeur des avantages économiques futurs associés à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur

INFRASTRUCTURE ONTARIO

NOTES ANNEXES

Aux 31 mars 2017 et 2016

comptable nette. Le cas échéant, le coût de l'immobilisation corporelle est diminué pour refléter la baisse de valeur de l'actif. Il n'y a eu aucune perte de valeur à ce jour.

Constatation des produits*Produit d'intérêts*

Les intérêts sur les placements et les prêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Frais de réalisation des projets et frais de transaction liés aux projets

Infrastructure Ontario fournit des services professionnels aux termes de contrats établis en fonction des coûts ou de contrats à prix fixe. Les produits des contrats établis en fonction des coûts sont comptabilisés lorsqu'une entente est conclue, que les coûts sont engagés et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les produits des contrats à prix fixe sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement des travaux. Le pourcentage d'avancement des travaux est calculé en se fondant sur le ratio des coûts engagés sur les coûts totaux estimatifs. Les pertes, le cas échéant, liées aux contrats à prix fixe sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle elles sont relevées. Des produits reportés sont constatés lorsque les montants facturés pour un projet dépassent les produits comptabilisés pour les contrats établis en fonction des coûts ou les contrats à prix fixe.

Frais de gestion et coûts de consultation recouvrables

Les frais de gestion et les coûts de consultation recouvrables sont comptabilisés dans les produits lorsqu'une entente est conclue, que les services sont rendus et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

2. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

(en milliers de dollars)

| | 2017 | 2016 |
|---------------------------|-------------------|---------------------|
| Trésorerie | 486 028 \$ | 631 653 \$ |
| Équivalents de trésorerie | - | 501 684 |
| | 486 028 \$ | 1 133 337 \$ |

La trésorerie comprend les fonds détenus en fiducie pour les clients prêteurs d'Infrastructure Ontario, soit 55,4 M\$ (220,3 M\$ en 2016), et pour les consortiums de construction de projets, soit 19,8 M\$ (27,9 M\$ en 2016). Ces montants sont décrits en détail à la note 18.

Les équivalents de trésorerie sont composés de placements du marché monétaire comptabilisés au coût, lequel se rapproche de la juste valeur. Les placements du marché monétaire ont été liquidés au cours de l'exercice afin de rembourser le montant de 520 M\$ emprunté à la province d'Ontario dont il est question plus en détail à la note 9.

3. CRÉANCES D'EXPLOITATION

(en milliers de dollars)

| | 2017 | 2016 |
|------------------|------------------|------------------|
| Créances clients | 34 713 \$ | 38 136 \$ |
| TVH à recevoir | 907 | 2 764 |
| | 35 620 \$ | 40 900 \$ |

INFRASTRUCTURE ONTARIO
NOTES ANNEXES
Aux 31 mars 2017 et 2016

4. PRÊTS

| (en milliers de dollars) | 2017 | | 2016 | |
|---|---------------------|-------------------|---------------------|-------------------|
| Avances sur construction | | | | |
| Programme de prêts pour le renouvellement de l'infrastructure | 349 328 \$ | | 413 515 \$ | |
| Débitures à recevoir | | Intérêts % | | Intérêts % |
| Programme de prêts à conditions de faveur | | | | |
| Échéances : | | | | |
| De 6 à 10 ans | 14 150 | 2,08-2,71 | 24 971 | 2,08-2,71 |
| De 11 à 15 ans | 25 385 | 2,28-2,67 | 30 687 | 2,28-2,67 |
| De 16 à 20 ans | 234 136 | 2,36-2,95 | 257 059 | 2,36-2,95 |
| Plus de 20 ans | 58 536 | 2,52-3,05 | 61 337 | 2,52-3,05 |
| | <u>332 207</u> | | <u>374 054</u> | |
| Programme de prêts pour le renouvellement de l'infrastructure | | | | |
| Échéances : | | | | |
| De 1 an à 5 ans | 45 048 | 1,18-4,55 | 98 450 | 1,18-4,55 |
| De 6 à 10 ans | 665 754 | 1,52-5,73 | 595 603 | 1,52-5,73 |
| De 11 à 15 ans | 678 568 | 2,24-5,26 | 583 955 | 2,24-5,26 |
| De 16 à 20 ans | 1 411 196 | 2,71-5,89 | 1 268 622 | 2,71-5,89 |
| Plus de 20 ans | 2 234 573 | 2,77-5,91 | 1 966 282 | 2,77-5,91 |
| | <u>5 035 139</u> | | <u>4 512 912</u> | |
| Total | <u>5 716 674</u> | | <u>5 300 481</u> | |
| Coûts reportés sur prêts à conditions de faveur | | | | |
| Coûts reportés à l'ouverture de l'exercice | (43 083) | | (50 410) | |
| Amortissement des coûts des prêts à conditions de faveur | 6 580 | | 7 327 | |
| Coûts reportés à la clôture de l'exercice | <u>(36 503)</u> | | <u>(43 083)</u> | |
| Provision pour moins-value de prêts | (18 549) | | (32 222) | |
| Prêts | <u>5 661 622 \$</u> | | <u>5 225 176 \$</u> | |

Les avances sur construction sont des prêts consentis à des municipalités, à d'autres organismes publics et à des organismes sans but lucratif. Le taux d'intérêt des prêts à la construction correspond au taux des acceptations bancaires de 30 jours majoré d'un écart fixe en points de base qui dépend de la catégorie du risque de la contrepartie. Ces prêts sont assortis d'une durée plus courte que les débiteures (habituellement moins de cinq ans) et sont remboursés lorsque la construction est achevée.

Les débiteures à recevoir sont dues par des municipalités, d'autres clients du secteur public et des organismes sans but lucratif et sont assorties d'échéances de 4 à 40 ans à compter de leur création.

Infrastructure Ontario gère le risque de crédit lié à son portefeuille de prêts à court terme au moyen de diverses dispositions énoncées dans les ententes de prêts. La société est dotée d'un mécanisme d'interception avec la province d'Ontario qui prévoit le réacheminement vers Infrastructure Ontario des fonds dus à un emprunteur de la province. Les prêts accordés à des emprunteurs non gouvernementaux sont assujettis à des clauses restrictives sur les actifs, et l'emprunteur est tenu de fournir des sûretés et, dans certains cas, une assurance sur le prêt.

La provision pour moins-value de prêts est constituée lorsqu'un examen de la conjoncture économique, du secteur et du portefeuille indique qu'il pourrait y avoir moins-value d'un prêt ou perte. Au 31 mars 2017, Infrastructure Ontario avait une provision pour moins-value de prêts de 18,5 M\$ (32,2 M\$ en 2016).

INFRASTRUCTURE ONTARIO
NOTES ANNEXES
Aux 31 mars 2017 et 2016

5. DÉRIVÉS

Infrastructure Ontario exerce ses activités en respectant des limites strictes de sorte que son exposition au risque de taux d'intérêt soit gérée de façon prudente et efficiente. Parmi les stratégies variées auxquelles elle a recours pour gérer ce risque, il y a l'utilisation d'instruments financiers dérivés de taux d'intérêt. Infrastructure Ontario n'utilise pas de dérivés à des fins de spéculation et n'a conclu aucun nouveau contrat dérivé depuis qu'elle a contracté des prêts adossés avec la province en avril 2015 (note 9).

Les dérivés sont des contrats financiers qui tirent leur valeur d'instruments sous-jacents. Étant à la fois emprunteur et prêteur, Infrastructure Ontario utilise des dérivés pour constituer des couvertures à l'égard d'instruments ayant des dates d'échéance différentes. Le risque de variabilité des taux d'intérêt est géré au moyen de swaps de taux d'intérêt, qui sont des contrats légaux en vertu desquels Infrastructure Ontario convient avec une autre partie d'échanger des flux de trésorerie fondés sur un ou plusieurs notionnels en utilisant des taux d'intérêt de référence stipulés pour une période déterminée. Les swaps de taux d'intérêt permettent à Infrastructure Ontario de faire concorder plus étroitement ses prêts et ses dettes et d'ainsi les convertir effectivement en instruments assortis de modalités qui minimisent son exposition au risque de taux d'intérêt. Infrastructure Ontario a échangé certains de ses prêts à taux fixe et portefeuilles de titres d'emprunt à taux fixe contre des instruments à taux variable.

Le tableau ci-dessous donne un échéancier des dérivés d'Infrastructure Ontario en cours au 31 mars 2017, en fonction des notionnels des contrats. Les notionnels des swaps de taux d'intérêt représentent le montant auquel les taux fixes et variables sont appliqués pour calculer l'échange de flux de trésorerie. Les notionnels ne sont pas comptabilisés à l'état de la situation financière. Ils représentent le volume des dérivés en cours et ne sont pas représentatifs du risque de crédit, du risque de marché ou des flux de trésorerie réels de ces instruments.

| Au cours de l'exercice | Échéance | | | | Notionnel | |
|------------------------|--------------|---------------|----------------|----------------|-----------|--------------|
| | De 2 à 5 ans | De 6 à 10 ans | De 11 à 15 ans | Plus de 15 ans | | |
| Dette | 262 500 | 808 982 | 670 600 | - | 852 857 | 2 594 939 \$ |
| Prêts | 273 787 | 1 081 489 | 1 094 819 | 637 024 | 812 773 | 3 899 892 \$ |

(en milliers de dollars)

Les dérivés ont été comptabilisés à la juste valeur au 31 mars 2017, ce qui a donné lieu à des actifs dérivés de 283,3 M\$, à des passifs dérivés de 371,0 M\$ et à des pertes latentes accumulées de 87,7 M\$ inscrites à l'état des gains et pertes de réévaluation (actifs dérivés de 406,6 M\$, passifs dérivés de 554,4 M\$ et pertes latentes accumulées de 147,8 M\$ inscrites à l'état des gains et pertes de réévaluation en 2016). La juste valeur des dérivés a été déterminée au moyen de techniques d'évaluation de niveau 2, selon la hiérarchie des justes valeurs définie à la note 1.

La juste valeur des dérivés a été déterminée au moyen de modèles d'établissement des prix en fonction de données d'entrée observables sur le marché, compte tenu des prix actuels du marché et des prix contractuels des instruments sous-jacents, ainsi que de la valeur temps et de la courbe de rendement qui sous-tendent les positions. La détermination de la juste valeur des dérivés tient compte du risque de crédit et des coûts directs courants sur la vie des instruments.

Au 31 mars 2017, tous les swaps de taux d'intérêt avaient été conclus avec la province. En janvier 2017, un swap détenu auprès de MaRS, un ancien emprunteur du programme de prêts, a été annulé par la voie d'une entente avec le ministère de la Recherche et de l'Innovation, sans que cela n'ait d'incidence sur l'excédent/le déficit inscrit à l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

INFRASTRUCTURE ONTARIO
NOTES ANNEXES
Aux 31 mars 2017 et 2016

6. CRÉANCES LIÉES AUX PROJETS

Les créances liées aux projets sont des montants qui ont été constatés à titre de produits selon la méthode de l'avancement des travaux ou lorsque les charges recouvrables ont été engagées, mais n'ont pas encore été facturées. Certaines créances liées aux projets ne seront pas facturées avant l'achèvement du projet. Les créances liées aux projets sont dues par des ministères, des sociétés et d'autres organismes du secteur public provincial.

7. PLACEMENTS

Les placements consistent en des obligations présentées au coût. Au 31 mars 2017, les taux d'intérêt sur ces placements variaient entre 2,10 % et 4,40 % (entre 2,10 % et 4,40 % en 2016) et les échéances s'échelonnaient de septembre 2018 à juin 2024.

8. FACILITÉ DE CRÉDIT DE L'OOF

L'OOF a consenti à Infrastructure Ontario une facilité de crédit renouvelable subordonnée de 200,0 M\$ destinée au fonds de roulement des programmes de gestion de projets et de livraison des projets. Les avances doivent être remboursées à l'achèvement de chaque projet. Au 31 mars 2017, le solde complet de la facilité de crédit était inutilisé.

9. DETTE – PROGRAMME DE PRÊTS

(en milliers de dollars)

| | 2017 | | 2016 | |
|--|---------------------|------------|---------------------|------------|
| | | Intérêts % | | Intérêts % |
| Financement de programmes | | | | |
| Dettes de premier rang | | | | |
| Obligations pour le renouvellement de l'infrastructure | 300 000 \$ | 4,70 | 300 000 \$ | 4,70 |
| Dettes subordonnées | | | | |
| Facilité de crédit renouvelable à court terme | 370 000 | 0,68-0,69 | 485 000 | 0,60-0,74 |
| Emprunts à la Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants | | | | |
| Taux fixe | 195 440 | 1,86-2,64 | 337 872 | 1,86-2,99 |
| Taux variable | 155 144 | 1,55 | 198 052 | 1,55 |
| Obligations de la SOTI et de la société | | | | |
| Taux fixe | 2 315 000 | 2,02-4,96 | 2 355 000 | 2,02-4,96 |
| Billets à taux variable | 300 000 | 1,10-1,16 | 300 000 | 1,06-1,12 |
| Facilité de crédit non renouvelable à long terme | | | | |
| Taux fixe | 1 580 243 | 1,21-3,58 | 796 683 | 1,21-3,58 |
| Billet à taux fixe | 460 000 | 1,39 | 460 000 | 1,35 |
| | <u>5 675 827</u> | | <u>5 232 607</u> | |
| Frais d'émission de titres d'emprunt | (6 668) | | (7 738) | |
| Fonds affectés aux immobilisations | | | | |
| Emprunt à la province d'Ontario | 279 681 | 0,67 | 799 681 | 0,62 |
| Emprunt à l'Agence ontarienne des eaux | 120 000 | 0,91 | 120 000 | 0,87 |
| | <u>399 681</u> | | <u>919 681</u> | |
| | <u>6 068 840 \$</u> | | <u>6 144 550 \$</u> | |

La totalité des fonds affectés aux immobilisations et de la dette subordonnée sont subordonnés à la dette de premier rang et ont égalité de rang entre eux.

INFRASTRUCTURE ONTARIO**NOTES ANNEXES****Aux 31 mars 2017 et 2016**

Obligations pour le renouvellement de l'infrastructure

Le 19 avril 2007, Infrastructure Ontario a émis des obligations pour le renouvellement de l'infrastructure d'une valeur de 300 M\$. Les obligations portent intérêt au taux de 4,70 % par an et viennent à échéance le 1^{er} juin 2037.

Facilité de crédit renouvelable à court terme

En mai 2014, Infrastructure Ontario a émis des billets à court terme dans le cadre d'une facilité de crédit renouvelable à court terme pour financer ses prêts à la construction à court terme. La facilité de crédit renouvelable conclue avec la province est autorisée à émettre un maximum de 900 M\$ pour des durées allant de trois mois à un an. Au 31 mars 2017, les échéances s'échelonnaient du 3 avril 2017 au 15 juin 2017 et les intérêts sur les billets variaient entre 0,68 % et 0,69 % (entre 0,60 % et 0,74 % en 2016).

Emprunts à la Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants

Infrastructure Ontario a obtenu de la Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants (la « SOGFII »), organisme de la province, des emprunts subordonnés d'une durée de cinq ans. Il s'agit d'obligations subordonnées d'Infrastructure Ontario qui ont rang après toutes les autres dettes de premier rang actuelles et futures et la dette publique non garantie actuelle et future d'Infrastructure Ontario.

Au 31 mars 2017, les intérêts sur les obligations à taux fixe, qui sont composés semestriellement et sont payés à l'échéance, s'échelonnaient entre 1,86 % et 2,64 % (entre 1,86 % et 2,99 % en 2016). Les échéances allaient d'avril 2017 à juillet 2019. Les intérêts sur les obligations à taux variable sont établis et composés trimestriellement, le taux plancher étant de 1,55 % (1,55 % en 2016) par an. Les échéances s'échelonnaient d'avril 2017 à janvier 2019.

Obligations de la SOTI et de la société

Infrastructure Ontario a émis des obligations de la Société ontarienne de travaux d'infrastructure (« SOTI ») et de la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (la « société ») afin de financer son programme de prêts. Les obligations sont des obligations subordonnées d'Infrastructure Ontario qui ont rang après toutes les autres dettes de premier rang actuelles et futures et la dette publique non garantie actuelle et future d'Infrastructure Ontario.

Au 31 mars 2017, les obligations à taux fixe portaient intérêt à des taux variant entre 2,02 % et 4,96 % (entre 2,02 % et 4,96 % en 2016) par an, et les échéances allaient de septembre 2017 à juin 2045. Les intérêts sur ces obligations sont versés semestriellement jusqu'à l'échéance. Les billets à taux variable portent intérêt à des taux correspondant au CDOR à trois mois majoré de 16 à 22 points de base et viennent à échéance le 30 juin 2018. L'intérêt est versé et révisé trimestriellement jusqu'à l'échéance des billets à taux variable.

Facilité de crédit non renouvelable à long terme

En avril 2015, Infrastructure Ontario a commencé à financer des prêts adossés à long terme directement auprès du gouvernement provincial, au moyen d'une facilité de crédit non renouvelable. Les nouvelles structures de dette reflètent les prêts qu'elles financent et sont assorties de modalités semblables, notamment en ce qui concerne l'échéance, la fréquence de paiement et le mode d'amortissement. Cette structure de financement apparie les actifs et les passifs et élimine la nécessité d'utiliser des dérivés pour couvrir les risques de taux d'intérêt. En novembre 2016, Infrastructure Ontario a obtenu l'autorisation d'emprunter un montant supplémentaire de 2,5 G\$ auprès de la province afin de financer le programme de prêts durant la période allant de novembre 2016 à novembre 2018. Au 31 mars 2017, un montant de 2,0 G\$ était disponible sur la facilité.

Au 31 mars 2017, les intérêts à taux fixe sur les prêts adossés variaient entre 1,21 % et 3,58 % (entre 1,21 % et 3,58 % en 2016) et les dates d'échéance s'échelonnaient du 15 mai 2019 au 1^{er} mars 2047. Le billet à taux variable porte intérêt à un taux égal ou supérieur au CDOR à trois mois majoré de 45 points de base, et la date d'échéance du billet est le 30 juin 2025. Les intérêts sont révisés et payés trimestriellement jusqu'à l'échéance du billet à taux variable.

INFRASTRUCTURE ONTARIO
NOTES ANNEXES
Aux 31 mars 2017 et 2016

Emprunt à la province d'Ontario

Infrastructure Ontario a obtenu de la province un emprunt subordonné de 50 ans d'environ 800 M\$ en contrepartie d'un billet venant à échéance le 31 mars 2053. Au cours de l'exercice, un montant de 520 M\$ a été remboursé de manière permanente. Les intérêts sur le billet sont révisés trimestriellement, le taux étant fixé au taux des bons du Trésor à trois mois de la province, et ils sont payables trimestriellement. Le 31 mars 2017, les intérêts sur le billet ont été fixés à 0,67 % (0,62 % en 2016).

Emprunt à l'Agence ontarienne des eaux

Infrastructure Ontario a obtenu de l'Agence ontarienne des eaux (l'« AOE »), organisme de la province, un emprunt subordonné de 20 ans de 120 M\$ garanti par un billet venant à échéance le 1^{er} mars 2023. Les intérêts sur le billet sont révisés mensuellement, le taux d'intérêt étant fixé à quatre points de base sous le taux Canadian Dollar Offered Rate (« CDOR ») à un mois, et ils sont payables trimestriellement. Le 31 mars 2017, les intérêts sur le billet ont été fixés à 0,91 % (0,87 % en 2016).

Ensemble, l'emprunt à la province et l'emprunt à l'AOE fournissent à Infrastructure Ontario du financement subordonné à long terme assurant : i) une protection du crédit pour les porteurs d'obligations de premier rang telles que les obligations pour le renouvellement de l'infrastructure, et ii) des liquidités de sûreté pour les besoins de financement d'Infrastructure Ontario.

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

| Exercice clos le 31 mars 2017 | | | | | |
|---|------------|---|-------------------------|------------|-----------------|
| Matériel informatique | Logiciels | Mobilier, agencements et matériel de bureau | Améliorations locatives | Total | |
| (en milliers de dollars) | | | | | |
| Coût | | | | | |
| Solde au 1 ^{er} avril 2016 | 17 286 | 4 153 | 1 984 | 9 828 | 33 251 \$ |
| Ajouts | 379 | - | 135 | - | 514 |
| Solde au 31 mars 2017 | 17 665 | 4 153 | 2 119 | 9 828 | 33 765 |
| Amortissement cumulé | | | | | |
| Solde au 1 ^{er} avril 2016 | 15 880 | 4 153 | 1 949 | 8 227 | 30 209 |
| Ajouts | 880 | - | 40 | 702 | 1 622 |
| Solde au 31 mars 2017 | 16 760 | 4 153 | 1 989 | 8 929 | 31 831 |
| Valeur comptable nette au 31 mars 2017 | 905 | - | 130 | 899 | 1 934 \$ |

| Exercice clos le 31 mars 2016 | | | | | |
|---|--------------|---|-------------------------|--------------|-----------------|
| Matériel informatique | Logiciels | Mobilier, agencements et matériel de bureau | Améliorations locatives | Total | |
| (en milliers de dollars) | | | | | |
| Coût | | | | | |
| Solde au 1 ^{er} avril 2015 | 16 328 | 4 153 | 1 984 | 9 828 | 32 293 \$ |
| Ajouts | 958 | - | - | - | 958 |
| Solde au 31 mars 2016 | 17 286 | 4 153 | 1 984 | 9 828 | 33 251 |
| Amortissement cumulé | | | | | |
| Solde au 1 ^{er} avril 2015 | 14 758 | 4 153 | 1 871 | 7 490 | 28 272 |
| Ajouts | 1 122 | - | 78 | 737 | 1 937 |
| Solde au 31 mars 2016 | 15 880 | 4 153 | 1 949 | 8 227 | 30 209 |
| Valeur comptable nette au 31 mars 2016 | 1 406 | - | 35 | 1 601 | 3 042 \$ |

INFRASTRUCTURE ONTARIO
NOTES ANNEXES
Aux 31 mars 2017 et 2016

11. PRODUIT (CHARGE) D'INTÉRÊTS ET PRODUITS DE PLACEMENT

| (en milliers de dollars) | 2017 | 2016 (note 20) |
|-------------------------------|-------------------|-------------------|
| Produit d'intérêts | 218 812 \$ | 206 786 \$ |
| Charge d'intérêts | (196 769) | (190 623) |
| Marge d'intérêts nette | 22 043 \$ | 16 163 \$ |

La ventilation de la charge d'intérêts sur la dette est présentée ci-après :

| | | |
|--|---------------------|--------------|
| Fonds affectés aux immobilisations | | |
| Emprunt à la province d'Ontario | (3 172) \$ | (5 251) \$ |
| Emprunt à l'Agence ontarienne des eaux | (1 041) | (1 011) |
| | (4 213) | (6 262) |
| Financement de programmes | | |
| Obligations pour le renouvellement de l'infrastructure | (14 048) | (19 000) |
| Facilité de crédit renouvelable à court terme | (3 095) | (4 155) |
| Emprunts à la SOGFII | (9 395) | (12 595) |
| Obligations de la SOTI et de la société | (86 776) | (89 159) |
| Facilité de crédit non renouvelable à long terme | (38 610) | (16 956) |
| | (151 924) | (141 865) |
| Paiement net sur le swap de taux d'intérêt | (39 562) | (41 138) |
| Amortissement des frais d'émission de titres d'emprunt | (1 070) | (1 358) |
| Charge d'intérêts totale | (196 769) \$ | (190 623) \$ |

Un rapprochement des intérêts en trésorerie reçus et payés et de la marge d'intérêts nette est présenté ci-après :

| | | |
|---|-------------------|------------|
| Intérêts en trésorerie reçus | 209 134 \$ | 199 203 \$ |
| Intérêts en trésorerie payés | (202 651) | (187 638) |
| | 6 483 | 11 565 |
| Intérêts hors trésorerie | | |
| Amortissement des coûts des prêts à conditions de faveur (note 4) | 6 580 | 7 327 |
| Autres intérêts hors trésorerie | 8 980 | (2 729) |
| Marge d'intérêts nette | 22 043 \$ | 16 163 \$ |

Les autres intérêts hors trésorerie comprennent le montant net du produit d'intérêts à recevoir et de la charge d'intérêts à payer, ainsi que l'amortissement des frais d'émission de titres d'emprunt.

INFRASTRUCTURE ONTARIO
NOTES ANNEXES
Aux 31 mars 2017 et 2016

12. FRAIS GÉNÉRAUX ET D'ADMINISTRATION

| (en milliers de dollars) | 2017 Prévisions | 2017 | 2016 |
|--|--------------------|------------------|-----------|
| Technologies de l'information | 6 891 \$ | 7 839 \$ | 6 662 \$ |
| Locaux | 5 116 | 4 825 | 5 455 |
| Services professionnels et de consultation | 5 854 | 3 564 | 3 813 |
| Bureau et administration | 1 657 | 1 323 | 1 231 |
| Communications | 372 | 213 | 213 |
| Dotation à l'amortissement | 1 433 | 1 622 | 1 937 |
| | 21 323 \$ | 19 386 \$ | 19 311 \$ |

13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La société a une dépendance économique envers la province puisqu'une part importante de ses produits lui est versée par celle-ci afin de lui permettre de fournir des services à des organismes de la Couronne et ministères de l'Ontario, notamment le ministère de la Santé et des Soins de longue durée, le ministère du Procureur général, le ministère des Services gouvernementaux, le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels et le ministère des Transports, en plus du ministère de l'Infrastructure.

Les principales sources de produits d'Infrastructure Ontario provenant de la province sont les suivantes :

1. Frais de réalisation des projets et frais de transaction liés aux projets
Des frais fondés sur un pourcentage des coûts liés aux projets ou sur une base de recouvrement des coûts sont facturés pour des services, notamment en matière de gestion de projets et de contrats, qui sont fournis à différents organismes de la Couronne et ministères ontariens.
2. Frais de gestion
Des frais sont facturés pour des services, notamment en matière de gestion immobilière et de gestion de projets, qui sont fournis au portefeuille immobilier général du ministère.
3. Coûts de consultation recouvrables
Des services-conseils sont fournis par des tiers à différents organismes de la Couronne et ministères ontariens sur une base de recouvrement des coûts.

Infrastructure Ontario a emprunté des montants portant intérêt à la province, à l'AOE, à la SOGFII et à l'OOF (notes 8 et 9).

14. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

La société offre un régime de retraite à cotisations déterminées à certains salariés à temps plein. Pour l'exercice clos le 31 mars 2017, les cotisations de la société à ce régime se sont élevées à 3,0 M\$ (2,9 M\$ en 2016).

La société offre des prestations de retraite à certains de ses salariés à temps plein par sa participation au Régime de retraite des fonctionnaires, régime multiemployeurs à prestations déterminées mis sur pied par la province. Le montant des cotisations au régime de retraite, soit 0,4 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2017 (0,4 M\$ en 2016), est fondé sur des formules établies par la Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario et a été passé en charges. Le coût des prestations complémentaires de retraite pour ces salariés est payé par le ministère des Services gouvernementaux et n'est pas inscrit dans les états financiers.

INFRASTRUCTURE ONTARIO
NOTES ANNEXES
Aux 31 mars 2017 et 2016

15. GESTION DES RISQUES

Les principaux risques auxquels Infrastructure Ontario est exposée du fait de ses instruments financiers sont le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité et le risque de taux d'intérêt. Le comité du crédit et de l'immobilier du conseil d'administration passe en revue les politiques de gestion de chacun de ces risques, lesquels sont résumés dans les paragraphes suivants.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque de perte découlant de l'incapacité de la contrepartie à satisfaire à ses obligations contractuelles financières envers Infrastructure Ontario. La société est exposée au risque de crédit au titre de la trésorerie, des placements et des créances, et surtout des prêts. La société gère le risque de crédit en mettant en œuvre des politiques et des processus d'examen.

Risque de crédit – prêts

La surveillance du risque de crédit et du programme de prêts incombe en grande partie au comité du crédit et de l'immobilier du conseil d'administration.

La politique en matière de risque de crédit fait en sorte que les montants des prêts accordés sont proportionnels à la capacité de l'emprunteur d'assurer le service de la dette et à la tolérance au risque d'Infrastructure Ontario. La politique en matière de risque de crédit établit pour chaque secteur les principes d'évaluation du risque de crédit selon un ensemble de facteurs de risque établis. Des fonctions de souscription et de crédit distinctes existent afin d'assurer l'examen indépendant et la remise en question dans le cadre du processus d'obtention d'autorisation. Un contrôle diligent est effectué, et la note finale ainsi que la recommandation de chaque demandeur sont soumises, si nécessaire, à l'approbation du comité d'examen du crédit de la direction, d'après la délégation de pouvoirs d'Infrastructure Ontario.

Infrastructure Ontario a mis en place un processus d'examen des prêts fondé sur les risques couvrant tous les secteurs de prêts et permettant de relever rapidement tout changement possible de la solvabilité des contreparties. L'examen des prêts vise à évaluer l'état des projets financés en cours de construction; à assurer le paiement et le respect des clauses restrictives sur la durée du prêt; à entreprendre des mesures correctives en temps utile afin d'atténuer les pertes de crédit potentielles; et à signaler les problèmes de remboursement potentiels au comité d'examen du crédit et au conseil d'administration.

L'exposition maximale d'Infrastructure Ontario au risque de crédit sur les prêts, compte non tenu des garanties ou autres rehaussements de crédit, s'établissait à 5 661,6 M\$ au 31 mars 2017.

Infrastructure Ontario classe et gère ses prêts par catégories. Les emprunteurs de catégorie 1 reçoivent des produits fiscaux ou des transferts provinciaux qui représentent d'excellentes sources de remboursement de la dette. Les emprunteurs de catégorie 2 sont dans des secteurs qui sont réglementés ou ont droit de recevoir des contrats commerciaux à composante gouvernementale et, par conséquent, ils disposent d'une source stable de remboursement de la dette. Les emprunteurs de catégorie 3 sont des organismes tributaires de produits autogénérés parce que les prix sont réglés par le marché ou qu'ils dépendent de dons et d'activités de collecte de fonds. Le profil des prêts s'établissait comme suit au 31 mars 2017 :

INFRASTRUCTURE ONTARIO
NOTES ANNEXES
Aux 31 mars 2017 et 2016

| (en milliers de dollars) | En cours | Provision pour moins-value de prêts | 2017 | 2016 |
|---|------------------|---|------------------|--------------|
| Catégorie 1 | | | | |
| Municipalités | 3 710 988 | | | \$ |
| Ville de Toronto (à titre de garant) | 708 282 | | | |
| Universités | 129 226 | | | |
| Régies locales des services publics | 212 | | | |
| Logement social (garanties par les municipalités) | 153 159 | | | |
| Logement abordable (garanties par les municipalités) | 1 782 | | | |
| Centres de santé communautaires et de services sociaux (garanties par les municipalités) | 3 401 | | | |
| | 4 707 050 | (262) | 4 706 788 | 4 264 931 |
| Catégorie 2 | | | | |
| Sociétés de distribution locales | 264 768 | | | |
| Soins de longue durée | 147 043 | | | |
| Logement abordable (assuré par la SCHL) ¹⁾ | 132 175 | | | |
| Logement abordable (non assuré par la SCHL) ¹⁾ | 148 273 | | | |
| Logement social | 9 446 | | | |
| Centres autochtones d'accès aux soins de santé | 3 176 | | | |
| Centres de santé communautaires et de services sociaux | 20 371 | | | |
| | 725 252 | (3 483) | 721 769 | 726 853 |
| Catégorie 3 | | | | |
| Centrales électriques | 117 445 | | | |
| Systèmes énergétiques communautaires | 27 028 | | | |
| Corporations municipales (autres) | 31 707 | | | |
| Entités bénéficiaires (établissements de formation artistique, etc.) | 95 863 | | | |
| Activités sportives et récréatives | 12 329 | | | |
| | 284 372 | (14 804) | 269 568 | 276 475 |
| Coûts reportés des prêts à conditions de faveur | | | | |
| Coûts reportés à l'ouverture de l'exercice | (43 083) | | | |
| Amortissement des coûts des prêts à conditions de faveur | 6 580 | | | |
| Coûts reportés à la clôture de l'exercice | (36 503) | - | (36 503) | (43 083) |
| Prêts | 5 680 171 | (18 549) | 5 661 622 | 5 225 176 \$ |

1) La SCHL désigne la Société canadienne d'hypothèques et de logement

Garanties – prêts

Infrastructure Ontario accorde des prêts aux demandeurs capables d'assurer le service de la dette sur la durée du prêt. La société n'accorde aucun prêt sur la valeur résiduelle de l'actif et ne tient pas compte de la propriété ou du contrôle d'un actif lorsqu'elle évalue la couverture du service de la dette. Elle accorde des prêts aux demandeurs disposant de sources de flux de trésorerie permanents quasi assurés, plus précisément la capacité unique de bon nombre d'emprunteurs à générer des produits fiscaux ou à recevoir un financement de la province. Infrastructure Ontario diminue son risque de crédit au titre du portefeuille de prêts au moyen de diverses dispositions d'atténuation et de contrôle. La société est dotée d'un mécanisme d'interception avec la province qui prévoit le réacheminement vers Infrastructure Ontario des fonds dus à certains emprunteurs (notamment des municipalités) recevant du financement de la province. Les clients qui ne reçoivent pas de financement provincial doivent fournir des sûretés adéquates telles que des garanties, des emprunts ou charges hypothécaires de premier rang, des contrats de sûreté générale, des cessions de loyers et de contrats de location, des cessions de comptes, des accords et des nantissements.

Dépréciation – prêts

La provision pour moins-value est établie à l'égard du portefeuille de prêts, après évaluation par la direction de la conjoncture économique et des conditions du secteur et du portefeuille pour les différents secteurs de prêts. La provision générale pour moins-value est établie d'après un modèle selon lequel une note de risque est attribuée par un tiers au prêt lors de son montage, contrôlée régulièrement et ajustée pour tenir compte de

INFRASTRUCTURE ONTARIO

NOTES ANNEXES

Aux 31 mars 2017 et 2016

l'évolution du risque de crédit sous-jacent. Une provision spécifique pour moins-value correspondant à la partie non recouvrable prévue du prêt est également établie en cas de détérioration connue du crédit de l'emprunteur.

Risque de crédit – Trésorerie, créances et placements

L'exposition maximale au risque de crédit sur la trésorerie, les équivalents de trésorerie, les créances, les actifs dérivés et les placements, sans tenir compte des garanties détenues sur d'autres rehaussements du crédit, s'établissait comme suit au 31 mars 2017 :

| (en milliers de dollars) | 2017 | En souffrance depuis plus de 90 jours |
|---|--------------|---|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 486 028 \$ | - |
| Créances d'exploitation | 35 620 | 11 622 |
| Intérêts à recevoir | 45 906 | - |
| Produits de placement à recevoir | 1 779 | - |
| Créances liées aux projets | 45 086 | - |
| Actifs dérivés | 283 271 | - |
| Placements | 177 505 | - |
| | 1 075 195 \$ | 11 622 \$ |

Aucune provision pour moins-value n'est constituée pour la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances, les actifs dérivés et les placements au 31 mars 2017.

Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue par suite de variations des prix du marché, notamment sur les placements que la société achète aux fins de couverture économique des fonds empruntés en sus de ses besoins immédiats en matière de financement de prêts. Ces placements ont été vendus au besoin afin de financer les prêts. Compte tenu de la signature de conventions de prêts adossés avec l'OOF, l'achat de placements en guise de couverture économique n'est plus nécessaire. De plus, l'entité n'investit que dans des obligations autorisées selon les politiques approuvées, c'est-à-dire dont la notation accordée par des agences de notation reconnues est élevée et qui peuvent être facilement liquidées.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue par suite de variations des taux d'intérêt du marché, notamment lorsque la réévaluation des actifs n'est pas harmonisée avec la réévaluation des passifs. Cet écart de réévaluation s'est résorbé sur tous les nouveaux prêts conclus après avril 2015 par suite de la signature de conventions de prêts adossés avec l'OOF.

La direction contrôle également le risque de taux d'intérêt au moyen de swaps de taux d'intérêt et grâce à l'alignement des structures de risque et des échéances des actifs et des passifs.

Sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt

Une variation de +/- 1 % des taux d'intérêt aurait une incidence de 1,1 M\$ (1,3 M\$) sur l'excédent (le déficit) annuel, et une variation de +/- un point de base des taux d'intérêt aurait une incidence de 0,9 M\$ (0,9 M\$) sur les gains et pertes de réévaluation accumulés.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque qu'Infrastructure Ontario ne soit pas en mesure de satisfaire à ses obligations financières à leur échéance. Ses emprunts de premier rang sont protégés par les fonds affectés aux immobilisations financés au moyen d'emprunts subordonnés à long terme accordés par la province et l'AOE.

INFRASTRUCTURE ONTARIO
NOTES ANNEXES
Aux 31 mars 2017 et 2016

Les fonds affectés aux immobilisations sont essentiellement investis dans des instruments liquides à court et à long terme pouvant être convertis en trésorerie advenant une crise de liquidité prévisible.

Les règlements administratifs régissant les emprunts d'Infrastructure Ontario sont approuvés par le conseil d'administration, par le ministre de l'Infrastructure et par le ministre des Finances. Les emprunts font l'objet d'un examen trimestriel par le comité du crédit et de l'immobilier du conseil d'administration. Tous les emprunts sont effectués après prise en compte judicieuse des risques de taux d'intérêt et de liquidité, en conformité avec la politique de gestion de l'actif et du passif. L'OOF coordonne et exécute toutes les activités d'emprunt. Infrastructure Ontario emprunte des fonds directement auprès de la province afin de combler ses besoins de financement à long terme par l'intermédiaire de l'OOF.

Le tableau suivant illustre les échéances des obligations contractuelles au 31 mars 2017 :

| (en milliers de dollars) | Moins de un an | De 1 an à 5 ans | Après 5 ans | Total |
|-------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Dettes d'exploitation | 3 891 \$ | - \$ | - \$ | 3 891 \$ |
| Charges à payer | 27 024 | - | - | 27 024 |
| Passifs détenus en fiducie | 75 244 | - | - | 75 244 |
| Intérêts à payer | 67 302 | - | - | 67 302 |
| Passifs dérivés | - | - | 371 019 | 371 019 |
| Dette – principal et intérêts | 948 426 | 1 763 853 | 5 326 993 | 8 039 272 |
| Total des passifs financiers | 1 121 887 \$ | 1 763 853 \$ | 5 698 012 \$ | 8 583 752 \$ |

16. ÉVENTUALITÉS

La société est partie à divers différends et litiges. De l'avis de la direction, le règlement des différends n'aura aucune incidence importante sur la situation financière de la société.

17. ENGAGEMENTS

Les paiements minimaux annuels de location en vertu des contrats de location-exploitation pour les locaux de bureau de la société pour les cinq prochains exercices sont présentés ci-après :

| (en milliers de dollars) | Montant |
|--------------------------|------------------|
| Exercice | |
| 2017-2018 | 4 302 \$ |
| 2018-2019 | 4 861 |
| 2019-2020 | 4 942 |
| 2020-2021 | 5 025 |
| 2021-2022 | 5 260 |
| | 24 390 \$ |

Au 31 mars 2017, Infrastructure Ontario avait des engagements de prêts non utilisés de 551,4 M\$.

18. FONDS DÉTENUS EN FIDUCIE

La SCHL oblige Infrastructure Ontario à percevoir les impôts fonciers et les fonds de réserve comme condition pour pouvoir fournir certains prêts au logement abordable. En vertu du certificat d'assurance de la SCHL, les fonds doivent être détenus dans un compte en fiducie administré par Infrastructure Ontario. Au 31 mars 2017, les fonds sous administration s'élevaient à 55,4 M\$ (220,3 M\$ en 2016).

Infrastructure Ontario détient un compte en fiducie de grand livre général de projets afin d'y verser les fonds reçus de divers ministères et devant être versés aux consortiums de construction de projets à titre de paiements au quasi-achèvement de projets, de paiements intermédiaires, ainsi que de paiements reçus au titre de variations,

INFRASTRUCTURE ONTARIO
NOTES ANNEXES
Aux 31 mars 2017 et 2016

du matériel, du mobilier de bureau et des agencements. Les variations sont des changements de la portée du contrat dont il a été convenu après la conclusion initiale. On les appelle également des « autorisations de modification de contrat ». Tous les paiements susmentionnés sont effectués directement par les ministères commanditaires, mais sont versés par le biais d'Infrastructure Ontario. Au 31 mars 2017, Infrastructure Ontario détenait un montant de 19,8 M\$ (27,9 M\$ en 2016) dans son compte en fiducie de grand livre général de projets.

Infrastructure Ontario détient en fiducie plusieurs comptes bancaires de fonctionnement et un compte de placements à court terme qu'elle administre au nom du ministère. Ces comptes sont directement liés aux activités du portefeuille immobilier général du ministère pour lequel la société agit à titre de gestionnaire financier en vertu de la *Loi de 2011 sur la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier*. Au 31 mars 2017, les fonds détenus en fiducie pour le compte du ministère s'élevaient à 234,2 M\$ (227,8 M\$ en 2016), montant qui n'est pas comptabilisé dans les présents états financiers.

19. INFORMATION SECTORIELLE

La structure d'information financière d'Infrastructure Ontario tient compte de la manière dont la société est gérée. Infrastructure Ontario gère ses activités de manière à permettre la livraison et la reddition de comptes à l'égard des priorités établies par le ministre et des objectifs fixés par le conseil. De plus, Infrastructure Ontario évalue et prévoit les affectations et les travaux futurs afin d'aligner ses ressources en conséquence. Ainsi, Infrastructure Ontario est en mesure de répartir efficacement ses ressources et les responsabilités entre les unités d'exploitation afin d'assurer l'efficacité et le caractère durable des activités sur la période couverte par le plan d'affaires. Les chiffres comparatifs au titre de l'information sectorielle ont été mis à jour afin de rendre compte de quatre secteurs d'activité pour lesquels la Division de l'aménagement des terrains a été regroupée avec la Division des projets commerciaux. Le tableau suivant fournit un résumé de l'information financière par division :

| (en milliers de dollars) | Exercice clos le 31 mars 2017 | | | | |
|--|-------------------------------|---------------|----------------|---------------------|------------------|
| | Grands projets | Immobilier | Prêts | Projets commerciaux | Total |
| Produits | | | | | |
| Produit d'intérêts | - | - | 218 812 | - | 218 812 \$ |
| Frais de réalisation des projets | 31 228 | - | - | 2 325 | 33 553 |
| Frais de transaction liés aux projets | 7 520 | 682 | - | 18 538 | 26 740 |
| Frais de gestion | - | 54 633 | - | - | 54 633 |
| Coûts de consultation recouvrables | 17 946 | - | - | - | 17 946 |
| Autres produits | - | 3 040 | 8 074 | - | 11 114 |
| | 56 694 | 58 355 | 226 886 | 20 863 | 362 798 |
| Charges | | | | | |
| Salaires et avantages sociaux | 22 566 | 37 476 | 4 906 | 3 216 | 68 164 |
| Frais généraux et d'administration | 7 984 | 8 201 | 2 495 | 706 | 19 386 |
| Charges relatives aux programmes | | | | | |
| Coûts de transaction liés aux projets | 7 888 | 682 | - | 18 628 | 27 198 |
| Coûts de consultation recouvrables | 17 946 | - | - | - | 17 946 |
| Charge d'intérêts | - | - | 196 769 | - | 196 769 |
| Frais relatifs aux entrepreneurs | - | 9 678 | - | - | 9 678 |
| Provision pour moins-value de prêts | - | - | 11 231 | - | 11 231 |
| Total des charges relatives aux programmes | 25 834 | 10 360 | 208 000 | 18 628 | 262 822 |
| | 56 384 | 56 037 | 215 401 | 22 550 | 350 372 |
| Surplus/(déficit) | 310 | 2 318 | 11 485 | (1 687) | 12 426 \$ |

INFRASTRUCTURE ONTARIO
NOTES ANNEXES
Aux 31 mars 2017 et 2016

Exercice clos le 31 mars 2017 – prévisions

| (en milliers de dollars) | Grands projets | Immobilier | Prêts | Projets commerciaux | Total |
|--|----------------|---------------|----------------|---------------------|-----------------|
| Produits | | | | | |
| Produit d'intérêts | - | - | 217 801 | - | 217 801 \$ |
| Frais de réalisation des projets | 32 067 | - | - | 3 713 | 35 780 |
| Frais de transaction liés aux projets | 15 249 | - | - | - | 15 249 |
| Frais de gestion | - | 55 043 | - | - | 55 043 |
| Coûts de consultation recouvrables | - | - | - | - | - |
| Autres produits | - | 2 000 | - | - | 2 000 |
| | <u>47 316</u> | <u>57 043</u> | <u>217 801</u> | <u>3 713</u> | <u>325 873</u> |
| Charges | | | | | |
| Salaires et avantages sociaux | 24 031 | 37 209 | 4 869 | 3 409 | 69 518 |
| Frais généraux et d'administration | 8 233 | 9 298 | 2 926 | 866 | 21 323 |
| Charges relatives aux programmes | | | | | |
| Coûts de transaction liés aux projets | 15 249 | - | - | - | 15 249 |
| Coûts de consultation recouvrables | - | - | - | - | - |
| Charge d'intérêts | - | - | 196 780 | - | 196 780 |
| Frais relatifs aux entrepreneurs | - | 9 855 | - | - | 9 855 |
| Provision pour moins-value de prêts | - | - | 10 000 | - | 10 000 |
| Total des charges relatives aux programmes | <u>15 249</u> | <u>9 855</u> | <u>206 780</u> | <u>-</u> | <u>231 884</u> |
| | <u>47 513</u> | <u>56 362</u> | <u>214 575</u> | <u>4 275</u> | <u>322 725</u> |
| Excédent (déficit) | <u>(197)</u> | <u>681</u> | <u>3 226</u> | <u>(562)</u> | <u>3 148 \$</u> |

Exercice clos le 31 mars 2016

| (en milliers de dollars) | Grands projets | Immobilier | Prêts | Projets commerciaux | Total |
|--|----------------|---------------|----------------|---------------------|-----------------|
| Produits | | | | | |
| Produit d'intérêts | - | - | 206 786 | - | 206 786 \$ |
| Frais de réalisation des projets | 23 475 | - | - | 3 942 | 27 417 |
| Frais de transaction liés aux projets | 11 177 | - | - | 21 331 | 32 508 |
| Frais de gestion | - | 52 469 | - | - | 52 469 |
| Coûts de consultation recouvrables | 20 803 | - | - | - | 20 803 |
| Autres produits | - | 4 574 | 1 460 | - | 6 034 |
| | <u>55 455</u> | <u>57 043</u> | <u>208 246</u> | <u>25 273</u> | <u>346 017</u> |
| Charges | | | | | |
| Salaires et avantages sociaux | 22 737 | 32 899 | 4 375 | 3 747 | 63 758 |
| Frais généraux et d'administration | 7 231 | 8 030 | 2 706 | 1 344 | 19 311 |
| Charges relatives aux programmes | | | | | |
| Coûts de transaction liés aux projets | 5 370 | - | - | 21 331 | 26 701 |
| Coûts de consultation recouvrables | 20 803 | - | - | - | 20 803 |
| Charge d'intérêts | - | - | 190 623 | - | 190 623 |
| Frais relatifs aux entrepreneurs | - | 9 781 | - | - | 9 781 |
| Provision pour moins-value de prêts | - | - | 15 492 | - | 15 492 |
| Frais de financement relatifs aux projets | 48 | - | - | - | 48 |
| Total des charges relatives aux programmes | <u>26 221</u> | <u>9 781</u> | <u>206 115</u> | <u>21 331</u> | <u>263 448</u> |
| | <u>56 189</u> | <u>50 710</u> | <u>213 196</u> | <u>26 422</u> | <u>346 517</u> |
| Excédent (déficit) | <u>(734)</u> | <u>6 333</u> | <u>(4 950)</u> | <u>(1 149)</u> | <u>(500) \$</u> |

INFRASTRUCTURE ONTARIO
NOTES ANNEXES
Aux 31 mars 2017 et 2016

20. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés selon la présentation des états financiers de l'exercice écoulé.

Les données de l'état comparatif des résultats et de l'excédent accumulé, de la note 11 et de la note 19 ont été reclassées pour rendre compte du produit d'intérêts net et de la charge d'intérêts nette découlant des opérations de swaps de taux d'intérêt.

De plus, les activités de financement de l'état des flux de trésorerie ont fait l'objet d'un reclassement de façon à séparer la facilité de crédit renouvelable à court terme.